

3500,00

# RÉFLEXIONS HISTORIQUES ET POLITIQUES SUR LE COMMERCE DE FRANCE AVEC SES COLONIES DE L'AMÉRIQUE.

PAR M. WEUVES, le jeune, Négociant, &c.



A GENEVE;

*Et se trouve A PARIS,*

chez L. CELLOT, Imprimeur - Libraire, rue  
Dauphine, la seconde porte cochere à droite  
en entrant par le Pont-Neuf,

AU FOND DE LA COUR.

1780.

*Réservé*

MANIOC  
Bibliothèque Schoelcher  
Conseil général de la Martinique



Tout Peuple agricole & commerçant , qui agit  
avec autant de constance que de bonne foi ,  
doit être sûr d'une prospérité durable. Tran-  
quille & heureux au-dedans , il sera respecté  
& craint au-dehors.

BURLAMAQUI , &c.



A M O N S I E U R  
N . . . . &c. &c.

MONSIEUR;

*Vous connoissez toutes les grandes parties du Commerce; vous savez également que c'est par lui seul que plusieurs Nations sont devenues aussi formidables que florissantes, & vous n'ignorez pas les moyens de le porter à son plus haut degré de splendeur.*

*Ainsi, MONSIEUR, vous offrir*

\* Auj

des observations & des vues nouvelles sur cet objet important, c'est être au moins assuré de ne pas vous déplaire; j'ose donc vous présenter mes Réflexions: personne n'est plus que vous, **MONSIEUR**, en état de les saisir, de les apprécier, & de faire adopter celles où vous trouverez quelque justesse, & un peu de solidité.

Je suis avec autant de respect pour vos vertus, que de confiance en vos lumières,

**MONSIEUR**,

Votre très-humble & très-obéissant Serviteur,  
**WEUVES**, le jeune.



## AVANT-PROPOS.

**T**OUT vrai citoyen (1), & il s'en trouve encore, malgré les maximes dangereuses de l'égoïsme & de la philosophie moderne, tout vrai citoyen, dis-je, qui aime sincèrement la patrie, lui doit un compte fidèle des différentes observations, que ses voyages, ses travaux & son expérience l'ont mis à portée de faire sur quelques-uns des objets qui peuvent concourir à étendre sa gloire & sa prospérité. Pénétré de ce sentiment naturel, je vais exposer mes remarques, sans prétention, & d'une maniere simple, la seule convenable, selon moi, à un Négociant qui, occupé dès sa premiere jeunesse des affaires de son état, ne s'est attaché à mettre dans sa correspondance que vérité, clarté &

---

(1) Je donne, au terme de *Citoyen*, plus d'éten-  
due qu'il n'en doit avoir; mais bien peu de gens  
sont en état de me critiquer là-dessus.

### § AVANT-PROPOS.

précision , sans la moindre recherche d'esprit ou de tournure agréable (1). Je pense , d'ailleurs , que dans un Ouvrage de ce genre , les ornemens seroient au moins déplacés : au reste , je crois devoir prévenir mon Lecteur que ces remarques sont le fruit d'un séjour de douze années laborieuses dans le Nouveau Monde , & que mes vues , en les publiant , ne tendent qu'au seul bien de la chose , sans autre motif que l'honneur de pouvoir y contribuer en partie.

La tâche que je me suis imposée , dans ces observations , sur l'utilité & l'agran-

---

(1) . . . . Je fais , il est vrai , que la première règle de tous nos Ecrivains , est d'écrire correctement , & , comme ils disent , de parler Français ; c'est qu'ils ont des prétentions & qu'ils veulent passer pour avoir de la correction & de l'élegance. Ma première règle , à moi qui ne me soucie nullement de ce qu'on pensera de mon style , est de me faire entendre : toutes les fois qu'à l'aide de dix solecismes , je pourrai m'exprimer plus clairement , je ne balancerai jamais. Pourvu que je sois bien compris des Philosophes , je laisse volontiers les Puristes courir après les mots. Œuvres de M. J. J. Rousseau , tom. II , pag. 231 ; édit. de Neuchâtel , 1775.

dissement de notre commerce en Amérique , n'est donc pas d'en écrire l'histoire , puisqu'elle est déjà connue , quoiqu'assez imparfairement. Je ne désire que de faire porter sur ce commerce , l'attention & la considération que son importance mérite. En effet , quel est le bon citoyen , un peu instruit , qui , jettant un coup-d'œil clairvoyant sur les richesses , les avantages & les ressources qu'il procure à la France , n'est pas étonné de l'indifférence inconcevable où l'on paroît être à cet égard , & ne fasse des vœux ardents pour sa conservation , son extension & sa perfection ?

Ce commerce occupe nos manufactures , consomme le superflu de nos denrées , entretient trente mille Matelots , forme notre marine , nous apporte des sommes considérables de l'Etranger ; enfin , & c'est peut-être un de ses plus grands avantages , il tient le Français dans une activité continue , son véritable élément.

Le Gouvernement ne fauroit trop tôt s'en occuper ; les richesses intérieures ne viennent que de cette source abondante ,

*Partie I.*

\*



quoique non intarissable , & dont nous devrions bien profiter dans la circonstance , peut-être unique , des affaires présentes . C'est le commerce qui alimente nos Artisans , & même nos Artistes ; c'est lui qui facilite toute circulation & qui balance les forces maritimes de nos Rivaux , ainsi que leur industrie , & qui conduit nos pavillons dans tous les ports des deux Mondes .

Il est donc important , non seulement de le soutenir au degré où il est , mais encore de l'élever , de l'étendre davantage ; ce qui est très-possible à la France . Elle a l'industrie , le courage & l'argent ; trois moyens assurés pour y parvenir . Il ne faut que les employer à propos pour être certain de la réussite la plus complète .

Les détails , dans lesquels nous entrerons , donneront l'idée de la maniere dont je pense qu'il faudroit s'y prendre pour maintenir ce commerce dans son état présent , & le porter ensuite au plus haut période où il puisse atteindre .

On verra , d'un côté , la nécessité de réformer des abus , & de l'autre , celle de

faire de nouveaux établissemens pour nous conserver la prépondérance que nous avons eue jusqu'à nos jours, relativement à l'abondance, à la qualité supérieure des denrées & des productions de la zone torride.

Si de puissans motifs lient la France & l'Espagne par un traité aussi honorable que solemnel, la première ne pourroit-elle pas s'arranger avec la seconde, pour reculer les limites de nos Colonies? Nous n'estimons pas qu'il soit nécessaire d'être politique profond, pour comprendre de quelle importance il seroit à la Cour d'Espagne de céder à celle de Versailles les terrains déserts qu'elle n'occupe pas dans sa Colonie de Saint-Domingue.

On voit sans effort de pénétration qu'en facilitant aux Français les moyens d'étendre leurs commerces *politiques*, elle soutient ses propres intérêts en lui prêtant des forces, dont le *Païe de Famille* lui garantit pour toujours la jouissance.

C'est en envisageant les choses sous ce point de vue, que nous estimons qu'il n'est

pas impossible que notre Colonie de Saint-Domingue ne puisse devenir beaucoup plus respectable, de quelque considération qu'elle soit déjà actuellement.

Si la France parvient à se faire céder par l'Espagne d'autres terrains dans cette Isle importante, elle y jettera des forces selon que les circonstances l'exigeroient. Ces forces, devenant communes par le Pacte de Famille, serviroient à garantir les possessions Espagnoles comme les siennes propres; & l'on ose même soutenir que les deux Cours n'ont pas de meilleur moyen pour se faire craindre de leurs Ennemis.

Si cette vérité politique, une fois bien sentie par ces deux Monarchies, avoit un jour un effet réel, la prépondérance du commerce du Nouveau Monde est certaine pour la France. Nous ne voyons pas qu'aucune Puissance étrangere eût la témérité de s'y opposer.

Qu'une Monarchie seroit près de sa chute, si elle ne savoit prévoir ni parer les coups que l'on peut porter à son commerce! Nous sommes éloignés de ces tems

où l'on calculoit si les commerces politiques des Nations étoient avantageux ou nuisibles aux Etats; cette philosophie ne convient plus aujourd'hui qu'à des spéculations purement chimériques; ainsi va le monde; le grand torrent entraîne tout, & l'on est forcé de le suivre.

La Hollande, qui a montré le négocie à toutes les autres Nations de l'Europe, ne tient plus, que pour un instant, le premier rang dans cette partie, parce qu'elle est tombée dans cette faute capitale, & qu'elle n'a pas su profiter des avantages que lui présentoit sa Colonie du Cap de Bonne-Espérance. L'esprit & le goût du commerce qu'elle a donnés aux autres Nations de l'Europe, ont si bien pénétré, qu'à cet égard elles la surpasseront bientôt.

Le vulgaire ne voit pas ces sortes de choses, parce que leur marche est lente & que l'on réfléchit peu; mais lorsqu'on examine le grand tableau avec attention, on est frappé d'étonnement; on apperçoit, d'un côté, les progrès rapides de la France, &, de l'autre, la route aisée & facile qu'elle de-

vroit tenir pour primer en tout genre. Un pays d'un sol, d'une situation, d'une population aussi heureux que la France, a droit de prétendre à la prépondérance du commerce le plus grand, le plus étendu & le plus utile où il soit possible d'arriver.

En effet, quand un Royaume possède 23 à 24 millions d'hommes industriels & laborieux; 24 à 25 mille lieues quarrées d'un terrain presque par-tout cultivé, produisant ces sortes de denrées si propres à soutenir l'industrie; autre avantage qui nous attire l'argent de nos voisins; on doit espérer les plus grands effets, à la suite d'une législation sage & bien entendue (1).

---

(1) Un corps politique peut se mesurer de deux manières; l'une, par l'étendue de son territoire; l'autre, par le nombre de son Peuple. Il doit y avoir, entre ces deux mesures, un rapport convenable pour donner à un Etat quelconque sa véritable grandeur. Nous n'avons pas calculé, dans cet Ouvrage, si la France possède exactement le terrain propre ou suffisant à nourrir les habitans, parce qu'il seroit difficile de déterminer si ceux qu'elle a en friche suffroient à ce qui lui manque dans les années de disette; mais ce rapport consiste à ce que la terre nourrit & suffise à l'entretien de tous les individus.

Dans les Réflexions que nous offrons ici,

À l'appui de ces moyens, qui appartiennent uniquement à la Métropole, ajout-

nous cherchons moins à étendre les possessions Françaises, que les moyens de conserver le commerce des Indes occidentales dans sa même prospérité.

Nous avons connu que si un Etat a des raisons de s'agrandir, il peut en avoir de prépondérantes pour le resserrer: que l'on ne s'y trompe donc point; ce n'est pas vouloir étendre les possessions de la France, que de réclamer des terrains nouveaux dans les Antilles, pour remplacer ceux qui sont maintenant usés (1).

Au reste, nous croyons avoir lu quelque part que, dans un Ouvrage quelconque, destiné à présenter une suite d'observations vraies, sérieuses, faites pour concourir au bien de l'Etat, il ne falloit ni trop s'étendre ni tout dire, parce qu'il est des Lecteurs qui entendent à demi mot. Je n'ai pas oublié cette maxime, & je crois l'avoir mise en pratique. Je n'offre donc

(1) « L'esprit de conquête & l'esprit de commerce s'excluent mutuellement chez une Nation; mais ajoutons aussi une observation qui n'est ni moins assurée, ni moins importante; c'est que l'esprit de conquête & l'esprit de conservation ne sont pas moins incompatibles; c'est-à-dire, que lorsque la Nation conquérante cesse de l'être, elle est bientôt subjuguée; mais l'esprit de commerce est toujours accompagné de la sagesse nécessaire pour la conservation: il cherche moins à étendre ses frontières qu'à bâtrir des forteresses pour sa tranquillité. Le courage s'entretient par les périls attachés aux grandes négociations, quoiqu'il ne soit pas agité de l'ambition effrénée d'envahir les terres de ses voisins ». *Essai politique sur le commerce*, pag. 79.

tons les ressources que lui procure le commerce de nos Colonies, que nous allons tâcher de développer dans cet Ouvrage. Nous le diviserons en deux parties, afin de traiter, dans la premiere, l'objet du commerce de la Métropole avec nos Colonies de l'Amérique, & celui des Colonies en particulier. Dans la seconde, nous examinerons les moyens d'étendre nos établissements de la zone torride ; mais sans nous asservir à la marche ni aux formes de nos Ecrivains méthodiques. On prie le Lecteur de vouloir bien se rappeler que c'est un Négociant qui présente, sans art & tout simplement, ses observations sur plusieurs objets du commerce, sur différentes parties qui paroissent y tenir, ou même en dépendre ; & qu'enfin cet Ouvrage n'est pas un morceau de Littérature.

---

ici qu'une légère esquisse d'un tableau que, peut-être, je donnerai en grand quelque jour, surtout si j'apprends, par la voie publique, qu'il puisse devenir utile : voilà mon seul but.



RÉFLEXIONS  
HISTORIQUES  
ET POLITIQUES  
SUR LE COMMERCE DE FRANCE  
AVEC SES COLONIES DE L'AMÉRIQUE.

PREMIERE PARTIE.

---

CHAPITRE PREMIER.

*INTRODUCTION.*

LES mers qui séparent la Métropole de ses établissemens dans le nouveau Monde, ont nécessité une navigation continue; si elle a pu être interrompue, ce n'a jamais été le défaut de facultés, d'ardeur ou d'activité de la part de cette classe d'hommes, dont l'utilité devroit lui faire tenir un des premiers rangs dans une mo-

*Partie I.*

\* B

narchie ; mais ce sont bien plutôt les guerres malheureuses & imprévues qui ont si souvent désolé la marine marchande, quand elle n'étoit pas soutenue par celle du Roi.

Les négocians Français , lors même qu'ils faisoient , à n'en pouvoir douter , qu'ils courroient les plus grands risques , n'ont pas suspendu leurs armemens ; parce qu'effectivement ils compoient sur l'appui naturel des forces de la marine royale.

On peut dire à leur gloire qu'ils ont poussé leur travail jusqu'à exposer leurs fortunes , en armant des corsaires pour concourir à l'anéantissement des ennemis de leur patrie. On n'expliquerait pas quand on assureroit qu'ils ont fait autant de mal que nos escadres.

Quoi qu'il en soit , il est arrivé qu'en ce moment la force supérieure de nos ennemis , en écrasant notre commerce , a totalement interrompu nos liaisons avec nos Colonies. C'est dans ces époques funestes où le commerce de nos établissemens de l'Amérique n'ayant plus aucune vigueur , nous met dans l'impossibilité de les soulager , les constraint , pour ainsi dire , à devenir comme une terre étrangere pour la Métropole , & les oblige , contre leur inclination , d'accepter des liaisons avec les négocians des pavillons neutres , quelquefois même avec nos ennemis : c'est dans ces tems de crise que

se forment les relations interlopes, lesquelles continuent à subsister en tems de paix, & qui aggravent encore les maux du commerce de la métropole, au moment même où il devroit jouir, sans rivalité, de tous ses avantages, se récompenser du tems perdu, & s'indemniser de l'aliénation des capitaux que la guerre lui avoit enfermés pendant sa durée en Amérique.

En effet, quand les guerres sont imprévues, comme l'a été celle de 1756, non-seulement nos armateurs perdent les navires qu'ils ont à la mer, mais même ils se trouvent dans la position la plus critique, à cause des sommes considérables qui leur sont dues dans les Colonies.

Outre la privation du commerce presqu'entièrement interrompu, & celle de leurs fonds, il en résulte un plus grand mal encore; c'est que la plupart des débiteurs devient insolvable, soit par la mort ou par les pertes que la guerre a occasionnées aux *Colonistes*.

Tous ces malheurs, si souvent arrivés, ne rebutent point l'activité des négocians Français; quelques années de paix ramènent les richesses & l'abondance: néanmoins on estime qu'il est plus que possible au Gouvernement de prévenir, en grande partie, des coups aussi funestes au bien du commerce & à l'avantage des Colonies.

Développons notre idée pour la rendre plus sensible.

Les puissances maritimes qui possèdent aussi des Colonies au-delà des mers, où le commerce est en une sorte de vénération plus qu'aucune autre partie d'intérêt, se font un devoir sévere de soutenir les navires marchands, en les faisant escorter par leurs vaisseaux de guerre : ils se rassemblent, partent en flotte sous leur convoi, & se rendent ainsi avec toute sûreté à leur destination.

Elles sentent le prix d'un tel sacrifice ; parce que, dans ces Etats, tout est calculé au poids & à l'avantage du commerce ; par cette conduite, ils le nourrissent, l'entretiennent, & sur-tout ils conservent leurs liaisons avec leurs Colonies.

Mais, dira-t-on, les Etats dont vous parlez n'ont pas la quantité de ports qu'a la France ; alors les armemens étant rassemblés, deux ou trois vaisseaux de guerre suffisent pour convoyer toutes leurs expéditions. En France, il faudroit des vaisseaux de Roi dans chaque port ; les forces de l'Etat se trouveroient par-là totalement divisées.

Vain raisonnement. Quand nous aurons la guerre, on aura soin de porter tous les armemens des autres ports à Bordeaux & à Nantes, comme étant les deux ports les plus éloignés des ennemis, au centre des côtes maritimes & les plus convenables pour cet objet. L'Etat tiendra à la proximité de ces deux ports les vais-

feaux que le Roi aura destinés aux convois ; par ce moyen il ne faudra que peu de force pour protéger le commerce, & la marine royale n'en pourra souffrir aucun dommage.

On estime que deux vaisseaux de 60 pieces de canons, avec quatre frégates de 30 canons, suffroient pour convoyer toutes nos expéditions en Amérique. L'état en devroit faire le sacrifice au commerce, & ne pas souffrir qu'un bâtiment forte, finon en convoi. Par ces précautions, on éviteroit les malheurs, & nous n'enrichirions plus nos ennemis de nos dépouilles.

Nous disons que deux vaisseaux avec quatre frégates, suffroient pour nos convois, parce que dans le nombre des navires dont seroient composées nos flottes, les uns seroient destinés pour les ifles du vent, & d'autres pour celles qui sont sous le vent ; les flottes passeront *au Vent* pour y laisser les bâtimens qui y seroient destinés, avec une frégate qui les convoieroit au retour ; la flotte suivroit sa route successivement d'une Colonie à l'autre jusqu'aux établissemens le plus sous le vent. Ces navires, au retour, seroient pareillement convoyés par le vaisseau qui les y auroit escortés ; de cette maniere, la navigation marchande se trouveroit à l'abri de l'ennemi, en revenant comme en allant.

La situation des établissemens Français étant au-delà des mers, il a donc fallu, pour y abor-

der, élever une marine qui s'est graduellement proportionnée à l'accroissement des forces & des richesses qu'ils ont produites.

Cette situation est telle qu'il se trouve des Colonies plus favorisées que d'autres, non-seulement par les moyens physiques d'un meilleur sol, mais aussi par ceux que leur procurent les vents alisés qui y regnent presque sans aucune variation de la partie de l'est, dans toute l'étendue du grand Archipel des Antilles.

Pour développer cet exposé, nous dirons d'abord qu'en général, le sol par-tout y est excellent, mais qu'il y a cependant des différences notables ; Cayenne & la Guyanne ont un sol plus froid, plus humide, moins propre au sucre que les autres Colonies. La Martinique & Sainte-Lucie ont à peu près le même sol. La Guadeloupe est un peu moindre, & fait des sucre inférieurs à ceux de la Martinique. Saint-Domingue l'emporte, pour cette denrée, sur tous les autres établissemens : outre cette faveur, ce dernier jouit encore de celle d'être situé *sous le vent* de tous les autres, & par-là il est le rendez-vous de tous les navires qui, ayant touché à ceux *du Vent*, y viennent finir leur vente, & sont obligés de l'y faire en dernier ressort. Ils sont forcés de suivre le cours établi, quand même il seroit à la perte de l'armateur : de là il résulte deux avantages pour cette Colonie ; le

premier, d'avoir les denrées d'Europe toujours à meilleur compte que les établissemens situés au vent; le second, de vendre à plus haut prix ses denrées, parce qu'il faut bien que les navires s'y chargent, ne pouvant rétrograder au *Vent*.

Il s'ensuit encore que les denrées d'Europe sont presque toujours plus chères aux Isles du vent qu'à Saint-Domingue, & que les Colons vendent moins bien les productions de leur sol. La raison en est plus qu'évidente: les navires qui touchent au vent ne trouvant pas leur compte, filent successivement d'une Colonie à l'autre jusqu'à ce qu'ils trouvent mieux; & quoi-qu'ils se trompent souvent, ils ne laissent pas de faire cette échelle, comme si elle pouvoit toujours leur réussir.

Qu'en est-il résulté? C'est que les établissemens situés au vent sont restés dans un état de médiocrité qu'on ne voit pas à Saint-Domingue. On croira sans doute que j'avance un paradoxe, en taxant la Martinique, par exemple, d'être dans un état de médiocrité; & j'entends cent voix s'élever contre mon assertion. Je m'explique; je conviens qu'à la vérité, la Martinique n'est pas dans un état de médiocrité relativement à Cayenne; mais elle seroit plus florissante si elle étoit située sous le vent des autres Colonies.

Au reste, il n'y a pas un de ces établissemens

qui ait plus souffert que Cayenne , par sa position. Au vent de toutes les autres , elle n'a vu qu'en passant , & pour un instant seulement , les navires qui y touchent. Ils ont acheté , au prix qu'ils ont voulu , ses denrées , & lui ont vendu au poids de l'or les marchandises qu'ils favoient pouvoir vendre ailleurs.

On verra dans la suite de cet Ouvrage combien cet inconvénient , qui dépend absolument des causes physiques , a contribué au commerce interlope qui se fait dans nos Colonies situées au vent , avec une publicité , une audace , & , on l'ose dire , une impudence sans exemple !

---

## CHAPITRE II.

*Des armemens de la Métropole pour ses Colonies  
de l'Amérique.*

**D**E tous les différens commerces de la France ; il n'en est point d'aussi noble , d'aussi utile & d'aussi lucratif que celui des Indes occidentales.

De l'immensité d'argent qu'ont versé dans l'Europe les découvertes du célèbre Christophe Colomb , aucun Empire ne peut se vanter d'en avoir plus conservé que la France.

L'Espagne , qui possède les trois quarts du nouveau Monde , avec les mines du Potosi , n'en a pas autant à beaucoup près.

Les richesses numéraires que la France possède, sont dues à l'industrie & à l'activité de ses habitans. C'est avec ces deux moyens qu'ils ont trouvé les véritables mines que produit toujours un bon sol quand il est bien cultivé, & que l'on fait, comme eux, en tirer parti.

Les productions qu'ils en ont tirées ont occasionné, en 1776, la navigation de 596 navires marchands, dont 2 armés à Toulon, 89 à Marseille, 254 à Bordeaux, 11 à Bayonne, 14 à la Rochelle, 101 à Nantes, 16 à Saint-Malo, 4 à Honfleur, 88 au Havre-de-Grace, & 17 à Dunkerque. 353 étoient destinés pour Saint-Domingue, 88 pour la Guadeloupe, 141 pour la Martinique & Sainte-Lucie, 14 pour Cayenne.

Il s'est armé 58 négriers, pour faire la traite à la côte d'Afrique, & qui ont porté leurs nègres dans nos Colonies.

De ces 58 navires négriers, 18 ont été armés à Nantes, 14 au Havre-de-Grace, 4 à Saint-Malo, 11 à la Rochelle, 5 à Bordeaux, 4 à Honfleur, & 2 à Marseille.

Telle est la navigation qu'entretient le commerce immense de nos Colonies; encore faut-il observer que l'année 1776, dont ce tableau présente la navigation, est peut-être une des plus médiocres qu'il y ait eue depuis la paix; premièrement, parce que la récolte des sucres a manqué partout; secondement, parce que plus

du tiers des productions des Colonies a été vendu aux Insurgens, qui y sont maintenant reçus comme les Français mêmes.

C'est une erreur funeste à la France de permettre, sous quelque prétexte que ce soit, aux pavillons étrangers d'aller prendre, dans nos îles mêmes, une portion de leur production, & par-là en priver la métropole.

Ne sentira-t-on jamais la nécessité & l'avantage qu'il y a pour la métropole, que toutes ces productions refluent chez elle ?

Ne voit-on pas que tout le commerce que font nos Colonies directement avec les étrangers, est purement *passeif* pour la France ?

Il la prive de toutes les suites de bénéfices qu'entraîne après elle l'exportation de leurs denrées pour la métropole ; il la prive d'une recette très-importante des impôts dus à l'Etat ; & il la prive enfin de cette branche de commerce qui ne doit appartenir qu'au point central de la monarchie.

Qu'on ne s'abuse pas sur l'utilité apparente du négoce ouvert avec les étrangers, dans nos établissements du nouveau Monde. On ne tardera point à s'apercevoir qu'il est autant nuisible au bien général, que lucratif pour quelques particuliers, & que semblable à un torrent fougueux qui vient inonder nos champs, laisse & dépose quelques fels qui ne peuvent jamais payer les

récoltes dont il a privé nos campagnes.

Nous disons donc que ce commerce est *passif* pour la France, & c'est peut-être un des objets de politique qui mérite la plus profonde méditation : tâchons de rendre ceci plus sensible.

Supposons que les étrangers aient fait emplette pour la valeur de dix millions des denrées de nos Colonies, lesquelles auroient été achetées par les négocians de la métropole qui les auroient payées en denrées provenant de son sol & de l'industrie de ses fabriques, ceux-ci auroient gagné 20 pour 100; ce qui fait un bénéfice de . . . . . 2 millions.

Le sol & l'industrie auroient gagné à leur tour, au moins 10 pour 100; c'est encore un bénéfice de . . .

Ces 10 millions en denrées auroient provoqué la navigation de 40 navires, dont j'évalue le fret à 25 mille livres chaque, pour aller & pour le retour; encore un bénéfice de . . .

Ils auroient occasionné des droits d'impôts pour l'Etat, & de commission à nos négocians, un objet de 10 pour 100, y comprenant le gain des journaliers, tonneliers, voituriers, &c.; c'est encore . . . . .

En tout . . . . . 5 millions.

On voit par la récapitulation de tous ces différens objets , qui montent à 5 millions de livres , que cette somme , au lieu d'avoir passé en bon *atif* pour le commerce de France , est devenue purement *passive* pour elle.

C'est ainsi que , par un exemple donné , l'on prouve au Gouvernement combien il est désavantageux pour le commerce & pour la force de l'Etat , de souffrir dans nos Colonies le pavillon étranger.

Comme nous aurons occasion de revenir encore plus d'une fois sur cet objet important dans le cours de ces observations , je ne m'étiendrai pas davantage en ce moment sur cet objet ; d'ailleurs , & je le répète ici pour la dernière fois , je n'ambitionne nullement de faire un Ouvrage de Belles-Lettres , je ne veux tout honnement qu'exposer les réflexions que j'ai faites , & que j'ai écrites à mesure qu'elles me sont venues dans mes courses & dans mes opérations de commerce aux Isles Antilles.



## CHAPITRE III.

*De la maniere dont les Capitaines marchands de la métropole font le commerce dans les Colonies Françaises de l'Amérique.*

AUSSI-TÔT qu'un navire est arrivé dans un port de la Colonie, le capitaine loue un magasin, fait descendre sa cargaison, la fait étaler, & ouvre sa vente.

Les jours de marchés s'y tiennent le Dimanche; ils ressemblent à nos foires. Ce jour est choisi pour faciliter à l'habitant les moyens de s'y trouver sans le détourner de ses travaux. On se rend en foule au magasin du capitaine, & chacun s'empresse de faire ses emplettes. Quelquefois on diroit que c'est moins une vente qu'une forte de pillage. Les marchands du lieu, les pa-cotilleurs qui courent la plaine, & les habitans, s'arrachent pour ainsi dire la marchandise des mains; c'est ordinairement le plus grand jour de vente.

Outre les acheteurs ci-dessus, il y en a encore d'une autre espece, qui sont les Espagnols de Terre-Ferme, de Cuba, de Porto-Rico & de Saint-Domingue; & quoiqu'on les voie assez rarement, ils ne laissent pas de faire de tems en tems des achats très-considerables, & de verser beaucoup d'argent comptant dans nos Colonies.

Ils paient en piaftrés gourdes, dont le prix varie selon l'abondance & la rareté de cette monnoie. En outre, ils apportent des perles, du carret, des cuirs, & quelques autres articles de peu de conséquence, & qu'ils donnent en échange.

A l'égard des bâtimens négriers, la vente s'en fait à bord des navires, où l'on tient les captifs jusqu'à ce que la vente en soit consommée. Le capitaine fait aviser les habitans du jour qu'il prend pour ouvrir sa vente; ordinairement elle est terminée en deux ou trois jours.

Bien des raisons obligent un capitaine négrier à accélérer la vente de ses negres; il épargne d'abord à son armateur les vivres qu'ils consommeroient en la traînant trop long-tems; il le met à couvert des événemens & de la mort des esclaves, & se trouve plutôt libre à vaquer à son retour. Dès qu'un negre est vendu & livré dans le canot qui le met à terre, il est aux risques de l'acheteur, quand même il viendroit à mourir en s'y embarquant.

Les plus riches cargaisons sont celles du Havre & de Dunkerque. Ces premières sont composées de comestibles de toute espece, de marchandises des manufactures de Rouen, de bijoux & de meubles de la fabrique de Paris, de toiles de Cholet & de Bretagne; enfin de carreaux, de briques & de tuiles qui se font au Havre. Cel-

les des autres sont aussi composées de comestibles , mais peu ; de tabac façonné à Dunkerque , de marchandises des Indes achetées en Hollande , & des articles des manufactures de Flandres.

Les cargaisons des navires de Bordeaux consistent en vins , farines , &c. Les Provençaux portent , outre les marchandises séches , des fruits confits , des liqueurs , &c. Les Nantais amènent des cargaisons moins riches & des objets de peu de valeur ; des fers à moulin à sucre , des feuil-lards ou cerceaux , de l'osier , des pierres de taille , &c. Ceux-ci n'ont pas d'autres vues que d'aller prendre du fret dans les Colonies ; aussi les appelle-t-on , par dérision , *les bêtes de somme de la mer.*

#### *Des termes pour les paiemens.*

Les ventes se font au comptant & à terme. Quand il est question de payer comptant , on se sert du mot consacré dans le pays , *de comptant compté*. Il n'y a point de remise dans cette convention ; on doit la remplir sur le champ , en nombrant les especes.

Quand il s'agit du terme , le premier paiement se fait dans trois mois , du jour de la vente , & le reste doit être payé au bout de six mois. On appelle cette façon de traiter , *terme de cargaison.*

Cette convention qui n'est que tacite entre le capitaine & ses acheteurs , est susceptible de modification en sa faveur. Il envoie tous les

lundi un de ses officiers chez les débiteurs, pour en recevoir des à-comptes, ce qui lui procure des espèces & les moyens de faire peu à peu ses emplettes ; le débiteur, à son tour, se trouve bien de cette méthode ; il a moins à payer à la fois, & se trouve libéré au bout de six mois.

Les capitaines sont payés avec assez de facilité des marchands du lieu, parce qu'ils sont à portée de les voir & de les solliciter continuellement ; mais à l'égard des habitans qui sont éloignés & des colporteurs qui courent la plaine, ils ont assez de peine ; malgré tous les soins qu'ils apportent à leurs recouvremens, il reste toujours quelque portion de recette à faire : mais pressés par leur départ, ils sont forcés de commettre quelqu'un pour en soigner la rentrée après eux.

Lorsqu'il arrive aux capitaines qui ont touché aux établissemens qui sont situés *au vent*, de ne pouvoir vendre leur cargaison en entier, soit parce que le prix n'est pas assez haut pour eux, soit défaut d'acheteurs, ils font échelle & vont aux Colonies situées *sous le vent*, où ils achèvent leur vente.

#### *Gestion des Capitaines pour le retour en France.*

Lorsque la vente est faite, le capitaine donne tous ses soins à ses recouvremens, à l'achat & au complétement de sa cargaison pour le retour.

En

En conséquence, il commence par traiter avec l'habitant, du prix de ses denrées; ordinairement il y a un cours établi, duquel on s'écarte peu de part & d'autre. Il achète des sucre, du café, du coton, de l'indigo, &c.

Il est obligé de faire prendre ces différens objets aux *embarquadaires*, des habitans, & les faire venir par mer en son magasin. On se sert pour cela de bateaux qu'on nomme *acon* dans le pays, & de sa chaloupe. Ce n'est pas toujours sans risques que se fait ce travail; ces *acons* n'ont presque pas de bord, sont à découvert, ce qui procure souvent des avaries aux marchandises, par les coups de mer qu'elles reçoivent: il en pérît même, quoiqu'assez rarement.

Les marchandises étant rendues au magasin du capitaine, celui-ci les met en état d'être embarquées à son bord, après les avoir pesées & marquées. Les sucre se portent en droiture au bâtiment, autant qu'il est possible, mais les cafés, les indigos & le cacao passent au magasin, d'où ces articles sont portés à bord successivement, ainsi que l'arrimage le requiert.

Quand il arrive qu'un capitaine ne peut charger la totalité de ses retours, il en donne à fret à ceux de ses confrères qui n'ont pas leur chargement complet. Les capitaines Nantais qui vont sur leur lest dans la vue d'avoir du fret, sont dans le cas, plus que tous autres, de rapporter

ce que les autres ne peuvent charger.

Pour qu'un capitaine trouve facilement à completer son chargement , il faut qu'il soit connu des habitans ; qu'il soit bon homme de mer , que son navire soit bon , que son équipage soit bien composé. L'unique soin d'un tel capitaine est de s'attacher à se procurer un bon fret , il y réussit suivant son intelligence & sa capacité.

Lorsque les affaires sont entièrement terminées , un capitaine ne songe plus qu'à son retour en France , & profite du premier tems favorable pour mettre à la voile.

---

## CHAPITRE IV.

*Des abus qui se commettent dans le commerce de France avec les Colonies.*

**I**l est de toute vérité qu'il se commet des abus de la part du commerce de la Métropole avec ses Colonies.

La cupidité des hommes , & le défaut de réglements pour la réprimer en sont les causes.

Il arrive donc que nous portons dans les Colonies des denrées de mauvaises qualités , des rebuts ; & que celles qui se vendent en barriques & en barils ne contiennent pas leur véritable mesure , ce qui devroit être rectifié à l'embarquement dans les ports d'où ces denrées partent.

On porte aussi dans les Colonies beaucoup de bijoux d'or & d'argent d'Allemagne, ou d'ailleurs, & sans contrôle.

Cet objet est très-grave, parce que la plupart de ces bijoux sont achetés de l'étranger, ce qui prive notre industrie du profit qu'elle pourroit faire si elle les fabriquoit.

Ces bijoux sont d'un bas aloi, & comme il n'y a pas de contrôle dans les Colonies, par conséquent aucune ordonnance qui en empêche le commerce, ils se vendent impunément sans que l'acheteur trouve aucune voie contre le vendeur qui l'a trompé.

Une loi prohibitive, contre ces sortes de marchés, obvieroit à cet inconvénient, en soumettant à la confiscation tout bijoux & vaisselle d'or & d'argent qui ne seroient pas contrôlés en France.

Ces abus s'étendent sur toutes les branches de commerce; mais celle du comestible est la plus délicate; c'est sur elle, principalement, que le Gouvernement doit veiller avec le plus de soin.

On ne doit porter, dans nos Colonies, que des choses saines & loyales, en tout genre. Les farines doivent être fraîches; les vins doivent être de jauge, & le bœuf salé bien conditionné.

Au contraire, on voit trop souvent arriver de vieilles farines remplies de mités; des vins

renfermés dans des futailles qui n'ont pas la continence prescrite ; & du bœuf en putréfaction , capable d'empoisonner les hommes les plus robustes , dans un climat où l'on a besoin de bons vivres pour pouvoir résister à ses malignes influences.

Quelqu'humiliante que soit cette vérité sur les abus que commettent les négocians de la Métropole envers nos Colonies , il n'est pas moins indispensable de l'avouer , sentant bien que nous ne pouvons offenser que ceux qui sont coupables ; s'ils se corrigent en nous lisant , ils auront d'abord rempli nos vues , & , ensuite , les plus simples devoirs de la probité.

Ces abus ont souvent déterminé l'habitant à se pourvoir , chez nos voisins , des objets qu'il trouvoit meilleurs que les nôtres , & à aussi bon compte.

Voilà comment les ouvertures d'interlope se forment souvent. Alors le commerce de France jette les hauts cris au moment même où il a donné lieu à la contrebande , par son indiscrétion , & même par son avarice , pour ne rien dire de plus.

Pour parvenir à perfectionner ce commerce , on doit connoître tout ce qui peut y contribuer , en travaillant à la réforme de ce qui altere & détruit la confiance du colon. Nous estimons que l'objet dont nous venons de parler en fait une partie essentielle.

Que le commerce de France s'applique désormais à ne porter que de bonnes choses dans les Colonies ; qu'elles y soient livrées avec cette fidélité , cette franchise , cette candeur qui font la base d'un commerce solide , afin de ne laisser à leurs habitans aucun prétexte de former des liaisons interlopes avec les étrangers , & notre commerce recouvrera bientôt sa splendeur.

En même tems que nous nous corrigerons de ces abus , étudions-nous à ne jamais laisser nos Colonies sans provisions , sur-tout à l'égard du comestible.

J'ai vu , par fois , les farines d'une rareté si excessive qu'il n'étoit pas possible à l'habitant de s'en procurer. Ces disettes , toujours plus ou moins dangereuses , selon les conjonctures , ne sont que trop répétées ; & quoiqu'il ne soit gueres possible de les éviter absolument , on devroit tâcher qu'elles n'arrivassent que de très-loin à plus loin encore.

En Avril 1775 , on écrivoit du Cap-Français : « s'il ne nous arrive des *Bordelais* il faudra mourir de faim ; il n'y a pas un baril de farine dans cette ville , &c. »

Ces sortes de crises font fort à craindre pour le bien du commerce , parce qu'elles réveillent l'ardeur des négocians qui font le commerce interlope , &c , sous prétexte d'aller prendre des farines chez nos voisins , ils y portent les denrées

de nos Colonies, & rapportent beaucoup d'objets qui viennent en concurrence avec les nôtres, ce qui fait le plus grand tort à la Métropole.

On fait fort bien que la mer met quelquefois des obstacles à l'arrivée des navires marchands, & que, quoiqu'ils partent d'ici successivement, ils se trouvent arrêtés par les vents contraires, de sorte qu'on les voit souvent accumulés en flotte & se rencontrer, tous à la fois, dans le port qui a souffert en les attendant.

Alors la grande quantité de marchandises ramene l'abondance, & en fait tomber le prix; l'armateur qui ne gagne pas, se décourage: cet événement amène quelquefois une autre disette dans la Colonie.

Ces sortes de choses tiennent trop aux causes physiques pour qu'il soit possible d'y apporter un remède spécifique & certain; mais du moins le commerce doit y appliquer le sien avec tout le zèle dont il est capable, puisqu'il doit en sentir toute la nécessité.

Le commerce de la Métropole pourroit calculer plus soigneusement ses expéditions, de maniere que l'approvisionnement des Colonies fut suivi avec plus d'exactitude. Cette étude est digne de l'attention des vrais citoyens, & de tout bon négociant. Sans vouloir leur rien apprendre, on peut observer qu'il faut qu'ils sachent perdre à propos, & qu'il vaut mieux

que , de tems à autre , la grande abondance de leurs envois dans le nouveau monde les empêche de gagner , que de le laisser manquer quelquefois du nécessaire.

Par ce moyen , on parviendra à éloigner les idées de commerce interlope ; il s'en fera moins , & celui de la Métropole se récompensera avantageusement des petits sacrifices qu'il aura faits , relativement à l'approvisionnement des Colonies.

---

## CHAPITRE V.

### *Du commerce des negres avec nos Colonies de l'Amérique.*

UN grand nombre d'écrivains modernes , de tout genre , poëtes , orateurs , philosophes , & autres personnes de tout état , ne laissent échapper aucune occasion de déclamer contre le commerce des negres , & voudroient tous pouvoir le faire proscrire ; la voix de la nature , en effet , semble au premier apperçu , devoir s'élever en faveur de la liberté , & paroît la soutenir. Toutes les choses de la vie , dit le célèbre Epictete (1) , esclave lui-même , ressemblent à un vase qui a deux anses , dont l'une est bonne , & l'autre mauvaise ; par laquelle , ajoute-t-il , voudriez-

---

(1) Dans son MANUEL , &c.

vous le prendre? Ce ne sera pas, sans doute, par cette dernière (1).

Nous nous garderons bien de combattre trop ouvertement ce désir de proscription absolue de la traîte des noirs. Nous avouons de plus, que, long-tems soumis au même préjugé, nous pensions comme ces auteurs, avant que d'y avoir mûrement réfléchi, & d'avoir acquis les connaissances que les observations & l'expérience seules peuvent donner: nous ne pouvions également concevoir que, pour du métal on fût autorisé d'acheter un homme, (n'importe sa couleur), parce qu'il ne peut ni ne doit raisonnablement se vendre (2). Mais comme il est permis d'avoir

---

(1) Que dans une opération générale, dont le Prince prévoit un bien pour sa Nation, il s'ensuive le dommage de quelque particulier, alors ce dommage a une compensation si grande, qu'il doit être nul devant le Législateur, qui n'a pu faire entrer dans son plan les intérêts du détail. C'est ainsi qu'une bataille gagnée ou une ville prise, coûtent des hommes & de l'argent; mais le Prince ne choisit ni ceux qui paient de leur vie, ni ceux qui paient de leur argent. C'est une suite du pouvoir de l'Etat sur ses sujets; & s'il étoit permis de faire comparaison jusqu'à l'Etre suprême, c'est ainsi que les perfections de cet univers sont mêlées de quelque mal physique & moral, sujet de scandale pour les esprits vulgaires qui ne savent pas embrasser l'ensemble des causes.

(2) Puisqu'aucun homme n'a une autorité naturelle sur son semblable, & puisque la force ne produit aucun droit,

Un sentiment à soi , sur un objet quelconque , sur-tout lorsqu'on l'a examiné de toutes faces , & qu'il existe , de plus , de très-puissantes raisons , selon moi , pour excuser , ou même légitimer , en quelque sorte , ce commerce des nègres , je ne suis plus surpris qu'on le tolere , dès que l'on a reconnu l'indispensable nécessité d'en avoir pour mettre nos Colonies en valeur.

Au moment que j'allois revoir le présent chapitre cinquième de cet ouvrage , pour le livrer à la presse , j'ai appris , avec non moins d'étonnement que de plaisir , que plusieurs Jurisconsultes , & lettrés célèbres , entr'autres M. Linguet , dans leurs dissertations sur l'esclavage politique , le préferent , pour tous les gens de peine , même pour les malheureux artisans , ouvriers-compagnons , à une liberté qui leur devenoit funeste , soit dans leurs maladies , soit dans leur vieillesse. Ils ont fait plus , du moins à mes yeux , ils ont démontré par la force du raisonnement , par des faits constatés & connus , qu'en effet l'esclavage , c'est-à-dire , la dépendance d'un serf né , ou serviteur acheté , dont le maître est , ou devient ordinairement le vrai pere , quand cette sorte d'enfant adoptif le mé-

---

restent donc les conventions pour base de toute autorité légitime parmi les hommes. Œuvres de M. J. J. Rousseau , tom. 2 , pag. 169 ; édit. de Neuchâtel , 1775.

rite , vaut mille fois mieux que la liberté de son premier état qui ne lui laissoit , presque toujours , que l'indigence en perspective. Au reste , il me paroît inutile ici de m'étendre sur ce sujet , & , encore plus , de répéter ce qu'ils ont dit dans leurs ouvrages qui sont trop répandus pour les citer. Je reviens donc à mes objets de commerce , & , dans ce moment , à celui qui est relatif à la traite des negres , à laquelle ce chapitre est destiné. Je dis donc que les esclaves sont aussi nécessaires aux Colonies que celles-ci le sont à la nation.

Mais les hommes que nous allons acheter sur les côtes d'Afrique sont-ils libres dans leur pays ?

Peut-on exploiter les terres dans nos îles & nos établissemens de la zone torride , sans le secours des Africains de cette couleur ?

Ce sont ces deux questions auxquelles il faut répondre clairement pour trouver les raisons qui justifient les nations qui font cette espece de commerce.

A l'égard de la premiere , il faudroit avoir bien peu de connoissance de l'Afrique , si l'on ignoroit que tous les indigenes de ces climats sont esclaves nés. Les Princes de ces pays sont despotes , & maîtres de la vie de leurs sujets ; ils en sont même les seuls bourreaux , puisqu'il n'y en a point d'autres chez eux.

La coutume universelle de ces pays est que tout prisonnier de guerre est condamné à la mort sans aucune exception quelconque.

Quant à la seconde , peut-on ne pas savoir , en France , qu'il est impossible d'exploiter les terres de la zone torride sans negres ? Ignore-t-on que ces climats brûlans ne permettent pas aux Européens de résister aux fatigues de la culture ? Tous ensemble , & même réunis , ne suffroient pas pour ce travail. Il ne convient qu'à ceux qui , nés entre les tropiques , peuvent supporter l'ardeur excessive du soleil sous de tels degrés , &c.

Il suit de ces deux assertions vraies & positives que si c'est un mal que d'acheter des negres , au moins produit-il un grand bien pour eux-mêmes , puisque l'avarice de leurs Princes sauve la vie aux victimes qu'ils nous vendent , & qu'il vaut mieux , pour le genre humain en général , que ce trafic se soit établi pour lui conserver des hommes qui lui sont utiles.

Que l'on ne nous dise pas que les guerres que se font les Princes negres n'existeroient pas s'ils n'avoient plus d'acheteurs pour leurs prisonniers ; cette objection est plus que vaine ; elle annonce au moins de l'ignorance.

Les guerres viennent d'un tout autre prétexte , la cupidité n'y a aucune part. Un *fétiche* adoré dans un lieu , ridiculisé dans un autre ; la que-

relle de deux particuliers ; l'usurpation du moins  
dre prince , du plus petit seigneur ; enfin la mort  
d'une espece de roi ; voilà les motifs qui donnent  
lieu aux guerres presque continues qui déso-  
lent l'Afrique.

D'après ces raisons succinctes , on ne doit pas  
douter que le commerce d'esclaves , tout révol-  
tant qu'il soit , & qu'il puisse le paroître , n'est  
pas aussi criminel qu'on veut le faire entendre.

Car enfin ces hommes que nous achetons se-  
roient perdus pour l'humanité , puisque la loi  
chez eux les condamne à la mort dès qu'ils sont  
prisonniers.

D'ailleurs leur sort , dans nos Colonies , n'est  
pas aussi affreux qu'on le pense , il est des maîtres  
humains , même trop doux , ou plutôt trop foi-  
bles , & de la bonté desquels ces noirs , ordi-  
nairement ingrats & traîtres , abusent souvent  
un esclave , quand il est bon sujet , éprouve des  
douceurs capables de lui faire oublier ses chaînes.

Mais revenons à notre but principal , qui est  
d'offrir quelques observations utiles sur cette  
partie de commerce.

Malheureusement pour avoir les productions  
de la zone torride il faut des negres ; cela est dé-  
montré. Nos navires vont les traiter sur les cô-  
tes d'Afrique , & y font des séjours très-longs ,  
qui les forcent à des désarmemens considérables  
& coûteux aux armateurs ; ils sont également

obligés, pour ne pas se ruiner, de vendre leurs negres à proportion des risques qu'un long séjour leur a fait courir, & des dépenses qui en sont ordinairement les suites.

Voilà l'inconvénient & l'abus dans lequel nos voisins ne tombent point. Nos navires qui traffiquent avec les naturels du pays, sont des comptoirs ambulans. En opérant de côté & d'autre, il arrive souvent qu'à mesure qu'ils traitent dix hommes, il en meurt presque autant à leur bord. On fait que, tant qu'ils voient les côtes de leur pays, ils essaient tous les moyens de se sauver ou de mourir. Il est facile de sentir combien ce séjour est rebutant & pernicieux, & que c'est de là que dérive la cherté des noirs.

Les Anglois & les Hollandois n'éprouvent pas ces inconvénients : ils ont des comptoirs établis de distance en distance sur la côte, lesquels travaillent sans cesse à cette traite avec l'intérieur du pays. Ces comptoirs ont un chef qui a le titre de gouverneur, & qui en est le directeur général. On lui donne, pour sa récompense, le bénéfice du commerce qu'il fait sur les lieux ; personne que lui n'a droit de traiter avec les naturels. Il ne peut freter les noirs pour son compte ; mais il est obligé de les vendre aux navires qui vont les prendre. Ces places se donnent, non à la faveur, mais bien au seul mérite, ce qui n'est pas trop inutile de remarquer ici en passant.

De cette façon, le commerce, qui est toujours en haleine dans le pays, facilite aux navires une prompte expédition ; huit jours de mouillage sont suffisans pour embarquer & partir. C'est de cette promptitude dans le voyage, que dépend le bas prix des negres, & l'avantage que nos voisins ont sur nous dans ce négoce.

Cet exposé fait voir avec combien de raison on doit désirer de pareils établissemens pour nous à la côte d'Afrique ; c'est au Gouvernement à faire les démarches nécessaires pour y parvenir, en formant des comptoirs dans tous les parages qui ne sont pas occupés par d'autres nations, & dans ceux où nous avons un droit reconnu.

Il faut observer, au reste, que nos voisins donnent aux capitaines de leurs bâtimens, des appointemens plus foibles & des traitemens moins favorables que nous ne faisons aux nôtres. Il conviendroit que nous agissions de même lorsqu'il ne s'agira que d'aller prendre des captifs & de les transporter en Amérique, parce qu'il est moins pénible de traiter en un seul lieu en vingt-quatre ou quarante-huit heures, que de faire des mouillages & des séjours qu'entraîne la méthode ordinaire de traiter.

Comme tout devroit être calculé & pris en considération en matière de commerce, nos armateurs ne manqueront pas de se prévaloir de cette différence, dont la remarque est simple, naturelle & très-équitable.

Nous ne pensons pas qu'il y ait d'autre moyen pour faire tomber le prix des noirs, que celui que nous venons de proposer; cependant nous savons que, depuis quelque tems, des négocians se sont avisés de faire des armemens pour Mozambique; il y en a même déjà d'effectués, mais nous ignorons si les negres qui en proviennent, sont propres à remplir les vues des habitans. C'est ce que l'expérience nous apprendra par la suite.

Le trajet de Mozambique aux Antilles est bien considérable pour des gens si difficiles à conduire; de plus, la consommation des vivres demande bien des combinaisons; enfin les mers du Cap de Bonne-Espérance font toujours fort dures à dépasser; néanmoins si cette nouvelle tentative peut réussir, ce seroit un grand pas pour l'avancement du commerce.

Le Gouvernement ne fauroit trop tôt réfléchir sur une affaire si essentielle, & former des postes stables sur la côte de la Caffrerie, pour soutenir la traite dans ces parages éloignés. Au reste, ce ne sera qu'après la certitude du succès d'une pareille entreprise, qu'il pourra l'ordonner.

Nous avons inséré dans le chapitre deuxième de cette première partie, la notice des négriers qui ont été armés dans nos ports l'année 1776. Nous remarquons, non sans beaucoup d'étonnement, que celui de Bordeaux, quoique l'u-

des plus opulens du royaume, a le moins de part à ce genre de commerce.

Nous serions bien embarrassés de justifier ici une indolence si frappante. MM. les négocians de Bordeaux ne doivent pas ignorer que , sans les bras des negres,nos Colonies n'eussent pas subsisté.

L'émulation de ce commerce intéressant anime celui du nouveau Monde ; les négocians qui sont pénétrés de cette vérité , plus claire que le jour , & qui se comportent en conséquence de leurs lumières & de leurs facultés , méritent les plus grandes faveurs de la fortune.

On ose le dire , de tels négocians sont même dignes de l'attention du Souverain , & d'être placés à côté des hommes illustres en tous genres , & d'être distingués , comme eux , par des honneurs qui ne sont dus qu'aux vrais soutiens de l'Etat.

Nantes est , de toutes nos villes , celle qui peut-être a le mieux connu & cultivé cette branche du commerce qui , on ne peut trop le répéter , est l'une des premières sources de nos richesses.

J'ai entendu avancer , sans fondement , que Bordeaux n'a jamais tourné ses vues vers les côtes d'Afrique ; qu'on n'y est pas même bien au fait de ce commerce , d'autant plus qu'il n'est pas à portée de se procurer les denrées nécessaires à la traite des noirs,

Affurément

Assurément si l'on ne pouvoit alléguer que ces raisons, nous ne les estimerions pas trop valables : n'être pas accoutumé à un certain train d'affaires, ainsi que ne pas être à la proximité des objets de la traite, parce qu'ils viennent en partie d'Angleterre & d'Hollande, cela n'empêche nullement d'opérer; on ne voit pas que Nantes en soit beaucoup plus près; & un navire qui fait voile pour cet objet, arrive presque aussi-tôt à la Garonne qu'à la Loire.

Nous ne pouvons donc mieux faire que d'inviter les négocians de Bordeaux à prendre en recommandation un des objets les plus importans au progrès du commerce de nos établissements de l'Amérique, par la nécessité où l'on est d'y faire exploiter les terres par les hommes qui sont les seuls propres à ces travaux. S'ils peuvent se pénétrer de cette vérité, que de son côté le Gouvernement veuille s'occuper du soin de faire établir des postes stables le long des côtes d'Afrique, on est convaincu que le prix des negres tombera dans nos Colonies à l'égalité de celui de nos voisins; ce qui préviendra mieux que tous les autres moyens, l'interlope assez considérable qui se fait dans cette partie.

Le Roi vient d'accorder à la compagnie de la Guyane-Française, le privilége exclusif de la traite depuis l'Isle de Gorée jusqu'à la rivière de Caramance, ce qui comprend une

étendue de près de cinquante lieues de côtes.

Quoique le commerce ait raison en général de s'élever contre tout ce qui est privilége exclusif, nous ne pouvons néanmoins qu'applaudir à celui dont il s'agit, tant à cause qu'il est cédé à une compagnie très en état de le bien faire valoir, même beaucoup mieux que le commerce n'auroit pu faire, que parce que ce poste est dans le voisinage d'un établissement Anglais, avec lequel il vient en concurrence.

Ces raisons sont plus que suffisantes pour le justifier aux yeux du commerce; mais il y en a de plus fortes & de plus solides encore: c'est que la compagnie de la Guyane s'est engagée d'établir un terrain considérable situé sur les bords de la riviere d'Oyapoque dans la France équinoxiale, ce qui va nous donner une branche de commerce qui pourra devenir dans la suite de la plus grande importance.

Nous aurons occasion, ci-après, de parler de cette compagnie, ainsi que de celle qui se forme aussi pour la Guyane, sous le nom de la compagnie d'*Aproiiague*.

Celle-ci est encore encouragée par le Roi à faire sa traite, à Mozambique, par une prime que l'Etat lui donnera par chaque tête de noir qu'elle portera dans nos Colonies.

Cet encouragement promet les plus grands succès pour cette compagnie & pour l'avantage de ce commerce.

Tous ces moyens réunis & bien conduits nous font espérer que les habitans de nos Colonies pourront , dans peu , obtenir les esclaves au prix égal à celui qui a lieu dans les Colonies Anglaises , où ils ont toujours valu vingt pour cent de moins que dans les nôtres.

Nous avons un port à Juda qui est précisément au centre des parages de la traite ; ce poste , protégé par une frégate du Roi qui seroit alternativement relevée par une autre , seroit un grand bien pour la traite en général.

Le Gouvernement doit sentir que , pour qu'un établissement de commerce jouisse d'une sorte de considération , si nécessaire dans des parages étrangers & barbares , il faut qu'il s'y fasse connaître par sa force ; qu'il s'y fasse rendre le respect dû , & que ces sortes de choses sont & doivent être à sa charge , puisque c'est lui qui l'éleve & le soutient.



## CHAPITRE VI.

*Du commerce interlope qui se fait dans les Colonies Françaises de l'Amérique.*

DE tous les abus qui subsistent dans le commerce des Indes Occidentales, le plus funeste pour la France est celui connu sous le nom de commerce interlope ou de contrebande.

Il en existe de deux espèces; l'une doit être tolérée, & l'autre absolument proscrite.

En 1763, le ministère se détermina de permettre aux Anglais un port franc dans sa Colonie de Saint-Domingue. Le Môle Saint-Nicolas fut choisi pour cet effet.

Les vues sages & élevées du ministre qui tenoit alors les rênes du Gouvernement dans cette partie, étoient de faciliter l'établissement de celui qui, jusqu'alors, n'avoit vu que quelques cabanes de pêcheurs dans un terrain aride, mais enrichi d'une des plus belles & meilleures rades du monde entier, au fond de laquelle le commerce, que ce grand ministre a su y attirer, a procuré l'aisance d'y construire une ville sous le nom de *Bombardopolis* qui ne laisse pas que d'être déjà assez considérable.

Les Anglais du nord de l'Amérique y transportent des chevaux, du bois léger, propre à la

bâtie & tout prêt à poser, des planches & du merrein à barques; tous ces articles sont de première nécessité dans nos Colonies de la zone torride, & c'est un des deux objets de commerce qui doivent être tolérés.

Celui de mulets à la côte d'Espagne, doit l'être aussi. Voilà les feuls points que le commerce de France essayeroit en vain de faire proscrire; s'il le faisoit, en travaillant contre le bien des Colonies, il renverseroit ses intérêts; parce que leur exploitation deviendroit alors impossible.

Quoi qu'il en soit de la nécessité où l'on est de souffrir les branches de négoce dont nous venons de parler, il n'est pas moins vrai de convenir que par leur moyen, & sous leurs auspices, il se commet des abus très-préjudiciables à l'avancement & aux progrès du commerce de la Métropole. Entrons dans le détail que demande l'importance de cet objet.

Les Anglais, sous prétexte de porter, au Môle Saint - Nicolas, les articles mentionnés ci-devant, y conduisent des farines, des étoffes, de la toile, & sur-tout des meubles de toutes les especes; ils en frustent par conséquent l'industrie du royaume.

Leurs retours, qu'ils devroient prendre en sirops & en tafia, à l'exclusion de toute autre denrée du produit de nos Colonies, font le plus

souvent composés de sucre, café & autres parties que nul autre que les négocians de la Métropole ne doivent toucher que pour les apporter en France.

Le commerce des mullets, à la côte Espagnole, qui se fait au coup de canon, entraîne aussi ses abus, par la raison qu'il est presque en totalité dans les mains des Hollandois de l'isle de Curaçao & de Saint-Eustache.

Ces étrangers, qui ont acquitté leurs cargaisons avec l'industrie de leur pays, nous apportent leurs mullets, qu'il faut payer par un fonds, qui, en sortant, est perdu pour l'Etat.

Encore feroit-il moins nuisible si l'habitant payoit toujours en espèces les mullets dont il fait emplette; mais, le plus souvent, il paye en denrées dont alors il prive la Métropole.

Entre les abus du commerce interlope, ce sont ceux-là qu'on doit tolérer par nécessité absolue; mais aussi, ces mêmes abus peuvent facilement se corriger, & nous causer, par conséquent, beaucoup moins de préjudice.

Venons maintenant au commerce interlope qui ne peut & ne doit se souffrir sous quelque prétexte ni dénomination que ce puisse être.

Il est prouvé que celui-ci enlève à la Métropole un grand quart des productions des îles du Vent, & peut-être la huitième partie de celles de notre Colonie de Saint Domingue; ainsi on

peut évaluer le dommage qu'il nous occasionne à une perte réelle & effective, pour le royaume, d'environ dix millions de livres tournois, par année.

En examinant cet objet avec des yeux économiques, on verra quelle ressource immense il ôte à notre industrie; car ces dix millions, en pure perte pour l'Etat, s'ils étoient touchés par les négocians du royaume, fructifieroient au moins de cinquante pour cent en passant dans toutes les classes des citoyens qui participent au commerce des îles. Savoir:

A l'industrie , . . . .	10 pour cent.
Au négociant, y compris les accessoires qui entourent toutes les branches du commerce .	30 <i>idem.</i>
A la navigation , y compris aussi ses accessoires . . . .	10 <i>idem.</i>
<hr/> Total . . . .	<hr/> 50 pour cent.

Voilà bien les cinquante pour cent trouvés & mis au plus bas. Quelle prodigieuse somme l'Etat perd en vingt années ! Il est impossible de ne pas ressentir de l'humeur, pour ne rien dire de plus, contre les auteurs du commerce interlope, quand on réfléchit sur le mal qu'il occasionne journellement à l'Etat. J'ose ajouter, comme bon citoyen, (il faut le révéler à la honte de ceux qui y participent), que les trois quarts de ce per-

nicieux négoce se font par des Français & sous le pavillon de la nation. C'est une triste vérité : voilà le fruit de la philosophie moderne qui ne connoît point de patrie, & qui faisant rapporter tout à soi individuellement & exclusivement à tout, marque non-seulement la plus grande indifférence pour ce qu'on appelle bien public, mais sacriferoit encore une province, un royaume, pour un intérêt sordidement-particulier.

De tous les contrebandiers nationaux, aucun ne font le commerce interlope avec plus d'activité, de force, de hardiesse, & de constance que ceux des îles du Vent : tout le monde s'en mêle, même les habitans qui ne devroient songer qu'à leur culture. On en voit qui mettent ouvertement des bâtimens à la mer pour cet unique objet.

Dans la dernière guerre, le commerce interlope, que firent la Martinique & la Guadeloupe, causa plus de tort à la Métropole que la prise de ces deux établissemens par les Anglais : la raison en est sensible ; c'est que, comme il est difficile de se corriger des mauvaises habitudes, elles ont conservé ces liaisons d'interlope jusqu'à ce jour.

Le reste de ce funeste commerce est entre les mains des Anglais & des Hollandais. Le voisinage de Saint-Eustache, pour ceux-ci, & de plusieurs établissemens Anglais, pour les autres, facilite & maintient beaucoup les habitudes de

ce commerce qui nous est si nuisible.

C'est ainsi que celui de la Métropole voit passer ses droits en des mains étrangères. De là , il s'ensuit un double mal ; le découragement de notre commerce , & le désapprovisionnement de nos Colonies.

Le Roi , pour empêcher cet interlope , tient dans les Colonies , quelques bateaux , ou corvettes , commandés par des officiers qui , la plupart ayant été eux-mêmes *flibustiers* , ont fait ce commerce. Les liaisons qu'ils ont avec leurs anciens confrères , ne leur permettent guere des visites rigoureuses. Il y a , en outre , & momentanément quelques frégates de sa Majesté , qui leur donnent la chasse. Elles ne font aucune grâce quand elles découvrent la contravention ; mais malheureusement il n'y a pas toujours des frégates destinées à cet objet.

Le plan qu'il y auroit à suivre , pour empêcher ce commerce , seroit d'avoir , toute l'année , dans chacune de nos Colonies , une frégate de 20 à 30 canons , avec quatre corvettes , pour Saint-Domingue , & autant pour les Isles du vent. Ces corvettes seroient montées de 6 à 8 canons de bon calibre ; elles rendroient compte de leur croisiere au capitaine de la frégate , lequel seroit tenu de rendre le sien à l'intendant ; & à son défaut , au commissaire de la marine qui donneroit les ordres nécessaires pour les croisières subséquentes.

La frégate ordonnée pour Saint-Domingue se porteroit, tantôt au Cap-Français, au Môle Saint-Nicolas, au Port-au-Prince, & au moins une fois l'année aux Cayes Saint-Louis, à la bande du sud; les quatre corvettes croiseroient chacune dans leur département respectif, dans lesquels la frégate se porteroit une ou deux fois l'année, pour voir & juger si la croisière s'est faite convenablement.

Celles qui seroient ordonnées pour la Martinique & pour la Guadeloupe, seroient le tour de ces îles, en partant l'une par le nord pour aller au sud par la partie de l'ouest; l'autre du sud, pour aller au nord par l'est. Les deux frégates seroient voile alternativement de la bande du sud à la bande du nord, & celle destinée pour la Martinique comprendroit Sainte-Lucie dans sa croisière.

En s'y prenant ainsi, il ne seroit gueres possible aux interlopes de faire leurs courses clandestines; on parviendroit, à force d'en confisquer, à décourager ses partisans; la vigueur & la prospérité seroient rendues au commerce de la Métropole, qui jusqu'à présent n'a cessé de souffrir beaucoup par cette contrebande.

Si l'on ne remédioit à ces abus dans nos colonies, avant qu'ils aient pris des racines plus profondes, il s'ensuivroit bientôt l'affaissement & la décadence du commerce de la Métropole,

d'où il feroit difficile de le tirer.

Mais s'il est instant d'encourager le commerce de France avec les Colonies, il faut qu'il s'acquitte de ses devoirs envers elles. Il faut qu'il soit équitable dans les poids & mesures des denrées qu'il leur fournit; qu'elles soient de bonne qualité, sur-tout dans le comestible; qu'il ne soit exporté aucun bijou, aucune vaisselle, qui ne soient duement contrôlés; que les Colonies soient toujours approvisionnées pour ne pas les nécessiter à l'interlope; toutes choses rétablies dans cet ordre, on verra que la Métropole & les Colonies s'en trouveront bien réciprocement.

On objectera sans doute que l'armement de trois frégates & de six corvettes coûteront beaucoup au Gouvernement; nous avouons que cette dépense, qui pourra se monter à quatre ou cinq cens mille livres par chaque année, ne laisse pas que de mériter quelque attention, mais aussi sa majesté aura l'avantage d'avoir soutenu le commerce le plus important de ses domaines, d'avoir formé des marins qui ne l'auroient pas été sans cela; enfin il restera plus d'un million de droits à l'Etat, que cet interlope lui enleve tous les ans; ce qui feroit plus que compenser les frais de cet armement. Le Roi, en prêtant des forces pour l'empêcher, ne feroit pas encore tout, s'il n'avoit la bonté d'ordonner à ceux qui gouver-

ment nos Colonies & qui en ont l'intendance ; d'avoir toujours un œil sévere sur cette partie intéressante.

On a vu des personnes en place qui , pour se captiver l'affection de ceux qu'ils gouvernoient , étoient d'une nonchalance , d'une tranquillité singuliere sur cette contrebande , dont apparemment ils ne fentoient point toutes les suites dange- reuses ; s'ils ne la permettoient pas ouvertement , au moins la toléroient-ils d'une maniere révol- tante , & par-là anéantissoient les avantages de l'harmonie avec la Métropole.

Ce qui se passe même encore aujourd'hui aux îles du vent , ne prouve que trop cette asser- tition.

Au surplus , si la France veut conserver la branche la plus riche de ses commerces , ainsi que la prépondérance de celui des productions de la zone torride qu'elle a eue jusqu'à présent ; si elle a l'ambition si convenable à ses intérêts , de l'agrandir , de l'augmenter davantage , il faut qu'elle emploie tous les moyens possibles pour détruire le commerce interlope ; & c'est ce qui devroit quelquefois sérieusement occuper le ca- binet de la marine.



## CHAPITRE VII.

*De la nécessité de supprimer les droits & impôts dans les Colonies, pour les faire payer dorénavant dans la Métropole.*

EN réformant les abus, on parviendra à referrer les noeuds qui nous lient avec nos Colonies ; on verra cet heureux moment où leurs productions feront entièrement versées dans la Métropole ; elles ne connoîtront d'autres échanges que ceux qu'elles feront avec nous ; le commerce sera réciproque & porté au degré de splendeur qu'il peut atteindre.

Nous avons dit que celui de l'Amérique étoit une des branches les plus considérables que nous ayons ; on peut s'expliquer plus nettement, & oser même avancer qu'il vaut beaucoup plus que toutes les autres ensemble, tant par rapport à lui-même que relativement aux forces de la monarchie. Cela est si sensible, que les détails qu'on en pourroit donner seroient toujours fort au-dessous de la réalité : il s'ensuit donc que la France a le plus grand intérêt, non-seulement à le soutenir avec vigueur pour éviter son affaiblissement, mais encore à l'agrandir, même en cas de guerre, où ses navires doivent être escortés par les vaisseaux de sa Majesté ; les Colonies &

leurs débouquemens gardés par de bonnes esca-  
dres, afin d'en tenir l'ennemi le plus éloigné  
qu'il sera possible.

Alors nos liaisons avec nos Colonies se sou-  
tiendront & se resserreront; on évitera le défa-  
grément & les pertes qu'a faites notre com-  
merce dans la dernière guerre, pendant laquelle  
les productions, presqu'en entier, de nos Isles,  
passerent dans des mains étrangères, d'où nous  
étions obligés de les tirer pour notre consom-  
mation, en les payant au poids de l'or.

Le commerce de la côte d'Afrique ne fut pas  
moins malheureux. Après avoir perdu la Guinée  
& le Sénégal, les négocians se dégoûterent des  
armemens de cette nature, parce qu'ils ne  
voyoient, d'un côté, que nos ennemis en force  
sur toute la côte, & de l'autre aucun appui, au-  
cun soutien de la part de la France.

En veillant donc à garantir nos Isles en tems  
de guerre, il faudroit aussi soutenir le commerce  
de traite, au moyen de quelques vaisseaux &  
d'un nombre de frégates qui croiseroient pour  
sa sûreté.

On doit sentir de quelle importance il est  
que ce commerce ne soit jamais interrompu,  
comme étant aussi nécessaire & marchant de  
front avec les objets de première nécessité.

Des escadres employées par ces deux motifs,  
coûteroient, j'en conviens, beaucoup d'argent à

l'Etat ; mais si l'argent est fait pour être le mobile de son soutien , que l'on daigne nous montrer quel meilleur emploi on pourroit en faire ? Il eût été bien à souhaiter que , dans la dernière guerre , au lieu d'avoir rassemblé nos forces pour des coups d'éclat , on les eût divisées & appliquées à garder nos Colonies & à protéger le commerce.

Les Indes orientales ne contribuerent pas peu à empêcher la protection & la défense dues à nos Colonies de l'Amérique ; il paroissoit qu'on les oublioit entièrement , soit que la compagnie , qui existoit alors , eût à la cour un accès , une prépondérance plus intimes auprès du ministere , soit que ce même ministere ayant été induit en erreur , eût regardé les Indes occidentales fort au-dessous des autres ; il est arrivé que nous avons été maltraités des deux côtés , tandis qu'il étoit possible d'en garantir au moins l'un ou l'autre.

Alors il auroit fallu donner la préférence à nos Colonies , qui valent & vaudront toujours infinité plus à la monarchie , qu'un commerce tel que celui des Indes , qui n'est qu'une chimere , une vraie ostentation.

On a déjà dit (1) que le Gouvernement de

---

(1) M. l'abbé Raynal , dans son Ouvrage *du commerce des Européens dans les deux Indes*.

vroit affranchir ses Colonies de tous impôts & droits, mais on n'a pas dit la meilleure raison qui pourroit décider une affaire aussi majeure. Nous allons tâcher de faire notre possible pour la présenter sous le point de vue le plus frappant.

Tous ceux qui sont allés & qui vont encore à l'Amérique, n'ont pris ce parti que dans la vue de gagner du bien & de revenir en Europe jouir des fruits de leurs travaux; en conséquence ils travaillent tous à réaliser en France une fortune qui puisse les faire vivre dans l'aisance.

Tous envoient à leurs correspondans les épargnes qu'ils font: & qu'envoient-ils, sinon de la denrée de leur crû ou de celui d'un autre? Les trois quarts ignorent les principes du commerce, & ne font point assurer les risques de la mer. Il arrive donc que dans le nombre, il y en a qui perdent leur envoi par le naufrage. La denrée avoit payé un droit à la sortie de la Colonie, sans compter celui qu'elle a payé pour la capitulation des noirs: cela bien entendu, pesé & réfléchi, est-il juste qu'un homme paie un droit sur un objet qu'il n'a plus & qu'il perd en entier?

Ne seroit-il pas plus équitable que ce droit ne fût perçu qu'au débarquement dans la Métropole? Quoi! je perds mon bien, & le Gouvernement m'oblige de lui payer une redevance sur ce qui cause ma ruine! C'est l'effet sans cause,

cause, une absurdité qui dégénere en une vraie injustice, sur laquelle la législation n'a sûrement jamais médité.

Outre ces raisons, toutes suffisantes qu'elles soient pour engager l'Etat à supprimer tous les impôts des Colonies, il y en a d'autres non moins décisives.

En matière de politique, les fautes de nos voisins doivent nous servir pour les éviter. Or, on n'ignore pas que les Colonies Anglaises de la zone torride sont accablées d'impôts ; cette nation, meilleure commerçante que bonne financière, n'a pas vu que le fisc ne perd rien à ses droits pour être payés en Europe plutôt qu'en Amérique ; ou bien la consommation que fait le nord de l'Amérique qui reçoit en droiture, sans qu'ils soient déposés dans la Métropole, les objets qui se tirent des Colonies à sucre, a seule pu déterminer les Anglais à charger d'impôts les établissements qui n'en devroient payer qu'au point de réunion, c'est-à-dire, dans la métropole.

Cette raison l'a, pour ainsi dire, nécessitée à établir ces impôts, parce qu'elle les auroit absolument perdus, sur tout ce qui auroit été consommé dans le nord de l'Amérique ; ce qui auroit fait un *déficit* considérable dans ses finances, dont elle ne pouvoit faire présent à un pays qui, de tout temps, s'étoit roidi contre

toute espece quelconque de taxes & d'impôts.

Malgré cela, l'Angleterre s'est encore trompée; car elle auroit pu mettre un droit sur ce qui auroit été exporté de ses Colonies à sucre pour aller dans celles du nord, & exempter tout le reste.

Cette faute des Anglais, commise envers leurs Colonies de la zone torride, est une raison pour la France d'exempter les siennes.

Les bons calculateurs ne diront pas qu'en les supprimant, ces impôts, on entende les en affranchir; ils sentiront qu'ils suivront la denrée, & que ce seront toujours les Colonies qui les paieront; parce que cette denrée sera achetée dans la Métropole, en proportion du droit auquel elle feroit assujettie.

On ne feroit pas embarrassé de prouver qu'en affranchissant nos Colonies & en rejettant l'impôt sur les retours en France où il feroit acquitté, l'Etat y gagneroit, & les Colonies s'en trouveroient plus à leur aise.

Il en feroit bien autrement si toutes leurs productions & leurs richesses ne devoient pas refluer dans la Métropole; mais ce n'est pas de ce cas-là dont il s'agit: alors même il y auroit des tempéramens à suivre, pour qu'il n'y eût que ce qui passeroit en droiture à l'étranger, qui fût sujet aux impôts.

Mais, dira-t-on, si l'on supprime tous im-

pôts dans nos Colonies , que le trésor du Roi ne reçoive plus rien , comment parviendra-t-on à faire face aux dépenses du Gouvernement dans cette partie du monde ? Il est aisé de répondre.

Dans le tems que le commerce languissoit dans une ignorance stupide & d'épaisses ténèbres , on envoyoit d'un lieu à un autre l'argent par des messagers ; le commerce , en faisant des progrès , observa l'inconvénient de ces envois ; on y suppléa par des mandats & des lettres de change. Pourquoi la finance du Roi ne feroit-elle pas ce que fait le commerce ? Pourquoi le trésorier de sa majesté dans les Colonies , ne pourroit-il pas tirer sur le trésor de France ? On ne pourroit pas nous dire que ce trésorier ne trouveroit pas à placer son papier , parce que nous savons qu'il le placeroit au pair , fût-il à six mois de vue , pourvu toutefois que ses traites fussent payées avec cette exactitude convenable à toute circulation , au bon ordre & à la confiance publique.

Au surplus , quand il s'agiroit de grands objets , les agens du Roi pourroient réserver à sa Majesté la faculté de payer en France ; cela accomoderoit à merveille les entrepreneurs. Resteroit à payer les troupes pour lesquelles il y aurroit toujours assez d'argent provenant de la négociation des traites du trésorier sur France.

Nous entendons qu'il ne conviendroit pas que

l'Etat fût obligé d'envoyer des especes dans ses Colonies, il vaut bien mieux que celles des étrangers seules y aient cours, & les Espagnols versent toutes celles que l'on y voit circuler.

Ce ne seroit donc pas une bonne raison pour ne pas libérer les Colonies de tout impôt quelconque, d'avancer que le trésorier seroit sans argent; car quand même l'expédient qu'on propose ne suffiroit pas absolument, il n'en seroit pas moins judicieux & important d'en venir là, fût-on même obligé d'envoyer quelques especes sur les lieux.

On fait qu'elles reviendroient toujours dans la Métropole, ou du moins on est sûr qu'elles ne sortiroient jamais des Colonies pour l'étranger.

Quand même il en coûteroit au Gouvernement pour délivrer les Colonies du fardeau des impôts, le sacrifice qu'il feroit à cet égard est dû, on ose le dire, à un pays qu'il est si prudent de ménager. Il est la grande machine de tous nos commerces & de nos forces maritimes; il mérite par-là toute la condescendance d'un bon Gouvernement, & l'on ne pourra jamais trop s'occuper des avantages & de la protection qu'il doit en attendre à de si grands titres.

S'occupera-t-on du soin de savoir si alors le fisc y gagneroit ou y perdroit? Ce seroit une peine superflue, parce que quand bien même on

perdroit un peu à cette sage & judicieuse résolution, ce ne feroit pas une raison valable pour ne pas l'exécuter.

Mais que toute crainte soit suspendue de ce côté, puisqu'il est évident qu'au lieu d'y perdre, ce même fisc y gagneroit davantage; soit parce que les deniers qui feroient levés d'après l'impôt qu'on mettroit au débarquement des denrées, feroient tous réalisés dans la Métropole, soit parce qu'il est possible de lui donner plus d'extension, sans que pour cela le commerce eût aucun sujet légitime de s'en plaindre, & que loin d'en souffrir de la diminution, il ne pourroit qu'augmenter, ainsi qu'il le fentira s'il veut se donner la peine d'approfondir cette matière.

Au reste, nous n'entendons pas comprendre dans la révocation des impôts, dans les Colonies, les droits levés par les corps municipaux des villes, bourgs & paroisses qui regardent immédiatement le service du pays: tel est celui de la capitulation des negres.

Il paroît, par la déclaration du Roi, du 30 Octobre 1730, que la destination des fonds provenans de cette capitulation, n'est pas indiquée; mais il est naturel de penser qu'elle ne peut avoir d'autre but que celui de remplir les objets ci-dessus mentionnés, à quoi elle est plus que suffisante.

Les impôts que nous entendons devoir être

supprimés, sont ceux qui se perçoivent notamment sur les denrées, parce que ces denrées devant refluer dans la Métropole, tous les droits doivent y être perçus.

Il paroît aussi par l'arrêt du conseil d'état du Roi, du 5 Août 1732, que les droits du domaine d'occident n'ont été établis que pour entretenir des bateaux destinés à croiser pour détruire le commerce interlope.

Cet Arrêt porte : « le Roi ayant jugé convenable au bien de son service..... de distraire du bail des fermes générales unies..... les droits du domaine d'occident qui se perçoivent auxdites Colonies, à commencer du premier Janvier 1733, sa Majesté auroit mandé en son conseil les cautions du fermier .... Le Roi étant en son conseil, du consentement desdites cautions, a ordonné & ordonne que les droits du domaine d'occident aux Colonies Françaises..... feront & demeureront distraites du bail .... ordonne sa Majesté qu'à commencer du premier Janvier 1733, la régie des droits du domaine d'occident sera faite par ceux qui feront préposés sous les ordres des sieurs intendans, & le produit net remis au trésorier de la marine ..... que sur ledit produit, il fera entretenu tous les ans deux bateaux pour croiser sur le commerce étranger ».

Si l'objet de cet impôt ne porte que sur l'entretien de deux bateaux pour croiser contre les interlopes, il ne fut jamais mis plus gratuitement, puisque c'est au Roi à entrer dans ces sortes de frais, ainsi qu'il a été établi au chapitre sixième de cette partie; d'ailleurs, la levée de l'impôt excéderoit prodigieusement la dépense de l'entretien de deux bateaux destinés à cet usage.

Cet impôt, enfin, portant sur les productions des Colonies qui doivent nécessairement refluer dans la Métropole, comme nous l'avons dit, ce même impôt doit être supprimé dans les Colonies, pour être perçu en France au débarquement des denrées.

Pour nous résumer sur l'objet de ce chapitre, nous pensons que moins les Colonies feront chargées, plus elles produiront de denrées; & plus elles produiront de denrées, plus notre commerce s'étendra avec elles. Par une conséquence ultérieure & successive, notre industrie sera plus florissante, le Gouvernement plus riche & plus en état d'opposer des forces considérables pour se faire craindre & respecter de quelque ennemi que ce fût.

C'est ainsi que graduellement on observe que l'industrie à laquelle le commerce donne l'aliment & l'émulation, constitue la force & la richesse d'un empire tel que la France; que

toutes les fois qu'on y prendra le commerce en considération; on l'y verra fleurir plus que partout ailleurs, parce que l'Etat abonde en moyens physiques, que la nature semble lui avoir prodigués plus qu'à tout autre.

---

## CHAPITRE VIII.

*De la dette des Colonies envers la Métropole.*

**L**A dette des Colonies envers la Métropole, est un point fort délicat. Il appartiendroit plutôt à un grand politique d'en traiter, qu'à un simple négociant.

Cependant nous oserons hasarder notre avis, que nous soumettons d'avance à ceux qui sont plus éclairés que nous sur cette partie de l'administration.

Après la dernière guerre terminée, les Colonies étoient redevables à la Métropole d'une somme très-forte. Les liaisons ayant été interrompues, l'habitant ne tirant que peu de revenus au-delà de ce qu'il en falloit pour sa subsistance, n'a pu diminuer le capital de la dette, ni même payer les intérêts qui l'augmenterent encore de 50 pour 100.

A la paix, au lieu de se libérer, les Colonies, par les nouvelles avances que leur firent les négocians de la Métropole, augmenterent encore la dette.

Elle ne commença à diminuer que vers la fin de la troisième année de paix. C'est précisément dans ce tems-là que l'établissement du café prenoit à Saint-Domingue une consistance si favorable, qu'il a contribué lui seul à réduire cette dette à la moitié de ce qu'elle étoit à la fin de la guerre.

On peut donc dire que les Colonies ne doivent pas à beaucoup près, ce qu'elles devoient à la France il y a environ quinze ans.

Quoi qu'il en soit, sa créance est encore assez forte, même après une si longue paix, pour causer une espece d'inquiétude.

Nous convenons qu'il est absolument impossible que les établissemens de l'Amérique n'aient pas contracté de dettes envers la France ; il y a plus, c'est qu'il est nécessaire qu'il existe une créance de cette nature ; elle nous est un lien solide & amical avec eux ; mais nous ne conviendrons pas qu'il soit nécessaire à la France & avantageux aux Colonies que la dette soit aussi considérable ; elle ne le seroit pas s'il n'y avoit un vice, non dans les loix, mais dans la façon de les administrer envers les débiteurs ; car s'il fut un tems où passant sur nombre de considérations l'on toléra leur négligence à s'acquitter, il n'en est plus de même aujourd'hui.

Dans l'origine, lorsqu'il étoit question de former une Colonie, la sagesse d'un Gouverne-

ment éclairé avoit vu la nécessité de faire des avances à longs termes à des premiers colons.

Il en est tout autrement à présent ; les Colonies ont pris la consistance la plus forte qu'il soit possible d'acquérir ; cependant cette tolérance , avec les abus qui l'ont suivie , subsistent avec la même vigueur ; d'où il s'ensuit de très-grands maux pour la Métropole , & le discrédit des Colonies ; inconvenient le plus fâcheux qui puisse leur arriver.

Les chefs abusent très-souvent de leur autorité ; tantôt pour protéger le débiteur au préjudice du créancier ; tantôt pour l'écraser par une justice purement militaire , encore plus funeste que la tolérance.

Ce n'est pas toujours le plus ancien créancier ni le plus à plaindre qui trouvera les moyens de se faire payer ; ce sera le plus prépondérant , & qui aura le plus de protections ; ce qui fait éléver des cris perçans qui retentissent jusqu'au centre de la Métropole.

Ce créancier , s'il est riche & par conséquent protégé , obtient son paiement par des coups d'autorité mille fois plus nuisibles que cette tolérance dont la Métropole a droit de se plaindre depuis si long tems.

Pour obvier à de tels maux , il conviendroit premièrement de distinguer la nature de la dette , & secondement la situation du débiteur.

## C H A P I T R E IX.

*Des moyens à employer contre les débiteurs, dans les Colonies Françaises de l'Amérique.*

**N**ous estimons que la contrainte par corps ne peut avoir lieu contre l'habitant, sans de grands inconvénients: ôter d'une habitation & de la tête de son atelier un chef, c'est y porter la désolation, le trouble & la ruine.

Avoir le droit de saisir les negres du *jardin*; c'est mettre ce même habitant dans l'impuissance de jamais s'acquitter. Que reste-t-il donc à faire?

On saisit les negres domestiques; les chevaux, les voitures & les meubles; moyen foible, parce que le débiteur fait éluder cette saisie par celle qu'il s'est fait faire antérieurement. Saisir les denrées! Il en use de même; il arrange si bien son petit compte, éternise tellement sa dette, qu'elle va souvent se perdre dans la nuit des tems.

L'expérience prouveroit ici que la même loi qui régit la coutume de la Métropole, feroit insuffisante dans les Colonies. Il faudroit donc chercher d'autres moyens pour parvenir à faire payer le colon infidele, avare ou insouciant.

D'abord, il faudroit l'obliger de prouver son impossibilité d'acquitter sa dette. Et quant aux saisies que l'on auroit pu lui faire, de concert avec lui, il sera tenu rigoureusement de prouver

leur légitimité sous les peines les plus graves , & même de flétrissure , commune entre les complices.

L'exemple une fois donné , on répond du succès. Comme on ne peut être payé de l'habitant que par son argent ou sa denrée , & que vouloir le priver de ses negres , de ses chevaux , de son bétail & de ses instrumens aratoires , c'est le ruiner : il est juste qu'il reste au négociant la ressource de saisir la récolte ; mais si le débiteur peut l'échapper , ainsi qu'il le fait tous les jours , parce que malheureusement ce sont des hommes qui ont fait & font les loix , tant civiles que criminelles , que ce sont encore des hommes moins instruits qui semblent juger d'après elles , & qui les commentent au gré de leurs passions ; si , dis-je , on peut les échapper aussi facilement par une collusion à laquelle on n'ose pas donner d'épithète , il sera impossible au créancier de se faire jamais rembourser .

Hommes de loix ! magistrats éclairés ! c'est vous qui devez donner les moyens les plus efficaces pour concilier les intérêts de la Métropole avec ceux des Colonies , pour abolir toute saisie qui tendroit à priver le colon de ses negres & de ses outils de tout genre , seuls mobiles de ses revenus & de la richesse de la France . C'est vous à qui appartient la gloire de trouver les moyens de faire rendre la justice la plus

prompte, la plus exacte, la moins dispendieuse au créancier, & d'empêcher que ses poursuites légitimes ne soient absolument infructueuses.

Outre l'habitant, il y a une autre espece de débiteur dans les Colonies, lequel ne doit & ne peut être rangé dans la même classe.

Il faudroit qu'il fût possible qu'il y eût une loi particulière pour eux : ce sont les négocians & leurs préposés ou commis : la plupart d'entre eux, lorsqu'ils ne veulent pas payer ou rendre compte des fortunes qu'on leur a confiées, s'enveloppent dans la classe des habitans, & sous ce prétexte retiennent à leurs bienfaiteurs, avec une impudence & une audace de sang froid rare, les sommes dont ils sont redevables en solde des affaires qu'on leur a donné à gérer.

Il est des exemples de ces brigandages si récents & si accumulés par leur impunité, qu'on feroit tenté de croire que les Colonies sont une terre étrangère.

Contre cette sorte de débiteur, il n'est point de rigueur assez forte ni de justice assez active ; cependant rien n'est plus ordinaire que de les voir jouir des capitaux des autres, avec la plus noire & la plus punissable de toutes les ingratitudes.

On en voit souvent qui, de ces mêmes fonds (des autres), achetent des habitations, s'y retirent, pour jouir des priviléges accordés aux

colons, & paient leurs créanciers à leur plus grande commodité, & quelquefois ne les satisfont pas du tout.

Quand on réfléchit sur cet objet, on se sent révolter contre ces coupables ingrats; on crie, on appelle contr' eux une loi qui n'existe point; on voudroit qu'il y eût un châtiment attaché à ces sortes de banqueroutes. Mais non, le créancier débonnaire est réduit à exercer contre de tels frippons les mêmes poursuites que celles qui n'étoient faites que pour le débiteur honnête & infortuné.

On a des exemples que des créanciers, après avoir prouvé au ministre la déloyauté de ceux qui géroient leurs affaires, après en avoir même obtenu des ordres pour les amener à leur devoir, n'en ont pas été plus avancés, parce que ceux qui avoient l'autorité en main, les soutenoient, sous le prétexte bizarre des loix ordinaires & établies pour chacun. Cet abus énorme a fait que le débiteur inique est resté en possession des fonds, & que le créancier en a été ruiné à jamais.

Nous osons donc croire qu'il est de la plus importante nécessité que le Gouvernement fasse une loi particulière contre cette espece de débiteurs qui ne mérite que son animadversion & le mépris du public.

Tout comptable qui applique les fonds d'au-

trui à l'achat d'une habitation de negres ou d'autres effets, doit être forcé de les rendre à ses créanciers qu'il en avoit privés; sur ses comptes, il doit être condamné sur le champ.

Mais pour en venir à ces comptes, quelles ressources n'a pas ce débiteur de mauvaise foi pour les éluder, sur-tout dans un pays où la chicane a pris la consistance la plus effrayante, & où les affaires ne se terminent jamais qu'après avoir épuisé les fonds & ruiné le créancier?

L'infidélité, l'effronterie & l'impunité de la sorte de débiteur dont nous parlons, ont causé les plus grands maux au commerce: ils en ont arrêté l'activité par la frayeur qu'ils lui ont inspirée; les deux mondes en ont souffert.

On a vu les armemens se suspendre; & les armateurs craignant de ne pouvoir obtenir la justice qu'ils auroient trouvée par-tout ailleurs que dans les Colonies, ont cru devoir arrêter leur commerce. Les Isles en ont vu leurs ports déserts, & l'inaction a remplacé le travail & l'activité.

Quoique nous invoquions les magistrats à donner des moyens prompts & efficaces contre les débiteurs de mauvaise foi, nous ne croyons pas moins devoir, excité par notre conscience, exposer ici notre sentiment sur cet objet, ayant pensé que cela pouvoit être du ressort de nos connoissances dans le commerce.

Il n'est point d'état, point de situation plus affreuse, que celle d'un honnête homme qui se trouve redévable & qui ne peut pas satisfaire à ses engagemens. La honte le poignarde mille fois à chaque instant; il meurt cent fois par jour; il voudroit être au centre de la terre, ou pouvoir s'acquitter.

Telle est la façon de penser d'une ame sensible; & malheureusement pour l'humanité, un tel débiteur rencontre souvent des créanciers durs qui le traitent avec autant de rigueur que pourroit le mériter l'homme de la plus mauvaise foi.

Les loix si sagement établies ont été malheureusement nécessitées de confondre le débiteur sincère avec le débiteur frauduleux. Elles ont accordé la contrainte par corps contre l'un & contre l'autre; mais ces mêmes loix n'ont jamais empêché la clémence du créancier; il en est le maître & l'arbitre libre; quand il a du tact, il se comporte comme il lui est le plus avantageux, & felon l'indiscrétion ou la délicatesse de son débiteur.

Il n'y a donc rien à changer à la loi par rapport au débiteur de bonne foi, & malheureux par des accidens imprévus que toute la prudence humaine n'auroit pu parer.

Il est question maintenant d'examiner si l'on pourroit y faire un appendice qui ne concernât

que

que ces débiteurs infideles , & qui s'appliquât plus particulièrement à ceux de nos Colonies.

L'éloignement des lieux , le coût des procédures , la lenteur excessive qu'on y apporte , font des obstacles presqu'invincibles pour tout créancier résidant en Europe.

Il est arrivé par ces trois inconvénients , des cas les plus singuliers dans cette matière ; & pour en donner une idée qui puisse frapper le lecteur , nous allons en rapporter un tout récent , & qui est même encore actuellement en litispendance.

Un habitant de Saint-Domingue , originaire Français , s'embarque en 1756 , pour venir en Europe jouir de ses biens & de son repos ; il ignoroit la guerre que les Anglais nous faisoient sans l'avoir déclarée. Le bâtiment dans lequel il étoit fut coulé bas par une frégate ennemie. Il avoit , avant son départ , mis l'ordre convenable à ses affaires ; son habitation étoit assérnée , & il avoit laissé sa procuration à un de ces hommes avides de faire fortune à quelque prix que ce soit : les choses en cet état , la guerre se termine sans que les parens d'Europe eussent aucune nouvelle de celui qui avoit la procuration du pauvre défunt. Cependant il avoit reçus chaque année le fermage de l'habitation , & il étoit redevable d'environ 200 mille livres aux héritiers. Ceux-ci , à la paix , ne tarderent pas

à apprendre & la mort de leur parent & l'ordre qu'il avoit mis pour la gestion de ses biens. Ils s'adresserent sur les lieux à un autre négociant qui se fit rendre compte, & qui eut ordre de vendre l'habitation. Il l'a vendue en 1769: il n'a encore fait aucune remise jusqu'à présent, ni des 200 mille livres qu'il avoit touchées du porteur de la procuration du défunt, ni du prix de l'habitation vendue. Il a constamment trouvé les moyens d'écluder toute restitution; conséquemment les héritiers se trouvent privés de cette succession assez riche, depuis l'année 1756 jusqu'à ce jour, (en 1778).

Ce trait, qui doit paroître si révoltant à toute ame honnête, est peut-être le millième & plus de cette espece, & qu'on revoit tous les jours encore dans nos Colonies.

Or, on avouera que les loix sont insuffisantes contre de pareils brigandages; car si elles suffissoient, il n'auroit pas fallu vingt-un ans pour que les héritiers eussent touché ce qui leur revenoit, dès-lors qu'il n'y a eu aucun incident dans tout le cours de cette affaire, qui en ait pu interrompre le jugement définitif.

Une nouvelle ordonnance qui porteroit ce que contient le projet suivant, mettroit fin à ces sortes d'iniquités & d'injustices.

## PROJET D'UNE ORDONNANCE, &amp;c.

## ARTICLE PREMIER.

Tout débiteur, détenteur du bien d'autrui, sera tenu d'en rendre compte sous la huitaine, pour tout délai; faute de quoi il sera emprisonné sur le champ à l'expiration de ce terme.

## ART. II.

Que l'instant où les comptes seront rendus & approuvés du créancier, soit aussi celui où le débiteur videra ses mains; le tout par corps.

## ART. III.

Que si le débiteur a fait emploi des fonds qu'il auroit dû remettre en France, il soit tenu de les restituer sur le champ; faute de quoi il paiera 50 pour 100 de plus, & sera condamné à une aumône flétrissante, au profit de sa Majesté.

## ART. IV.

Que tout débiteur par gestion directe pour le compte des négocians de la Métropole, & par eux envoyé pour ce dans les Isles, soit tenu de venir en France y apurer ses comptes, à moins qu'il n'y eût une convention expresse du contraire; faute de quoi il y seroit forcé & embarqué sur un navire du port où il auroit à se rendre, & ce à la consignation du capitaine commandant ledit navire, qui en répondroit, sous peine de payer pour lui.

## ART. V.

Que tout homme gérant seroit tenu de porter ses livres, & les communiquer en original à ses commettans; faute de quoi il seroit poursuivi criminellement.

## ART. VI.

Que si, avec les fonds d'autrui, il a acheté des biens fonds, il en sera dépossédé sur le champ au profit de ses créanciers, & condamné à tels dédommagemens relatifs au délit, & à une amende infamante.

## ART. VII.

Qu'il sera tenu de rendre compte tous les six mois, de toutes les affaires de l'habitation, & d'envoyer tous les ans un duplicata de ses livres à son commettant, s'il est en France; faute de quoi il sera poursuivi, ainsi qu'il est dit aux articles 4 & 5 de la présente ordonnance.

## ART. VIII.

Que tout débiteur habitant, négociant ou gérant qui, par collusion ou autrement, aura pour se défendre, fait paroître des actes qui tendant à éluder les paiemens qu'il seroit tenu de faire, seroient prouvés faux ou arrangés par des complaisances criminelles, sera traité comme faussaire & condamné à une peine flétrissante, qui sera publiée dans la gazette de la Colonie, & affichée à la porte de l'église de sa paroisse.

## ART. IX.

Que les jurisdictions seules , à l'exclusion des conseils , pour éviter la longueur des délais , connoîtront de tous les objets énoncés en la présente ordonnance , comme d'affaires purement consulaires ; pourvu toutefois que les titres sur lesquels seront formées les demandes , fussent assez claires pour ne souffrir aucune espece de contestation préliminaire .

## ART. X.

Que dans le cas où les titres des créanciers ne seroient pas clairs & liquides , la voie d'appel au conseil aura lieu tout ainsi qu'en matière d'affaires ordinaires , pourvu que l'objet excédaît la somme de 3000 livres .

Telle seroit à peu près l'ordonnance qu'il conviendroit de faire pour le bien en général , soit de la France , soit de ses Colonies .

L'insuffisance des loix , en Amérique , a retiré la confiance des négocians de la Métropole , ce qui , comme nous l'avons observé , a causé beaucoup de tort aux progrès du commerce .

Mais que notre projet d'ordonnance , ou un meilleur encore , comme je le desire , qui cependant tendît au même but , soit exécuté , on ne tarderoit pas à voir cette même confiance reparoître , & reprendre une nouvelle force en augmentant notre commerce & nos liaisons avec les Colonies .

Elle est d'autant plus nécessaire, qu'il arrive le plus souvent que les débiteurs dont nous venons de faire le tableau, sont les plus protégés de ceux qui ont l'autorité en mains, & dont ils savent si bien se prévaloir, que lorsqu'il est question de les poursuivre, ces mêmes chefs sont comme un rempart où vont se briser les loix déjà trop faibles par elles-mêmes, & insuffisantes contre la chicane & la mauvaise foi.

Dans l'origine de ces Colonies, refuges de brigands hardis & téméraires, l'administration a cru faire assez que de mettre entre les mains d'un chef, souvent aussi peu doué de mœurs que ceux qu'il alloit gouverner, un pouvoir purement militaire, dont les secousses se font même encore ressentir quelquefois.

Il est du plus grand intérêt pour la France & ses Colonies, d'abolir dans ces chefs un pouvoir qui n'est fait que pour la caserne, & non pour s'exercer sur des hommes qui ne doivent être gouvernés que par les loix établies pour leur soutien.

Sur les plaintes qui s'éléverent dans des tems plus reculés, l'administration vit qu'elle ne pouvoit pas laisser à un seul homme un pouvoir dont il abusoit avec une cruauté & une injustice inouïes, a pensé de faire encore assez que de partager ce pouvoir entre ce chef & un intendant.

Elle remit à ce dernier les rênes du pouvoir législatif, & le fit président né de tous les conseils.

Un pareil tempérament devoit opérer le bien, mais l'expérience a démontré aux sages qu'il est encore insuffisant.

Car, que ces deux chefs foient d'intelligence, la protection que l'un accorde au vice, entraîne certainement celle de l'autre ; sont-ils divisés, chacun a ses créatures, entre lesquelles il s'élève immanquablement une espece de guerre civile : les cris viennent frapper la Métropole, chacun y a ses protections soudoyées ; la guerre finit sans avoir la paix : l'un des deux hommes qui l'avoient causée est rappelé en Europe, & souvent le plus méchant reste.

Mais, dira-t on, à quoi servent ces déclamations ? On répondra que toutes les fois qu'il est possible de prouver, par un million de faits constatés sans replique, les abus d'autorité, les injustices, les concussions qui se commettent tous les jours au-delà de l'océan ; ce ne sont pas des déclamations, mais c'est inviter le Gouvernement à porter une réforme aussi prompte qu'utile, pour opérer le bien dans cette partie intéressante.

Puisque nous écrivons sur l'objet des procédés les plus convenables à maintenir l'ordre dans le commerce de l'Amérique, afin, non seu-

lement de le soutenir au point où il est , mais encore de l'augmenter & le porter au plus haut degré d'opulence & de force , nous estimons qu'il faut mettre en avant tous les moyens qui peuvent y contribuer , & nous croyons que ceux qui pourroient arrêter les injustices toujours subsistantes & les brigandages des débiteurs hardis & de mauvaise foi , doivent être employés les premiers pour y apporter les plus prompts remèdes ; nous souhaitons , pour le bien général , que les idées que nous hasardons dans ce chapitre à ce sujet , puissent être apperçues par l'œil de l'Administration , & qu'en étant bien convaincue , comme elle doit l'être , de ces sortes de vérités que la notoriété publique & cent mille faits attestent , elle daigne adopter enfin , le plus promptement possible , les moyens les plus propres à détruire & à prévenir même toute espece d'abus , du moins les plus nuisibles .

Les raisonneurs , qui ne sont contens que de ce qu'ils imaginent , pourront objecter que les Colonies , plus qu'aucun autre pays de la domination Française , doivent être ménagées ; que l'ordonnance dont nous parlons porteroit la désolation & le trouble dans cette partie du monde .

— Mais un pareil raisonnement , sur-tout dans le cas dont il s'agit , ne mérite pas qu'on s'y arrête .

Personne, plus que nous, ne sent combien les Colonies doivent être ménagées ; mais qu'en-tend-on par les Colonies ? Les Colonies à ména-ger sont les habitans honnêtes qui se conduisent avec candeur, & qui sont de vrais citoyens.

Que l'on consulte ces derniers sur ces objets ; voici quelle sera leur réponse à coup sûr.

Les débiteurs frauduleux qui, se retranchant sous l'ombre de la bonne foi, retiennent les capitaux des particuliers de la Métropole, sont une peste parmi nous, parce qu'ils y portent le discrédit, & que le marchand de la Métropole ne se livre plus à nous qu'en tremblant ; en conséquence nous in plorons contr' eux la rigueur des loix ; & même il est de notre intérêt que la Colonie soit purgée de pareilles gens.

Si telle étoit leur réponse, ainsi qu'on ne peut en douter, qu'y a-t-il encore à nous ob-jecter ?

Qu'il y a, dans les Colonies, nombre d'ha-bitans honnêtes qui, quoique riches, sont mal-aisés, chargés de dettes par l'acquisition des biens de famille qui n'ont pu se diviser, & d'autres, pour des motifs à peu près semblables ; que ce feroit ruiner ces pays que d'exercer contr' eux des poursuites trop rigoureuses.

Ce n'est pas contre de tels habitans que nous insistons pour une loi nouvelle ; c'est contre les seuls débiteurs de mauvaise foi, & nuls autres.

Ceux qui doivent être ménagés auront toujours pour eux l'ancienne ordonnance, qui n'est assurément pas vexatoire ; au contraire, le débiteur y est ménagé tout autant qu'il convient ; seulement il est essentiel que l'autorité ne la traverse jamais, n'étant pas dans l'intention du Roi que cela arrive, comme on le remarque dans une lettre de sa Majesté du 3 Août 1682, adressée au Gouverneur général des Isles, & conçue en ces termes :

« Sur ce que vous m'écrivez concernant le parti que vous prenez pour terminer les différends des habitans & les empêcher de plaider, sa Majesté loue vos bonnes intentions à cet égard : mais il faut que vous observiez que vous ne devez jamais vous mêler de ces sortes d'affaires par autorité, mais seulement quand les parties y consentiront & vous en prieront ».

L'ordre mémorable & plein de sagesse contenu en cette lettre, n'a jamais été révoqué ; & si ceux qui sont chargés de l'administration dans nos Colonies, ont pris sur eux de se mêler d'affaires civiles, ils ne l'ont fait que contre l'intention de sa Majesté, par des actes d'autorité toujours si funestes, quand elle est déployée dans un pays aussi éloigné de la Métropole, ce qui en procure la facilité & en assure trop souvent l'impunité.

## CHAPITRE X.

*De la circulation des especes dans les Colonies  
Françaises de l'Amérique.*

IL est de la plus grande évidence que le commerce ne peut se faire sans un représentatif du prix des denrées qui en font l'objet. Dans l'origine de l'établissement des Colonies, on commerçoit par échange, de denrée à denrée ; mais depuis leur accroissement, il a fallu introduire les especes, sans doute, parce que le sol a donné plus de revenus que l'habitant n'a eu de besoins à remplir.

Le numéraire qui circule dans nos Colonies de l'Amérique, nous vient à peu près tout des Espagnols, & peu des Portugais ; encore n'est-ce pas d'eux que nous le tenons en droiture, mais bien du commerce interlope.

Les especes courantes sont la *quadruple*, le *louis*, la *piastre forte* d'Espagne & la *moëtte* ou *portugaise* du Portugal.

La piastre forte ou *piastre gourde*, est plutôt une marchandise qu'une especie courante, parce qu'elle s'exporte ; aussi le prix en varie-t-il comme celui de tout autre objet de spéulation.

La quadruple, le louis d'Espagne & la portugaise, sont des especes d'or ; cette dernière est cordonnée, mais les deux autres ne le sont pas,

ou s'il y en a, il s'en voit si peu dans la circulation, que ce n'est pas la peine d'en parler.

La quadruple circule pour 120 livres, le louis pour 30 livres, & la portugaise pour 66 livres, le tout valeur des Isles.

Des portugaises qui circulent dans nos Colonies, les trois quarts sont frappées en tout autre pays qu'en Portugal; d'où il s'ensuit qu'elles sont au-dessous de leur titre; on en voit même de fausses.

La quadruple d'Espagne & le louis sont aussi très-souvent altérés; & comme il n'y a pas de Cours des monnoies dans ces pays, l'habitant est fort souvent dupe.

Il a été un très-long-tems à Saint-Domingue où l'on recevoit toutes ces especes sans les passer au trébuchet, jusqu'en Juin 1773, où le conseil supérieur du Port-au-Prince décida que dorénavant ces especes ne seroient prises qu'au poids.

Il n'y eut que ceux qui avoient thésaurisé beaucoup de cet or qui, victimes d'une loi aussi sage que prudente, s'en plaignirent sans être écoutés. D'ailleurs, cette loi n'étoit que l'exécution de l'ordonnance du 3 Août 1722: il y avoit déjà du tems qu'elle étoit en vigueur aux Isles du vent; aussi les especes qui n'étoient pas de poids refluoient-elles de là à Saint-Domingue, ce qui faisoit que celles de poids y étoient très-rares.

Les politiques prétendoient que la coutume usitée à Saint-Domingue de recevoir l'or indifféremment sans qu'il fût de poids, favorisait l'entrée de celui des Espagnols qui nous entourent dans ces parages. Mais on estime qu'ils se trompoient, parce qu'il a été observé que c'étoit chez nous que cet or s'altéroit.

Au reste, si les étrangers le donnoient aussi fortement au-dessous de son poids, on ne voit pas l'inconvénient que produiroit la loi mentionnée, sur-tout lorsqu'on saura qu'il se trouvoit des quadruples & des louis de plus de trente & quarante pour cent trop légers. On ne voit pas non plus que le commerce, quelque lucratif qu'on veuille le supposer, puisse supporter de pareilles pertes.

On peut encore ajouter, que si les Espagnols versent de l'or dans nos Colonies, c'est qu'ils ne peuvent faire autrement, & que rien ne pourra les arrêter dans le commerce qui y donne lieu, tant que leur Métropole ne fera le négoce du nouveau Monde que par ses galions.

L'administration ne devroit donc rien changer à cet égard, mais elle pourroit s'occuper des moyens efficaces, peut-être encore inconnus dans nos Colonies, pour prévenir l'entrée de l'or qui ne seroit pas au titre. Cet objet mériteroit son attention.

On a remarqué que les portugaises entrent

dans nos Colonies par les Anglais qui y vont acheter des denrées par interlope; c'est précisément cette espece qui est la plus à craindre, non seulement par elle-même, mais encore à cause du motif qui y donne entrée.

Nous pensons que, de toute la valeur de l'or qui circule dans nos Colonies, le quart est de ces dernières especes, dont les quinze seizièmes sont introduits par le commerce interlope; de façon qu'ajoutant au dommage que cause cette fraude, le manque de titre & de poids de cette sorte de monnoie, celle-ci ne représente, à très-peu près, que zéro pour les denrées qui en sont sorties en échange.

Il est donc très-nécessaire d'examiner scrupuleusement cette espece, & d'étudier la voie par laquelle elle entre dans nos Colonies. On fait que nous ne faisons avec le Portugal, aucun commerce qui puisse nous la procurer, & que, de toutes celles qui courrent, plus des trois quarts sont frappées à Boston.

En même tems qu'on veilleroit à cet objet, il faudroit songer au moyen le plus plausible pour donner une bonne monnoie à Saint-Domingue.

Jusqu'à présent il n'y en a pas d'autre que les *rompus* de la piastre gourde; mais cet argent est une marchandise plutôt qu'un denier courisable: il est enlevé pour le porter en France.

Souvent on ne peut se procurer les choses les

plus nécessaires à la vie, faute de monnoie ; les petits marchands en souffrent, ne pouvant faire leur commerce qu'avec beaucoup de difficulté ; ce qui se fait sentir dans le commerce en général, au point de le gêner & de l'interrompre.

Les Anglais, dans leurs Colonies, pour y conserver la monnoie, se sont servis du moyen le plus simple : ils ont ôté avec un poinçon coupant, un morceau à chaque escafin & demi-escafin, qui ne se trouvant plus être de poids compétent, a forcé les spéculateurs en cette matière, à les laisser dans le pays : leurs Colonies n'ont plus manqué de petite monnoie.

On ne s'imagineroit jamais à quel point est porté le défaut de monnoie à Saint-Domingue ; il est tel que pour changer un louis de 30 livres, il en coûte 3 livres & quatre francs ; cette perte arrête ceux qui ont besoin d'acheter des bagatelles, & ces bagatelles sont par fois les choses les plus nécessaires. Le détaillleur manque sa vente, ainsi que les paiemens qu'il doit faire aux capitaines qui lui ont confié leur marchandise.

On ne fait pas pourquoi les Isles du vent ont eu de petites monnoies, & que Saint-Domingue n'en ait pas ; on a pensé que les Isles du vent ont été gouvernées par des gens plus intelligens que ceux qui ont eu le gouvernement de Saint-Domingue : car un pareil obstacle, dans la police d'un lieu si important, ne peut venir que

du peu de savoir de ceux qui en sont chargés.

Mais en donnant de la monnoie aux Isles sous le vent, qu'on n'aille pas y introduire de celle de cuivre ; le pays à sucre ne demande pas de ces monnoies qui ne dénotent que la misere, & la moindre piece doit être de 6 sols, en bon argent.

Le Gouvernement en pourroit faire frapper exprès qui n'allassent plus ailleurs, en les marquant du nom de l'endroit pour lequel elles seroient destinées.

Il devroit aussi observer, dans l'envoi qu'il feroit de ces monnoies, le moyen de les y faire rester, en leur fixant une valeur qui dégoutât de toute entreprise de les sortir de cette Colonie.

Au reste, l'augmentation seule de l'espece n'est pas un moyen absolu d'en prévenir l'exportation ; l'enlèvement dépend de leur titre : lorsqu'il offrira une perte moindre sur le change que le taux du marché des denrées n'en pourra faire soupçonner, le marin donnera la préférence à l'exportation de l'espece, ainsi que cela se pratique à l'égard de l'argent Espagnol.

Pour obvier à ce dernier inconvenient, la monnoie à envoyer à Saint-Domingue porteroit un titre capable de balancer toute spéulation à cet égard.

## CHAPITRE XI.

*Des services exigés des navires marchands par les vaisseaux du Roi, dans les Colonies Françaises de l'Amérique.*

IL n'y a peut-être pas un objet dans l'administration Française, où les actes d'autorité & de despotisme se déploient avec plus de véhémence & moins de raison que dans celui que nous allons traiter, & il n'y en a peut-être pas de plus nuisible au commerce.

Tout vaisseau de Roi ou frégate, mouillé dans une rade, la commande en chef. Le commandant du vaisseau de Roi, ordonne un capitaine marchand pour faire exécuter ses ordres.

Ces ordres qui sont donnés presque toujours avec le ton le plus impératif, le plus haut, le plus dur, pour ne rien dire de plus, consistent en tout ce qui concerne le service des vaisseaux de Roi.

Le général, l'intendant, le commissaire de la marine, disposent à leur gré & militairement du service des marchands, jusqu'à leur enlever, pour celui des vaisseaux de sa Majesté, leurs matelots ou autres gens d'équipages; leurs cordages, ancrés, & autres agrès & ustensiles, sans aucune sorte de distinction de bâtimens, en

charge ou prêts à partir , sans aucune estimation des choses ; sans les payer , sans indemniser l'armateur du séjour plus long de son navire dans la Colonie , ni de l'excédent des gages des matelots qu'il est obligé de payer au poids de l'or , lorsque son navire veut partir.

Tel est , dans la plus positive vérité , le traitement qu'éprouvent les navires marchands dans les ports de nos Colonies.

Nous avons déjà dit que cet abus étoit le moins fondé en raison. En effet , n'est-il pas très-furprenant qu'un vaisseau de Roi , qui est monté de 200 à 300 hommes d'équipage , se fasse servir par ceux de navires marchands , qui sont toujours trop foibles , même pour leur travail , plutôt que d'employer leurs propres gens ? Cela est au moins aussi injuste qu'absurde , en ce que ces équipages des vaisseaux de sa Majesté sont payés pour faire le travail qu'exige leur poste ; que rien ne peut les empêcher de faire le service du vaisseau , comme de faire leur eau , leur bois , & autres travaux relatifs.

Dans les détournemens qui se font journallement des matelots marchands , à l'exception de la remorque , il n'y en a pas un seul qui ne dût se faire par les équipages royaux ; encore la remorque pourroit-elle très - bien être faite par eux. Cependant , comme un vaisseau mouillé a plus de facilité d'embarquer ses chaloupes que

Lorsqu'il est sous voile, il n'y auroit pas si grand mal qu'il eût le coup de main des équipages marchands, pourvu toutefois qu'on n'y obligeât pas celui des navires qui auroit pris le même jour pour son départ; ce seroit une cruelle vexation que de les empêcher de partir, & ne pas les dédommager.

Les auteurs de cet abus n'ont sans doute jamais fait aucune réflexion sur le fait de détourner les équipages des navires marchands; ils n'ont pas vu qu'il en pouvoit survenir des dommages, & même la perte des navires; que par là c'est compromettre évidemment la fortune de leurs propriétaires & celle des assureurs; fait aussi grave qu'il est possible d'en imaginer, puisqu'il tend à priver le sujet de sa propriété, pour la sûreté de laquelle les forces du Gouvernement existent principalement.

Néanmoins toute sérieuse que soit cette observation, on ne se refusera pas de convenir que, parmi les incidens qui arrivent, & sur tout en tems de guerre, il est des occasions où la nécessité de ne pouvoir mieux faire, constraint la loi; mais alors les personnes chargées de l'administration dans les Colonies, doivent dédommager les armateurs dont le fort aura fait disposer de leur navire. Ces sortes de choses doivent se régler sur le champ & sur un pied convenable selon les lieux, les tems & les circonstances.



L'article 30 du règlement du 24 Mars 1763, a voulu pourvoir contre l'abus dont nous parlons, en interdisant aux commandans des vaisseaux du Roi toute espece d'autorité & de police particuliére sur les navires marchands ; mais malheureusement ceux qui gouvernent les Colonies ne s'y prêtent point, & n'y tiennent pas la main : bien loin de là, comme le règlement ne fait mention que des commandans des vaisseaux & des escadres, ils s'en prévalent comme d'une exception qui leur laisse une liberté qu'ils n'ont point.

Le règlement du 11 Juillet 1759 porte : « que » les commandans des vaisseaux de sa Majesté « s'adresseront aux intendans & commissaires ordonnateurs, pour se procurer des matelots » qui devront être pris de ceux qui seront congédiés, débarqués ou désertés » : article 28. Mais le cas où il n'y en auroit pas, ce qui arrive presque toujours, n'est pas prévu ; car quel est le capitaine qui se trouve ou puisse se trouver, sur-tout dans un climat tel que celui de la zone torride, où le quart de son équipage est sur les cadres par maladie, ou sur les dents par la fatigue, dans le cas de congédier quelqu'un de ses gens ? Ce fait ne s'est peut-être jamais vu ; bien au contraire, il n'y a presque pas de capitaine, lorsqu'il s'agit de son départ, qui ne soit obligé de se procurer, à force d'argent, le complé-

ment de son monde. Cet article pourroit donc être mieux établi à cet égard.

L'article 29 du même règlement, est à peu près semblable. Il défend aux commandans des vaisseaux du Roi de tirer des équipages des navires marchands, des matelots pour compléter ceux qui viennent à leur manquer; leur enjoint de s'adresser aux généraux & intendans & aux commissaires ordonnateurs pour y pourvoir, en observant toutefois de les prendre des navires les plus éloignés de leur départ pour revenir en France; mais cet article n'explique pas une contribution égale entre ceux qui seroient dans le cas de fournir du monde.

De là un abus des plus blâmables, puisqu'il laisse aux administrateurs la liberté d'opprimer davantage ceux qui auront moins de protection auprès de *leur grandeur*.

Cet article paroît encore avoir un autre défaut, en ce qu'il n'est pas bien essentiel qu'un vaisseau de Roi, en tems de paix, qui n'aura pour mission que son retour en France, ait le complément de tout son équipage, puisque du grand nombre des matelots qu'il a eus à son bord, il lui en reste encore assez & plus qu'il n'en faudroit pour le manœuvrer. Cette observation est toute naturelle; si le Gouvernement vient à la faire, les navires marchands ne seront plus inquiétés sur cet objet.

Au reste, le commandement sur les navires marchands ne peut être attribué aux gouverneurs, intendans & commissaires de la marine, qu'avec une modification qui en prévienne les abus.

Ils ne doivent être à leurs ordres que dans les tems de guerre, & pour tout ce qui a rapport à la défense de la Colonie seulement, ainsi que pour ce qui peut y avoir également un rapport immédiat en tems de paix, & jamais pour nulle autre raison, sous quelque prétexte que ce puisse être. Car, encore un coup, les vaisseaux de Roi ont leur monde suffisant pour leur service.

Qu'en tems de paix, on borne l'usage des navires marchands au transport des armes, troupes & munitions; que le fret en soit réglé & payé aussi exactement qu'il est juste de le faire.

Qu'en tems de guerre, où les besoins sont pressans, l'emploi des navires marchands n'ait lieu qu'au défaut d'en avoir de ceux de sa Majesté qui devront toujours être préférés; & que quand il n'y en aura pas, les bâtimens marchands ne soient employés qu'après que le conseil de guerre aura statué sur le prix du fret, lequel sera proportionné aux circonstances; l'intérêt des armateurs ainsi que celui des assureurs ayant un rapport direct avec cet objet.

Que les navires marchands, dans le trajet qu'il

leur sera ordonné de faire , soient toujours , s'il est possible , escortés par les vaisseaux de Roi ; sinon , & en cas d'impossibilité , dans celui où ces navires seroient pris , que le conseil statue le remboursement de la prise , conformément à la valeur des choses.

Car enfin , si l'on ne remboursoit qu'une somme arbitraire au-dessous de la vraie valeur , ce seroit exiger du propriétaire du navire une contribution particulière pour la chose publique , ce qui ne pourra jamais paroître équitable dans quelque circonstance que ce soit.

Dans tout ce que nous venons d'exposer , il est aisé de voir que le commerce est lésé dans cette partie de l'administration , contre l'intention du Gouvernement , laquelle est toujours & ne peut être que pure & ne tendre qu'à l'exécution de la justice distributive ; d'où il suit qu'en démontrant de telles vérités aux ministres de sa Majesté , ils prendront , sans nul doute , cet objet en considération , pour y apporter les remèdes convenables.

Enfin , la seconde partie de l'article 30 du règlement du 24 Mars 1763 , ordonne aux commandans des vaisseaux de sa Majesté de convoyer les bâtimens marchands , lorsqu'ils en seront requis par les gouverneurs & intendans. On voit par tout les bonnes intentions du Roi pour la conservation de la propriété de ses sujets ; mais

malheureusement on ne s'y conforme pas assez, & il arrive souvent que le commerce perd ses navires faute d'être convoyés, lors même qu'ils pourroient l'être. Il n'y en eut que trop d'exemples, aussi tristes que frappans, dans toute la dernière guerre.

Toutes les fois qu'une flotte marchande part, soit de la Métropole pour les Colonies, soit des Colonies pour la Métropole, elle doit être convoyée, ou par frégate, ou par vaisseau de Roi, non seulement en pleine guerre, mais même dans les tems de crise où elle peut être apprante; ces bâtimens sont faits pour cela: car outre l'intérêt que doit avoir le Gouvernement de conserver la propriété à ses sujets, il trouve le double avantage, dans les courses de convoi, de former des marins qui ne peuvent jamais le devenir dans le port, quelque application que quelques-uns d'entr'eux donnassent à l'étude de la théorie du grand art de la navigation.



## C H A P I T R E   X I I.

*Ce que c'est que Colonie , & quel but on se propose en l'établissant.*

UNE Colonie est le résultat d'une émigration d'hommes de tout état , desquels la Métropole se prive , dans la vue de faire de nouveaux établissemens dont la jouissance lui promettra une suite d'avantages qui la dédommagent amplement du sacrifice qu'elle fait en leur faveur ; sans quoi de tels établissemens , bien loin de lui être prosperes , en causeroient tôt ou tard la ruine par la division de ses forces.

D'après ce principe , fondé sur la raison , lorsqu'une Métropole a en vue de former une Colonie , elle doit mûrement peser les avantages & les inconveniens qui en peuvent résulter ; après les avoir bien examinés , quand les premiers ne sont pas trop balancés par les autres , elle ne doit pas hésiter d'en venir à l'exécution.

Les différens souverains , qui possèdent des Colonies , n'ont pas toujours suivi cette maxime fondamentale ; moins par défaut de lumières , sans doute , que par des raisons politiques qu'il ne nous appartient pas de pénétrer , & qui les forçoient d'admettre dans leurs plans , des causes nuisibles ; mais , abstraction faite de ces

raisons, un Etat ne doit jamais chercher à se faire des Colonies, que lorsqu'il est plus que moralement certain qu'il en résultera un bien pour lui-même.

De toutes les Colonies possibles, aucunes n'ont autant coûté à leurs maîtres, que celles qui sont situées sous la zone torride; mais aussi ces Colonies ont procuré plus d'or que toutes les autres; cependant comme elles coûtent plus d'hommes par la malignité de leur climat qui les tue, ces sortes d'établissements ne conviennent qu'à des monarchies bien peuplées.

La France jouit de cet avantage sur toutes les autres Puissances de l'Europe; c'est aussi, par cette raison, qu'elle a la prépondérance sur elles, dans cette partie, comme on le verra dans la suite de cet ouvrage. Nous ne parlerons pas de plusieurs autres points où elle a également la supériorité, parce que cela est étranger à notre objet actuel.

Une Colonie peut donc être envisagée comme un enfant de la mère patrie, qui, après l'avoir nourri & élevé, en doit attendre un retour de tendresse qui le porte à payer les soins qu'il a occasionnés & la peine qu'il a causée.

C'est sous cet aspect qu'il faut regarder une Colonie quelconque, & lorsqu'elle ne feroit qu'ingrate, il faudroit la punir, ou l'abandonner.

Mais lorsqu'elle agit d'une manière qui ré-

pond aux vues qu'on s'en est proposées, l'Etat ne doit rien épargner pour se l'attacher davantage, en raison du bien qu'une telle Colonie produit, & de son éloignement de la Métropole: en tems de paix, le commerce doit y fleurir, & en tems de guerre, elle doit être gardée comme si elle étoit une province limitrophe des domaines de la monarchie.

Les principales Colonies de la France, sous la zone torride, sont Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe & ses annexes, Sainte-Lucie, Cayenne & la Guyane, ou France équinoxiale. Ce sont d'elles que nous allons parler relativement à leurs forces, à leur commerce & aux moyens de les augmenter; nous commencerons par Saint-Domingue, la plus considérable, la plus riche, la plus florissante, & valant toutes les autres ensemble.



## CHAPITRE XIII.

*Description de la Colonie Française de Saint-Domingue, de ses productions & de son commerce, &c.*

**S**AINT-DOMINGUE est une île des plus grandes, des plus opulentes & des mieux cultivées du monde entier. Elle fournit des trésors prodigieux à la France ; sa situation est trop connue pour la décrire ici : il suffit de savoir qu'elle appartient à la zone torride, qu'elle est un des climats les plus chauds du globe, qu'elle feroit inhabitable sans les brises ou vents alisés qui y regnent régulièrement, & qui empêchent les habitans d'étouffer par la chaleur.

La fécondité de son terroir est le principe qui met en action le commerce immense qui s'y fait ; mais pour donner, de cette importante Colonie, la grande idée que l'on doit avoir, il suffira de savoir que j'ai compté en 1770, sur la rade du Cap Français, un des principaux ports, jusqu'à quatre-vingt voiles dont cinquante à soixante bâtimens à voiles carrées ; flotte la plus considérable que l'on ait jamais vue en des parages si éloignés de la Métropole. Qui diroit que l'acquisition de cette Colonie n'est due dans son origine qu'à une poignée de braves aventuriers ?

Rien n'est plus avéré. Je n'entrerai pas à ce sujet dans des détails dont différens auteurs nous instruisent, entr'autres M. l'Abbé Raynal qui, de tous, est celui qui a traité cette matière avec le plus de sagacité.

Cette puissante Colonie, dans une île dont les deux tiers sont occupés par la nation Espagnole, tient en haleine les trois quarts des navires marchands de la Métropole; occupe au moins le quart de nos manufactures; attire de l'étranger un numéraire incroyable, & forme la majeure partie de la marine de France.

Elle a cinq villes principales qui sont aussi ses marchés les plus forts: savoir le Cap Français, le Port-au-Prince, Saint-Marc, les Cayes, Saint-Louis, & Léogane. C'est dans ces cinq ports qu'ont désarmé trois cents cinquante-trois navires expédiés de la Métropole, en 1776. Elle a, en outre, beaucoup d'autres ports, & marchés moins considérables dont nous aurons occasion de parler.

Elle a une forte population de blancs, relativement à son climat, & une prodigieuse quantité de negres, mulâtres & autres gens de couleur, libres & esclaves; des bestiaux de toutes les espèces, du moins pour ses besoins. On compte maintenant à Saint-Domingue 723 sucreries qui ont produit, en 1773, 240 millions de sucre brut & terré; une infinité de Caféyères,

lesquelles ont produit 84 millions de café ; il s'est fait, en outre, 4 millions de coton, plus de 1500 mille livres d'indigo, autant de cacao ; 30 mille bariques de sirop & 15 mille bariques de tafia. Il faut ajouter à ces richesses connues, plus de leur sixième partie qui a passé au commerce interlope.

On peut diviser cette Colonie en trois parties principales, au nord, au sud, & à l'ouest. Celle du nord est dans la dépendance du Cap Français ; celle de l'ouest obéit au Port-au-Prince, & celle du sud dépend des Cayes-Saint-Louis. Ces trois parties n'ont de communication commode que celle de la mer, à cause des montagnes de 800 & 1000 toises & plus de hauteur, qui les séparent ; ce qui, pour le commerce, est un obstacle bien nuisible, sur-tout en tems de guerre.

La partie du nord est la plus riche & la plus florissante ; c'est dans les plaines de la *Petite-anse*, du *quartier-Morin* & de *Limonade* que se font les meilleurs & les plus beaux sucres du monde entier.

Celle de l'ouest vient après, tant pour les richesses que pour la qualité des sucres qu'elle produit, la qualité supérieure de ses coton, la quantité énorme des cafés qu'elle récolte. Ses sucres, en brut, sont plus estimés que dans toutes les autres parties de la Colonie ; entr'autres ceux

des *Vases* ; ceux de la plaine du *Cul-de-sac* & de *Léogane*, aussi y a-t-il moins d'affineries que dans la dépendance du Cap, par la raison que leur beauté leur fait obtenir un prix qui remplit les vues des *Colons*, & leur épargne la dépense de les mettre en blanc.

La partie du sud, quoique moins avancée que les deux autres, est cependant un morceau des plus intéressans ; si elle n'est pas aussi riche, ce n'est ni la faute de ses habitans, ni celle du sol ; les premiers ont l'activité nécessaire, mais les moyens qui portent l'abondance par-tout leur sont moins prodigues ; quant au sol on peut assurer qu'il est par-tout aussi bon qu'ailleurs dans la Colonie. Son retardement est causé par deux inconvénients, l'un tenant au moral des choses, & l'autre au physique : ce dernier a occasionné le premier. Chacun fait que les parages du sud de Saint-Domingue occasionnent une navigation plus longue & plus pénible que ceux des parties du nord & de l'ouest ; ce qui a causé une communication plus lente, un commerce moins actif, & une population plus tardive. Néanmoins cet établissement a fait, depuis dix ans, quarante sucreries nouvelles qui auraient existé dix ans plutôt, sans la dernière guerre.

Il n'est pas à douter qu'il ne devienne un jour aussi florissant que les autres si le commerce s'y

porte , & sur-tout celui des negres , qui jusqu'à présent a été négligé par les inconvéniens aux-quels il est sujet ; d'ailleurs le commerce interlope l'en a presque totalement rebuté : son voisinage avec la Jamaïque peut encore être une troisième cause qui a contribué à ce qu'il n'ait pas fait des progrès aussi rapides que les autres.

Il s'y trouve de très-beaux cotons , & d'excellent indigo ; quant au sucre , quoique passablement bon , c'est le moindre en qualité que produise cette Colonie ; la cause en est connue ; la nouveauté du terrain , & son humidité font que la canne rend un *vin* plus difficile à travailler ; au reste ces défauts sont corrigés & s'effacent par le tems ; un jour viendra qu'aux Cayes Saint-Louis il se fera d'aussi beau sucre qu'à la bande du Nord.

Voilà succinctement la description de la Colonie Française de Saint-Domingue , qui , outre son commerce des productions de son sol , a aussi son commerce extérieur indépendant de celui qu'elle a avec la Métropole.

Quoiqu'il fût avantageux à cette dernière que la Colonie n'eût d'autres liaisons qu'avec elle , la position des choses a nécessité un commerce qui lui est particulier. Il consiste à se procurer tout ce qu'elle ne peut lui fournir , tels sont les mulets , les chevaux , les bêtes à cornes , les bois légers , propres à la bâtiſſe , le merrein à bariques ,

ques, &c. Ce commerce se fait par ses caboteurs. De tous ces articles, aucun n'est plus utile que celui des mulets. Les caboteurs vont les traiter aux côtes Espagnoles de Terre-Ferme & de Puerto-Ricco. Les bêtes à cornes sont conduites, par les Espagnols des parties de l'isle où ils habitent & où ils ont leurs *hatten*; les chevaux & les bois nous viennent par la voie des Anglais, au Môle Saint-Nicolas.

On voit facilement que ces différentes branches de commerce ne pourront jamais appartenir à la Métropole; & quoique les Colonies de la zone torride ne dussent avoir d'autre commerce que celui que leur présente le sol, il n'est pas moins vrai qu'elles sont forcées de les adopter.

La Métropole, à qui tout le commerce extérieur de ces pays semble appartenir de droit, les souffriroit avec assez de patience, si l'avidité de ceux entre les mains de qui ces articles se trouvent, leur permettoit de les faire en bons citoyens, c'est-à-dire, sans y mêler l'interlope. On a vu au chapitre sixième que ces branches de commerce servent même de prétexte à la fraude. La Métropole s'en apperçoit, & s'en plaint avec amertume.

Quant aux limites de cette Colonie essentielle, il seroit difficile de les fixer avec justesse, puisqu'il n'existe pas entre les Cours de France & d'Espagne, de traité clair à cet égard; ce qu'il y

a de certain , c'est que les Français sont plus resserrés aujourd'hui qu'ils ne l'étoient autrefois : nos établissements , au nord , commencent à Bayaha , finissent au sud , aux Anses-à-Pitre , & sont bornés , dans leur profondeur , par les Montagnes d'Ouanaminthe , du Trou , du petit Mocka , du Dindon , de l'Artibonite , & du Mirebalais. Ce terrain présente à la mer une côte d'environ 240 lieues au nord , à l'ouest & au sud , sur une profondeur de 6 , 8 , 10 & 12 lieues ; c'est dans ce petit espace que se récoltent les grandes richesses dont nous avons fait mention.

---

---

## C H A P I T R E   X I V.

*Description de la Martinique , de ses productions , de son commerce , &c.*

LA Martinique , après notre Colonie de Saint-Domingue , est la plus riche & la plus considérable. Sa situation est par 14 deg. 33 min. de latitude nord , & 63 deg. 18 min. de longitude occidentale du méridien de Paris ; par conséquent au vent de Saint-Domingue. Elle a 19 lieues de longueur , depuis l'extrémité du sud-est jusqu'à celle du nord-ouest , 9 lieues dans sa plus grande largeur , & environ 56 lieues de tour , compris les Anses.

Elle est presque par-tout hachée de montagnes de 12 & 15 cents toises de hauteur, & de pré-cipices affreux. Le terrain y est excellent presque par-tout, mais il commence beaucoup à se détériorer. Cette isle a une différence de saison plus marquée que Saint-Domingue, que l'on nomme *hivernage* dans le pays.

Elle a trois ports principaux, le Fort-Royal, Saint-Pierre & la Trinité; 17 bourgs & villages; une population de 80 à 90 mille ames, tant blancs que mulâtres, & noirs.

Elle cultive le sucre, le café, le coton, l'indigo & le cacao. Ses sucre, quoique fort beaux, ne sont pas, à beaucoup près, de la bonté de celui de Saint-Domingue, sur laquelle, à son tour, elle l'emporte de beaucoup pour les cafés; soit que cela tienne au sol, soit parce que la plantation de cette graine y est beaucoup plus ancienne.

Plusieurs assurent que cette Colonie n'est pas susceptible d'un accroissement plus marqué; ils prétendent, de plus, qu'elle ne peut que déchoir par la suite, & même assez promptement. Les ouragans terribles qui la défolent, dans l'hivernage, peuvent y contribuer beaucoup: en effet, si elle eût été propre à être augmentée, n'en auroit-on pas dû voir les fruits après une si longue paix? Tout porte à croire que les terrains qu'elle a encore en friche, ou sont reconnus d'un sol médiocre, en faisant craindre une dépense

au-deffus des profits , ou qu'ils sont situés en des lieux d'un accès trop difficile , & peut - être impraticable.

On ne peut pas dire que sa population soit médiocre , puisque , à proportion de son terrain , elle a plus du double d'habitans que Saint - Domingue.

Outre le commerce que produit son sol , la Martinique a aussi son commerce extérieur , pour se procurer ce que la Métropole ne lui fournit pas.

Sa situation au vent de presque toutes les autres Antilles , lui a donné de tout tems la facilité & le goût de ce commerce plus qu'à aucune autre Colonie.

Dans la guerre , elle a toujours eu des corsaires dont la bravoure & même l'intrépidité font l'éloge du sang qu'elle nourrit ; mais aussi de toutes les Colonies Françaises , c'est elle qui a fait le plus de tort à la Métropole par ses interlopes ; c'est peut-être cette raison qui en a éloigné les navires négriers ; ce qui lui a fait à son tour un dommage irréparable.

L'importance de cette Colonie consiste à être située d'une façon propre à être le boulevard des établissemens *sous le vent* , par la flotte qu'elle peut recevoir & abriter dans son port du Fort-Royal.

## CHAPITRE XV.

*Description de la Guadeloupe, de ses productions, de son commerce, &c.*

CETTE Colonie, qui est située par 16 deg. 30 min. de latitude nord, 64 deg. de longitude à l'occident du méridien de Paris, est divisée par la mer en deux terres, l'une est la Guadeloupe proprement dite, & l'autre s'appelle la *Grand'-Terre*.

Elle a deux villes, dont les rades sont mauvaises & très-dangereuses dans les tems d'hiver-nages, où elle effuie des ouragans comme la Martinique, & sa population y est à peu près semblable.

La Guadeloupe ou *Basse-Terre*, ainsi que la *Grand'-Terre*, produisent du sucre, du café, du coton, de l'indigo, du cacao & du rocou. Ses sucre sont inférieurs à ceux de la Martinique, ses cafés sont supérieurs à ceux de Saint-Domingue.

Elle est entièrement cultivée : lorsque les Anglais s'en rendirent les maîtres, dans la dernière guerre, on n'avoit fait que peu d'établissemens sur la *Grand'-Terre*, qui, depuis, est presque totalement cultivée, ou du moins, s'il est possible d'en pousser plus loin les productions, ce

ne sera que pour balancer, peu de tems seulement, la perte qui se fera dans les terreins usés & en détérioration.

Ceux qui ont avancé que cette Colonie étoit susceptible d'un cinquième d'accroissement, supposoient, sans doute, que les anciens établissemens conserveroient toujours le même degré de bonté & de fécondité; c'est ce qui les a jettés dans l'erreur.

Il n'est guere possible de calculer, de la Martinique & de la Guadeloupe, laquelle l'emporte pour les productions; ces deux Colonies faisant avec une grande facilité le commerce interlope, on ignore au juste à combien monte cet objet; mais, à coup sûr, c'est au moins au quart de ces mêmes productions.

Quoique la Guadeloupe ait donné dans ce commerce plus qu'aucun de nos autres établissemens, elle n'est pas pour cela la plus blâmable; ses liaisons avec la Martinique, rompues par le Ministere; le danger de ses mauvaises rades qui en a éloigné les navires de la Métropole, n'ont pas peu contribué à l'y déterminer avec une activité surprenante: au reste, il est à présumer qu'en prenant des mesures certaines, on pourra venir à bout d'en éloigner les étrangers, & qu'enfin toutes ses productions, ainsi que celles de Saint-Barthelemy, de Marie-Galante, & quelques autres petites Isles adjacentes, qui en sont

comme les annexes, passeront enfin à leur destination naturelle, & que la Métropole en jouira.

---

## CHAPITRE XVI.

*Description de Sainte-Lucie, de ses productions, de son commerce, &c.*

SAINTE-LUCIE est séparée de la Martinique par un canal d'environ sept lieues de largeur. Elle est un peu moins grande. Elle a deux excellents ports, celui du *Carénage* & celui du *Mari-got*: le premier, qui est dans la position la plus heureuse, peut contenir 50 vaisseaux de ligne; il a toutes les facilités pour caréner, pour mettre au large à toute heure, & les bâtimens y sont à l'abri de tous les vens & ouragans.

Ce fut en 1763 que l'on songea sérieusement à établir cette Colonie, où il y avoit déjà, en 1769, 2500 personnes libres, & 8 à 9 mille esclaves; depuis ce tems, elle a augmenté du double, & peut-être du triple.

On y compte trente-trois sucreries *roulantes*, beaucoup de café, du coton, de l'indigo &c. du cacao.

Elle a 9 ou 10 paroisses, dont 7 sont sous le vent, où l'air est plus mal-fain qu'au vent de l'isle; mais si l'on s'y est placé, ce sont les ter-

reins & la facilité d'embarquer & porter les denrées, qui ont déterminé les habitans.

L'établissement de cette Colonie est très-important, & promet de grandes ressources pour concourir, en tems de guerre, à assurer à la France la conservation de ses Colonies sous le vent (1).

Elle a, comme nos autres Colonies, son commerce extérieur; mais outre ceux auxquels elle devroit se restreindre pour se procurer ses besoins, que la Métropole ne peut remplir, elle se livre avec une audace singulière au commerce interlope, comme nous le dirons en son tems.

Les productions de cette île pourront, peu de tems seulement, balancer la perte qui se fait chaque jour dans les établissemens usés de la Martinique, & ce ne sera qu'en y jettant un coup-d'œil attentif, que la France, en en formant d'autres sur des terres moins bornées, conservera sa prépondérance dans le commerce de la zone torride.

---

(1) On écrivoit ceci dès 1776: on ne s'attendoit pas alors à ce qui arriva en 1779, ni que les Anglais enlevaient cette île sans nous déclarer la guerre. *Cette note n'est pas de l'auteur.*



## CHAPITRE XVII.

*Description de Cayenne, de ses productions,  
de son commerce, &c.*

**C**A YENNE est une île qui n'est séparée du continent que par deux rivières qui la bordent au sud, à l'est, à l'ouest, & la mer au nord. Elle a environ 16 lieues de circonférence. Sa proximité avec la Guyane, ou France équinoxiale, fait que très-souvent ceux qui ne sont pas géographes, confondent ces deux pays & n'en font qu'un seul & même établissement. En effet, il n'y a que deux rivières médiocres qui les séparent.

Cette île est habitée à peu près autant que le comporte sa singulière conformation; ses bords en sont élevés, & son milieu, encaissé, ne présente que des marais trop noyés pour pouvoir en tirer parti. Dans le petit espace que la bonté du sol, qui n'est pas d'égale qualité par tout, a permis de cultiver, on fait du sucre, de l'indigo, du café, du coton, du cacao & du rocou.

On ne peut guère apprécier ses productions, parce qu'à l'exemple des Colonies du vent, elle est livrée au commerce interlope, & la Métropole ne reçoit qu'une partie de ses récoltes. On verra ailleurs les raisons qui y donnent lieu.

Si Cayenne, jusqu'à présent, n'a pas fait de beau sucre, elle en est récompensée par les cotonns, cacaos & cafés qui sont supérieurs en qualité à tous ceux que produisent les Antilles. Quoi qu'il en soit de l'infériorité de son sucre, nous pouvons assurer qu'avec le tems & de l'intelligence, on le verra un jour fort au-dessus de ce qu'il est maintenant.

Cayenne manque de force; peut-être cela vient-il du peu de confiance qu'ont eue en elle les négocians de la Métropole, fondés sur la difficulté de l'aborder dans des mers dures & remplies d'écueils, & sur la concurrence que lui présente le commerce interlope.



## CHAPITRE XVIII.

*Description de la Guyane, ou France équinoxiale,  
de ses productions, de son commerce, &c.*

LA Guyane, ou France équinoxiale, est ce pays situé en terre-ferme de l'Amérique, depuis la baie de *Vincent Pinçon* jusqu'à la rivière *Marony*; depuis les 2 deg. de latitude-nord, jusqu'au 6<sup>e</sup> deg. & depuis le 53<sup>e</sup> deg. 30 min. jusqu'au 56<sup>e</sup> deg. 50 min. de longitude au méridien de Paris. Ce qui comporte une côte sur l'océan d'environ 150 lieues marines. Quant à sa profondeur, on en porte les limites jusqu'à *Rio-Negro*, ou rivière noire, qui se décharge par le nord dans l'*Orénoque*, & par le sud dans l'*Amazone* ou *Maragnon*. La latitude de ce fleuve, suivant M. de la Condamine, est par 4 deg. 17 min. sud, sa longitude par 60 deg. à l'occident du méridien de Paris; ce qui présente un pays immense & fort inconnu dans son intérieur: quant à ses côtes, quoique les relevemens dans nos cartes en soient très-fautifs, elles sont connues jusqu'à un certain point, & assez pour pouvoir asseoir des jugemens solides & certains sur l'utilité dont une contrée aussi vaste peut un jour devenir pour la France.

Un des plus grands ministres qu'elle ait eu,

L'avoit si bien sentie, qu'il avoit pojeté d'en faire l'objet d'un grand établissement ; mais comme les plus grands hommes même ne sont pas universels, ce digne ministre fut trompé par des sous-ordres, qui n'étoient pas de ces hommes créés pour concourir à l'exécution d'un projet aussi majeur ; & tout échoua.

Quant aux limites Françaises de la Guyane, on les reculloit anciennement jusqu'à l'Orénoque du nord ; & au sud, on les pouffoit jusqu'au fleuve des Amazones.

Les Hollandais, par droit de conquête, se sont emparés de l'espace qui est entre la riviere de *Marony* & le fleuve de l'Orénoque ; on ignore même s'ils n'entendroient pas avoir des prétentions jusqu'à la riviere *Sinamary*.

Les Portugais du Brésil, dont le fleuve des Amazones semble être les bornes, se sont avisés de passer ce fleuve, & de s'établir jusqu'au voisinage de la riviere de *l'Oyapoc*, où est le principal établissement Français dans ce pays. La cour de Versailles, occupée ailleurs, & peut-être satisfaite de l'opulence de ses Colonies des Antilles, a souffert patiemment toutes ces usurpations ; mais ce qu'elle a toléré dans un tems, le souffrira-t-elle toujours ? ses intérêts politiques le permettent-ils ? C'est ce que nous examinerons dans la suite de ce travail.

Ce vaste pays est abreuvé par un grand nombre

de rivieres & de criques , dont vingt - deux se déchargent dans la mer , au bord de laquelle plusieurs portions de ses terreins sont noyées & remplies de *Mangles*. Cette région est couverte d'épaisses forêts , de toutes sortes de bois , & même de ceux de teinture ; les prés ou *savannes* offrent des pâturages ; les bois abondent en gibier , & les rivieres regorgent de poissons de toutes les especes. Elle est sujette aux pluies en raison de l'étendue de ses forêts qui y entretiennent une perpétuelle humidité qui diminueroit successivement à mesure qu'on les découvriroit.

Son sol , comme tous ceux de la zone torride , est susceptible de produire les denrées qu'on y cultive ; telles feront ; certainement , les cotons , les cacaos , & les cafés. Quant au sucre , il sera mauvais d'abord , & se bonifiera quand la terre , en se dégraissant , se dépouillera de sa fraîcheur & de son flegme.

Indépendamment de ces productions , ce pays en a d'autres que n'ont pas les Antilles : il possède la vanille qui croît naturellement dans ses forêts , ainsi que l'huile de copahu qui découle d'un arbre de ces climats.

L'établissement d'Oyapoc cultive , avec un succès proportionné à ses forces , le sucre , le café , le coton , l'indigo , le rocou & le cacao. S'il n'a pas fait jusqu'à présent les progrès que le Gouvernement s'en étoit promis , c'est qu'il

a été comme oublié depuis trente ans qu'il végete.

Tel est, en gros, le tableau ou plutôt l'esquisse de la France équinoxiale dont, jusqu'à présent, on ose croire que l'on ne s'est pas assez occupé. Mais si l'on vient à porter ses vues du côté de ces régions, la cour de Versailles sentira que, dans un aussi vaste pays, entouré de deux voisins, usurpateurs reconnus, il faut s'y présenter avec ce ton de fermeté qui lui fied si bien de prendre, afin de soutenir cet établissement, & de lui attirer le respect qui lui est dû.

Que l'on ne s'y trompe point, il est impossible de peupler ce pays sans qu'il en coûte de grands sacrifices au Gouvernement, & proportionnés à l'étendue des projets qu'on aura sur cette partie du monde.

Si elle doit devenir le boulevard & la nourrice de nos Antilles, les dépenses à faire pour l'établissement qu'on voudroit y faire seront bien peu considérables en raison de son utilité, & des richesses qu'il prodigiera, par la suite, à la Métropole.

Des forces capables de le garantir des insultes des voisins audacieux & injustes, & même de les en faire repentir ; des forts bâtis au bord des rivières navigables, & dans l'intérieur des terres ; des magasins construits pour l'utilité du Gouvernement ; des casernes, des hôpitaux ; toutes ces

fortes de choses sont de nécessité première, & regardent la politique du cabinet des ministres. Il faut bien combiner, avant tout, pour ne faire qu'un ensemble avec la formation de l'établissement.

---

## CHAPITRE XIX.

*Récapitulation des établissemens Français dans la zone torride, de l'Amérique, & de leur état actuel.*

**N**ous venons de parcourir d'un œil rapide tous les établissemens de la France en Amérique. Nous avons pensé que d'entrer dans un plus grand détail, à cet égard, ce n'eût été qu'une répétition fastidieuse pour ceux qui ont dans les mains les auteurs qui en ont parlé. Il s'agit maintenant, en les récapitulant, de voir s'il y a lieu d'espérer, encore pour long-tems, la même abondance de denrées qu'ils ont fournies jusqu'à présent à la Métropole. Commençons par Saint-Domingue.

On a vu au chapitre 13 les nombreuses productions de cette riche Colonie. On a dû observer que l'article du sucre surpassé tous les autres en quantité & en valeur; c'est aussi ce qu'il faut examiner avec le plus d'exactitude.

Les travaux, que cette espece de denrée entraîne, sont les plus minutieux, & en même tems les plus pénibles. On doit considérer ce point comme un des premiers inconvénients qui se présente pour en augmenter la quantité.

Le sucre, à Saint-Domingue, ne s'exploite que dans les terreins unis, & en plaine; c'est un second inconvénient, vu que les terreins de cette qualité sont presque tous entièrement cultivés.

Le troisième & dernier est qu'il y a infiniment plus d'anciennes plantations, qui par leur vétusté ne rendent plus autant qu'elles rendoient autrefois, qu'il n'y en a de nouvelles.

D'où il doit résulter, ainsi que cela arrive déjà, que cette denrée va toujours en diminution de quantité, & non de qualité, qui se soutiendra au même période, dans des cantons, & ne pourra que se bonifier dans les autres.

Le café, tenant le second rang dans les productions de Saint-Domingue, se comporte autrement: cette graine se plaît & croît sur les mornes; il a plus d'espace pour en faire de nouvelles plantations, qui pour un tems seulement remplaceront ceux qui périront de vieillesse: il est cinq ans en terre avant que de donner sa pleine récolte; dix ans dans une égalité de rapport; finit en quinze dans les terres médiocres, & pérît généralement par-tout au bout de vingt à vingt-cinq ans.

Cet

Cet arbuste est en pleine récolte , à Saint-Domingue , depuis dix ans pour le tiers de ce qu'il y en a de plantés ; six ans , pour l'autre tiers , & trois & quatre ans pour le reste. Depuis que le café est tombé au prix où il est à présent , nul habitant n'a été tenté de faire de nouvelles plantations , & il en résulte que cet article , quant à sa quantité , ne peut se soutenir encore long-tems ; car , lors même qu'il s'en planteroit , il n'y auroit plus assez d'espace pour que les nouveaux plants pussent réparer le vuide de ceux qui ne seroient plus en rapport.

L'indigo est la denrée qui demande la meilleure terre ; il lui faut un sol neuf & susceptible d'arrosement ; quand il y a beaucoup de terre , il vit assez long-tems , pourvu qu'on puisse y répandre de l'eau , sur-tout après l'avoir semé. Mais nous n'avons plus de terre neuve , & très-peu d'arrosables ; d'ailleurs les pluies deviennent de plus en plus rares à Saint-Domingue ; ce seroit se faire une grande illusion que de croire que cette denrée fût susceptible d'augmentation ; au contraire il n'y en a pas une qui menace d'une plus prochaine décadence.

Il n'en sera pas ainsi du coton ; l'arbrisseau qui le porte vient dans la terre la plus légere , même dans les fentes des rochers ; de sorte que

quand le sol sera épuisé par d'autres denrées ; pourvu toutefois qu'il ne soit pas trop élevé, il produira encore de celle-ci. On peut donc la considérer comme une des plus permanentes, & qui se soutiendra fort long-tems dans son état présent d'abondance.

Le cacao, à Saint-Domingue, n'est pas un objet de grande considération ; il ne peut promettre aucun progrès sensible. Par sa nature délicate, par le sol choisi, & par les abris qu'il exige, il n'engage pas très-fort l'habitant à le cultiver ; en effet il demande d'être planté dans des bas fonds humides, & entourés de hautes futaies pour le garantir des coups de vent assez fréquents dans cette zone, & qui en font tomber le fruit. A mesure que le pays se découvre, il perd ses abris, par conséquent il n'y a, sur-tout pour la récolte de cette denrée, que de la diminution à attendre.

Il se fait trop peu de rôcou à Saint-Domingue pour en parler ici.

La Martinique présente un tableau plus triste, & ses récoltes sont menacées d'un affaissement plus prochain. Outre que la majeure partie de son territoire est déjà presqu'usée, elle est, depuis long-tems, affligée plus qu'aucune autre des Antilles, d'une innombrable quantité de fourmis qui les dévorent.

Quoique plusieurs aient prétendu qu'elle étoit, plus qu'une autre, susceptible d'accroissement, nous ne pouvons en convenir par les raisons suivantes.

Il reste dans cette isle trois sortes de terrains qui sont encore en friche ; tels sont 1<sup>o</sup>. les lieux inaccessibles ; 2<sup>o</sup>. les sols de pierre ponce & de cailloutage ; 3<sup>o</sup>. les terrains marécageux & noyés.

Les terrains inaccessibles & qui pourroient produire, ruineroient certainement ceux qui voudroient tenter le projet de les mettre en culture ; ils ne présentent donc aucune espece de ressource relativement à l'accroissement & augmentation de la denrée, sur-tout du sucre, dont la pesanteur & le volume ne permettent & ne permettront jamais de le tirer à travers les précipices. Il n'y auroit que l'indigo, qui, par son peu de volume & de pesanteur, relativement à son prix, pourroit s'y introduire, mais quand même il y réussiroit, la quantité qui s'y feroit ne feroit pas suffisante pour remplir le vuide que produisent les terrains usés dans les autres Colonies.

Les terrains de pierre, de pierre ponce, & de cailloutage sont trop ingrats pour jamais promettre aucune sorte de production ; ils ne valent pas les frais du défrichement ; on ne peut donc

fonder aucune espérance sur leur rapport.

Enfin, ceux qui sont marécageux peuvent, en partie, servir en les desséchant, & donner d'abord de l'indigo, jusqu'à ce qu'ils soient dégraissés, au point d'y pouvoir planter des cannes avec succès. Mais ces terrains marécageux ne sont pas d'une assez grande étendue pour déterminer l'opinion de croire que quand même on les mettroit tous en valeur, ils pussent remplir le vuide de ceux qui périssent sensiblement, & même rendre les dépenses des travaux qu'ils occasionnoient.

Il n'est donc pas possible que les productions de la Martinique se soutiennent sur le même pied où elles sont aujourd'hui. Voyons la Guadeloupe.

Cette île, ainsi que nous l'avons déjà dit, est séparée par les eaux de la mer; la partie que l'on nomme la Guadeloupe, proprement dite, étoit déjà à peu près toute établie, qu'on n'avoit pas encore songé à porter les travaux dans l'autre partie de l'île appellée la Grand-Terre qui se trouve aujourd'hui aux quatre-cinquièmes cultivée.

Néanmoins peut-on se promettre, à l'égard de cette Colonie, une augmentation de denrée? Les terrains de la Guadeloupe sont, généralement parlant, les plus médiocres des Antilles. Ainsi, à sup-

poser que l'on parvienne au défrichement du dernier cinquième de ces terrains, ce qui est fort douteux, nous ne pensons pas que l'on pût en tirer un équivalent à la perte, & au vuide que procurent ceux qui s'usent journellement.

L'aridité de ces terrains, le manque d'eau, font de ces sortes d'inconvénients trop au-dessus des forces humaines, pour asseoir aucune espérance d'accroissement pour cette Colonie; on doit donc également s'y attendre à une prochaine décadence.

Sainte-Lucie n'est pas, à beaucoup près, dans ce cas: cet établissement ne faisant, pour ainsi dire, qu'éclore, on doit se flatter d'un progrès proportionné à la bonté de son sol, & aux forces qu'on y jette. La terre y est bonne & susceptible de toutes sortes de culture; peut-être a-t-on pensé un peu tard à cet établissement; car à mesure que les habitans de la Martinique, qui en est à sept lieues, épuiisoient la sueur de leurs negres, sur des terrains stériles & décrépits, cette terre leur tendoit les bras & leur présentoit une ressource infaillible pour s'en dédommager.

Elle offre donc un appât bien favorable à ceux de ces habitans que le peu d'espace & l'ingratitude des terrains gênent; aussi y en a-t-il beaucoup qui en ont profité.

Nous avons dit au chapitre 16<sup>e</sup> de la première partie, que cette île étoit un peu moins grande que la Martinique ; mais outre cet inconvénient, il y en a encore un autre ; c'est qu'elle est coupée par des montagnes qui en font plus des deux tiers : leur hauteur ne les rend guere propres qu'à la culture des cafés ; de sorte que l'espace qui reste aux autres denrées, est bien plus petit, surtout pour la plus recommandable, qui est le sucre.

On ne doit donc pas non plus compter que cette Colonie puisse jamais dédommager, par ses productions, de la perte que le commerce politique de la Métropole essuiera par le dépeuplement successif des anciennes ; l'objet en est trop borné relativement à la richesse des récoltes d'autrefois.

Cayenne n'a pas un plus grand mérite au sujet du point que nous touchons ici : bornée, comme elle l'est, par sa conformation naturelle & bizarre, quand on y mettroit des forces (à moins qu'on ne les répandît en terre-ferme), on ne pourroit pas raisonnablement en attendre une augmentation capable de balancer les pertes que nous sommes à la veille de faire à Saint-Domingue, à la Martinique, à la Guadeloupe & à ses annexes, &c. ; c'est donc dans d'autres terres qu'il est important à la monar-

éthie Française de jeter des établissements solides & dignes d'elle.

Deux moyens se présentent au Gouvernement, pour y parvenir avec cette certitude que des plans bien formés & conduits par des mains hardies & adroites, peuvent se promettre.

Ces deux moyens conviennent également à la France; l'un, parce qu'il est d'une nécessité absolue au soutien des anciens établissements qu'elle a dans la zone torride; & l'autre, parce qu'il est d'une convenance si palpable que ne pas s'en occuper sérieusement, ce seroit négliger & manquer, même gratuitement, l'affaire la plus essentielle du commerce politique de la Monarchie, & de l'intérêt même de l'Espagne.

C'est dans la seconde partie de cet Ouvrage que nous nous étendrons un peu plus sur cet objet intéressant.

Nous finirons cette première partie, par observer que le commerce des Indes occidentales, est une branche qui, de tous nos commerces possibles, a le plus favorisé notre industrie; premier mobile de toutes les forces des Etats; qu'avec cet avantage, il en rassemble une infinité d'autres, comme de nous former des matelots & des marins de tous les grades, dont le mérite & la valeur lui ont attiré les louanges de toutes les nations connues, par les traits de

bravoure de nos corsaires qui sont consignés dans l'histoire des guerres passées ; de verier l'abondance dans la Métropole ; de tenir en activité un grand nombre d'hommes de tout état , lesquels seroient oisifs dans un royaume d'une population si multipliée ; enfin , de nous faire respecter par les Puissances rivales ou ennemis , qui voudroient nous l'envahir.

*Fin de la première Partie.*





**RÉFLEXIONS**  
**HISTORIQUES**  
**ET POLITIQUES**  
**SUR LE COMMERCE DE FRANCE**  
**AVEC SES COLONIES DE L'AMÉRIQUE.**

**SECONDE PARTIE.**

**CHAPITRE PREMIER.**

***OBSERVATIONS DIVERSES.***

**I**l est de ces sortes de vérités connues de tous les hommes, & que l'on ne fauroit trop répéter; telle est celle d'assurer que le commerce est le soutien des établissemens externes; que le Gouvernement doit le soutenir, à son tour, & que les négocians en sont les agens principaux, en lui donnant toute son énergie.

Il n'est pas douteux que les Français qui , du tems du grand Colbert , n'étoient que les appren-  
tifs des autres commerçans de l'Europe , par les  
progrès rapides qu'ils ont fait en si peu de tems ,  
ne les surpassent tous à l'avenir ; les époques n'en  
sont pas si éloignées qu'on le pense ; il semble  
déjà qu'on les voit éclore sous nos yeux par  
l'agrandissement de notre commerce , & par  
l'affaissement de celui de son rival le plus redou-  
table. Un peu plus de hardiesse d'une part , &  
d'économie de l'autre , dans les entreprises qui  
sont encore à tenter , leur donneroient bientôt  
la supériorité sur leurs compétiteurs.

La Colonie de Saint-Domingue en fournit une  
preuve incontestable. Elle est maintenant au plus  
haut point de perfection , quant à la culture des  
terres. On n'y trouve presque plus de terrain en  
friche , & les concessions à donner ne méritent  
gueres la peine d'être mises en valeur ; soit parce  
que les terreins ne sont pas bons. ; soit parce  
qu'ils sont trop éloignés de la mer , ou d'un  
accès trop difficile.

Les Français s'y trouvent comme trop serrés.  
Les Espagnols , trop jaloux de la portion qu'ils  
y occupent , ne veulent pas en céder. Cette na-  
tion , plus paresseuse qu'agricole , aime mieux  
laisser les *haciendas* qui servent de retraites aux  
insectes sans nombre qui les habitent , que d'y  
laisser poser la main d'un autre qui sauroit les  
changer en or.

Ceux qui ont voyagé dans les Antilles ne dis-  
conviendront pas que les Français sont ceux qui  
cultivent le mieux leurs Colonies , en tirent le  
meilleur parti , & font le plus beau sucre. C'est  
ce qui contribue à l'avidité avec laquelle il est  
recherché des étrangers : outre la supériorité de  
cette denrée sur celle de nos voisins , nous culti-  
vons avec le même succès le café. On le com-  
merça à Cayenne , à la Grenade , & à la Marti-  
niq[ue] , il y a environ cinquante ans. On n'en  
cultivoit que très-peu à Saint - Domingue , lors-  
qu'en 1763 on y songea sérieusement. Cette  
graine y réussit au-delà de toute espérance , &  
fructifia avec tant de succès , qu'au bout de cinq  
ans , il s'en est fait une récolte prodigieuse ,  
beaucoup plus forte ( à proportion ) que la con-  
sommation n'en a augmentée. Aussi s'en est - il  
suivi dans le prix une baisse très - considérable ,  
& une sorte de malheur pour l'habitant ; mais  
il semble qu'il en est dédommagé , par l'augmen-  
tation énorme de personnes , de tout état , qui se  
sont habituées à user de cette liqueur agréable.

Le coton n'a pas moins réussi ; & quoiqu'il  
soit un peu inférieur à celui de Cayenne , il est  
également vrai qu'il est possible de l'améliorer  
en prenant des plants à Sainte-Marthe , où il est  
de la plus grande beauté. On peut facilement s'en  
procurer ; le trajet n'est pas long , & les Espa-  
gnols sont trop indolens , pour penser seulement

à mettre des obstacles aux desirs de ceux qui vous droient y en aller cueillir.

L'indigo est parfaitement cultivé dans nos Colonies, & si celui des Espagnols est supérieur au nôtre, c'est au sol de Guatimalo qu'ils en sont redevables, & non du tout à la façon de mieux voir ou de faire mieux; au contraire, par l'inspection & la comparaison des deux denrées on s'assure que l'indigo de Saint-Domingue est beaucoup mieux fabriqué; qu'on y a apporté plus de foins, & que si le sol équivaloit, pour cette matière de teinture, à celui de Guatimalo, notre indigo seroit, en tout, fort au-dessus du leur. Cette plante ne vient pas indifféremment dans tous les terrains; il lui faut une terre grasse & humide, des pluies, & une assiduité infatigable pour la farcler.

Depuis les plantages des cafés, on a négligé cette branche, une des plus importantes pour le commerce; aussi est-il arrivé que la denrée est devenue rare & chère; que les Anglais en ont vigoureusement poussé la culture dans la Caroline du sud, où il est & sera toujours fort inférieur au nôtre, par la raison physique que le sol de cette Colonie située par 33 deg. de latitude nord, est trop froid pour lui donner la bonté qu'elle acquiert dans la zone torride. Néanmoins, en perfectionnant la culture de cette plante, la nouvelle Angleterre n'a pas moins vu prospérer

cette branche , & le commerce d'indigo n'en a pas moins ressenti les effets.

On ose avancer , sans exagération , que les Français connoissent parfaitement , & mieux qu'aucune autre nation , l'agriculture de la zone torride. Les Espagnols , de Saint - Domingue , cultivent si peu de sucre qu'il n'est guere possible d'en faire un objet de comparaison. La Havane nous la fournira mieux , parce qu'ils y en font en grand , au point d'en pouvoir fournir à leur Métropole : le climat de cette île est à peu près le même que celui de Saint - Domingue ; nous avons été à portée de comparer le sucre qu'on y recueille avec celui de cette dernière Colonie , & nous nous sommes convaincus qu'il étoit de plus de 30 pour cent au-dessous du nôtre.

Ce fait peut seul apprécier la science des agens , & ce que nous allons rapporter , dans les chapitres qui suivent , prouvera l'activité du Français , & peut-être l'utilité de nos observations autant que leur vérité.



## CHAPITRE II.

*Description de la partie de Saint-Domingue, habitée par les Espagnols.*

Les Espagnols, dans l'île de Saint-Domingue, possèdent à peu près les deux tiers des terres, peut-être davantage, à cause que leur partie est beaucoup moins occupée, ou hachée de montagnes, que celle qu'habitent les Français. Leurs établissements commencent à Bayaha, autrement appellée, par ceux-ci, Baye du Fort-Dauphin; ils finissent aux Anses-à-Pitre. Leur ville capitale porte le nom de l'île; elle est située à la côte du sud; elle a un gouverneur général, & un archevêché. Cette ville commande au reste de leur Colonie qui commence, comme nous l'avons dit, à la rive orientale de Bayaha; depuis ici, jusqu'à Monte-Christ, on trouve la rivière du Massacre, la baie de Manceuille, la rivière Saint-Yago, & la rade de Monte-Christ; cette côte, dans l'espace de sept lieues, est déserte; dans l'intérieur, il y a quelques *hattes*. Au fond de la rade, à une demi-lieue de la mer, est bâtie la ville de Monte-Christ; la rade est ouverte au nord, & au nord-nord-ouest. A l'aspect des habitations de la ville, on est saisi de pitié, même d'indignation; tous les environs sont sans

aucune espece de culture , sur un sol où les Français feroient ce qu'ils voudroient. Quelques troupeaux de cabris font toute la richesse de cette ville , qui n'en mérite assurément pas le nom. Le gouverneur poffede feulement , à quatre lieues en avant dans ses terres , une *hatte* assez spacieufe.

En partant de cette baie , & remontant à l'est , on trouve le promontoire de la *Grange* , qui est un *morne pelé* , d'environ 8 à 900 toifes de haut , couvert de *raquettes* ; en doublant , & jusques aux *Isabelliques* , on ne trouve que quelques cabanes de misérables pêcheurs & chasseurs de cochons marrons , quoique cette côte soit susceptible de culture dans plus de quinze lieues d'étendue. On trouve dans cet espace , la pointe des *Mangliers* , celle à la petite Saline , à la Roche , & le petit Trou. Au nord-ouest de la pointe des *Isabelliques* , il y a mouillage. Dans l'intérieur des terres on rencontre quelques *hatten* ; les terres , en doublant , reprennent du sud jusqu'à *Port-Platte* : on voit d'abord *Port-Cavaille* , la pointe de *Cas-Rouge* , le *Port* & la pointe aux *Marmousets*. Dans l'intérieur , il y a des *hatten* , mais la côte est déserte , à l'exception de *Port-Platte* , où il y a 15 à 20 chétives cabanes de chasseurs. D'ici , jusqu'au vieux Cap , la côte court est & ouest , & comporte dix-huit lieues marines ; où passent les rivières

Macousy & Saint Jean , elle est encore déserte ; mais l'intérieur est habité par intervalles , quoique foiblement. On découvre San-Yago de los Cavailleros , bourgade assez considérable qui cultive quelques cacaos. C'est ici à peu près où est la plus grande largeur de Saint - Domingue ; de la pointe des Isabelliques à la bande du nord jusqu'à celles aux Salines à la bande du sud , on compte cinquante lieues marines de France. Du vieux cap jusqu'à Samana , les terres courent au sud-sud - est ; il y a la riviere Salée & celle des Brisans ; la côte est inhabitée , mais il y a des hattes dans les hauts de la riviere Salée. Samana est une isle séparée de cette côte par un canal au nord , étroit & inavigable , & au sud , par la baie qui porte son nom. Depuis le vieux Cap jusqu'à la pointe de Samana , est la pointe aux Savonettes & la baie Ecossaise , où il y a un mouillage. Samana présente un quarré-long de quinze lieues sur sept de largeur. Là subsistent quelques pêcheurs , & un Français qui y cultive de l'indigo avec succès : elle a quinze criques ou petites rivieres qui la fertilisent ; la partie du sud , plus que celle du nord , est hachée de mornes. Dans la baie , qui est fort vaste , il y a plusieurs bons mouillages. Il est difficile de sortir , parce qu'elle est ouverte au vent d'est , & qu'elle a des récifs à son entrée.

A l'ouest du canal , qui sépare Samana de la Grand'-Terre ,

Grand'-Terre, il y a dans l'intérieur des terres, Cotuy qui est assez habité, mais quoique sur un des meilleurs terreins de l'isle, les habitans ne font rien, n'en tirent aucun parti, malgré la possession d'une vaste plaine qui contiendroit facilement deux cens sucreries, arrosables en majeure partie par la riviere d'Yuna, qui tombe au fond de la baie Samana, & dont les eaux sont bonnes & légères. Les côtes, au sud de la baie, sont peuplées jusqu'au cap Raphaël. L'intérieur des terres est arrosé par la petite riviere qui a aussi son embouchure dans la même baie. Au nord & sud de la pointe à Grapin, il y a une autre baie nommée Port-Anglais, avec bon mouillage, & les rivieres de l'Ester - du - Rat, des Perles, & de la grande Savane. Dans le fond des terres, au sud-ouest du cap Raphaël, est la montagne ronde, *montana redonda*, propre à bonne culture. A l'ouest regne une plaine de vingt-deux lieues de longueur, sur cinq à six de large, arrosée par les rivieres que nous venons de nommer, & dont les Espagnols ne tirent aucun parti. Depuis le cap Raphaël jusqu'au cap Engano (cap Trompeur) la côte court sud-sud-est : elle est entièrement déserte, & il n'y a pas de mouillage.

Du cap Trompeur, les terres courent à l'ouest & au sud-ouest, jusqu'à la riviere Quibo, sur laquelle il y a quelques établissemens de café &

de cacao. Depuis ici jusqu'à la pointe de l'Espada, la côte est de fer, inabordable, & court nord & sud: en doublant la pointe, se trouve la baie d'Yumba, au fond de laquelle est la rivière d'Higuey, où, à douze lieues de la mer, est bâti un bourg qui porte ce même nom. Les bords de cette rivière sont habités. La côte court ouest-sud-ouest jusqu'à l'ouverture du canal que forme la Grand'-Terre avec l'île Saöue, située à peu près est & ouest, de six à sept lieues de longueur, sur deux à trois de largeur, formant un quarré-long; elle est inhabitée, coupée par des moraines & hachées de précipices. Le canal est navigable pour des canots: il n'y a aucune peuplade sur cette île; les terres courent ensuite est & ouest, & au nord jusqu'à la baie Cavagliero; il y a quelques mauvaises habitations sur cette côte. Au sortir de la baie, on voit la rivière Romaine, au haut de laquelle, à quinze lieues de la mer, est située Zeibo, bourgade de 50 à 60 maifons. Les habitans cultivent peu de café & de vivres. D'ici la côte court est & ouest, jusqu'à San-Domingo, ville capitale des Espagnols. Là sont les rivières Cacumaya, del Sacco, Macorès & Yuca. Ce pays n'est pas à la centième partie habité, quoique d'un sol excellent & à la porte de la capitale. Ensuite on arrive à l'embouchure des deux rivières d'Ozama & Isabelle, au confluent desquelles, à quatre lieues de

la mer, on trouve le bourg *San-Laurenzo* (Saint-Laurent), qui est le lieu le plus considérable après la capitale.

San-Domingo est bâtie sur le bord occidental de la rivière d'Ozama, presqu'au centre d'une plaine d'environ trente lieues d'étendue, l'une des plus belles, sans contredit, de toute cette île.

Cette capitale, qui aujourd'hui n'en a plus que le nom, ne présente que les ruines de son ancienne splendeur, quoiqu'il y ait encore beaucoup de ces anciens trésors, origine de la cupidité qui s'empara de ce riche pays, pour en priver ses vrais propriétaires. Elle n'a de défense du côté de terre, qu'un simple mur, sans résistance & sans fossé; mais du côté de la mer & de la rivière, elle est passablement défendue par le fort St-Jérôme. Néanmoins cela ne pourroit en empêcher la prise si l'on y faisoit une descente quelques lieues au vent. La dégradation de cette ville commença lorsque ses habitans la quittèrent pour aller s'établir au Mexique, où une plus grande soif de l'or les attiroit.

Toute cette belle plaine, au lieu d'être chargée de riches productions que le sol leur promettoit, n'est couverte que de *halliers*, témoins non suspects de la paresse de ce peuple indolent.

Ces habitans occupent le peu de negres qu'ils ont à ramasser des paillettes d'or, que la rivière

Isabelle charrie dans les sables , & qui viennent des montagnes de Cibao , situées au centre de cette île , & remarquables par les mines d'or qu'on y exploitoit jadis.

C'est dans l'intérieur , & vers le milieu de l'île , qu'est la fameuse plaine de la Véga-Réal , qui a près de trente-cinq lieues de longueur , sur six , huit & neuf de largeur , arrosée de tous côtés par différentes rivières , & séparée de San - Domingo & de son territoire , par un groupe considérable de montagnes presque dé-sertes. Il y a à leur pied septentrional un bourg de ce nom , qui peut contenir une quarantaine d'habitations , en café & cacaos , & qui est formé des débris d'une grande & ancienne ville.

De cette capitale jusqu'à la pointe des Salines , les terres qui courent à peu près ouest-sud-ouest , ont les rivières de Jaina , Dulée , Niazo & Bâtri ; celle-ci est au fond de la baie Sainte-Catherine ; tout l'espace est habité par des races de sang mêlé d'Espagnols , d'Américains & d'Africains ; il est à douter qu'il y ait un seul homme d'un sang pur ; ils ont des *hatzes* . A la pointe des salines , & en la doublant , les terres courent directement au nord & forment un long enfoncement jusqu'à la rivière de Neibe , une des plus grandes de l'île ; c'est-là où sont la rivière & la baie d'*Ocoa* , la baie & le bourg d'*Azua* , ainsi que la rivière *Veche* .

Au bord occidental de l'enfoncement est une plaine qui court nord & sud, dans l'intérieur, plus de quinze lieues en état de produire les plus riches denrées, & qui est baignée par la Neibe. Cette rivière se décharge dans la mer par sept canaux. Au bout de la plaine est le village de San - Juan de la Maguana, au nord duquel sont les grandes Savanes de Banica, à l'extrémité desquelles, du côté du nord, on trouve le bourg de Banica & celui de Saint-Thomé, habités par des pâtres qui fournissent les boucheries de Saint-Marc, du Port-au-Prince & de Léogane.

De la Neibe jusqu'au cap *la Béate*, les terres courent au sud & forment une avance ou promontoire, suite d'une chaîne de montagnes, partant du fond de la plaine du Cul-de-sac dépendant du Port-au-Prince. Ces lieux ne sont habités que par des negres marrons; du moins on le soupçonne ainsi, à cause des feux qui paroissent de tems en tems & qui prouvent qu'il y a des hommes. Du cap la Béate, jusqu'aux Anses-à-Pitre, à la côte du sud, les terres courent au nord; & au nord-ouest, on trouve le *faux Cap.*, les Anses sans fond (où il faut se garder d'entrer, n'y ayant pas de fond, par 3 & 400 brasses, & d'où il seroit difficile de se tirer), deux criques & le cap Rouge. Toute cette côte ne présente que de hautes montagnes désertes.

Nous venons de parcourir à peu près trois cens lieues marines des côtes appartenantes aux Espagnols ; si on peut appeler tels ceux qui les habitent , & dont le sang est si mêlé avec celui des Caraïbes & des Negres , qu'il est très-rare d'y rencontrer un seul homme dont le sang fût sans mélange. On ne voit pas chez cette nation molle & bizarre , le moindre établissement d'une certaine conséquence. Nous allons opposer à ce tableau , aussi froid que monotone , celui d'un peuple industrieux , actif & commerçant , en faisant le tour de cette partie de Saint-Domingue habitée par les Français ; & l'on jugera facilement , par ce contraste , lequel des deux mérite le plus de posséder cette terre féconde.

---

### CHAPITRE III.

*Description de la partie de l'Isle de Saint-Domingue, habitée par les Français.*

LA partie que les Français occupent à Saint-Domingue , est située à l'ouest , & forme deux presqu'îles dont l'extrémité de la plus avancée à l'ouest , est la pointe aux *Irois* , le cap *Dame-Marie* , & le cap *Tiburon*. L'autre est terminée par le cap *Saint-Nicolas* , le cap à *Fou* & la *Plate-Forme*. Ces deux péninsules forment un golfe d'une vaste étendue , ouvert à l'ouest ,

dans lequel , vers le milieu , est l'île de la Gouave , marquée très-mal à propos par les géographes pour être stérile , & qui ne l'est point , puisqu'elle produit des arbres de la plus grande beauté , propres à la marqueterie , & à beaucoup d'autres ornemens. Elle est inculte , il est vrai , parce qu'elle manque de bonne eau , mais un moment arrivera , sans doute , où en établissant des puits & de citerne , la Gonave sera peuplée & cultivée.

Ces deux presqu'îles formant un croissant , présentent 50 lieues de côte au nord , 100 à l'ouest , & 70 au sud , ont 7 , 8 , 10 , & jusqu'à 15 lieues de largeur ; elles sont parsemées de hautes montagnes & de mornes ; mais elles ont aussi des plaines de 3 , 4 & 5 lieues sur le bord de la mer , où l'on respire une chaleur étouffante , tandis que les montagnes jouissent d'une assez agréable température. Elles ont des rivières & des *criques* , & le sol en est généralement bon.

Les Anses-à-Pitre situées au sud de l'île , où finissent les établissements des Espagnols , forment le premier que les Français aient eu sur cette côte , en courant de l'est à l'ouest. Il y a cinq à six ans qu'un Provençal imagina d'aller s'y fixer ; il y sema de l'indigo qui réussissant au-delà de ses espérances , encouragea nombre d'autres à faire comme lui ; & dans ce moment il y a une

dixaine d'indigoteries. On voit même, dans ces Anses quelques peuples Espagnols, de sang mêlé, qui élèvent des cabris & d'autres menuailles. D'ici les terres courrent nord-ouest, jusqu'au *Trou salé*, bourg assez gros dont les environs sont plantés en indigo, & en café. De là les terres s'échappent en plaine par le pied de la montagne *de la Selle*, qui est encore inconnue, dans son intérieur, & vont jusqu'au fameux étang-salé ou au fond de la plaine du *Cul-de-sac*. Elles sont cultivées en café, coton, cacao & indigo. Ensuite courant à l'ouest on apperçoit la rivière *Guillaumon*, l'Anse à gros gravois, & le bourg de *Fesle*; tous ces environs sont cultivés jusqu'à la *Selle*. De *Fesle* les terres reprennent à l'ouest-sud-ouest par les pointes ou cap du *Fesle* & du *Marigot*; en doublant celui-ci on a les *Cayes* du sud ou petites *Cayes*, bourg situé au fond du *petit Golfe*, riche en café, coton, &c. La terre continue à courir à l'ouest jusqu'à *Jacquemel*, faisant des avances en mer par les caps de la *Belle-Roche* & des *Maréchaux*. A l'ouest de ce dernier est le *Trou-Forban*, & au fond du *Golfe* est le bourg. *Jacquemel* est de quelque conséquence. Il est situé sur la rivière de *Ganche*, & cultive avec le plus grand succès les indigos, les cotons & les cafés. Il y a, de plus, deux sucreries établies depuis quatre à cinq ans qui réussirent parfaitement au moyen des moulins à

l'eau. Il n'y a pas à douter que plusieurs habitans ne mettent leurs terreins en sucre, à mesure que leurs facultés le permettront, & que cette denrée deviendra plus rare.

On trouve ensuite à l'Anse à *Canot*, le trou *Mahot* & le bourg de *Benet*, situé à l'embouchure d'une crique qui porte ce nom. Tout ce terrain est cultivé en café & en coton. La côte, depuis là jusqu'à *Yaquin*, est dominée par des montagnes qui ne présentent, en grande partie, que des rochers à ravets; c'est ici où les terres sont les plus étroites, & n'ont qu'environ sept lieues de largeur. En face d'*Yaquin* est un îlot du même nom. *Yaquin* est un bourg distingué, bien peuplé, & fort riche en indigo, café & coton. Les terres reprennent au sud jusqu'à la baie *Saint-Louis*, au bout de laquelle est située la ville qui se nomme de même, avec un fort qui la défend; tous les entours en sont cultivés. Continuant la route, à l'ouest, on rencontre des baies, celle du *Merle*, des *Flamands* & de *Cavaillon*. Au fond de celle-ci, est un gros bourg de ce nom remarquable par ses cultures de toutes espèces.

On voit ensuite la ville des *Cayes-Saint-Louis*, ou *Cayes* du fond de l'*Isle à Vaches*, qui a actuellement soixante sucreries, & pourra encore les augmenter à mesure qu'elle desséchera ses marais: cet établissement est très-bon, quoique ses sucrens ne soient pas encore aussi beaux qu'ils pourront

le devenir sous peu d'années. Plus loin, sont *le vieux-Bourg* & le *Torbay*, gros villages, qui cultivent le café, l'indigo & le coton. Ici les terres courent au sud-est, & forment une espece de golfe dans lequel est l'*Isle à Vaches*, autrefois peuplée, mais abandonnée depuis la dernière guerre, parce qu'elle devint alors le refuge de corsaires de la Jamaïque, qui n'en est qu'à 27 ou 28 lieues au nord-ouest; elles sont terminées par le cap *Labacou*, d'où reprenant à l'ouest & à peu de distance, on touche au port à *Nouette*; la côte en est inabordable jusqu'à la pointe à *Gravois*. Elle court au nord & au nord-ouest jusqu'à l'*Anse à Juif*, & la *Roche à Bateau*, d'où allant à l'ouest on arrive au bourg des *Côteaux*, peuplé, & planté en café, indigo, coton & rocou, ainsi que les *Damassins*, le *Port à Piment*, jusqu'au bourg des *Anglais*. De ce point, à la baie *Tiburon*, on passe à la pointe aux *Aigrettes*, & à celle au *Burgos*. La baie est ouverte à l'ouest & à l'ouest-sud-ouest: tout ce canton, en majeure partie, offre de l'indigo; c'est peut-être de nos établissemens la partie la plus riche en cette denrée. Du cap *Tiburon* à la pointe des *Irois*, les terres courent à l'est-nord-ouest & ont la baie des *Irois*, dans laquelle est une petite rivière de bonne eau, de facile accès & très-commode pour les navires. Presque tout cet espace produit de l'indigo. Dès la pointe des

Trois au cap Dame - Marie , les terres courent nord & sud , & sont cultivées comme les précédentes. Elles ont l'islet à Pierre - Joseph , qui n'a qu'une lieue de circuit , & qui est habité. Il est séparé de la Grand' - Terre par un canal d'une demi - lieue de large.

De ce dernier cap , à la pointe à la Seringue , les terres arrondissent au nord & à l'est jusqu'au Trou-d'Enfer ; tout ce terrain est en valeur. Au Trou-d'Enfer , les terres courent à l'est ; le quartier des *abricots* devient intéressant : on y est actuellement occupé à faire une sucrerie ; ce canton est déjà riche en café & indigo. L'Anse du Clerc , le Trou Bonbon , l'Anse à Cochon , jusqu'au Trou *Jérémie* , tout produit de ces deux dernières denrées ; ce Trou forme une baie au fond de laquelle est situé le bourg qui porte son nom. Les terres reprennent le sud jusqu'à la grande rivière ; on découvre la Grande - Anse qui commença , en 1763 , à se peupler. On y a planté des cafés & des cacaos qui ont eu un succès peu commun : on prétend que les cacaos y réussissent mieux qu'en aucun autre endroit de la Colonie , & la Grande - Anse deviendra bientôt un des lieux les plus riches de Saint - Domingue.

Du Cap à l'est de la Grande - Anse , au bec des Marsouins , les terres se reculent au sud , & forment la grande baie des Caymittes , où il y a fond & mouillage ; l'isle des Caymittes & plusieurs îlots sont très - commodes pour la pêche.

Tout le fond des terres est habité & cultivé avancé-  
rageusement. Plus loin de la mer vers l'intérieur  
de cette presqu'île s'élèvent les montagnes de  
*la Hotte* couvertes d'indigo & de café. Ici les  
terres ont du nord au sud, une largeur de vingt  
lieues, à cause des deux pointes du bec aux  
Marsouins dans la partie du nord, & de la pointe  
à Gravois dans celle du sud, qui se répondent  
directement du nord au sud; c'est la plus grande  
largeur de toute cette péninsule. Au sortir, &  
de là, doublant le bec des Marsouins, est la baie  
des Barradairs qui a bon mouillage, la rivière  
*Salée* & la grande rivière, ont leurs bords cul-  
tivés: on y coupe des bois d'acajou & autres  
bois de marqueterie, dont ce lieu abonde. Cette  
partie d'industrie est entre les mains des mulâtres  
& negres libres qui sont en grand nombre dans ce  
canton.

Sortant de la baie des Barradairs, les terres  
courent à l'est-sud-est jusqu'à Nippes. Sur l'Anse-  
à-Veau est un bourg bâti sur la crique; les en-  
virons sont en valeur: Nippes, qui est un autre  
bourg fort considérable assis sur la grande rivière,  
a des sucreries & cultive avec avantage toutes  
les espèces de denrées dont ces climats sont sus-  
ceptibles. L'intérieur des terres est couvert de  
hautes montagnes du sommet desquelles on voit  
la mer au nord & au sud; elles sont très-habitées  
& plantées en cafés, dans tous les lieux qui sont  
un peu accessibles.

De Nippes à *Miragoane*, les terres courent à l'est, 5 minutes au sud. On trouve cinq criques & l'islet *Miragoane* à l'entrée d'une baie où il y a mouillage. Toute cette partie est en culture, & dans l'intérieur est le quartier du fond des negres où sont d'excellentes sucreries très-abondantes. Les mornes sont plantés en café & coton, &c. Ici la presqu'isle n'a que cinq lieues de largeur ; c'est la partie la plus étroite. Faisant route toujours à l'est on arrive à la baie du *Petit Goave* bâti sur la rive orientale de cette baie. A l'occident est le bourg de l'*Acul*. Toute cette partie produit du sucre, du café, de l'indigo, du coton, &c.

Le *Petit-Goave* est fameux pour avoir été jadis un des premiers établissemens des braves téméraires qui s'emparerent de cette importante Colonie, & où a été le premier siège de la justice qui ait existé dans les parages : les terres des environs sont cultivées en sucre dans la plaine, & en café, coton, dans les mornes, &c.

Nous remarquerons, en passant, comme une chose assez singulière, que, dans le cimetière du *Petit-Goave*, il y a deux tamarins d'une grosseur énorme ; ceux qui connoissent le fruit de cet arbre, savent que la gousse renferme un ou plusieurs noyaux, de la forme d'une amande arrondie par les deux bouts ; les noyaux que donne le fruit de ces deux tamarins, sont exacte-

ment semblables à une tête de negre qui seroit aplatie ; on y distingue les yeux , le nez , les levres épaisses & le menton. On les monte en or , & quelquefois garnis de pierreries , pour les faire servir de pendeloques , ou d'autres ornemens ; les negres , sur-tout les Aradas , qui sont les plus superstitieux de tous les hommes , croient que ces têtes sont celles de leurs compagnons , dont les cendres reposent dans ce cimetiere.

La rade du Petit-Goave est bonne , & pourroit contenir plusieurs vaisseaux de haut bord ; elle peut être d'une grande ressource en tems de guerre. Le lieu est mal-sain , mais facile à rendre salubre.

Du Petit-Goave , à trois lieues à l'est , est le Grand-Goave , bourg fort riche , & situé au pied du morne du Tapion. La plaine est plantée en cannes , & la montagne en café , indigo , &c. De là on vient au trou *Jean-Roger* ; & en doublant la pointe , les terres courront au nord quelques minutes à l'est , jusqu'à Léogane , ville assez connue pour avoir été , jusqu'en 1750 , le siège du conseil supérieur , qui est aujourd'hui au Port-au-Prince : elle est bâtie à une demi-lieue de la mer , avec laquelle il seroit facile de la faire communiquer par un canal : elle a une plaine de deux lieues de profondeur , sur quatre de longueur , où il y a soixante-trois sucreries , beaucoup d'indigoteries , tandis que les montagnes

qui l'entourent, en forme de croissant, du côté du sud & de l'est, sont toutes plantées en café, coton, &c. Cette riche plaine est arrosée par la grande rivière, par la Rouillone & par plusieurs criques. Il y a des moulins à l'eau, & la majeure partie des sucreries sont arrosées ; elles de-  
vraient l'être toutes, si le procès qui existe en-  
core maintenant entre les habitans qui jouissent de cette faveur, & ceux qui en sont privés, étoit jugé définitivement ; mais comme l'intérêt des premiers s'oppose à une plus grande division des eaux, & qu'il y a parmi ces habitans des gens qui ont assez de crédit auprès des chefs, pour éterniser cette procédure qui se fait contre le droit naturel que chacun a de participer aux dons de la nature, plusieurs habitans en souf-  
frent. Il faut pourtant croire que ceux-ci pro-  
fiteront bientôt des mêmes avantages que les autres leur refusent si inhumainement.

Depuis la grande rivière jusqu'au Port-au-Prince, les terres courent à l'est : là sont le *Trou-d'Enfer*, le *Lamentin*, le *Trou-Bordet*, la *Rivière Froide*, qui s'est perdue entièrement au tremblement de terre de 1770. La mer, jusqu'au Lamentin, frappe le pied des montagnes ; on voit ensuite une plaine jusqu'au Port-au-Prince, laquelle est couverte de cannes ; au trou Bordet, il y a une petite rivière d'une excellente eau. Les mornes sont plantés en café.

Le Port-au-Prince fut bâti en 1751. Il est situé au fond de la rade aux *Fossés*, & à peu près au centre des établissemens Français. C'est le chef-lieu de la Colonie, & la résidence du général & de l'intendant. Cette ville fut entièrement renversée au tremblement de terre du 3 Juin 1770 : elle est rétablie dans le même endroit. Il paroissoit cependant que l'on auroit pu choisir un emplacement plus convenable, puisqu'elle manque d'eau. Le trou Bordet le lui offroit de lui-même; tout inviteoit à lui donner la préférence, tant à cause des eaux salubres qu'on y auroit trouvées, que par rapport à la rade qui est meilleure, où mouilleht les vaisseaux de Roi, & où les habitans de cette ville sont forcés de faire prendre l'eau qu'ils boivent. Cette faute est irréparable, à moins qu'un nouveau défastre, dont le Ciel veuille les garder, ne les fasse ressouvenir de leur ancienne sottise, & les empêche d'en faire une pareille.

En face de cette ville, est le canal que forme la Gonave avec la Grand'-Terre, qui a 5 à 6 lieues de large, & environ 20 de longueur. Ce canal a plusieurs iflots, les *Arcadins* & autres, où il se fait une pêche utile aux habitans de la ville, par l'excellent poisson qu'on y prend. A l'est de la ville, est la fameuse plaine du *Cul-de-sac*, où il existe 150 sucreries au moins. Elle a environ onze lieues de longueur, sur deux & trois

trois de large , & la grande riviere l'arrose à peu près par-tout. Au fond est un étang d'eau salée , où l'on prétend qu'il y a des poissons de mer , ce qui fait croire à plusieurs qu'il y communique par des souterreins.

Toutes les montagnes qui entourent cette riche plaine , sont habitées & cultivées en indigo & café ; les principaux endroits sont *la Charbonniere* , *les Verrettes* , *le Mirebalais* & *le nouveau Paris*. Tous sont fort riches. En sortant de la plaine du Cul-de-Sac , on passe la riviere des *Orangers* , les terres courent au nord - ouest jusqu'au cap de *Saint-Marc* , & l'on rencontre le *Boucanbrou* , *l'Anse-aux-Flamands* , les *Sources puantes* ; jusqu'ici il y a des cotonneries & des *hattes* ; puis on voit le *Boucassins* & l'*Arcahay* , qui sont deux bourgs opulens en sucre & en indigo , & *les Vases* , autre bourg où se fait le plus beau & le meilleur sucre brut possible , & avec la plus grande facilité ; le *Mont-Rouy* est un autre bourg qui a du sucre , de l'indigo , du coton & du café. Toutes les montagnes , à l'est de cet espace , sont plantées en café jusqu'aux possessions Espagnoles , qui sont de l'autre côté.

Du *Mont-Rouy* à *Saint-Marc* , il y a des indigoteries & des *hattes*. La mer , avec le cap *Saint-Marc* , & le *Morne-au-Diable* , forme une baie d'une bonne lieue de profondeur , ouverte

à l'ouest & au nord-ouest, au fond de laquelle la ville est bâtie; cette rade n'est pas sûre; elle est sujette à des rats de marée violens, qui mettent les navires qui y sont mouillés dans le plus grand danger; il s'y en perd même, corps & biens. Saint-Marc n'a plus de fortifications; elle avoit autrefois un mur de terre avec un fossé; il n'en reste que quelques vestiges. Il y a une grande & vaste place ouverte à la rade, qui forme le plus beau coup-d'œil du monde.

On peut regarder Saint-Marc comme le troisième marché de la Colonie, parce qu'il est celui de la fameuse plaine de l'*Artibonite*. Les montagnes qui sont au sud sont connues sous le nom de la Nouvelle-Saintonge, où il se fait une prodigieuse quantité de café. Un des habitans en fit une récolte de douze cens mille livres en 1772.

Sortant de Saint-Marc, on entre par une gorge dans la plaine de l'*Artibonite*, située de l'est à l'ouest, d'environ vingt lieues de longueur, élevée vers le milieu, & couverte de quelques mornes; la rivière du même nom suit cette élévation, & y est comme encaissée, du commencement jusqu'à la fin. Elle a fourni jusqu'à présent des sommes immenses en indigo & coton. On y fait, depuis long-tems, du sucre qui n'a pas eu le succès qu'il auroit eu si l'on avoit pris les mesures convenables pour arroser les terres. Les moyens s'en présentoient d'eux-mêmes par

la conformation de cette plaine & par la position de la riviere. Comme elle coule , ainsi que nous l'avons observé , dans la partie la plus haute , il paroiffoit tout simple d'y faire des saignées de droite & de gauche , les eaux aloſs , en se répandant , eussent fertilisé le sol qui ne demande qu'un peu plus d'humidité pour produire des trésors. Ce travail , à la vérité , semble rebutant par les difficultés de contenir les eaux , lorsqu'on leur auroit ouvert des passages; mais avec de l'argent & de la patience , on y réussiroit. Un homme de génie (1) en a fait le plan ; nous estimons que s'il est écouté , il auroit le plus grand succès. Cette plaine ne tarderoit point à être une des parties les plus riches de la Colonie.

Derrière cette plaine , à l'est , sont les deux établissemens Espagnols d'*Attalaye* & de la *Hincha* , qui ont des *hattes*.

Du Morne-au-Diable , au bourg des *Gonaïves* , les terres courent au nord ; l'embouchure de l'Artibonite noie quelques terreins des environs ; la baie Grand-Pierre , où sont la riviere de l'Ester & le bourg des *Gonaïves* , a ses terreins plantés en cannes , coton , indigo , &c. ; les cotons y réussissent mieux , & sont les plus beaux qu'en aucun autre endroit de la Colonie.

De la pointe Saint-Marc jusqu'ici , il se ren-

(1) *M. de Courjolles* , &c.

contre des terres incultes qu'il seroit possible, avec quelque dépense, de faire bien valoir. Tous les mornes des environs des Gonaïves sont plantés en café & indigo.

De la rive occidentale du golfe, jusqu'à *la Plate-forme*, les terres courent à l'ouest; on trouve le Port-à-Piment, le *Port-Paradis*, la pointe *de Henne*; cette côte est presqu'entièrement déserte. Le terréin ne produit que des *fridoches* sur une chaîne de montagnes incultes. A quelques lieues du bourg des Gonaïves, il y a des eaux minérales qu'on dit être salutaires.

La *Plate-forme* est un Cap sur lequel on a construit un fort, gardé par un capitaine & vingt-cinq soldats; d'ici jusqu'au môle *Saint-Nicolas*, les terres courrent nord-ouest: cette côte n'est pas meilleure que la précédente. A l'issue de la guerre on y jeta quelques familles Acadiennes & Allemandes; les premiers y ont tous péri, & il ne reste presque plus des autres. On y fait quelques vivres au pied des montagnes, qui sont stériles & ne présentent que des roches pelées.

La pointe du môle, avec le Cap *Saint-Nicolas*, forment la fameuse baie vers le fond de laquelle est bâtie, depuis 1763, la ville de *Bombardopolis*, elle est ouverte à l'ouest; nous avons fait mention de cette ville dans notre première partie, & nous en renvoyons le détail, ci-après, dans un article séparé.

Depuis le Cap Saint-Nicolas, où les terres arrondissent à l'est par le nord, jusqu'au Port-à-l'Ecu, la côte est de fer, & ne présente que des rochers taillés à pic, contre lesquels la mer se brise avec un bruit épouvantable : l'intérieur des terres est habité & contient la plaine de *Jean-Rabel* qui est extrêmement fertile en indigo, le plus estimé de la Colonie. On y a planté, depuis quatre à cinq années, des cannes qui ont assez bien réussi. *Jean-Rabel* est un des riches & anciens quartiers de ces pays. Depuis le Port-à-l'écu, jusqu'au Port-de-Paix, les terres courent à l'est ; elles offrent la baie Moustique & une crique nommée les Rivieres. On y fait du bois à brûler pour le Cap Français. Quand cet espace sera découvert, on y fera sans doute autre chose, quoique nous n'estimions pas le sol de très-bonne qualité.

La ville du Port-de-Paix est située sur le bord oriental des trois rivieres ; elle a un fort marché en café & indigo, ayant la chute de *Jean-Rabel*. Toutes les montagnes des environs sont plantées en café, & le peu de plaine qu'a cette ville l'est en cannes. En face de cet endroit est *l'Isle de la Tortue*, séparée de la Grand'-Terre par un canal de deux lieues, & fameuse pour avoir été le premier pied-à-terre des braves aventuriers français qui s'établirent dans ces parages.

La Tortue, ainsi nommée à cause de sa con-

formation ovale, arrondie par les bouts, & élevée vers le milieu, ressemble à l'animal dont on lui a donné le nom.

Elle n'a de l'eau qu'à la pointe de l'ouest où il y a quelques pêcheurs. On y coupe aussi des bois pour le Cap Français. Elle est susceptible de bonne culture, mais elle a été concédée à des personnes qui ne savent pas en tirer le meilleur parti.

Du Port-de-Paix on passe à la *pointe à Palmiste*; le bourg *Saint-Louis* est assez considérable; la rivière *Sainte-Anne*, celle aux *Bananiers*, la pointe *d'Icaque* se suivent ainsi que le bourg *du Borgne*, où se cueille le meilleur café de la Colonie. Cet endroit a été un des premiers qui ait cultivé cette denrée, & comme l'ancienneté lui donne de la qualité, il pourroit bien se faire que ce fût, à cette cause, & non au sol, que ce bourg devroit la supériorité de son café sur celui de toutes les autres parties; néanmoins nous avons lieu de croire que le sol y a une bonne part. D'ici les terres continuent à courir à l'est, où sont la crique *d'enfer*, & celle de *la prison d'Ogeron*; toute cette côte est en culture de sucre, café, indigo, &c.; dans l'intérieur il y a de hautes montagnes où sont les bourgs du *Gros-Morne*, *Pilate* & *Plaisance*, qui cultivent l'indigo & le café.

On rencontre en suivant à l'est, la Rivière

Salée & le Port Margot, bourg très-riche en café, indigo & sucre.

Depuis là, jusqu'au Fort Dauphin *ou Bayaha*, qui termine les possessions Françaises dans cette Isle, on compte environ vingt-cinq lieues qui présentent peut-être le plus riche pays du monde, dans un si petit espace: du Port Margot, dont les montagnes sont plantées en café, on trouve le Limbé qui se divise en haut & bas Limbé: celui-ci offre une plaine de six lieues, entre deux mornes, & une bonne lieue de largeur, qui plantée entièrement en cannes, produit de très-beau sucre. Le haut Limbé, où est situé le bourg & la paroisse, est presque en totalité également cultivé en café; cette entrée est divisée en parties à peu près égales, par une crique ou rivière sujette aux débordemens dans le tems des pluies, à cause de la quantité & rapidité des torrens qui s'y rendent des montagnes voisines. Elle a incommodé par fois la plaine, ce qui n'arrivera plus, du moins si fréquemment, par les travaux que l'on continue de faire pour l'en garantir.

Le Camp-de-Louise, autre plaine garnie de cannes, dont les mornes produisent du café, est près de là, ainsi que l'Acul qui forme une baie à l'ouverture de laquelle est l'iflot aux Grands-Goziers, & au fond, la rivière Salée. A peu de distance, est le village du Port-Français; toute la montagne, depuis l'Acul jusqu'ici, produit du

café dans la partie la plus élevée , & , plus bas , des vivres pour l'approvisionnement de la ville du Cap-Français.

En sortant du Port-Français , en arrondissant le cap *de Picolet* , on entre dans la rade du Cap. Cette rade ne jouit pas d'une passe facile ; elle demande de louoyer entre des rochers dangereux , couverts par la mer ; cependant il y a des points fixes qui étant bien suivis , mettent les navigateurs à l'abri des accidens. Elle est vaste & les navires n'y courrent de risques que dans des coups de vents d'est , & est-sud-est , violens ; alors la mer , qui n'est rompue que par une chaîne de récifs cachés sous l'eau , les dépasse , & jette quelquefois les navires à la côte. Cela arrive fort rarement , quoiqu'on ne doive pas moins le craindre. De cette rade on a le plus beau coup-d'œil du monde ; en portant la vue à l'est & au sud , on découvre la ville & les fameuses & riches plaines de la *Petite-Anse* , du *Quartier-Morin* , & de *Limonade* , qui fournissent des biens qui le disputent aux mines du Pérou ; plus haut , on apperçoit les montagnes qui les entourent , plantées en café & indigo : on ne voit de toutes parts que des cultures précieuses dans un espace borné , & peut-être l'unique qu'il y ait sur la terre. La rade annonce l'immensité de ces richesses , par la quantité de navires qui y sont mouillés , entrent & sortent continuelle-

ment; il n'y en a pas de semblable à deux mille lieues de la Métropole, en aucune autre Colonie du monde.

Au fond s'élève la ville du Cap-Français, capitale de la partie du nord de nos établissements; elle est située au pied du morne *Picolet*, où est construit le fort de ce nom, & qui défend l'entrée de la rade. La ville est toute en pierres; les maisons sont couvertes de tuiles & d'ardoises, les rues sont tirées au cordeau, & forment des quarrés parallèles, du plus bel effet. Il y a deux hôpitaux, des casernes, un hôtel du Gouvernement, un conseil souverain & un siège d'amirauté, deux places à marché, une place d'armes, une belle salle de comédie, deux fontaines, & deux calles pour faciliter l'embarquement. Les mornes des environs sont ornés de maisons de campagne qui, dominant sur la terre & sur la mer, offrent des vues aussi pittoresques que variées: on découvre les bâtiments à plus de dix lieues en mer.

Comme cette ville est le principal marché de cette importante Colonie, il s'y fait des affaires immenses en tous genres; sa position au vent des autres établissements, & les récoltes abondantes de sa dépendance, lui donnent ces avantages. La rivière *Galifer* est tout à côté; on y pêche d'excellent poisson, qui n'est pas rare dans ce pays, non plus que le gibier; &, au

boeuf près, on peut dire que la vie est très-bonne. Au sommet du morne de Picolet, est une Vigie qui, par des signaux, annonce les navires qui sont à la mer, ensorte que les négocians, sans se déranger de chez eux, savent s'il va arriver un ou plusieurs vaisseaux ; ce qui est une grande commodité, non-seulement pour eux, mais aussi pour nombre d'habitans de sept & huit lieues à la ronde, qui, de leurs habitations, peuvent également voir ces signaux.

A une lieue au sud de la ville, est situé le bourg du haut du Cap, qui ouvre les quartiers du *Morne-Rouge* & de la plaine du nord, tous deux entièrement plantés en cannes ; les mornes qui les avoisinent le sont en vivres & en café. Au sud-est, à une lieue, est le gros bourg de la *Petite-Anse* ; tout le monde connoît la supérieure qualité de ses sucre, ainsi que de ceux du quartier *Morin*, qui lui est limitrophe. De là on vient au bourg & quartier de *Limonade*, non moins à distinguer que les deux autres, & qui en est séparé par la grande riviere. Tous les mornes du sud produisent du café, & renferment le fameux bourg du *Dondon*, qui a fait multiplier cette graine avec une rapidité incroyable.

Après *Limonade* sont *le Trou*, *le Terrier-Rouge*, au sud ; *Caracol* & les *Fonds-Blancs*, à l'est ; ces cantons sont cultivés en cannes & en indigo.

On arrive au fort Dauphin, ville assez recommandable, à peu près au centre de la baie renommée de *Bayaha*, par où nous avons commencé la description des établissemens Espagnols, & qui forme par conséquent le terme des nôtres. Les environs du fort Dauphin, dont le quartier de *Marie-Baron* n'est pas le moindre, sont garnis de cannes & de diverses autres denrées. Ce port, qui pourroit contenir deux mille navires, a fait desirer qu'on y eût placé le chef-lieu : aussi pensons-nous qu'il auroit été très-favorable que cela eût pu se faire, à cause de l'extrême bonté & sûreté de cette baie, où il y a trois carénages. L'entrée, qui est au milieu de deux rochers, pourroit devenir inexpugnable ; elle n'est défendue que par le fort de la Boucle, au bord oriental, & rien n'empêcheroit de fortifier le côté opposé.

Autrefois les établissemens Français s'étendaient jusqu'à la riviere *San-Yago* ou de *Monte-Christ* ; ce qui faisoit un espace de plus de sept lieues, dont les Espagnols nous ont empêché de jouir, sans que pour cela ils en aient tiré le moindre parti.

Vis-à-vis de l'entrée de *Bayaha*, à une, deux & trois lieues au large, sont les îlots des Sept Frères, ainsi nommés par leur nombre. Ils sont très-commodes pour la pêche, qui fournit amplement le fort Dauphin de très-bons poissons.

Nous venons de parcourir tous les établissements que possède la France dans l'île Saint-Domingue, dont nous avons fait exactement le tour. On a dû observer que la partie qu'occupe la nation Espagnole, est la plus grande ; qu'elle est moins hachée ou coupée par des montagnes ; qu'elle est à peu près partout d'un sol propre à la culture de la zone torride ; en un mot qu'elle a plus de moyens physiques que celle des Français. Mais que l'on compare les fruits que cette indolente nation recueille de tous ces avantages, avec ceux que les Français tirent d'un sol borné, rempli de hauteurs & de précipices, & qui est bien moins fécond que l'autre, on ne pourra disconvenir que ces derniers sont doués d'une activité & d'un génie que leurs voisins n'ont pas. Nous ne voulons pas chercher les causes d'une différence si sensible, parce que tout le monde les voit & les comprend ; mais nous ne pouvons nous empêcher d'observer que si le vrai cultivateur doit être préféré pour faire valoir un sol quelconque, à celui qui ne l'est pas ou ne veut pas l'être, les Français devroient prendre tous les moyens d'une politique saine & loyale, enfin digne d'eux, pour acquérir l'île Saint-Domingue en totalité.

Cette réflexion nous conduit à un autre point de politique qui nous paroît également intéressant ; c'est de savoir si l'Espagne pourroit avoir

de bonnes raisons pour refuser à la France des terrains qui sont inhabités dans cette île, & que celle-ci fauroit faire valoir avantageusement pour tous deux, par des compensations justes, légales & généreuses qu'elle donneroit à l'autre, de quelque maniere que ce fût.

Cette matiere me semble demander quelque discussion, que nous oserons présenter dans le cours de cet Ouvrage.

Il nous reste à décrire ce qui environne Saint-Domingue. A l'est, l'île de Puerto-Rico en est séparée par un canal de dix lieues; puis allant au sud, la mer la détache du continent par un autre canal de cent & cent dix lieues de largeur; à l'ouest, la Jamaïque en est à vingt-sept lieues, & l'île de Cuba, séparée par un canal d'environ treize à quatorze lieues de largeur. Au nord, la grande & petite *Iquagues*, *Mongane*, la grande & petite *Caïques*, les îles Turques, le *Mouchoir-Quarré*, & la *Caye d'Argent*, sont à différentes distances de 12, 15, 20 & 30 lieues.

Tels sont les entours de cette île fameuse, à laquelle, à cause des vents regnans, on arrive toujours par la partie de l'est, & d'où l'on ne débouque que par le nord, lorsqu'il est question de revenir en Europe.

## CHAPITRE IV.

*De l'établissement du port du Môle-Saint-Nicolas,  
& de Bombardopolis.*

**N**ous avons dit que cet établissement commença en 1763 ; qu'il fut libre aux Anglais , de la nouvelle Angleterre , d'y faire le commerce en des objets spécifiés , dont la France n'auroit pu facilement fournir ses Colonies.

Les négocians de la Métropole s'en plaignirent , parce qu'ils prévoyoient , sans doute , les abus qui ne sont malheureusement que trop souvent la suite des choses les mieux vues & les plus réfléchies. Leurs plaintes ne furent pas écoutées assez tôt ; & ce qui en est résulté , leur a causé le plus grand dommage.

Il n'étoit pas moins vrai , qu'après la perte que venoit de faire la France de ses possessions au nord de l'Amérique , il falloit à la Colonie de Saint-Domingue une ressource prompte , non seulement qui lui procurât le débouché de ses tafias & sirops , mais encore qui lui fournît le merrein à barriques , le bois de charpente , & les chevaux dont elle ne pouvoit se passer.

L'établissement étoit donc aussi bien vu que nécessaire , sans que les cris des négocians de la Métropole eussent pu ni dû l'empêcher ; mais il

est arrivé que les Anglais & plusieurs autres ont fait servir la liberté qui leur étoit accordée d'entrer au Môle-Saint-Nicolas, à leurs projets de commerce interlope ; & que, sous prétexte d'y porter les objets permis, & d'y prendre des sirops & tafias à l'exclusion de toute autre denrée, ils y introduisoient des marchandises défendues, & y chargeoient des sucre, des indigos, &c.

Un homme de génie avoit semblé prouver que le commerce des Antilles (Colonies de la France) devoit être libre à toutes les nations ; il ne voyoit pas, sans doute, que si une Métropole a des Colonies qu'elle aide & protege, son premier & principal but est d'en profiter, avant tout autre ; car, sans cela, qu'en auroit-elle besoin ? Il ne voyoit pas non plus que, par cette liberté indéfinie, il faisoit un tort irréparable à la marine de l'Etat & à son commerce, qui seul a le droit de revendre à l'étranger les productions des Colonies ; car enfin c'est avec les avances que leur fait la Métropole, qu'elles travaillent & prosperent, & tout devant être réciproque, les bénéfices qu'il est juste d'en attendre, doivent refluer dans la mere-patrie, & non se porter à l'étranger.

Pour rendre ce raisonnement plus sensible, nous nous rappellerons que les Colonies sont des enfants de la grande famille, auxquels celle-ci a confié

une partie de ses intérêts, dont le profit doit retourner à la source des moyens par les loix éternelles de la justice distributive, pour être répartis à chacun des membres par égales portions. Mais si ces enfans, abusant de la confiance qu'on leur avoit donnée, en venoient au point de méconnoître l'intérêt de la famille commune, en s'appropriant particulièrement les gains dont ils lui étoient comptables, & dans lesquels ils ne devoient participer que pour leur quote-part, de tels enfans ne seroient-ils pas reprehensibles, punissables, & ne pourroient-ils pas être rejettés de son sein, comme des ingratis envers la mere-patrie ?

Tel est au vrai le point de vue sous lequel il faut envisager les Colonies; c'est en faisant des comparaisons simples que l'on parvient à comprendre des objets qui, au premier aspect, paroissent fort abstraits.

On a mille fois agité la question de savoir, s'il est avantageux ou non de laisser une liberté entiere de commerce à nos Colonies de l'Amérique; mille fois aussi cette question a eu de bonnes & de mauvaises solutions: les uns ont dit qu'en permettant aux étrangers d'y fabriquer, c'étoit les enrichir tout d'un coup, & contribuer à leur faire bientôt porter leurs établissemens au plus haut période d'opulence; cette opinion peut se soutenir jusqu'à un certain

point,

point, mais il s'en faut bien qu'elle soit tout à fait juste . . . Elle peut être vraisemblable quand il s'agira de former un nouvel établissement, & que les moyens, soit de hardiesse, soit de confiance, manqueront à la Métropole; mais lorsque le contraire arrive, ce n'est plus qu'un vain sophisme; c'est prétendre, sans en voir les conséquences, qu'en partageant les profits d'un commerce avec les étrangers, il en résultera un plus grand avantage pour la Métropole.

Afin d'éclaircir les doutes que l'on pourroit encore avoir sur cet objet, discutons un fait: la Martinique & la Guadeloupe ont été livrées, plus qu'aucune autre Colonie, au commerce interlope: qu'en est-il résulté à l'avantage de leurs habitans? Aucun bien; ces deux Colonies, au contraire, proportion gardée toutefois, sont infiniment moins aisées, & ont plus de dettes que celle de Saint-Domingue, qui a été le plus à l'abri de ce commerce. Voilà donc une preuve que le commerce interlope, destructeur de celui de la Métropole, est également funeste aux Colonies.

Les partisans du commerce étranger ne connaissent que l'intérêt personnel; chaque tête est une sorte de république qui ne voit que pour soi: s'ils calculent quelquefois d'après le véritable intérêt, qui est l'intérêt général, ce n'est que pour un avantage éphémère qui ne laisse à

leur postérité qu'une fumée, qu'une illusion! Les deux Colonies en question, en donnent à la fois l'exemple & la triste expérience. Mais qu'on ne pense pas que jamais elles s'en corrigeant; elles voient le mal, le sentent, & n'en cherchent pas la cause, qui n'est cependant pas difficile à trouver.

Si, toujours fidèles au commerce de la Métropole, ces deux Colonies lui eussent fait gagner les 120 millions qui, depuis vingt ans, ont passé à l'étranger, elles l'auroient mise dans le cas de leur présenter plus d'avantages par des avances plus considérables & par des prix plus modérés, dont il est aisé de déduire les heureuses conséquences.

Mais les Colonies ont eu lieu de se plaindre de ce que le commerce de la Métropole les laissoient sans provisions; que dans ces conjonctures, elles avoient été obligées de recourir à l'étranger, pour satisfaire à leurs besoins pressans.

Cette observation est spacieuse; il faut l'examiner.

On ne pourroit blâmer raisonnablement une Colonie qui, manquant du nécessaire, s'en pourvoiroit ailleurs que chez les regnicoles; mais est-il probable que les négocians de la Métropole, se refusant à leurs propres intérêts, aient voulu cesser leurs liaisons avec les Colo-

ties, & conséquemment les laisser manquer des choses nécessaires? Nous ne croyons pas que personne le pense. Cela est cependant arrivé plusieurs fois. Il n'y a qu'une chose à savoir avant de juger le commerce de la Métropole. Quand, & dans quelles circonstances a t-il laissé les Colonies dépourvues? Est-ce avant que le commerce interlope eut lieu, ou depuis qu'il est introduit?

Dans le premier cas, il est en faute; mais dans l'autre, il ne doit pas être repris. Or, il est constant que les Colonies n'ont manqué de provisions que lorsque le commerce interlope empêchoit les négocians du royaume de faire le leur.

Un armateur de Bordeaux, par exemple, qui achetoit les farines à 42 liv. 10 sols le barril, les portoit à la Martinique où elles lui revenoient, tous frais déduits, à 70 liv. le barril, ar- gent des isles, y trouvoit les farines Anglaises à 50 livres, ne pouvoit pas assurément continuer de pareils envois. Qu'arrivoit-il alors? Les An- glais n'en portant point constamment, parce que leur commerce n'étoit ni régulier ni stable, le négociant de la Métropole, qui craignoit de rencontrer la même concurrence, n'y en faisoit plus passer; voilà comment la Colonie se trouvoit tout-à-coup dépourvue. Pourra-t-on at- tribuer au commerce de France le désapprovis-

Honnement des Colonies, après de semblables traits ?

Lorsque les Colonies ont porté des plaintes, on n'a pas vu que les commerçans de la Métropole avoient de bonnes raisons pour s'excuser ; ou, si on l'a vu, on n'y a pas apporté le vrai remede : que l'interlope cesse, on ne les verra jamais manquer de provisions.

Les Colonies ont accusé le commerce de France sur la qualité des denrées : elles ont dit que les commerçans faisoient prendre des farines à la nouvelle Angleterre, les mettoient dans des barrils faits en France, les envoyoient ainsi déguisées, & leur étoient vendues pour farines de la Métropole. Si c'est une calomnie, elle est grave ; premièrement, parce qu'il n'est jamais permis de tromper ; secondement, parce que les farines Anglaises ne se conservent pas comme les nôtres.

Mais examinons d'abord si ce fait existe, s'il est même probable. Faire prendre des farines à la nouvelle Angleterre, les mettre dans des barrils faits en France, présente un travail trop compliqué & hors du vraisemblable : 1<sup>o</sup>. parce que le négociant qui feroit cette fraude, ne pourroit point la faire assez secrètement pour ne pas se déshonorer : 2<sup>o</sup>. parce que nos navires n'alloient pas librement dans les Colonies Anglaises : 3<sup>o</sup>. enfin, parce que les frais d'un pareil

commerce ne permettant aucun bénéfice à l'armateur, il n'a pu ni dû se faire.

Tant que le commerce interlope subsistera, il y aura nécessairement des plaintes de la part des Colonies, & de celle du commerce de France, qui ne finiront que quand le Gouvernement parviendra à les faire entièrement cesser.

Ne perdons pas de vue le Môle Saint-Nicolas; nos Colonies ont des besoins urgents que la Métropole n'est pas en état de satisfaire; nos voisins seuls peuvent y suppléer; nos Colonies à sucre ne sauroient se passer de merrein, de planches, & d'autres bois légers que la zone torride n'a pas; il faut donc avoir des liaisons avec le nord de l'Amérique qui les produit.

Les choses en cet état, le ministère de France toujours attentif au bien des Colonies & au progrès du commerce, jeta les yeux sur le Môle Saint-Nicolas, comme un lieu propre à recevoir ceux qui pouvoient fournir ces objets, & on l'ouvrit à la nouvelle Angleterre.

Les Anglais pouvoient y porter, à l'exclusion de toute autre chose, des merreins, du bois, des planches & des chevaux, pour y charger le surplus de nos sirops & tafias, qui n'entrent pas dans le royaume. Mais qu'est-il arrivé? Les Anglais, qui s'étoient apperçus de la facilité qu'il y avoit à profiter de l'ouverture de ce port, y ont aussi voulu introduire la fraude. Ils avoient

vu que les personnes que l'on y avoit préposées pour la réprimer ou la prévenir , étoient des gens à se laisser corrompre par des guinées ; ils les séduisirent donc & en tirerent si bon parti , qu'ils y portoient ouvertement des meubles de toutes especes , des farines , de la morue , & firent un tort considérable au commerce de la Métropole.

Néanmoins nous n'estimons pas qu'il soit bien prudent de fermer ce port aux Anglais , tant que nous n'aurons aucune possession dans le nord de l'Amérique ; mais nous insisterons sur l'indispensable & pressante nécessité qu'il y a de détruire les abus & la fraude , en confisquant tout bâtiment étranger ou autre , qui porteroit au Môle Saint-Nicolas les denrées & les marchandises qui en font exclues. J'ose penser que cet objet mérite l'attention du ministere.

Jusqu'aujourd'hui le Gouvernement du Môle a été purement militaire , ce qui est diamétralement opposé aux principes du commerce qui n'aime que la paix. On l'a vu souvent , contre toute justice , soutenir les intérêts des étrangers au préjudice des nationaux ; il feroit tems enfin que la ville de *Bombardopolis* eût une jurisdiction consulaire , pour connoître des différends qui s'élèvent tous les jours entre les négocians qui la fréquentent.

Cette ville n'a que des maisons de bois , cou-

vertes d'essentes ou planches, & que deux rues alignées ; elle est au fond de la baie sur une plaine élevée, où l'on a fait des fortifications capables de la défendre, en les perfectionnant. Aussi-tôt que le port en sera fermé aux étrangers, elle ne sera plus qu'une place de guerre, parce qu'entourée de hautes montagnes, elle est d'un accès trop difficile par terre pour que les denrées puissent s'y porter commodément ; par cette raison, elle ne pourra jamais devenir un marché assez considérable pour y attirer du commerce. Les denrées du nord iront toujours au Cap, & celles de l'ouest à Saint-Marc, dont Bombardopolis est à peu près le centre.

De grands politiques ont dit, avec beaucoup de sagacité, que l'établissement de ce lieu devoit être le Gibraltar de nos Colonies ; on ne peut se refuser de convenir avec eux, qu'il présente un vrai point de résistance pour tout ce qui est *sous le vent à lui* ; mais pourroit-il jamais préserver les établissemens qui sont *au vent* ? Et ce sont les plus considérables de cette riche & importante Colonie.



## CHAPITRE V.

*Réflexions sur Samana, & sur la nécessité de fortifier la partie du vent de Saint-Domingue.*

EN parcourant le tableau des progrès qu'a fait le commerce avec les Colonies (& réciproquement) depuis quarante à cinquante années, on feroit tenté de croire que ces pays produisent de l'or plutôt que des denrées ; on en est surpris, & l'on ne voit pas comment de si petits terrains peuvent produire de si grandes richesses. Que ne devroit-on pas en attendre si, en les agrandissant, la France pouvoit obtenir de l'Espagne une portion des terres dont elle ne tire aucun parti ?

Dans la description que nous avons donnée des établissemens de cette nation, on aura sans doute observé que les terrains situés depuis le cap de la *Grange* jusqu'à celui de *Raphaël*, ne sont que peu ou point habités, sinon quelques portions que des pêcheurs & chasseurs occupent. Ces terrains, qui comportent soixante-cinq lieues marines de côte, sont mêlés d'excellentes terres, de médiocres & de mauvaises, & comprennent l'isle de *Samana*, avec la baie de ce nom.

Cette étendue, qui n'est d'aucune importance

à la cour de Madrid , conviendroit à merveille à celle de Versailles ; mais , avant tout , il faudroit savoir si elle pourroit être cédée à la France , & s'il y auroit des intérêts politiques qui s'y opposassent.

Du côté de l'intérêt pécuniaire , on ne voit pas que l'Espagne , ne tirant que peu ou point de revenu de cette région , eût une raison valable pour ne pas la céder , dès que la France dédommageroit noblement ceux qui l'habitent aujourd'hui.

Du côté de la politique d'Etat , cette monarchie trouveroit aussi difficilement de bonnes raisons à opposer pour ne pas faire cette cession ; car bien loin de s'affoiblir , nous prouverons qu'elle augmenteroit au contraire ses forces dans le nouveau monde.

Nous n'examinerons pas si la cession conviendroit ou ne conviendroit pas aux ennemis des deux puissances ; nous les supposons dans le cas de se passer l'une & l'autre de leur suffrage , il suffit d'abord d'être certain qu'il seroit convenable à l'Espagne d'accorder à la France la côte dont nous parlons , dans toute sa longueur , sur douze lieues de profondeur seulement.

Premièrement , toutes les côtes de l'est , & la meilleure portion de celles du sud , avec tout l'intérieur de l'isle , lui resteroient ; cet espace contiendroit mille fois tous les habitans qui sont

établis dans les terrains en question ; leur émigration , ou plutôt leur transport ( qui ne feroit qu'une sorte de déménagement ), ne feroit ni difficile , ni dangereux. C'est le même climat , la même terre qu'ils iront habiter. On ne peut donc rien objecter de raisonnable contre les dangers prétendus d'une transplantation si voisine.

En second lieu , l'Espagne ne profitant point , ou que très-peu de cette côte déserte , ne doit pas trouver que ses intérêts pécuniaires puissent être compromis en rien ; elle s'épargneroit au contraire une dépense qu'elle fait pour cette partie. On ne peut également objecter qu'il est possible qu'un jour cette nation soit moins indolente & plus agricole ; les hommes , non plus que les peuples , ne changent pas de caractère totalement. Une nation peut s'adoucir , se civiliser , s'instruire , mais elle ne perd point sa marque distinctive & caractéristique ; & l'on peut soutenir , avec connoissance de cause , que jamais la nation Espagnole ne fera laborieuse ni cultivatrice.

Il ne reste donc que l'intérêt vraiment politique , & qui concerne la force de cette monarchie : or , il est question de savoir si la cession l'affoiblirait , ou non.

Les plus grands politiques conviennent , que plus un pays est peuplé , plus il est en état de se défendre. Les Espagnols , en se resserrant à Saint-

Domingue, en deviendroient plus redoutables à leurs ennemis. Mais il y a plus ; c'est que la France possédant l'espace dont il s'agit, & le fortifiant, comme elle ne manqueroit pas de le faire, ce lui feroit une sûreté de plus pour cette Colonie ; parce que Saint-Domingue étant défendu par la tête de l'isle, & au vent de tous les établissemens, feroit désormais hors des risques qu'il a courus jusqu'à présent de la part de ses ennemis ; les flottes qui, de ce point, se porteroient dans un instant, au nord & à l'ouest par un côté, & au sud par l'autre, feroient alors en état de secourir toutes les parties qui pourroient être attaquées.

Jusqu'à ce moment, Saint-Domingue a manqué de forces dans l'endroit le plus essentiel ; la tête de l'isle étant sans défense quelconque, & l'ennemi en en devenant le maître, le feroit bientôt de tous les établissemens *sous le vent*, par la facilité qu'il y auroit d'y arriver.

Cette isle, avec celle de Cuba, sont les clefs du golfe de Mexique ; de leur force dépend la sûreté de ce golfe, & par conséquent celle de tous les établissemens que l'Espagne possède dans ces parages ; son plus grand intérêt est qu'elles deviennent inexpugnables ; elle ne pourra jamais se flatter de mettre ses établissemens totalement à l'abri des entreprises ennemis, que par la force qu'elle procurera à ces deux îles.

Le meilleur & le plus sûr moyen de résistance dont l'isle de Saint-Domingue est susceptible, seroit déterminé par la cession dont nous parlons, sans que l'on puisse dire, du moins avec fondement, que l'Espagne, par elle-même, fortifieroit cette contrée, si elle en fentoit la nécessité, parce que ceux qui connoissent les immenses possessions de cette monarchie, conviendront avec nous qu'elle n'a déjà que trop d'autres endroits à garder; que n'ayant pas travaillé jusqu'à présent à la défense du canton dont il s'agit, elle ne le feroit pas sans doute par la suite; que son plus grand avantage seroit d'en confier le soin à la France, qui, joignant ses forces aux leurs, feroit de cette isle, avec celle de Cuba, le meilleur rampart du golfe du Mexique.

Nous croyons avoir fait sentir que, du côté de la force politique, l'Espagne, par la cession des terrains en question, bien loin de perdre, y gagneroit, en se procurant, par un moyen simple, une défense qu'elle ne pourroit jamais avoir par elle-même, parce qu'elle n'est pas en état de jeter sur cette terre la population qui en doit faire la sûreté. Il ne reste à discuter qu'un seul objet; c'est que les Espagnols de Saint-Domingue, plutôt pâtres qu'agricoles, ont plus besoin d'espace pour la nourriture de leurs troupeaux; qu'en les resserrant dans un terrain

plus petit, ce seroit les priver du seul commerce dont ils aient l'instinct; que les intérêts de la France seroient eux-mêmes compromis, vu que notre Colonie agricole est nourrie par les troupeaux que l'autre élève.

Nous convenons que les Espagnols fournissent à nos principales boucheries de Saint-Domingue, le bétail qui s'y consomme; que, par là, nous sommes délivrés d'un soin que nous appliquons à des objets plus lucratifs; mais nous ne pourrons convenir que la cession dont nous parlons, puisse y mettre aucun obstacle.

Les terrains qui existent depuis le cap de la Grange jusqu'au cap Raphaël, dans la profondeur des douzes lieues dont nous parlons, ne produisent de pâturages que pour quelques *cabris*; on fait, à n'en pouvoir douter, que les terrains situés vers le voisinage de la mer dans la zone torride sont trop chauds pour pouvoir y éléver de gros bétail; il ne se plaît que dans les bois, aux environs des rivières; cela posé, les Espagnols, n'en tenant pas dans tout cet espace, ne seroient donc pas privés par la cession de la sorte de commerce auquel ils se livrent presque uniquement. Les *cabris*, qu'ils y élèvent, ne sont pas d'une conséquence qui puisse en rien influer sur le comestible; ces animaux vivant par-tout, & se multipliant avec une aisance singulière, on trouveroit par-tout des pâturages pour eux.

Il résulte de tout ceci que l'Espagne , tant du côté de l'intérêt particulier , que par rapport à sa politique , ne devroit pas balancer pour céder à la Cour de France le terrain dont il s'agit , surtout si elle veut conserver Saint-Domingue ; car il ne seroit pas difficile de prouver que cette Isle ne pourra lui rester qu'en portant à la partie du nord-est des forces qu'elle paroît peu disposée à lui donner.

Ceux qui connoissent la zone torride n'ignoront pas que les vents alisés y regnent régulièrement dans la partie de l'est & est-sud-est , dans le jour ; & , pendant la nuit , dans celle du sud & du sud-ouest ; que , conséquemment les établissemens situés à l'est ont l'avantage sur ceux qui le sont à l'ouest ou au nord ; que des premiers on se porte en très-peu de tems dans les autres. C'est ce qui a donné lieu à la distinction qui se fait des *Isles du vent* , & des *Isles sous le vent*. Saint-Domingue , étant sous le vent de plusieurs Isles appartenantes aux ennemis de la France & de l'Espagne , participe au désavantage qui provient de cette dernière situation.

La partie de l'est de cette isle , étant la première que l'ennemi trouveroit sur sa route , il n'est pas à douter qu'il ne commençât par-là son attaque ; il sentirait de quelle importance il seroit pour lui d'être maître du *vent* de l'isle , & s'y fortifieroit convenablement , avant que , des

établissemens situés sous *le vent*, l'on eût pu secourir la tête de l'isle.

Une escadre qui, par exemple, partiroit de la Barbade, ou autre isle du vent, pourroit se rendre en deux jours à Samana, sans qu'on eût le tems d'en avoir le moindre avis; elle feroit son coup à l'improviste, & l'ennemi feroit déjà dans un état de défense propre à s'y maintenir.

Que l'on ne vienne pas nous dire que puisque jusqu'à présent il n'a rien tenté de côté là, l'envie ne lui en prendra pas plus dans la suite.

L'illusion que l'on se feroit à cet égard pourroit devenir funeste aux deux Puissances; car si l'Anglais n'a pas attaqué cette riche Colonie dans la guerre dernière, c'est qu'il sentit la nécessité où il étoit de commencer par celles du vent, & que portant ensuite ses vues sur des objets plus ramassés, sur des trésors plus amoncelés, il alla prendre la Havanne, en réfléchissant que Saint-Domingue ne lui échapperoit pas, comme effectivement il ne lui auroit pas échappé, si la guerre avoit duré plus long-tems.

Examinons maintenant si cette partie de l'isle est susceptible de fortifications qui puissent mettre la Colonie en sûreté.

Depuis le cap de la Grange jusqu'à celui de Raphaël, on en compte neuf autres, parmi lesquels il est question de choisir ceux qu'il faudroit mettre en état de défense.

A l'entrée de la baie de Samana , sur la rive méridionale , se trouve au *Port Anglais* , un cap avancé , formé de rocs , où pourroit se placer un fort. En face , sur la rive septentrionale de la baie , est la *Pointe à Grapin* , où l'on pourroit aussi placer une batterie. Cette fortification commanderoit l'entrée de la baie , au dedans de laquelle il y a tous les moyens de la rendre redoutable ; elle ne manque ni d'islots ni de récifs sur lesquels on peut bâtir. Nord & sud de la Pointe à Grapin , est le cap *Samana* sur lequel , si on le trouvoit nécessaire , on pourroit également établir un fort , si non , ce seroit un lieu de bonne observation , d'où l'on découvriroit les navires à douze & quinze lieues en mer , par les parages où ils sont obligés de prendre leur point de reconnoissance.

Ensuite , faisant route au nord , on voit le cap *Cabron* situé à peu près au centre de Samana , lequel est susceptible d'une fortification qui couvriroit le port du *Gosier* , l'*Anse du nord* , & la riviere à *Citron*. De là s'élève le cap ou pointe *Jacqueson* , capable de défendre la baie *Ecoffaisé* au nord , & qui sépare cette île de la Grand'-Terre. Continuant ce chemin au nord , se présente la *Pointe à Savonnettes* & le vieux cap où il seroit nécessaire d'établir une bonne batterie. Trois lieues plus au nord , est une baie qu'il faudroit aussi couvrir de quelque défense. On

en

en feroit de même à la baie de *Baume* au bas de la riviere *Saint-Jean*. Après vient *Porte-Platte*, où une simple batterie protégeroit l'entrée de la baie ; le cap *Cas-Rouge* & *Port-Cavaille*, pourroient être pareillement défendus. De cet endroit jusqu'au cap de la *Grange*, où les bâtimens croiseroient, en tems de guerre, pour protéger le *Cap-Français*, on pourroit éviter de faire aucune dépense, parce que ce ne feroit pas en ces parages que l'ennemi pourroit tenter de descendre, la côte ne permettant pas de débarquement convenable : mais, en doublant le cap de la *Grange*, on a la plage de *Monte-Christ* qui demanderoit une batterie ; car quoique ce lieu soit une rade foraine, il n'est pas moins vrai que l'ennemi y pourroit faire une descente, & insulter les Espagnols qui n'y ont même aucun vestige de retranchement.

Nous venons de parcourir les lieux qu'il feroit, selon nous, le plus nécessaire de garantir par des forts, & nous croyons que, par leur moyen, la Colonie de *Saint-Domingue*, avec le môle *Saint-Nicolas* qui défend la partie de l'ouest, *Saint-Louis* qui couvre celle du sud, ne feroit plus déformais exposée aux attaques des ennemis, comme elle peut l'être actuellement.

A l'égard des avantages que tireroit la France de cette cession si desirable pour le bien commun

des deux nations alliées, ils sont si grands que l'on ne sauroit assez les apprécier.

Nous avons avancé que le Français se trouve pujourd'hui à l'étroit dans la portion qu'il occupe à Saint-Domingue ; que pour conserver la prépondérance de notre commerce dans la zone torride, il falloit, à l'effet d'éviter sa décadence & sa chute, remplacer par d'autres terreins ceux qui sont abandonnés, parce que leurs productions ne payeroient même pas leurs frais, & recouvrer, par de nouvelles cultures, la même somme de récoltes : & c'est pour cet objet que nous osons proposer la cession dont il s'agit.

Si elle peut avoir lieu, comme cela est très-probable, nous pensons qu'en moins de dix ans, Samana & ses environs pourroient avoir 2 à 300 sucreries roulantes, lesquelles donnant, l'une dans l'autre, 250 à 300 milliers de sucre, formeront un total de 90 millions de livres de cette denrée, sur un terrain qui n'eût rendu que 580 mille livres d'indigo, avant que d'être plantés en cannes. Il y auroit de plus 200 établissements en café dont la pleine récolte vaudroit une somme de 8 millions de livres de cette denrée, à 40 mille pieds de café sur chacun. Il pourroit y avoir encore dans la partie de la pointe des Salines & de la Petite Roche, de Breyval, du côté du Cas-Rouge, 100 cotonneries

qui produiroient un million de livres de cette marchandise , &c. &c.

Voilà , à peu près , la perspective des profits de ces établissemens en dix années ; mais il ne faudroit pas croire qu'ils s'en tissent là. Ils seroient susceptibles d'une augmentation du double pour le sucre , du triple au moins , peut-être même du sextuple pour le café & le coton. Quant à l'indigo , il n'augmenteroit pas beaucoup ; mais à coup sûr , il se maintiendroit long-tems au taux où nous l'avons mis ; & l'on devoit en être content.

Si l'on compte pour peu de chose de semblables richesses , acquises par l'industrie de la Métropole , nous avons eu tort de nous occuper de cet objet ; mais si notre Gouvernement , sage & bienfaisant ( comme il l'est aujourd'hui ) vouloit bien se rappeler cette affaire , je n'aurrois jamais de regret de m'y être arrêté , & d'avoir voyagé en observateur , sans craindre ni dangers , ni fatigues , dans la principale vue de connoître ces parages pour me rendre utile à la patrie.

On doit regarder comme un des avantages principaux que la France tireroit de posséder les terrains en question , celui de leur voisinage de l'ancien établissement de Saint-Domingue. Tous les honnêtes habitans de celui - ci , s'empresseroient d'y avoir des concessions ; ils y porteraient

roient l'aisance, les lumières, l'activité, & surtout les moyens de s'habituer facilement à leur atmosphère ; ces choses essentielles manquent ordinairement aux établissements isolés qui commencent par une émigration de la Métropole, & qui coûtent toujours un nombre précieux d'individus tués par le climat, & perdus à jamais pour la nation.

Dans le projet dont il s'agit, la dépense concerneroit le Gouvernement plutôt que les Colons ; mais il pourroit balancer ses avances, s'il vouloit admettre la propriété, en vendant les terres, au lieu de les concéder.

La concession peut avoir des applications favorables quand il faut introduire une population dans un pays où l'homme répugne d'habiter ; parce qu'il lui faut un attrait qui balance cette aversion ; mais lorsqu'on lui présente un avantage qu'il connoît ; qu'il ne redoute ni l'influence de l'air, ni la misère attachée aux défrichemens de ce genre ; qu'il a, de plus, les moyens de réussir ; comme on ne peut pas douter alors qu'il ne s'en rencontre de semblables parmi nos anciens Colons de cette île opulente, il vaut mieux, il est même plus convenable de vendre que de concéder gratis.

La vente annonce & assure une propriété irrévocabile, à l'abri de tout acte d'autorité ; elle sied mieux au Prince & aux Particuliers. Il ne

Faudroit cependant pas prétendre à un prix trop fort, ni à un taux uniforme, parce qu'il y a de meilleurs terreins les uns que les autres, soit par le fol même, soit par sa situation; ainsi il doit être établi des prix différens & proportionnés à la chose.

L'argent, levé par ces ventes, concourroit, avec le Gouvernement, à faire bâtir une ville principale au fond de la baie Samana, ou ailleurs si elle peut être mieux située; cet argent paieroit les dépenses des fortifications: le Gouvernement n'auroit donc que peu d'avances à faire pour l'exécution de ce projet que j'ose croire très-intéressant, & que je soumets à sa haute prudence.

Il me semble déjà entendre se récrier sur cette proposition; mais cela doit n'étonner personne: pour peu que l'on fache l'histoire de tous les établissemens nouveaux, on se rappelle aisément les cris, les clamours & les obstacles qu'ils ont effuyés, même ceux qui ont eu le plus grand succès. C'est le fort des meilleures choses, d'être long-tems contredites, soit par le caprice, la jalousie, soit par l'intérêt particulier. On dira peut-être que notre Gouvernement, généreux comme il est, a toujours concédé gratuitement les terreins qui lui appartenloient, sans avoir jamais voulu les vendre, & que ce n'est pas être patriote que de lui donner une idée contraire.

Je réponds, & j'ose dire que, jusqu'à présent, les concessions ont été moins données au mérite qu'à la faveur. Nous avons vu de très-vastes terrains en friche, par la seule raison qu'ils n'appartenoient qu'à trop peu de personnes; mais comme leurs possesseurs n'étoient pas en état de les faire tous valoir, ils ont laissé perdre les trésors que la nature leur offroit si libéralement. Aussi est-il arrivé que ceux qui, par leurs facultés ou leur industrie, auroient mérité d'être préférés, manquant de protection au tribunal *terrier*, ont échoué, & n'ont rien pu obtenir. L'auteur qui, à cette occasion, a dit que le Gouvernement le plus équitable est celui qui commet le moins d'injustice, a prononcé une grande vérité.

Les abus dont nous parlions ont arrêté, dans le moment le plus favorable, les progrès de nos Colonies; c'est dans l'origine des établissements qu'il faut les conduire avec le plus de circonspection, par une égalité raisonnables & par une faveur répartie la balance à la main, sur chaque individu. Or, comme il eût été bien prudent d'éviter les maux qui ont suivi & qui suivroient encore la méthode des concessions, on le répète, on estime donc que, si le Gouvernement s'arrange pour acquérir la propriété des terrains en question, il feroit peut-être mieux de les vendre que de les concéder.

Mais qui achetera ces terrains ? Peut-on se promettre qu'il puisse se trouver assez d'acheteurs en état de remplir à cet égard les vues du Gouvernement ?

Ces terrains sont connus non seulement des habitans de Saint-Domingue, mais encore du grand nombre de négocians de la Métropole qui seront jaloux d'en posséder. On peut même assurer qu'ils préféreroient la voie que nous osons indiquer, parce qu'elle nous paroît la plus sûre.

Nous nous persuadons encore que le commerce de la Métropole feroit plus de la moitié de ces acquisitions, & que les colons aisés de l'ancien établissement se chargeroient du reste.

Dans la description de Saint-Domingue, on a dû remarquer, par sa situation, que la partie dont il s'agit est la plus isolée ; elle a cet avantage précieux que l'on entrera dans ses ports au moment où l'on découvrira la terre, & qu'elle n'a point, comme les autres parages de cette île, des débouquemens dangereux en tous tems, mais sur-tout en tems de guerre. Le seul danger à craindre pour un bâtiment qui sortiroit de Samana, faisant route pour la France, est la *Caye d'argent*, qu'on évitera toujours, en portant au nord-quart de nord-est, trente lieues. Ce seul avantage présente au commerce des facilités qui élèveront avec promptitude cet établissement au plus haut degré de splendeur. Cela nous conduit



naturellement à une réflexion qui ne nous paroît pas à mépriser.

Dans le principe de l'établissement de la zone torride, il avoit paru que la main-d'œuvre étoit trop précieuse en ces climats, pour être appliquée à autre chose qu'à multiplier les denrées, & non les façonner; qu'il appartenoit plutôt à la Métropole de leur donner le degré de perfection dont quelques-unes sont susceptibles, que d'enlever ce tems à la première culture. Le sucre, par exemple, ne se *rouloit* qu'en brut; à mesure que les Colonies ont pris de la consistance, que les manufactures se sont éloignées de la mer, on a vu qu'il en coûtoit un charroi considérable, on a voulu réduire la même valeur en un moindre volume & à une plus petite pesanteur; on a fait du sucre blanc; on a établi des moulins pour nettoyer le coton, & on a pilé le café pour le sortir de sa coque. Ces travaux appartenoint-ils au pays où la main-d'œuvre est appréciée à une pistole par jour, ou à la Métropole, où elle ne vaut que 20 à 30 sols?

Les Colonies ont pensé que vouloir les gêner sur ces objets, c'étoit leur ôter la liberté, & il a fallu les laisser agir même contre leurs intérêts. Elles ne virent pas le tems précieux que perdoient leurs negres à des ouvrages de quels il ne résultoit pas, pour leurs habitans, le même profit qu'ils auroient eu, si ces mêmes esclaves

euvent travaillé à faire produire d'autres denrées.

Quoi qu'il en soit, il est possible de donner à un nouvel établissement une forme plus convenable aux intérêts réciproques de la Métropole & de la Colonie.

Si l'établissement que nous désirons a lieu il sera très-nécessaire de défendre aux habitans de faire du sucre blanc. A l'égard des autres denrées, on pourra permettre qu'elles s'exploitent comme dans les anciens établissements ; parce que l'objet de les façonner n'est pas considérable, & que, de plus, le tems qui s'emploie à cet effet, n'est pas pris sur les travaux essentiels. On pile & l'on trie le café après la récolte. Le coton passe au moulin lorsque le tems ne permet pas d'employer les negres à d'autres ouvrages.

Une habitation produisant 500 milliers de sucre brut, peut s'exploiter avec 150 noirs, comptant les enfans, les femmes enceintes & les infirmes. Celle qui feroit la même quantité de sucre blanc ne pourroit être exploitée avec moins de 4 à 500 noirs. Le capital à employer pour monter celle-ci est trop fort dans l'origine d'un établissement ; ceux qui veulent entreprendre une sucrerie *en blanc* s'écrasent souvent sous le fardeau des dettes qu'ils contractent, & se ruinent ; c'est sans doute un grand inconvénient, mais il en résulte d'autres plus funestes encore.

Il s'emploie ordinairement deux livres & demie de sucre brut pour faire une livre de sucre blanc ; par conséquent il paie moins de fret ; il faut moins de navires, par conséquent aussi moins de matelots ; la Métropole perd donc un fret & une façon qui lui appartiennent. Il est donc facile de voir que l'intérêt politique de la Monarchie s'oppose évidemment à ce qu'il se fasse du sucre blanc dans les Colonies.

Néanmoins nous n'entendons pas dire qu'il fût prudent de le proscrire dans les anciens établissements, où l'objet est tout monté, & où il faut laisser les choses en l'état où elles sont maintenant. En voulant y apporter le moindre changement ce seroit vouloir la ruine de ceux qui ont fait les grands frais nécessaires à une raffinerie. D'ailleurs il y a des habitations qui sont fort éloignées des embarquadaires, de sorte qu'il n'est pas possible à l'habitant de se procurer assez de forces pour y charier sa denrée, lorsqu'elle seroit brute.

Mais ces considérations ne doivent pas s'appliquer à un établissement que l'on voudroit former, où, avant toutes choses, il s'agira de prendre les arrangements convenables pour que tous les intérêts réciproques du Gouvernement, de la Métropole, de la Colonie & de ses habitans, soient combinés de maniere qu'aucun ne soit lésé ni compromis.

Ces arrangements sont faciles à prendre dans l'origine d'une Colonie. On destinera pour le sucre les terrains à la proximité des embarquaires & des chemins ouverts pour en faciliter le transport : par ce moyen on évitera, autant qu'il sera possible, la difficulté des charrois.

Par la loi prohibitive de ne faire que du sucre brut dans le nouvel établissement, on en facilitera les succès ; il faudra moins d'hommes & de capitaux ; la marine y trouvera son compte ; la Métropole jouira d'une main-d'œuvre qui semble lui appartenir à l'exclusion des Colonies.

Tout semble inviter à faire adopter cette idée dans les nouveaux établissements futurs, & surtout dans ceux où la situation des lieux présentera plus de commodités pour les transports de terre & de mer ; où les communications, d'une part, pourront, par leur route, promettre des charrois peu coûteux, & de l'autre, des débouquemens qui, par conséquent, procureront un fret & des primes d'assurance à meilleur compte : la contrée dont nous parlons présentant ces avantages réunis, on ne pourra trop méditer sur les ouvertures que nous proposons, & que nous croyons aussi favorables à l'établissement lui-même, qu'à l'Etat en général.

Enfin, & ce sera la dernière objection qu'on pourroit faire contre le desir de la cession dont il s'agit ; on dira, quel besoin a la France de de-

mander à l'Espagne un terrain dans une île où les sujets de cette première Puissance n'en ont déjà que trop usurpé ; tandis qu'elle en possède de très-vastes dans la France équinoxiale , qui n'ont besoin que de bras pour les mettre en valeur , & suppléer au vuide que forment dans la masse des productions de la zone torride , les terreins qui tombent en décadence ?

D'abord nous ne conviendrons jamais que les sujets de la France aient usurpé des terreins sur ceux de l'Espagne ; parce qu'ils n'ont été gagnés ou plutôt repris , que l'épée à la main , & que ce n'est pas autrement que se sont faites les acquisitions de tous les Potentats ; que cette forme durera autant que les siècles. Ce seroit donc mal à propos que l'on se servît de ce moyen pour éluder la demande en question , puisque , bien loin que les Français aient rien enlevé aux Espagnols , ce sont ceux-ci qui au contraire ont usurpé sur les sujets du Roi de France.

En effet , le territoire français dans l'île de Saint-Domingue s'étendoit autrefois au-delà de Bayaha , jusqu'à la rive méridionale de la rivière *San-Yago* , en remontant jusqu'aux montagnes *d'Ouānaminthe* , ce qui forme un terrain de sept lieues sur sept , & suivant la lisière des montagnes *du Trou* , *du Dondon* , *du Mirebalais* , ils avoient la possession des terres jusqu'au sommet de ces montagnes ; mais , depuis les dernières limites ,

ces terreins ont été bornés , pour les Français , à Bayaha , & les sommets des montagnes & dou- bles montagnes sont restés aux Espagnols. La cession n'excéderoit pas de beaucoup la valeur des terreins que la France a perdus par cette sim- ple démarcation.

Quant au besoin qu'auroit la France d'acquérir cette contrée , nous ne nous répéterons pas là- dessus. Nous avons montré les suites , ( favora- bles pour nous , ) qui résulteroient de la cession ; & quant à la réflexion insinuée , que cette Mo- narchie possède assez de terreins dans le continent de l'Amérique pour n'être pas dans la nécessité de se faire céder Samana , voici ce que je crois devoir y opposer pour la détruire.

Nous avons offert une description abrégée de la France équinoxiale ; on a vu sa position ; on a vu que ces pays sont encore entièrement à défricher ; que ce ne sera qu'avec bien du tems qu'on pourra parvenir à les mettre en état de conserver à la Métropole la prépondérance du commerce de l'Amérique. En un mot , ils présen- tent , à la vérité , une ressource , mais une res- source trop éloignée , de sorte que pour le mo- ment il n'y a pas d'autres moyens pour la France de conserver la somme de ses productions , dans cette partie du monde , que par les effets de la cession projetée.

La Guyane ou France équinoxiale , présente

à nos Colonies des ressources dont elles sentiront de plus en plus le besoin, à toutes sortes d'égards. Ce vaste pays leur fournira bien des choses de première nécessité, jusqu'à ce qu'à son tour la succession des tems lui en enleve les moyens.

Il fournira des bois, du merrein à barriques, & des bestiaux que ses pâturages permettront d'élever avec plus d'aisance que ne l'ont jamais fait ceux des Antilles. Mais lorsque l'établissement aura pris une certaine consistance, il méprisera les objets de petite valeur pour s'adonner entièrement aux grandes cultures. Les Colonies à sucre n'auront alors aucune autre ressource pour ces objets que dans le nord de l'Amérique; sur-tout depuis que la France a cédé le Mississippi aux Espagnols.



## C H A P I T R E . V I .

*De l'établissement de la Guyane, ou France équinoxiale.*

L'ÉTABLISSEMENT dont nous venons de parler, seroit bientôt dans un état brillant, à cause de son voisinage avec l'ancien, qui l'aideroit, & d'où il sortiroit un essaim de ces hommes acclimatés, accoutumés aux grands défrichemens, & aux cultures de toute espece; ce qui prouveroit bientôt aux Espagnols de Saint-Domingue combien ils ont long-tems méconnu les trésors qu'ils avoient sous leurs pieds.

Nous attendrons cet heureux événement avec impatience; mais, dans le fait, il est à croire que l'Espagne ne cédera rien qu'elle ne puisse sur le champ remplacer; soit en répandant ses habitans dans l'isle de Cuba, ou dans Puerto-Ricco, qui en manquent également, & qui en sont à la proximité; soit en les plaçant dans l'isle même où il n'y a pas de Colons.

Des révolutions qui ne sont pas éloignées, dans cette partie de l'autre hémisphère, force-ront vraisemblablement un jour les Espagnols à l'entier sacrifice de l'isle de Saint-Domingue; en attendant que d'autres révolutions, plus lointaines, qui changeront totalement la face des

affaires du nouveau Monde, lui asservissent l'ancien à son tour. Que l'on daigne y prendre garde, cela est dans l'ordre des choses plus que possibles.

Ces grands événemens auront leur source dans le pays qui, de nos jours, est le théâtre de la guerre; ce pays ne tardera pas d'avoir à soi les Colonies à sucre, lesquelles, comme nous l'avons dit, ne peuvent absolument subsister, sans le secours du nord de l'Amérique.

Ce pays enfin, n'aura pas besoin, pour en faire la conquête, de mettre des flottes à la mer, ni même de guerroyer: ces Colonies se donneront d'elles-mêmes, & bien plus promptement encore, si les Espagnols restent séparés & écartés, comme ils le sont forcément par-tout, parce que possédant plus du tiers du nouveau Monde connu, ils n'ont pas assez de troupes pour se défendre dans les possessions où ils ont le plus à craindre d'être attaqués.

L'isle de Cuba, la plus grande & la plus au nord des Antilles, la clef du golfe de Mexique, qui en devroit couvrir les établissemens, n'est pas, à beaucoup près, assez fortifiée pour échapper une autrefois à un ennemi trop voisin & trop avide de se rendre le maître de ce golfe, au fond duquel, comme personne ne l'ignore, il y a des richesses innombrables.

Si l'Espagne cédoit en entier l'isle de Saint-Domingue

Domingue à la France , celle-ci la peupleroit , & la tiendroit dans un état respectable , en assujettissant ses Colons à la milice ; en fortifiant ses ports , dont aucun , à l'exception de la Havanne , n'est même à l'abri d'un coup de main. Il y a plus , en voulant défendre cette place , dans la dernière guerre , on a gâté la passe , en y faisant couler bas trois grands vaisseaux de guerre , des débris desquels on n'a pu la débarasser totalement.

Il faut croire donc , qu'il est du plus grand intérêt de l'Espagne de peupler Cuba ; que , pour y parvenir avec succès & en peu de tems , c'est d'yj etter les Espagnols de Saint - Domingue , plutôt que des Européens ; parce que ce climat feroit périr la majeure partie de ces derniers , & ce ne feroit qu'après une perte infinie d'hommes & de tems que l'on en viendroit à bout.

Si l'Espagne vouloit sentir ces vérités , elle ne balanceroit pas d'accepter ces propositions. La France alors , se fortifiant par - tout où il conviendroit , formeroit de Saint - Domingue avec Cuba , un boulevard commun , contre lequel les forces de l'ennemi iroient se briser , & mettroit par - là les grandes richesses du golfe de Mexique hors de toute insulte.

Lorsque la France céda le Mississippi à l'Espagne , on s'attendoit qu'elle nous donneroit

Samana en échange ; cela paroifsoit naturel : car enfin , en perdant la Louïsiane nos Colonies à sucre ont perdu la ressource qu'elles avoient d'en tirer des bois qui leur sont si nécessaires ; & quoiqu'il soit permis à nos caboteurs d'y en aller prendre , le commerce avec cette nation se fait si désagréablement qu'il est hors du génie Français de pouvoir s'y accoutumer ; d'ailleurs l'Espagnol est si peu laborieux que les bâtimens ne trouvent plus la quantité de bois & de planches qu'ils avoient toujours sous la main quand cette Colonie nous appartenloit ; de sorte que l'on doit regarder cette permission comme illusoire , & ce pays comme absolument perdu pour nous.

Si l'on a bien senti la nécessité de former de nouveaux établissemens pour nous conserver la prépondérance dans le commerce des productions de la zone torride , on doit s'être persuadé également que la France équinoxiale ou la Guiane Française , nous en présente de bons moyens.

Ce pays d'une étendue prodigieuse , d'un sol assez généralement bon , avec l'aide du Gouvernement , & des bons patriotes qui préfèrent la gloire de hasarder le superflu de leurs capitaux à une avarice sordide & crapuleuse , jointe à l'intelligence , à la bonne conduite & à la constance de ceux qui seront chargés de perfectionner cet établissement , deviendra un des plus riches de la

monarchie Française, dans le nouvel hémisphère.

Cayenne, comme on l'a vu, est une île dépendante de ce pays, & une Colonie déjà assez considérable; mais comme elle est petite, que l'intérieur en est infecté par des marais qui sont le réceptacle de toutes les eaux, &c, par cette raison, peu propres en ce moment à la bonne culture, ne présente qu'un objet borné; elle pourra cependant être du plus grand secours aux établissements qu'il feroit si utile de faire sur le continent.

Ce projet devroit paroître bien essentiel à exécuter, non seulement pour le commerce, mais encore pour l'Etat; parce que ce pays étant *au vent*, il domine sur le grand Archipel des Antilles; que, par cette position, en cas de guerre, il est à portée de donner du secours à nos îles *sous le vent*; de façon que la France semble être doublement invitée à saisir nos vues, ou plutôt à les réaliser (car je ne doute nullement que le Ministère ne les eût eues déjà), & à faire les plus grands sacrifices pour les remplir.

On opposera peut-être encore les difficultés d'un pareil établissement, en rappelant nos malheurs de 1764. Nous allons y répondre d'une manière sans doute victorieuse.

L'expédition de Cayenne (en 1764) si connue par la perte de tant de braves gens, ne présente qu'un plan mal combiné, confié à des

hommes médiocres , pour ne rien dire de plus , & ne connoissant nullement les influences des climats.

Mais si l'on vouloit adopter d'autres plans , mieux réfléchis , & employer des personnes expérimentées , & dont la probité , les talens & la bravoure fussent reconnus , on n'enverroit pas en Guiane des milliers d'hommes tout d'un coup. On n'y en feroit passer que peu à la fois & munis de bons vivres , en faisant avant tout , préparer de quoi les recevoir. Par cette précaution , on ne perdroit d'hommes que ceux qui n'auroient pas même vécu fort long-tems dans leur propre climat.

D'autres objecteront encore , que le pays n'étant pas borné , comme l'est une isle , les nègres iront se perdre dans les forêts de l'Amérique , & que cette désertion ruinera perpétuellement la Colonie. A ce raisonnement spécieux , on répondra , en convenant de bonne foi , que dans le fait , cette catastrophe a plusieurs fois désolé l'établissement de Surinam , qui nous touche en cette partie du monde ; qu'il est possible , sinon de l'empêcher totalement , du moins de l'éviter en très-grande partie. Si les Hollandais , au lieu de tenir 4 ou 500 hommes de troupes à Surinam , y en avoient eu 1500 ou 2000 , ils n'eussent jamais fait les pertes qu'ils ont effuyées.

Pour prévenir ce désastre , il faut , 1<sup>o</sup>. (& cela est de droit divin & humain) , bien traiter les sauvages naturels du pays : 2<sup>o</sup>. avoir un corps de troupes dont les officiers soient surveillans , avec cette exactitude & ce zèle que l'on doit employer , moins encore par le devoir (qui cependant doit être sacré) que pour le bien de sa patrie , sur-tout dans l'origine d'un établissement : 3<sup>o</sup>. user de douceur envers les nègres , leur donner la permission d'avoir chacun leur petit jardin , leur basse-cour , &c. ; toutes ces choses , dis-je , empêcheront pour ainsi dire toute désertion ; parce qu'en général le nègre , quand il a quelqu'aisance , s'attache & perd l'envie de courir.

Nous ne voyons pas qu'on puisse nous faire d'autres objections plus valables , pour détourner les Français d'un établissement qui pourroit devenir si précieux ; & soutenir encore qu'il seroit inutile , par l'idée de ce qu'en Guiane les terreins étant presque sans bornes , & presque tout en plaines , il y a de quoi former un grand nombre de *hatten* , qui doivent faire la ressource des Colonies des Antilles , en raison des autres productions dont ce pays est susceptible.

Mais pour fonder un pareil établissement , on le répète , deux choses sont nécessaires ; des hommes faits pour les grandes choses , & de l'argent. Avec ces deux moyens , on peut assurer

l'exécution possible, même facile, & ses progrès certains.

Combien de négocians riches, de financiers opulens, de millénaires enfin, n'y a-t-il pas en France? Combien de trésors enterrés, & quel honneur ne reviendroit-il pas à ces capitalistes, si, au lieu de laisser dormir leur argent, ils en mettoient une portion à un si noble emploi? En travaillant à leur intérêt personnel (car certes le profit est sûr), ils auroient la satisfaction de se dire à eux-mêmes: « J'ai contribué pour ma part à la grandeur, à la force, à la gloire de l'Etat, au bonheur de plusieurs milliers d'individus, & fait vivre un million de pauvres ouvriers de toute espece ». Où est le cœur qui ne s'applaudisse pas d'une aussi bonne œuvre? O vous riches du siecle! si vous voulez mériter le titre de vrais citoyens, qu'une vive émulation vous enflamme! Commencez à être dignes de votre fortune, & sur-tout du nom respectable de mortel humain & bienfaisant!

Les terres de la Guiane sont susceptibles de toute sorte de culture commune à la zone torride; on y fera du tabac excellent, de l'indigo, du café, du coron, du rocou & du sucre. Il faudra du tems avant que cette dernière denrée soit perfectionnée; on rencontrera beaucoup de difficultés à vaincre. Dans les premières récoltes, la canne sera trop grosse & trop aqueuse; le vin

qu'elle rendra ne formera qu'un sirop dont on fera du tafia ; il sentira la fourmi , & n'en perdra le goût qu'après bien des années. On ne peut pas se promettre que jamais il égale en beauté celui qui se fait à Saint-Domingue ; pas même celui de la Martinique qui lui est fort inférieur.

Si l'on veut agir avec prudence, on ne tentera cette culture qu'après quelques années. On s'attachera d'abord aux productions qui demandent moins de tems , & de capitaux pour réaliser du revenu. Si la culture du tabac pouvoit assez fournir pour que la Ferme se paffât d'en tirer de Hollande & d'Angleterre , cette branche mériteroit attention , afin de conserver à l'Etat l'argent qui en sort pour cet objet.

La Guiane présente un pays couvert de forêts immenses ; des rivieres navigables jusqu'à douze & quinze lieues de leur embouchure , & qui faciliteroient le transport des denrées ; des savanes ou prairies que l'on pourroit couvrir de hattes pour y élever des bestiaux , tant pour les besoins du pays que pour les isles du vent : en un mot , il est à présumer que l'on y prospéroit au-delà même de toute espérance.

Le Gouvernement Français a senti ces vérités ; il a en conséquence octroyé des concessions à deux Compagnies ; & le Roi , par arrêts de son conseil , leur a cédé une portion des

terreins à défricher. L'une de ces Compagnies, qui est la plus ancienne, est connue sous le nom de la Compagnie de la Guiane Française, & l'autre sous celui de la Compagnie d'Aprouague.

Sa Majesté a concédé, à la première, tous les terreins situés aux bords septentrionaux de la rivière d'Oyapoque, à compter de la paroisse *Saint-Paul*, en chassant dans la profondeur des terres, autant qu'elle pourra s'étendre.

Elle a concédé, à l'autre, les terreins entre les rivières de *l'Aprouague* & de *l'Orapu*.

Le Gouvernement qui a reconnu que pour faire les défrichemens, il falloit des nègres, a pourvu à cette dure nécessité, en accordant à la Compagnie de la Guiane Française le privilège exclusif du commerce de Gorée jusqu'à la rivière de *Casamensa*; ce qui comporte un espace d'environ cinquante lieues marines d'étendue, du nord au sud sur la côte du Sénégal, dont, malgré le voisinage des Anglais à Gambie, elle pourra tirer un grand parti, pourvu que son premier soin soit d'avoir un comptoir à Gorée, bien dirigé, & que la direction en soit confiée, non à la faveur, mais aux talents d'un négociant aussi habile qu'intégré.

Celle d'Aprouague doit établir un comptoir à l'île de *Boulam*, aussi sur la côte d'Afrique; & le Roi, pour l'encourager à tirer aussi des nègres de Mozambique, lui accorde une gratification de 150 livres par tête de noirs.

Quoique le commerce répugne , avec raison , à tout ce qui s'appelle privilege exclusif , il n'est pas moins vrai que ce principe doit souffrir une exception à l'égard de celui que vient d'avoir la Compagnie de la Guiane française ; parce qu'il est important , dans le voisinage des Anglais , d'avoir un commerce stable que la traite ne peut procurer , de la maniere dont elle se pratique ordinairement ; tandis qu'un comptoir à demeure remplit cet objet , il forme des habitudes avec les peuples de ces parages , dont les Anglais ne manqueroient pas de cultiver & de consolider les liaisons ; ce que jusqu'à présent ils n'ont que trop fait à notre détriment .

A l'égard de la traite de Mozambique , la quantité & la dureté des mers qu'il faut parcourir , présentent quelques difficultés ; cependant cette sorte de traite a déjà eu lieu ; on espere qu'elle pourra réussir . Si , dans le fait , elle peut se continuer sans trop d'inconvénients ( comme les nègres y feront à bon compte ) elle sera d'une grande ressource pour nos Colonies en général , où leur prix excessif a fait beaucoup de tort .

Il seroit essentiel que ces deux Compagnies ne portassent que graduellement du monde dans ce pays , & que les premiers débarqués au pied-à-terre qui leur aura été préparé d'avance , préparassent à leur tour les commodités nécessaires

à ceux qui les suivront, afin d'éviter le malheur survenu en 1764; ce qui ne seroit jamais arrivé si l'on eût usé de ces précautions.

Ceux qui seront à la tête de leurs établissements, auront la prudence d'étudier la direction des vents, afin de placer les logemens *au vent* des défrichemens, pour que les Colons ne soient pas infectés par les vapeurs d'une terre neuve, & qui n'a jamais été ouverte; cette attention est de la dernière importance pour la conservation des hommes. Tous ceux qui connoissent la manière de commencer de nouveaux établissements, qui ont une expérience consommée là-dessus, ne manqueront pas d'en agir ainsi; parce que, lorsque les cases sont placées *au vent*, les mauvaises exhalaisons sont entraînées au loin, & le logement en est plus sain.

Mais il y aura bien d'autres observations à faire & d'autres précautions à prendre, tirées du local & de la position des choses, lesquelles ne peuvent se décrire, ni se prévoir, que l'expérience & le travail développeront à l'œil intelligent chargé de l'inspection sur les lieux.

Nous avons dit que, si l'établissement Hollandais de Surinam avoit souffert de la désertion & de la révolte de ses nègres, le peu de troupes qu'il y avoit en étoit la principale cause. L'avarice de cette nation l'avoit jettée dans cet inconvénient; en effet, si elle eût mis assez de

forces dans cette Colonie, jamais les nègres n'auroient osé tenter les moyens qu'ils ont employés, en divers tems, pour secouer le joug, & égorguer leurs maîtres. Que cet exemple serve à nos deux Compagnies; qu'elles se présentent dans la Guiane avec des troupes qu'elles auront soin d'y introduire successivement comme il a été dit; mais sur-tout qu'elles emploient le grand moyen, qui est le bon traitement envers ces mêmes esclaves; que les fautes soient punies sur le champ, avec fermeté, pour servir d'exemple aux autres; qu'en même tems les bons serviteurs soient encouragés & récompensés par quelque avancement en grade, car le nègre est susceptible de beaucoup d'orgueil.

Que parmi les soldats que l'on fera passer en ces pays, il y ait des artisans le plus qu'il sera possible, comme taillandiers, charpentiers, charbons, maçons, &c., dont les secours & l'utilité sont si sensibles, sur-tout dans une société naissante, isolée, & dénuée de tout, qu'il nous semble superflu de les détailler ici.

Que les deux Compagnies s'attachent plutôt à tirer leurs bénéfices du sol qu'elles auront à défricher, que des spéculations de commerce qui pourroient tendre à négliger les vrais moyens de l'enrichir & d'avancer le bien de l'Etat.

Nous ne connaissons que foiblement la constitution de celle de la Guiane française; mais le

peu que nous en avons vu ne nous a pas paru de la même énergie que celle de la Compagnie d'Aprouague : cette première semble s'adonner aux procédés purement mercantilles plutôt qu'aux travaux agricoles ; ce qui doit nécessairement la tromper en éloignant les vues du ministere. Au reste il paroît qu'elle s'est montée sur d'anciens erremens qui ne lui ont pas permis d'être aussi maîtresse de sa matiere que l'autre.

La Compagnie d'Aprouague , sans opérations préliminaires , sans forme déjà admise , a cru que le commerce devoit couvrir ses opérations d'agriculture , & celle - ci accroître & assurer celles de son commerce : elle s'est proposée de former tout à la fois , une colonie dans la Guiane , & des comptoirs fixes pour établir la traite de ses esclaves. Elle a jugé avec un discernement singulier & judicieux , que la traite des noirs , par les moyens qu'emploient ordinairement les négocians français , ne pouvoit être ni assez abondante , ni assez lucrative & certaine , pour soutenir les établissemens d'agriculture ; partant de ce principe , elle a vu la nécessité d'établir ces comptoirs à la côte d'Afrique.

Elle a senti que le succès de ses affaires dépendroit de l'administration qu'elle emploieroit , soit dans la capitale , pour y lier l'ensemble de ses opérations , soit dans les divers points où elle se propose d'agir.

Administration simple , tenue en *commerce* plutot qu'en *finance* ; dirigée par les membres même de la Compagnie , qui sont pour la plupart des négocians entendus & consommés en matières d'affaires : telle est la méthode dont elle compte se servir dans sa gestion générale.

Peu d'Employés dans chaque point , mais choisis , & dont le traitement , d'abord faible en honoraires , augmenteroit en raison du succès des commissions qui leur seroient confiées : telle sera la forme des diverses manutentions particulières.

A l'égard des grandes opérations , elles seront exécutées sur un plan graduel & successif : les premières prépareront les secondes , & la progression des troisièmes sera établie dans le rapport des deux autres. Par cette marche , elle ne compromettra ni la vie des hommes , ni ses intérêts personnels ; mais ces précautions , qui n'annoncent , au premier coup d'œil , que des profits éloignés , sont nécessités par des réflexions profondes & judicieuses , tirées de la circonstance même , & de la situation des choses. Il suffira de faire deux réflexions pour se convaincre de la nécessité absolue d'avoir un plan raisonné , progressif , & suivi imperturbablement.

La première , (je suis fâché de me répéter à cet égard ) , est qu'il faut indispensablement , dans toute la rigueur du terme , avoir des

nègres pour cultiver la Guiane. La seconde ; qu'on ne fauroit acclimater , & dresser au travail ces noirs que peu à peu , & en raison du nombre qu'on aura pu obtenir sur la première *matrice* , soit en achetant , soit en louant une habitation déjà entièrement formée , munie d'esclaves & de bâtimens , laquelle servira aussi de pied-à-terre à ceux qui arriveront les premiers.

Enfin la Compagnie d'Aprouague se propose de se procurer une population précieuse d'Européens , qui , par leur industrie , parviendront à fournir aux îles du vent tous les secours qu'elles ne tiroient plus , depuis la perte de nos Colonies septentrionales de l'Amérique , que d'une façon précaire par la voie des Anglais : ceux-ci ont même encore un commerce suivi avec nos Antilles , d'autant plus dangereux pour la Métropole , qu'il alimente un interlope sur les denrées & marchandises du sol de nos Colonies , qui ne doivent être achetées & payées que par l'industrie de la Mere-patrie.

Si , dans l'exécution , elle ne parvient pas à remplir aussi ponctuellement qu'elle semble le desirer , toute la marche de prudence & d'utilité sur laquelle elle réfléchit depuis qu'elle s'est présentée , du moins se fera-t-elle un point d'honneur de s'en rapprocher de maniere à faire sentir qu'elle cherche de bonne foi le bien général , en même tems qu'elle s'occupera de

ses intérêts particuliers : elle semble, de plus, être persuadée, par ses plans, que son agrandissement est lié à celui, de l'Etat & que ses progrès doivent être ceux de la nation.

Puaise son vœu s'accomplir promptement, afin qu'elle fasse hommage de ses succès au Prince auguste sous les auspices duquel elle a pris naissance, au Ministre éclairé qui a daigné l'accueillir, & à la gloire duquel elle aura contribué !

Il n'est pas douteux que les progrès de ces deux Compagnies ne soient très-certains ; mais celle qui en jouira le plutôt, aura d'abord tiré du sol les bénéfices que l'autre n'attendra que de ses opérations mercantilles, qui ne peuvent satisfaire les vœux du Gouvernement : on ne manque pas de négocians riches & instruits, qui savent faire le commerce, sans que des compagnies viennent le lui montrer.

En un mot, le Roi n'a donné des concessions que dans la vue de faire pratiquer de grands défrichemens dans la Guiane, plutôt que de gêner le commerce de ses sujets par des priviléges, qui seroient nuisibles, s'ils n'étoient pas accordés à des conditions, qui, lorsqu'elles sont exactement remplies, refluent par un effet rétroactif, au bien & à l'avantage général de la Métropole, à la faveur d'un capital créé hors d'elle : & ce capital, c'est le sol qui le donne.

On vient de voir les moyens que l'on a employés jusqu'à présent pour tirer parti de la Guiane. Sans doute ils sont d'une très-grande importance, & méritent, à ce titre, toute l'attention Gouvernement jaloux de conserver ses commerces, sur-tout ceux qui tiennent le premier rang, tels que dans la zone torride occidentale. Mais ces moyens sont-ils suffisans, pour que la France garde ses avantages sur les autres nations, dans le commerce de l'Amérique?

En vain voudroit-on tenter des établissemens semblables avec de petits moyens, ce seroit en pure perte; vainement aussi objecteroit-on que celui de Saint-Domingue n'a rien coûté à la France; nous ne sommes plus dans ces tems favorables, où une poignée d'hommes intrépides est parvenue, avec rien, à faire les plus grandes choses.

Si ces deux Compagnies ne versent pas de grands capitaux, elles ne feront que végéter. Qu'elles ne s'éblouissent pas; que des gens qui veulent tout faire avec peu de choses, ne les induisent pas en erreur; car si elles mettent trop peu, elles perdront tout; si elles ne mettent pas assez, elles ne réussiront point; qu'elles s'attendent donc à n'avoir pas une bonne sucrerie avant d'avoir dépensé chacune au moins deux ou trois millions de livres.

Quand elles en feront là, elles auront déjà  
acquis

acquis beaucoup de richesses ; elles sentiront alors l'avantage qu'il y a de semer pour recueillir , & s'applaudiront des avances qu'elles auront faites. Elles n'auront pas le regret cuisant d'avoir fait de petits fonds , & de les avoir perdus pour la Métropole & pour elles.

Leurs établissemens fixeront l'attention du Gouvernement & des citoyens ; chacun s'empressera de s'intéresser avec elles ; elles auront l'honneur d'avoir formé un établissement capable d'augmenter beaucoup les forces de l'Etat & la grandeur du commerce. La France n'en ayant pas d'autres , quant à présent , pour continuer son négoce de l'Amérique , on doit sentir de quelle importance il est de le pousser avec toute l'activité & tous les grands moyens possibles ; sans quoi ce seroit ici l'époque de sa diminution , malgré celui de Sainte-Lucie , qui ne pourra balancer le dépérissement des anciennes Colonies , dont le sol est presqu'épuisé.

Nous verrions bientôt nos armemens diminuer en force & en nombre , & , par-là , perdre la meilleure partie du commerce le plus lucratif & le plus nécessaire que nous ayons.

Parmi les plans que nous avons été assez heureux de voir sur les établissemens de la France équinoxiale , celui qui nous paroît le meilleur à suivre a été rédigé par un militaire distin-

gué (1), dont l'expérience acquise par ses observations sur les lieux mêmes, doit lui valoir toute confiance. Ses vues sont excellentes; il montre par-tout une intelligence rare; & s'il péche en quelque chose, c'est par la foiblesse de ses moyens pécuniaires. Les capitaux qu'il propose pour former ces grands établissemens, ne répondent pas, selon nous, à ceux qu'il faudroit verser sur cette terre. Les événemens confirmeront notre avis sur cet objet. Quoi qu'il en soit, nous estimons que c'est même déjà beaucoup que de commencer, parce qu'avec le tems & les moyens, la nouvelle Colonie pourra prendre de la confiance.

Si donc la conservation de nos commerces, dans la zone torride, dépend des nouveaux établissemens qui vont se former, lesquels peuvent seuls faire espérer à la Métropole une suite de progrès, autant par son industrie que par sa marine, de quel œil favorable le Gouvernement ne doit-il pas regarder les possessions qu'il a déjà dans le continent de l'Amérique, puisque c'est de leur sol qu'il doit attendre ses plus puissantes ressources?

On ose le dire, car ce seroit flatter, ou plutôt tromper la France, que de vouloir lui insi-

---

(1) *M. de Meuron, officier au régiment des gardes Suisses, chevalier de l'ordre royal du mérite militaire, &c.*

nuer qu'en négligeant les commerces dont il s'agit (ce qui seroit sur le point d'arriver, si elle ne s'empressoit pas avec toute l'adresse, toute la vigueur possibles à y remédier par de nouveaux défrichemens): ce seroit la décevoir, dis-je, en l'assurant qu'elle pourroit s'en dédommager ailleurs, en s'ouvrant d'autres branches de commerce; par exemple, en rétablissant le privilége de la compagnie des Indes. Mais le commerce de l'Inde pourroit-il dédommager la perte que feroit la France par la diminution de ses négocios dans la zone torride de l'Amérique?

Au reste, nous n'avons pas vu, sans regret, la suspension de cette célèbre Compagnie, quelque onéreuse qu'elle soit encore à la Métropole; parce que nous ne pouvions pas ignorer que les Anglais & les Hollandais auroient toute la prépondérance dans ces climats lointains; nous avons également vu que le commerce abandonné à des particuliers, sans comptoirs fixes sur les lieux, sans force dans le pays, l'Inde en proie à ces deux nations, causeroit la ruine de nos armateurs. Les événemens ont justifié nos craintes, & l'on voit des vaisseaux en revenir avec 50 & 60 pour cent de perte, par une surcharge de mauvaises marchandises, le rebut de l'Asie & de l'Europe; enfin, si ce n'est pas aujourd'hui une question de savoir si ce commerce n'est pas plus nuisible qu'il ne nous est avantageux, on ne

fauroit trop tôt remettre à la compagnie le privilége qu'on lui a ôté ; & c'est peut-être le moment le plus favorable pour le lui rendre.

Mais si l'on vouloit réfléchir un instant sur ce commerce, on prouveroit facilement qu'en général il nous est à charge à tous égards ; qu'à l'exception du poivre & des cauris, tous les autres articles de l'Inde viennent en concurrence avec ceux de nos productions & de notre industrie ; & que des autres, il n'y en a pas un seul qui soit nécessaire.

Il paroît donc plus qu'évident que ce commerce est purement passif pour la France, & qu'il n'y a que quelques anneaux de la grande chaîne politique, qui puissent le lui rendre supportable.

La Guiane, que nous ne perdons pas de vue, devant faire l'unique ressource de nos commerces dans les productions de la zone torride, devient, par l'étendue de ses terrains, un objet plus cher aux yeux de la France.

Ce vaste continent s'étend depuis la baie de *Vincent-Pinçon* jusqu'à la rivière Marony ; &, plus anciennement, depuis celle des Amazones jusqu'à l'Orénoque, comme cela se voit par l'édit du Roi, du mois d'Octobre 1663, qui concéda à la compagnie de la France équinoxiale, la partie de la Guiane Française, depuis le fleuve des Amazones jusqu'à celui de l'Orénoque : &

par l'édit de Mai 1664, cette concession, avec celle des autres Colonies, fut accordée à la Compagnie des Indes occidentales.

Cependant les Portugais ont poussé leurs établissements jusqu'à la rivière d'Oyapoque, en usurpant sur la France plus de 50 lieues depuis la rivière Vincent-Pinçon jusqu'à l'autre.

Cela vient de ce que l'article du traité d'Utrecht paroît ne faire, de la rivière de Vincent-Pinçon & de celle de l'Oyapoque, qu'une seule & même chose, quoiqu'elles soient en effet à plus de cinquante lieues de distance.

Ce fait ne peut être contesté par aucun de ceux qui auront lu les auteurs originaux qui ont écrit sur l'Amérique, avant l'établissement des Portugais au Brésil, & sur-tout par ceux qui ont été sur les lieux.

Cette usurpation démontrée devient aujourd'hui plus grave pour la France, & l'on ne peut concevoir comment on semble l'oublier. Le besoin qu'elle a de ses terrains ne paroît pas lui permettre, aujourd'hui, d'être indifférente sur l'erreur ou la surprise qui s'est glissée dans un traité dont la bonne foi & la vérité auroient dû faire la base. Si, dans le tems où il fut fait, la France possédoit des Colonies dont la plus grande partie étoit en friche & ne lui promettoit que l'avenir d'une jouissance tardive, ces tems ne subsistent plus.

Bornée, comme elle l'est, à de nouveaux défrichemens, il faut qu'elle retrouve maintenant tous ses terreins. Ceux qui sont usurpés lui deviennent d'une conséquence & d'une nécessité absolues ; ils sont propres à un objet d'autant plus important, qu'ils doivent servir à élever de nombreux troupeaux ; aliment essentiel, non seulement à la Guiane même, mais encore à ses isles du vent.

La Guiane, comme le dit un fameux écrivain (1), ne demande que des bras pour devenir un des points les plus importans de la monarchie Française ; mais, quelqu'élégant que soit cet auteur, il n'a pas dit que de l'établissement de ce pays dépendoit la durée & la conservation du principal commerce dont la France jouisse & qu'elle puisse jamais avoir.

D'abord, il est à observer, que de tous ces établissements dans cette partie du monde, il est celui qui est le moins exposé à l'avidité de ses ennemis, ainsi que le plus capable de résister à leurs attaques, & dont la propriété lui est plus assurée : ceci accordé, par la situation du pays même & par des vérités palpables, quels motifs puissans la France ne doit-elle pas avoir, non-seulement pour travailler avec vivacité à

---

(1) Voyez *Histoire philosophique & politique des établissements & du commerce des Européens dans les deux Indes*.

sa population , mais encore pour en déterminer les anciennes limites une bonne fois pour toutes !

Si la France a paru oublier les usurpations des Portugais , ce n'est pas une raison pour qu'elle ne se fasse pas restituer ceux qui lui feront , dans peu de tems , de la plus grande convenance , à mesure que les Antilles perdront de leur fécondité.

Des moyens efficaces pris pour cet objet ; quelques sacrifices d'hommes & d'argent ; une liberté sans bornes aux négocians de la Métropole , à l'exclusion de tous les étrangers ; des troupes & des fortifications placées à propos , feront de la Guiane Française une Colonie qui surpassera , dans peu de tems , celle des Hollandais à Surinam.

La France , alors seulement , pourra se flatter de conserver la somme de ses commerces avec l'Amérique , dont la décadence seroit un des maux les plus grands & les plus difficiles à réparer.

Comme l'établissement de la Guiane est pour elle d'une nécessité évidente , il ne suffiroit pas que la France se bornât , pour le moment , aux efforts que feront les deux Compagnies dont nous avons parlé , il faut encore que le Gouvernement y tienne des troupes à sa solde , tant pour reprendre ses anciennes limites , que pour augmenter une population convenable dans ce pays.

La politique demanderoit de suivre un plan qui paroît certain pour réussir en peu de tems : le soldat n'est pas ordinairement fait pour être toujours soldat. Si la France tenoit en Guiane un régiment de 2000 hommes , & qu'après l'expiration de deux ou trois ans de séjour on tirât de ce corps trois ou quatre cents hommes de ceux qui auroient la meilleure conduite ; que sa Majesté leur fît concéder à chacun une portion de terrain à défricher ; qu'ensuite , chaque année , il fut tiré le même nombre de soldats , toujours du même régiment qui auroit reçu de la Métropole des recrues qui le compléteroient successivement , croit-on que cette méthode ne fût pas infaillible pour l'avancement de cette Colonie ?

Mais , dira-t-on , que pourra faire un homme seul sur un morceau de terre , sur-tout un soldat , qui très-souvent n'a pas le moindre capital ?

Le Gouvernement , en adoptant notre méthode pour le progrès de l'établissement en question , sentira la nécessité d'avancer à cet ancien serviteur , dont il veut faire un habitant ( c'est-à-dire un homme ) quelques esclaves qui l'aideront à défricher son terrain ; & la chose publique se remboursera de cette avance à mesure que le nouveau colon se fera du revenu.

Il y a encore en Guiane une ressource que l'on n'a pas aux Antilles : on trouve des naturels du pays qui se louent à grand marché ; on

prend l'homme , la femme & les enfans ; ils connoissent la culture des vivres , point très-essentiel , sur-tout , dans l'origine d'un établissement. On pourroit donner de ces stipendiaires aux soldats ; alors l'avance que l'Etat auroit à faire seroit moins considérable.

Nous pensons qu'une pareille méthode vaudroit mieux que celle qui a été employée jusqu'à présent pour peupler les Colonies.

Les hommes , même ceux un peu au - dessus de la classe que la hauteur pitoyable de nos pré tendus grands nomme peuple , qu'il ne faut cependant pas confondre avec la vile populace , les hommes , en général , dis - je , valent mieux lorsqu'ils ont été sous le joug militaire , qui , pour eux est la première école des sentimens & de l'honneur , que des gens ramassés au hasard dans la fange de nos capitales , puisque la plupart d'entre ces derniers sont notés d'infamie , & ne portent , dans le nouveau monde que des cœurs pervers , des ames corrompues , un sang imput & vicié.

De tels gens ne doivent jamais faire la base d'une Colonie vraiment agricole ; au contraire , ils en doivent être exclus pour toujours.

Cependant , nombre de graves personnages ont pensé , & pensent encore , que , pour punir les fautes de ceux que la politique des familles ou celle de l'Etat exige de renfermer , il vaut mieux

les envoyer dans les Colonies ; que , de cette façon , ces hommes n'étoient pas totalement perdus pour la société. Ce sentiment est presque généralement reçu ; mais le défaut d'expérience , à cet égard , est le seul principe de cette erreur funeste.

Il ne faut avoir été que peu de tems sur les lieux mêmes pour connoître combien il est dangereux de reléguer les vices & la mauvaise conduite à deux milles lieues de la Métropole.

Un jeune homme qui n'auroit d'autre défaut que la paresse , & ce qu'on appelle le libertinage des sens , pourroit encore se corriger par l'émigration ; ce jeune homme , alors isolé dans un pays lointain , rempli d'un peuple actif & laborieux , pourroit par le bon exemple & la nécessité de vivre , acquérir le goût du travail & de la vertu : il en existe des preuves notoires.

Mais une ame totalement vicieuse , chargée de crimes , & pour ainsi dire gangrenée , ne peut que les porter avec elle , & les transmettre à un pays où il ne se rencontre pas toujours la même vigueur dans la police , ni les mêmes moyens de corriger , que dans la Métropole ; alors une telle ame est d'autant plus contagieuse dans ces régions , qu'elle y cherche moins à cacher sa noirceur , & qu'alors son poison , plus à craindre que celui qui tue le corps , pénètre avec plus de facilité dans le cœur & l'esprit des esclaves.

Oui, on ose l'affurer, la mauvaise conduite des blancs est la principale cause de la corruption des noirs par l'impression qu'elle fait sur eux. On ne sauroit donc trop craindre, ni trop éviter un semblable malheur, sur-tout dans une Colonie naissante; il seroit donc bien essentiel de n'envoyer d'abord en Guiane que des sujets de conduite & de mœurs non suspectes.

---

## CHAPITRE VII.

### *De la nécessité des milices dans les Colonies Françaises de l'Amérique.*

L'ÉTABLISSEMENT des milices, dans les Colonies françaises de l'Amérique, a été vu par plusieurs comme un acte de corvée, & ils en ont murmuré; cependant on conviendra, en y réfléchissant bien, qu'elles sont d'une nécessité absolue, pour la sûreté des blancs vis-à-vis de leurs esclaves, & n'ont pas moins leur utilité en tems de guerre, pour défendre la propriété contre les ennemis de l'Etat.

Dans un pays où l'on compte un homme d'arme seulement, contre dix noirs en état de résister, ou deux cens quarante mille esclaves en totalité, sur vingt-un mille habitans libres, blancs, & gens de couleur, où il est impossible au Roi d'entretenir un nombre suffisant de trou-

pes, vu l'influence du climat, & la cherté des vivres, comment peut-on ne pas convenir de la nécessité des milices, & les envisager au contraire comme une charge onéreuse?

Sans les entreprises des ennemis de l'Etat il n'y auroit eu aucune nécessité, dans nos isles de la zone torride, d'y entretenir des troupes réglées; les milices auroient suffi contre les mauvaises intentions des esclaves révoltés: mais depuis que l'ennemi s'est présenté sur les côtes de ces parages avec des soldats ordinaires, & en assez grand nombre, les milices sont devenues insuffisantes pour cette garde.

La Guiane ne peut se passer de troupes réglées. Son étendue considérable, l'usurpation des Hollandais & des Portugais, le voisinage de diverses nations sauvages, sont autant de motifs à nécessiter l'entretien d'un corps de troupes d'une certaine conséquence; peut-être alors la milice deviendroit inutile: c'est de quoi l'expérience instruira mieux que toutes les spéculations qu'on pourroit faire à ce sujet.

Comme la Guiane présente, pour l'entretien de nos troupes, des facilités, tant par une plus grande abondance de vivres de toute espece, que par l'influence d'un climat moins meurtrier que celui de nos isles, c'est-là où il faut les y entretenir; & les milices suppléeront à la garde intérieure de ces dernieres.

Il est de la plus grande conséquence que l'habitant se pénétre de cette vérité, dont le résultat doit lui être un garant de la sûreté de sa vie & de ses biens.

Cependant on l'a vu se roidir & s'aveugler au point de refuser hautement cette espece de service ; tant il est vrai que, par fois, l'homme méconnoît ses véritables intérêts.

La Cour a néanmoins attaché des honneurs aux officiers de milices comme à ceux des troupes royales, & nous en avons vu plusieurs qui ont été comblés des faveurs de nos Rois.

Il est question de l'objet du commandement de ces milices.

Il ne peut avoir que deux motifs, & les milices ne peuvent être convoquées qu'en cas de troubles, & pour passer les revues. Dans le premier cas, elles feront aux ordres du général ; &, dans le second, à ceux du commandant des quartiers.

Si, donc, les milices ne peuvent être commandées que pour défendre la Colonie & pour passer les revues, on ne voit pas comment l'habitant auroit à s'en plaindre.

On ne lit pas dans les ordonnances des premier avril & premier septembre 1768, qu'il soit question d'autre service de leur part ; il n'y est même pas question de service purement militaire ; il y est borné à la garde des côtes contre

les ennemis du dehors , & à la garde intérieure ; contre les ennemis du dedans ( les esclaves ).

Elles ne peuvent être commandées pour sortir de la Colonie , parce que la présence des chefs est nécessaire au maintien des établissemens ; en sorte que les ordonnances qui pourroient l'insinuer ne s'entendroient qu'à l'égard de milices soudoyées pour embarquemens & service extérieurs.

D'ailleurs la sagesse du Gouvernement lui a dicté que la sûreté d'une Colonie dépendoit des différens points de résistance qu'il aura destinés à sa défense en tems de guerre , & qui , en tout tems , doivent être garnis de troupes réglées. Mais si l'on répandoit ces mêmes troupes dans tous les lieux où il faut prêter assistance , ce seroit causer la ruine de la Colonie. Les milices sont créées pour s'opposer à la descente des corsaires dans les petites baies & parages , partout enfin où il ne seroit pas possible d'avoir des troupes ordinaires.

Ces raisons seules seroient plus que suffisantes pour prouver , aux habitans de nos Colonies , l'utilité des milices ; mais il y en a encore d'autres plus fortes qui ont un rapport plus immédiat avec leur sûreté journaliere , lequel consiste à se faire respecter & craindre des esclaves. Le port d'armes semble être l'unique moyen pour les contenir ; & quand le Gouver-

nement n'auroit jamais pensé aux milices , les Colonies auroient dû les demander pour leur sûreté particulière & interne.

Elles n'auroient donc pas raison de les regarder comme une corvée , pourvu , toutefois , que le gouvernement militaire n'exigeât d'elles que le service expliqué ci - dessus , & que les revues trop fréquentes ne détournassent pas souvent les colons dont la présence est si nécessaire à la tête de leurs établissemens.

Le règlement du 24 mars 1763 , article 4 , qui , en remettant aux troupes réglées la défense des Colonies , avoit supprimé toutes les milices , a aussi démontré que cette suppression ne pouvoit avoir lieu à cause de la quantité de troupes qu'il auroit fallu entretenir partout , non-seulement en tems de paix , pour la sûreté intérieure , mais encore en tems de guerre , pour opposer , dans les plus petits trous , une défense contre les corsaires qui pourroient y faire des descentes. C'est ce qui nécessita des ordres du Roi , en 1764 & 1765 , pour le rétablissement de cette nature de troupes dans les Colonies.

Les ordonnances du Roi , pour assembler les milices , ne laissent rien à desirer là-dessus , afin que l'habitant ne soit pas détourné trop souvent de son travail : les revues doivent se faire dans le centre des paroisses pour qu'il puisse y pa-

roître & se rendre chez lui le même jour ; & les assemblées générales ne peuvent avoir lieu qu'en cas de troubles , ou d'attaque par les ennemis.

Les milices , enfin , sont d'une si grande importance pour le bien & l'avantage particulier des colonies , qu'un chef de troupes , qui , par raison d'une vaine gloire , voudroit s'opiniâtrer à une défense très-incertaine , capable d'entraîner une capitulation qui compromettoit les fortunes particulières , auroit à combattre l'opinion des officiers de milices pris d'entre les habitans les plus éclairés & les plus riches : ceux-ci , quoique bons sujets du Roi , adoptant une capitulation honorable empêcheroient leur ruine totale , & celle de leurs concitoyens.

On croit avoir suffisamment prouvé que les milices sont de nécessité absolue dans nos Colonies des Antilles ; que les habitans sentiront avec le tems qu'elles n'ont eu lieu que pour leur sûreté , pour le bien général ; & que , sans doute mieux instruits par la suite sur ce qui doit les toucher de si près , ils n'envisageront alors cet établissement que comme l'effet de la sagesse du ministere.

## CHAPITRE VIII.

*Réflexions particulières sur l'établissement de l'île de Sainte-Lucie.*

ON a dû observer que la position de cette île étant au vent des autres, elle doit devenir un de ces points de défense propre à couvrir les Colonies ; ses ports, sa proximité avec la Guiane qui pourra lui fournir des rafraîchissements, tout invite à la fortifier. Mais avec ces avantages, la Métropole a des sujets de se plaindre d'elle.

En effet, jusqu'à présent on peut dire avec vérité que le commerce de Sainte-Lucie s'est fait par des mains étrangères, & que les Anglais & les Hollandais en ont partagé les fruits.

Dans leur origine, presque tous les établissements ont besoin d'une liberté dont il seroit également dangereux de les laisser jouir trop long-tems, parce que les liaisons qui se forment prennent des racines si profondes, qu'il est très-difficile de les arracher totalement. Il est donc un terme où le Gouvernement doit l'arrêter, & ce terme est arrivé pour cette Colonie. Il est temps qu'elle soit l'enfant de la patrie ; que le commerce de la Métropole lui fournisse ce qu'elle tire de nos voisins, & qu'elle lui vende

Partie II.

Q

ses productions ; sans quoi elle seroit plus coûteuse que profitable à l'Etat.

Cela posé , après que le Gouvernement aura fermé aux étrangers les ports de cette isle , & que nos navires les fréquenteront , nous pourrons la regarder comme à nous , & la mettre au nombre de nos riches établissemens , en cette partie du monde.

On ne prétendroit cependant pas interdire à cette Colonie , absolument toute liaison avec les étrangers ; car dès - lors nous tomberions dans l'erreur de ceux qui ne connoissent pas les rapports qu'il y a entre les établissemens de la zone torride , & ceux du nord de l'Amérique ; ils sont tels , qu'il est , si non impossible , du moins très - difficile de se passer l'un de l'autre.

Sainte-Lucie a besoin de bois léger , de planches , de merrein à barrique , de chevaux , qu'elle paieroit avec le superflu de ses sirops & tafias ; le nord de l'Amérique peut seul lui fournir ces choses si nécessaires. C'est de cette espece de commerce qu'il faut bien se garder de gêner le cours ; parce qu'il est absolument indispensable.

Il faut seulement veiller à ce que parmi cette branche , il ne s'en introduise pas de nuisible à la Métropole ; qu'au lieu d'importer les objets qu'elle peut lui fournir , les étrangers ne puissent y introduire que ceux qu'elle n'a pas , ou qu'elle ne pourroit fournir qu'à des prix trop hauts pour elle , & pour la Colonie.

Qu'il n'en soit exporté par les étrangers que le seul article des sirops & tafias contre leurs cargaisons de bois & de chevaux. Pour cela , il faut , comme nous l'avons dit ailleurs , que leurs bâtimens souffrent de rigoureuses visites , aux quelles le Gouvernement les aura assujetits.

Qu'il n'y ait qu'un port consacré à cette espece de commerce , d'où nos caboteurs répandront dans les autres endroits de la Colonie , les objets expliqués ci - dessus , & où pareillement ils porteront les sirops qui serviront d'échange. De cette façon , on parviendra à réprimer la licence & les abus qui se commettent , sous prétexte du commerce cité ; & en ajoutant , à ces précautions , celle de deux corvettes pour écarter les interlopes par des croisières qu'elles feront continuellement , le commerce sera rendu sans rivalité à la Mere-patrie.

Sainte - Lucie est d'autant plus importante , qu'elle est susceptible des meilleures fortifications ; que ses ports sont en état de contenir des forces navales très - considérables ; d'où elles auront cette facilité précieuse de se répandre en un moment dans tous les établissemens *sous le vent*. Une situation aussi heureuse semble en avoir fait un des remparts qui doivent garantir à la France la possession de ses îles Antilles.



## CHAPITRE IX.

*Sur les moyens à employer pour faire baisser le prix des nègres.*

COMME la production du sol de nos Colonies en général est le but qu'on s'en est proposé en les établissant ; que l'abondance de ces productions dépend autant d'un bon sol que de la main qui le travaille ; que la zone torride est un climat trop chaud pour que les *blancs* puissent y résister à un exercice continual ; qu'il faut se servir d'hommes endurcis aux chaleurs d'un soleil brûlant ; qu'il n'y a que les nègres qui soient en état d'en supporter les fatigues ; que cette espèce d'hommes est aujourd'hui d'un prix excessif ; qu'il est à présumer que, devant encore devenir plus rare, elle sera plus chère ; que de ce haut prix il résulteroit nécessairement un engourdissement dans les travaux ; que de là il s'ensuivroit une prochaine décadence dans la somme des productions, &c dans le commerce de l'Amérique : il faut chercher tous les moyens de faire baisser le prix de ceux dont les bras sont les premiers mobiles de ces mêmes productions.

Il se présente plusieurs moyens capables de contribuer à faire baisser le prix des nègres ;

nous en avons remarqué un tiré de l'exemple que nous en donnent les Anglais ; nous croyons devoir y revenir encore. Il faut de toute nécessité former des comptoirs sur la côte d'Afrique , dans tous les parages où nous avons droit de nous établir.

Que la direction de ces comptoirs soit confiée à des négocians dont la probité soit connue , & qu'à l'instar des Anglais , le commerce intérieur & son profit appartiennent à chaque directeur de ces comptoirs , de qui nos bâtimens acheteront les captifs , & qu'il ne soit pas permis à ces directeurs de les fréter pour leur propre compte , ni de s'approvisionner de denrées nécessaires pour leur traite , que par nos navires qui les leur porteront en échange.

Qu'il soit permis à ces directeurs de faire , de la première main avec les Portugais , le commerce du tabac dont ils auront besoin pour leur traite , contre de la poudre d'or , ou autres articles , à l'exclusion de celui des nègres. On sent à merveille que nos navires ne peuvent porter du tabac à la côte d'Afrique , vu le prix énorme auquel il faudroit le payer à la ferme ; & comme la traite ne peut se faire avec les indigènes , sans cet article , il faut en laisser la liberté au comptoir.

On pourra lui laisser aussi celle de traiter des vivres avec toutes les nations indistinctement.

Que le principal de ces comptoirs soit à Juda, comme étant le centre de la traite dans ces parages ; qu'il soit sur un pied respectable, mais sans aucune espece de prétention. Que le Gouvernement fasse les frais de ces comptoirs, ainsi que de tout ce qui est relatif, & qu'il tienne quelque vaisseau ou frégate en croisière pour les protéger. Qu'il fasse encore un autre effort, que les denrées des îles provenant des retours de la traite ne paient aucune sorte d'impôt quelconque.

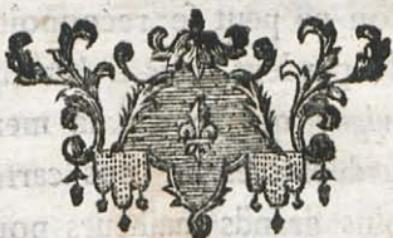
Qu'il soit ordonné aux troupes du Roi en Amérique, de faire la chasse aux *nègres-marrons*. Il y en a des nombres considérables réfugiés dans les bois. Qu'ils soient vendus au plus offrant, dans le cas où les maîtres ne les réclameroient pas, & que le produit en soit versé dans le trésor de sa Majesté.

Qu'il soit rédigé un nouveau code pour mettre les colons dans l'heureuse impossibilité d'être trop cruels, dans les châtiments à infliger à leurs esclaves coupables ou fautifs, & leur fixer de justes bornes à cet égard ; que l'observance en soit rigoureusement suivie, afin de mettre un frein à la dureté d'ame de quelques-uns des habitans.

Nous serions bien trompés si ces moyens réunis & employés, ne produisoient pas une baïsse dans le prix des nègres.

Enfin, il reste un moyen à prendre par le Gouvernement pour encourager la traite; ce seroit d'ennoblir tous négocians qui auroient quatre navires faisant ce commerce. De tels citoyens, à mon sens, sont aussi utiles à l'Etat qu'un militaire peut l'être; si l'on donne des marques de distinction aux uns, pourquoi n'en donneroit-on pas aux autres?

La méthode employée par les Anglais & les Hollandais, pour se procurer les noirs à bon compte, est évidemment la meilleure; elle est justifiée par le fait même: ces nations les ont de tous tems achetés à un prix fort au-dessous des autres, ce qui n'a pas peu contribué aux progrès rapides qu'ont faits leurs Colonies. Tout semble donc inviter à nous y conformer, puisqu'il paroît n'y avoir aucun inconvénient à suivre le même plan; on ne sauroit par conséquent trop tôt favoriser l'établissement des comptoirs à la côte d'Afrique.



## C H A P I T R E X.

*De la nécessité d'avoir de bonnes cartes géographiques.*

UN point fort essentiel au commerce maritime & pour lequel on devroit supplier le Gouvernement de s'intéresser, ce seroit de posséder de bonnes cartes géographiques.

La plupart de celles qui existent sont remplies de fautes graves, soit dans le relevement des côtes, soit dans les fondes; par exemple, de toutes les cartes qui décrivent les Antilles, même celles de M. de la Cardaunie, qui sont les plus récentes; aucune n'est mise à sa place. Saint-Domingue même, ainsi que tous ses débouquemens, fourmillent d'erreurs les plus funestes à la marine.

Celles des côtes d'Afrique ne sont pas meilleures, non seulement dans l'objet des relevemens & des fondes, mais encore par les noms mal écrits, estropiés & mal orthographiés; ce qui fait qu'on ne peut se reconnoître, & que les navires se perdent *corps & biens*. La majeure partie des *vigies* qui sont à la mer, ou sont fausses, ou déplacées sur nos cartes; d'où il résulte les plus grands malheurs pour la navigation.

Les îles Açores sont connues de tout le monde; cependant il n'y a pas une seule carte

dans toute la France, qui en détermine au juste les longitudes. Tous les bons observateurs y ont trouvé des différences notables. Il en est à peu près ainsi de tous les autres. Les Bermudes, qu'il feroit si essentiel de connoître, parce que c'est le passage en revenant de l'Amérique, ne sont pas mieux connues; cependant il y a eu des observations faites, mais elles sont vicieuses à plusieurs égards.

On n'ignore point que les navires marchands ne peuvent s'occuper à faire des observations, vu que leur unique objet est d'arriver promptement; s'ils en font, c'est lorsque le hasard ou les circonstances les présentent, & ont mis un capitaine à portée d'en faire. Il n'est, au reste, pas naturel d'en exiger de leur part; ce feroit détourner leur but; d'ailleurs les capitaines, en leur supposant les plumieries nécessaires à cette partie, n'ont pas tous les instrumens qu'il faut pour obtenir de justes résultats d'une observation, quelque excellente qu'elle fût.

Puisque le commerce, par sa destination naturelle, ne peut suppléer à cet objet, il faut encore avoir recours au Gouvernement, & le supplier d'occuper à cette importante partie quelques frégates à bord desquelles il se trouvera de bons observateurs, qui ne se contenteront pas de déterminer des longitudes par l'estime simplement, méthode toujours sujette à erreur;

mais bien par les observations astronomiques, qui n'ont pas, & ne peuvent avoir cet inconvénient.

On peut dire que les Anglais ont excellé dans cette partie, & qu'ils ont les meilleures cartes: ils ont senti les deux avantages de ce travail; l'un pour le commerce, & l'autre pour leur marine.

Des frégates pour ce destinées, en remplissant cet objet, procureroient en même tems les moyens de former les jeunes gens de la marine royale, qui, par ces exercices, trouveroient la meilleure école possible.

Ce détail, qui pourra paroître de peu de conséquence à ceux qui ne connoissent pas la mer, & la façon d'y voyager, mérite toutefois la plus grande attention de la part du Ministère de la marine; pourvu qu'il veuille consulter là dessus ceux qui ne craignent pas de dire des vérités utiles, & qui n'ont d'autre intérêt ni d'autres vues, que le bien public.

Mais on pourroit objecter, que comme nous ne détaillons pas ici les diverses erreurs qui se trouvent dans nos cartes, il y en a peu, & sont de si petite conséquence qu'il ne vaudroit pas la peine de les corriger.

En détaillant ces erreurs, nous nous écarterions de notre objet; nous renvoyons donc les curieux à la lecture des auteurs qui ont traité

cette matière, & à tous les voyageurs qui en ont parlé. Ils trouveront pleinement à se satisfaire là-dessus.

Au reste, il n'y a peut-être pas un point qui touche plus immédiatement la machine politique d'une nation maritime, navigante par nécessité, plutôt que par goût, que celui d'avoir d'excellens guides pour la mer. Il faudroit donc ne rien épargner pour se procurer des cartes avec lesquelles on pût voyager avec cette sécurité qui fait la base de la bravoure & l'intrépidité des marins (1).

Quoique la France, par sa position, ait la majeure partie de ses limites en terre ferme, & qu'elle se regarde moins comme une Puissance maritime qu'autrement, elle doit cependant convenir que, possédant 2 à 300 lieues de côtes sur les mers, il lui faut une marine; &, dans ce cas, pourquoi ne l'avoir pas aussi formidable & aussi perfectionnée que celles des nations rivales? En

---

(1) *Au moment que l'on imprimoit ceci, j'apprends avec la plus grande satisfaction que le Ministere Français s'occupe de cet objet essentiel; que plusieurs officiers de la marine, distingués par leurs connaissances astronomiques, ont travaillé, les uns, à relever plusieurs parties des côtes de la Méditerranée; les autres, à celles des Antilles; & que dernièrement MM. le chevalier de Borda & le comte de Chastenet-Puységur, ont fait des corrections aux cartes des Açores, des Canaries, & de divers endroits des côtes d'Afrique; ils avoient même déjà été dans le nord, jusqu'en Islande, faire différentes observations sur le gisement de ses parages. Nous n'aurons donc bientôt plus rien à désirer, à cet égard, pour ces parties du globe.*

observant que les mers sont les principales routes qui conduisent aux richesses, on daignera peut-être penser comme nous, & appuyer notre sentiment.

---

## CHAPITRE XI.

*De là nécessité d'avoir des chemins praticables dans les Colonies Françaises de l'Amérique.*

EN parcourant d'un œil observateur les différents objets qui ont du rapport au bien, & à l'avantage du commerce de nos Colonies, celui d'y avoir des chemins praticables semble mériter également beaucoup d'attention.

Dans un climat généralement mal-fain, sous un ciel de feu, où les moindres travaux coûtent infiniment plus de peine que dans les pays tempérés, l'homme a plus besoin des commodités de la vie, pour adoucir son sort. Si la bonté & l'aisance des routes peuvent faire une portion des agréments de la vie, il seroit à désirer que nos Colonies pussent en jouir.

Cependant le contraire existe : les chemins y sont presque tous mauvais & impraticables ; les rivières sont sans ponts ; on est forcé de les passer à gué ou à la nage ; très-souvent on s'y noie, & dans la plupart on court les risques d'être dévoré par les *caymans*.

Nepourroit-on pas applanir ces difficultés, qui exposent la vie des hommes & nuisent au commerce, sur-tout lorsque l'Etat participe immédiatement à ces inconvénients ?

Pendant notre long séjour dans les Colonies, nous avons vu la plupart des routes dans un état affreux ; nous avons traversé les rivieres à la nage & à gué ; mais en même tems, nous avons observé que, presque par-tout, il y a des moyens faciles pour réparer les chemins, & construire des ponts.

Il y a bien aujourd'hui dans nos Colonies, une sorte de corvée destinée à cet entretien ; mais en vérité on s'y prend trop mal ; les nègres, que les habitans envoient pour y travailler, ne sont conduits que par un *commandeur* qui n'y entend rien ; d'ailleurs on se prête de si mauvaise grâce à ces sortes de choses, que les routes restent perpetuellement dans le plus mauvais état, ce qui forme un engorgement pour les communications, & devient beaucoup plus nuisible qu'on ne le pense.

Mal s'il est utile de songer à cette partie & de parer à cet inconvénient, par rapport au commerce intérieur de la Colonie, il ne l'est pas moins pour le Gouvernement, sur-tout en tems de guerre, où il est absolument nécessaire de communiquer par terre, quand la mer est, pour ainsi dire, bloquée par les vaisseaux ennemis.

La communication de la bande du nord avec celle du sud, dans la Colonie de Saint-Domingue, est de nécessité absolue ; c'est précisément ce chemin qui est le plus impraticable : cependant on parviendroit à le rendre meilleur en faisant travailler depuis la grande riviere du Limbé jusqu'à *Plaisance* ; à la *Coupe des Gonaïves*, à la *Coupe de l'Inde* jusqu'à la *Savanne désolée* ; & en établissant des ponts sur l'*Ester* & sur l'*Artibonite*.

Le Roi y possede un atelier très-confidérable de nègres provenans des épaves, lequel sans nuire aux autres travaux de sa Majesté, pourroit être utilement employé aux ouvrages des chemins.

Dans l'origine des Colonies, chaque habitant se faisoit un petit chemin pour se faciliter les moyens de porter ses denrées au marché ; la majeure partie de ces routes est restée dans l'état primitif. Mais si ces chemins suffissoient alors, ils ne peuvent seryir maintenant, parce qu'à mesure que les terres ont été défrichées, ils sont devenus d'un plus grand usage, les embarras se sont multipliés, & il leur a fallu une plus grande largeur ; cependant ils n'ont pas été augmentés dans la proportion relative au besoin qu'on en avoit & à l'accroissement des productions qui se tiroient des terrains, & qu'il étoit absolument nécessaire de rendre dans les lieux des marchés où elles se vendoient, pour aller de là par mer à la Métropole.

S'il est de la plus grande nécessité que ces chemins soient en bon état dans un pays qui, plus que l'Europe, fait un objet de commerce de toutes ses récoltes quelconques; pourquoi le Gouvernement ne s'empresseroit-il pas à prendre cette affaire en considération, & ne travaileroit-il pas à rendre les routes praticables dans le pays du monde où elles sont le plus essentielles?

Pourquoi ne feroit-on pas construire des ponts sur les rivieres de nos Colonies dans tous les endroits où un bac ne pourroit y suppléer? Nous devons croire que l'on daignera s'occuper de ces objets; ils méritent la plus sérieuse attention.

Dans la guerre dernière, on se trouva, faute de communication libre de la bande du nord avec celle du sud à Saint-Domingue, dans des embarras qui prouverent bien mieux qu'on ne peut l'écrire, combien il est essentiel de faire des chemins praticables, dans cette Colonie surtout.

Il n'est pas nécessaire, au reste, de tracer dans ces pays, des routes comme on les fait en France, sur-tout aux environs de la Capitale, où elles sont encore plus fastueuses que bonnes; mais des routes d'une largeur proportionnée au pays, & dont le sol soit assez dur pour ne pas s'y engloutir dans les premières avalasses.

## CHAPITRE XII.

*Des marais, lagons, & autres eaux stagnantes, & de la disette des bois de haute futaie, dans les Colonies Françaises de l'Amérique.*

**L**es marais, les *lagons* ou étangs, & les eaux stagnantes, par leur infection & le mauvais air qu'ils répandent, ont tué plus d'hommes dans les îles Antilles de l'Amérique, que toutes les autres malignes influences de ces climats. En effet, nous avons observé que les lieux les plus environnés de ces eaux stagnantes, étoient ceux où les Européens, & les Créoles mêmes, jouissoient de la plus foible santé.

Autrefois ce fléau étoit bien plus redoutable en raison de ce qu'il étoit plus répandu. A mesure que ces pays se sont peuplés, on a desséché beaucoup de ces marais; mais il n'en reste malheureusement que trop encore aujourd'hui & par-tout.

De tous les endroits de nos Colonies, il n'y en a point qui en soit plus affligé que la partie du sud de Saint-Domingue. Les Cayes Saint-Louis en sont particulièrement le plus affectées: des marais empoisonnés l'assiegent de toutes parts, tandis qu'en faisant faire, par les nègres épaves du Roi, des saignées à propos, on verroit en même

même tems renaître la santé des habitans de cette ville , croître les cannes à sucre qui remplaceroient alors ces fondrieres dangereuses , &c.

Après là partie des cayes Saint-Louis vient celle du *Petit Goave* : la riviere *Abaret* qui devroit faire les délices de cette petite ville , en rend le séjour contagieux à tous ceux qui l'habitent. Son embouchure dans un terrain plat , est engorgée , & ses eaux croupissantes en pénétrant les terres , en ont fait des cloaques puants & mortifères ; ce qui a rendu , pour ainsi dire , inhabité , un port si recommandable aux yeux du Gouvernement , puisqu'il peut également recevoir les vaisseaux de Roi comme ceux du commerce. Un canal creusé en droite ligne , portant à la mer , ne laisseroit plus rien à desirer dans cet endroit.

Quant à Léogane , les marais qui en rendent le séjour mal sain sont encore moins difficiles à dénaturer ; parce qu'au moyen d'un canal que l'on ouvriroit de la ville jusqu'à la mer , on feroit couler les eaux dormantes lorsqu'elles en fourniroient assez avec celle de la *Rouillone* pour le rendre navigable , ce qui seroit ( comme nous l'avons dit ) de la plus grande utilité à ses habitans. Tandis que nous insistons pour un aussi grand bien en faveur de Léogane , nous ne pouvons nous dispenser de parler des arrosemens dont la plaine de cette ville est susceptible , & dont cependant il n'y a qu'une partie des habitans qui

en soient favorisés ; en effet , la grande riviere qui baigne toute la partie de l'est de cette plaine , a assez d'eau pour que celle de l'ouest le soit aussi. Un procès qui existe à cet effet , depuis plus de vingt-cinq ans , paroît ne vouloir jamais finir ; le Gouvernement en terminant une question ( qui ne devroit pas en faire une , selon l'équité naturelle ) prendra sans doute encore cette affaire en considération , & ordonnera que les eaux de la grande riviere soient répandues sur les terres de chacun , comme étant tous fondés à participer aux dons de la nature. Quand même il feroit question de faire des avances pour cet objet , le fruit qu'on en retireroit en dédommageroit avec usure.

Une plaine produisant des richesses telles que celle de Léogane , mérite à tous égards qu'un œil vigilant , exact & favorable , embrasse tout ce qui peut contribuer à guérir ses maux , & prévenir ses besoins.

Le bourg de l'Arcahaye demande la même attention à cause des eaux stagnantes des marais qui l'infectent & l'empoisonnent ; & comme les terreins sont en pente douce jusqu'à la mer , il est facile de les y écouler en ouvrant des fossés qui les y conduiroient presque sans frais. Ce pays deviendroit alors un des endroits les moins mal sains de la Colonie , tandis qu'il en est à présent un des plus meurtriers.

Il y a plusieurs autres lieux à Saint-Domingue qui exigent de pareils desséchemens. La Martinique en a aussi beaucoup qu'il seroit trop long de détailler ici ; il suffit d'en donner l'idée au Gouvernement dont la sagesse ne laisse rien échapper de ce qui peut contribuer au bien public.

L'article des bois ne mérite pas moins son attention.

L'avidité des hommes les a portés à en abattre beaucoup plus qu'ils n'auroient dû, & l'on continue même encore aujourd'hui à faire la même chose sans prévoir les différens maux qui en résultent. Ces coupes trop multipliées ont occasionné les grandes sécheresses si nuisibles dans des climats si chauds : de là s'est ensuivie la diminution du nombre des *hottes*, la rareté des bêtes à cornes, & le plus de dépendance où nous sommes de nos voisins pour nos besoins à cet égard.

Ne seroit-il pas possible, peu à peu, de rétablir ce que nous avons détruit ? Des ordres sévères & austèrement exécutés, de n'abattre que proportionnément aux besoins, & de replanter des bois, ne pourroient-ils pas réparer les fautes qu'on a commises relativement à cet objet ?

Nous estimons que cela peut se faire & même réussir, jusqu'à un certain point. Voici à peu près comment je crois qu'il faudroit s'y prendre, sauf meilleur avis.

Les grands chemins sont ordinairement bordés de haies vives, de citroniers ou de campêche. Toutes les habitations ont une allée qui conduit de la barrière à la maison principale ; la plupart de ces allées ne sont autre chose qu'un chemin tracé, nud & sans aucun ombrage. On pourroit ordonner que ces avenues fussent plantées en arbres, & que dans les haies par intervalles de huit à dix pieds on eût soin à l'avenir de mettre des bois. L'espèce qu'il faudroit préférer seroit l'orme ; parce qu'en zone torride l'arbre qu'on nomme ainsi, procure une ombre utile, & porte une sorte de graine dont le mullet est très-friand ; on a même observé que, quand il en a mangé, il se passe assez long-tems de boire. D'ailleurs cet arbre vient facilement, & à peu près par-tout, sur toutes sortes de terrains.

Quoiqu'il paroisse, au premier coup d'œil, que ce projet ne procureroit pas un couvert considérable, néanmoins on peut assurer avec confiance qu'en le mettant en exécution dans toutes les Colonies, dans les lieux où la chose est praticable, il en résulteroit de très-grands avantages.

A l'égard des grands abattis qui se font pour l'agriculture, & qui découvrent trop le pays, quoiqu'il y ait des ordonnances de police sur les lieux pour en borner la quantité, il n'est que trop vrai qu'elles n'ont pas été soigneusement

suivies ; soit parce que les Chefs n'y ont pas tenu la main , soit qu'ils aient toléré par ignorance , un abus qui se fait de plus en plus sentir par ses conséquences funestes.

Il devroit être ordonné par le Gouvernement de la Métropole , que chaque habitation conservât une certaine quantité de bois debout , & cela à proportion de son étendue ; ordonné en outre que celle qui les auroit tous mis à bas , en fût planter dans cette même proportion.

De cette maniere , non-seulement on rendroit aux Colonies un ombrage salutaire , mais encore on leur procureroit quelque peu de pluies dont elles manquent si essentiellement.

---

### CHAPITRE XIII.

*De l'indolence où tombe l'habitant de nos Colonies ,  
en tems de guerre.*

UN objet non moins relatif au bien & à l'avantage de nos Colonies & qui tient , plus qu'on ne le croiroit d'abord , à la nécessité d'avoir des routes praticables ; c'est qu'en tems de guerre , où les cultures & les ateliers se négligent , où tout s'écroule , où le commerce languit & les denrées ne trouvent point d'acheteur , l'habitant pourroit s'appliquer plus qu'il ne l'a

fait jusqu'à présent à chercher des ressources dans sa culture même.

Mais si, d'un côté, il examine alors le vil prix des denrées, & de l'autre, le peu d'aisance & de facilité de les conduire dans les différens marchés, il s'effraie, se dégoûte & s'engourdit, pour ainsi dire, dans une paresse où le climat ne le conduit malheureusement que trop.

De cette indolence où tombe l'habitant en tems de guerre, résulte souvent la perte de ses ateliers, & par conséquent sa ruine. L'homme courageux ne se laisse point abattre ; le malheur même lui donne des forces pour le surmonter ; il ne perd point un instant à prendre toutes les précautions nécessaires afin, du moins, de le rendre plus supportable.

Dès que l'habitant voit la guerre, son premier soin doit être de construire des magasins assez vastes pour pouvoir y renfermer les denrées, & les y ménager jusqu'au moment où les affaires reprenant leurs cours ordinaires, il puisse s'en défaire avantageusement. Cet instant suit rapidement celui de la paix ; à l'ouverture de la navigation il trouve les moyens d'écouler l'amas de denrées qu'il a fait durant la guerre, de remplir sa caisse, & de payer ses dettes.

Rien ne pourroit mettre d'obstacle sensible à l'activité dont un habitant doit être pénétré, même en tems de guerre, dès-lors qu'il ne peut

connoître d'autre trésor que celui que renferme le sol de sa terre.

Mais, objectera-t-on, comment voulez-vous que fasse cet habitant qui manque de vivres pour lui & pour son atelier ? Il n'est pas difficile de répondre.

La navigation étant interrompue par la guerre, le bœuf salé, les farines, en un mot, toutes les sortes de comestibles sont d'une rareté & d'une cherté hors de la portée des trois quarts des habitans ; nous en convenons : mais nous ne conviendrons pas, pour cela, que ce même habitant soit autorisé à demeurer les bras croisés, dans la plus honteuse inaction ; le Gouvernement ne lui a concédé une terre que pour la faire valoir, il doit compte à la nature entière du bénéfice qu'il doit en tirer.

Lorsque l'on médite sérieusement sur ce cas particulier, on désireroit, pour le bien général, qu'il y eût une loi établie & des punitions ordonnées contre ceux qui, au lieu de continuer leurs travaux, laissent succéder sur leur terre les *halliers* aux productions utiles. On souhaiteroit que les habitations qui sont conduites de la sorte & avec tant de lâcheté fussent condamnées à la *réunion*.

Mais enfin les vivres sont trop rares & trop chers pour que les habitans puissent s'en procurer. Eh bien ! qu'ils en plantent. Que le Colon

partage le travail de son atelier entre la culture des vivres & celle de ses denrées. On ne lui demande pas l'impossible, mais du moins qu'il ne néglige pas totalement ses travaux.

Qu'au lieu de s'abandonner à ce découragement si contagieux dans la zone torride, qu'il s'occupe de ses affaires, qu'il continue ses cultures autant que le besoin de vivres pourra le lui permettre; & par-là il contiendra ses nègres dans une juste subordination, il continuera à se faire du revenu, & se trouvera, si-non riche, du moins à son aise à l'instant du retour de la paix.

Au reste, cette indolence que nous reprochons ici à l'habitant & dans laquelle il tombe principalement durant la guerre, ne vient pas absolument du manque de vivres, mais bien aussi de la difficulté que les mauvais chemins apportent aux communications. Ces deux motifs semblent seuls causer sa paresse.

Dès que l'habitant s'apperçoit que les ports & les rades commencent à se dégarnir de bâtimens de la Métropole, que le prix de ses denrées s'avilit, il doit conclure que des causes majeures ont enchaîné les armemens, & soupçonner une guerre; qu'il se construise alors sur le champ des magasins en état de mettre à couvert ses récoltes, & il partagera ce travail avec celui de semer beaucoup de vivres, afin que ses nè-

gres en aient en abondance, ce qui les lui attacherà toujours davantage.

Ceux des habitans de nos Colonies qui, durant la dernière guerre, suivirent ces principes, se trouverent riches au moment de la paix, tandis que les autres furent obligés de faire bien des dettes pour se procurer les choses qu'il falloit remplacer, & qu'ils n'avoient pu avoir dans le tems des hostilités.

Nous savons que les Colons, sur-tout ceux dont les terrains sont précisément au bord de la mer, diront que s'ils ramassoient leurs denrées, elles seroient exposées au pillage des ennemis de l'Etat, & que ce n'est pas la peine de travailler pour les enrichir.

Ce raisonnement n'est que spécieux; car il ne peut être applicable qu'au sujet des habitations totalement écartées des cantons habités; encore faudroit-il que l'ennemi eût le tems nécessaire à charier & embarquer cette denrée. Mais il pourroit y mettre le feu; ce seroit alors un malheur particulier qui ne doit pas empêcher cet habitant de faire ses récoltes.

Le Colon qui fait de l'indigo (denrée de peu de volume, relativement à sa valeur) pourroit aisément se construire une case dans un lieu secret que l'ennemi ne pourroit pas découvrir facilement; & puis est-il à supposer que les côtes de nos Colonies ne se trouvent pas bien gardées par nos marins?

## CHAPITRE XIV.

*Des concessions dans les Isles Françaises de l'Amérique.*

IL y a deux sortes de concessions dans nos Colonies ; celles des terres qui n'ont pas encore été données , & celles des terres qui proviennent de la *réunion* au domaine de sa Majesté. Celles-ci ont pour objet les terres qui avoient été concédées , & qui , faute par ceux à qui on les avoit réparties de les avoir défrichées dans le tems prescrit par les déclarations du Roi , sont rentrées de droit dans le domaine.

Les lettres-patentes du 7 juin 1680 , confirmées par la déclaration du 17 juillet 1743 , remettent entre les mains du Général & de l'Intendant , le pouvoir de concéder. Ce qui a donné lieu à l'érection du tribunal *terrier* , composé de ces deux Chefs & d'un Greffier.

Nous avons exprimé ailleurs notre pensée sur le principe de la concession ; il est donc inutile de nous répéter à cet égard : nous remarquerons seulement qu'étant dit dans les lettres-patentes que les concessions accordées seront ratifiées par la Cour dans l'an & jour , les habitans ne l'ayant pas fait , il est de la justice du Souverain de les abstenir de cette

formalité, contre laquelle l'éloignement a eu plus de part que tous autres motifs.

D'ailleurs il est de la bonté du Roi de faire cesser à cet égard les inquiétudes que peuvent avoir les concessionnaires sur ce manque de forme.

Possesseurs de bonne foi, presque tous, à des titres onéreux, ayant sacrifié leur santé aux défrichemens, & la plupart, ignoré cette condition, les habitans ne doivent pas, ce semble, être la victime de leur candeur & de leur ignorance.

Car il est certain que si, dans la concession, on eût rappelé cette formalité, les concessionnaires l'auroient remplie avec exactitude ; mais c'est précisément ce qui n'a jamais été fait.

Si donc on la suivoit à la rigueur & qu'on en laissât le pouvoir aux Chefs, quel abus n'en résulteroit-il pas ?

Les créatures seroient bien vite en campagne, & dès-là quels pieges ne tenteroient-elles pas pour surprendre la religion de ces mêmes Chefs ? La plupart des hommes sont foibles ; tous sont sujets à l'erreur, & ces Chefs ne sont que des hommes.

Le pouvoir de faire réunir aux domaines du Roi les terres qui, après avoir été concédées, ne sont pas défrichées dans les termes *fataux*, est aussi susceptible d'abus ; c'est ainsi que les meil-

leures loix entraînent des inconveniens avec elles.

Les mineurs , l'habitant désolé par le poison dont son atelier aura été frappé ; voilà , à mon sens , les sortes d'individus dont les terres doivent être exceptées de la réunion.

Il est cependant des exemples , dans l'un & l'autre cas , que des terres ont été réunies & concédées à d'autres.

On comprend aisément que des mineurs qui le plus souvent sont en France , où leur éducation les a appellés , à la merci d'un tuteur , qui , peu délicat , préfere ses intérêts à ceux de ses pupilles , ne fauroient jamais être cause de l'abandon où leurs terres sont restées.

Un habitant , qui , comme on en a vu , perd tous ses nègres par des accidens imprévus , se voit tout à coup ruiné & dans l'impossibilité d'établir sa terre , doit - il souffrir la loi de réunion ?

C'est en pesant au poids de l'équité ces sortes de raisons , que le Gouvernement doit apporter à cette même loi des adoucissements convenables aux circonstances & à la position des concessionnaires primitifs.

Les Anglais n'ont pas été à la peine de prévenir les abus qui peuvent se commettre dans le système des concessions ; parce qu'ils ont d'abord déterminé une propriété non suspecte , en ven-

dant les terrains plutôt que de les concéder.

Si jamais la France parvient à avoir de nouvelles Colonies, nous osons assurer qu'en adoptant le principe de cette nation, à cet égard, elle en sentira les plus grands avantages.

La réunion des concessions au domaine ayant plutôt pour objet de provoquer l'établissement des terres que de favoriser un nouveau concessionnaire, il devroit être spécifié par la loi que le premier seroit dédommagé par ce dernier, des défrichemens & établissemens qui auroient été faits, dont il ne doit pas jouir au préjudice de l'ancien. Cependant les lettres-patentes sont muettes là-dessus. Il semble qu'on ait confondu cet objet avec celui de la réunion; ce qui ne pourra jamais paroître équitable aux simples lumières naturelles.

Mais ce que la loi n'a pas prévu, n'autorise pas, ce semble, les Chefs de rendre au pied de la lettre une injustice qu'il est en leur pouvoir de redresser, étant impossible que le Législateur ait pu tout prévoir dans un si grand éloignement, ainsi qu'il l'auroit pu faire sous ses yeux; d'ailleurs on ne peut ni l'on ne doit douter de la pureté de ses intentions, qui sont, que la justice luisse pour tous les hommes, dans une parfaite égalité.



## CHAPITRE XV.

*De l'affranchissement des esclaves dans les Colonies  
Françaises de l'Amérique.*

IL est sans doute louable & généreux d'affranchir un esclave quand, par des services importans & une conduite irréprochable, il a sacrifié une partie de sa vie pour son maître.

Quoi qu'il en soit, la liberté d'affranchir a des inconvénients & de très-dangereuses conséquences qu'il faut développer ici.

L'édit de mars 1685 permet aux maîtres, même au-dessous de vingt-cinq ans, d'affranchir leurs esclaves.

Il paroît, au premier coup d'œil, que l'objet sacré du titre de propriété avoit donné lieu à l'extension de l'édit qui auroit dû renfermer de justes restrictions à cet acte de générosité.

C'est ce qui donna lieu à la déclaration du 24 septembre 1713 qui remet au jugement des Gouverneurs & des Intendans, le droit d'affranchir ou de le refuser.

Une déclaration du 14 décembre 1721, article 4, & une autre du premier octobre 1741, ont interdit aux maîtres, mineurs, quoiqu'émancipés, la liberté d'affranchir.

Par un arrêté des deux Conseils de Saint-Do-

mingue, du 9 mars 1764, article 25, il a été demandé au Roi une loi prohibitive d'affranchissement par testament ou autre acte de dernière volonté.

Telles sont, à ce sujet, les loix constitutives de nos Colonies.

La déclaration de 1713 dit bien que la liberté ne devra être accordée aux esclaves que pour des *sujets légitimes*; mais elle n'explique pas ce qu'elle entend par *sujets légitimes*, & dès-là elle est en défaut.

La matière que nous traitons est sans doute la plus délicate qui se puisse présenter à l'humanité; parce que, d'un côté, on voit l'acte de bienfaisance, &, de l'autre, les abus qui peuvent résulter d'une permission si naturelle, si louable que celle d'affranchir de son joug notre semblable.

Elle doit même embarrasser le Législateur: car si, d'un côté, il donne beaucoup d'extension au pouvoir d'affranchir, il en proviendra inmanquablement de grands abus; de l'autre, s'il resserre ce pouvoir, il peut décourager les maîtres, & les éloigner d'un des plus généreux actes dont l'humanité soit susceptible.

Tout semble donc se réduire à faire une juste application de la loi envers le maître, comme envers l'esclave.

Le maître est-il suffisamment éclairé pour décider de la liberté de son esclave?

L'esclave a-t-il, par des services aussi importans que constans, mérité d'être affranchi?

Nous estimons que ces deux questions, bien examinées, nous feront parvenir à décider, & à connoître les vraies limites du pouvoir d'affranchir.

Le Législateur avoit déjà reconnu l'inconvénient d'accorder le droit d'affranchir aux jeunes maîtres ; en effet, leur concubinage avec les filles esclaves qui les enchaînoient d'un amour violent & inconfidéré, les portoit à communiquer le bienfait de la liberté aux pere, mere, freres & sœurs de l'objet de leur folle passion, sans intérêt solide, sans autre motif que celui qu'inspiroit une dépravation de mœurs : ces sortes de libertés étoient & sont encore des plus funestes, non-seulement à l'intérêt particulier, mais aussi au bien général.

Le nombre de libertés accordées sous ces auspices, n'a pas peu contribué au renchérissement des nègres, dans un tems où ils deviennent d'autant plus utiles qu'ils sont plus rares.

Les libertés données par testament ou autre acte de dernière volonté sont encore plus préjudiciables.

Un maître dans la persuasion de s'attacher davantage ses esclaves, leur fait espérer une liberté certaine après sa mort. Ils en convoitent l'effet avec assez d'impatience pour attenter à la vie

Vie de leur maître par le poison qui ne leur est malheureusement que trop familier.

Enfin, la liberté à prix d'argent n'est pas moins sujette à des inconvénients révoltans : un esclave, pour amasser la somme exigée par son maître pour prix de sa liberté, met ordinairement en jeu tous les moyens licites & illicites afin de s'en procurer le montant.

Il est facile d'observer ici que cette espèce de liberté entraîne non - seulement l'esclave dans le vol, mais encore que ce n'est plus au mérite ni à l'attachement qu'elle est accordée.

Ces réflexions conduisent à déterminer les occasions où il est nécessaire & juste d'accorder la liberté aux esclaves. Il y a plusieurs motifs qu'il faut ranger en deux classes : les services rendus au maître, & les services rendus au public.

Un maître qui compte trente années de travail au *jardin*, sans marronage ; une industrie, un attachement non équivoques ; une économie bien entendue, laquelle aura contribué à sa fortune ; le sevrage de plusieurs de ses enfans ; une esclave bonne mère de six ou huit enfans, ou qui aura nourri son maître du travail de ses mains ; voilà les cas où il peut, & doit même accorder la liberté, & où la loi est applicable pour les services particuliers.

La découverte d'une conjuration ; celle d'un poison inconnu avec les indications des coupables.

bles, ainsi que l'administration des preuves; la dénonciation d'un repaire, d'une troupe d'esclaves *marrons*; la découverte d'un parti ennemi; la capture, la destruction de son chef; la conservation de la vie d'un blanc, dans un danger imminent; se distinguer dans un incendie par des secours remarquables, sont les occasions où la liberté semble devoir être accordée aux dépens du ministere public.

Une autre condition des affranchissemens paraît naturelle; cependant la loi ne dit rien à cet égard. Il s'agit de l'état de l'esclave après sa liberté.

La liberté ne donne pas toujours du pain, & nous avons vu plusieurs esclaves libres, dans la détresse & la misere, vivre de rapines, être les receleurs des vols des esclaves ses anciens camarades. Les filles & les femmes obligées, pour subsister, de se vouer à l'infamie de la plus impudente prostitution.

Le maître, en rendant là liberté à son esclave, ne devroit-il pas être obligé de lui faire un sort, soit en lui cédant de la terre, soit en lui constituant une rente viagere, ou lui donnant un métier lorsqu'il est capable de l'apprendre?

Le Gouvernement de la Métropole ne sauroit trop prendre en considération cet important objet, dans lequel il se glisse encore maintenant une infinité d'abus plus dangereux les uns que les

autres, malgré l'attention scrupuleuse des Conseils de nos Colonies.

Les taxes assez fortes imposées par les Chefs pour chaque permission d'affranchir, & les frais énormes pour leur expédition, semblent être un de ces abus les plus absurdes.

Quoi de plus révoltant que de faire payer & taxer la bienfaisance de l'homme !

Ces permissions doivent être délivrées & expédiées sans paiemens, parce que jamais la faine raison ne sera d'accord avec la cupidité à cet égard.

Craindroit-on, en délivrant la permission *gratis*, d'en multiplier les demandes ? On auroit tort, dès qu'elle ne doit être accordée qu'aux motifs que nous avons spécifiés.

Nous pensons qu'une loi simple, claire, qui expliqueroit les cas d'affranchissemens ; qui détermineroit le degré de preuves à admettre pour constater la suffisance du mérite qui militeroit en faveur de l'esclave ; qui fixeroit les attributs dont le maître doit être doué pour juger sainement, & discerner le degré des qualités nécessaires pour obtenir cette liberté ; qui enfin, défendroit toute rétribution pour l'affranchissement ; une telle loi, selon nous, feroit digne de notre ministere, & feroit honneur au sage qui la rédigeroit.

## CHAPITRE XVI.

*Des esclaves, mulâtres & noirs, amenés en France, provenans des Colonies.*

C'EST peut-être une des grandes erreurs du Gouvernement que d'avoir permis, d'abord *gratis*, ensuite à prix d'argent, qu'il fût amené en France des esclaves pour en priver les Colonies.

De toutes les ordonnances de la marine, sur cet objet, même les plus récentes pour s'opposer à cet abus, aucune n'est propre à en arrêter totalement le cours.

Malgré elles, nous voyons des nègres, des mulâtres & autres gens de couleurs, chez les Princes, chez les personnes en dignité dans l'Etat; chez les financiers, chez les négocians, chez le bourgeois, même chez nos courtisanes élégantes; c'est une manie (1) chez les uns, & une ridicule ostentation chez les autres.

Cependant, abstraction faite du préjudice que cet abus cause à nos Colonies, il y en a un au-

---

(1) *Cette manie est passée jusques dans le militaire; on défigure les régimens par des nègres que l'on place à leur tête, pour remplir les fonctions de tambours, trompettes, &c.*

tre bien plus sérieux ; ne comptera-t-on jamais pour rien le mélange du sang ?

Les Français verront-ils avec indifférence que leur nation s'abâtardisse & devienne bigarrée comme celle des Espagnols & des Portugais, où le sang pur est aussi rare que le phœnix ?

Je douterais toute ma vie que le Gouvernement veuille fermer les yeux sur cet abus. Quelle est l'âme honnête qui puisse voir, de sang froid, un mélange aussi affreux en lui-même, que répugnant au simple sens commun, sans parler encore du préjugé qu'il faudroit respecter, au moins à cet égard ?

Les maîtres qui permettent à leur nègre d'épouser une blanche, mériteroient des châtimens rigoureux. Il faudroit être bien peu délicat pour ne pas en sentir toute la conséquence.

Les plus blâmables sont ceux qui auroient fait un séjour dans les Colonies, où ils auroient appris la distinction que l'on doit faire du sang blanc & du sang de couleur, & combien il faudroit prudent de n'en pas souffrir le mélange. Aussi ne voit-on pas d'exemple qu'un homme de nos Colonies allie ses esclaves avec des blancs.

Mais si tout doit engager le Gouvernement à ne pas souffrir les gens de couleur, relativement au mélange dangereux pour le sang de la

nation, en général, combien n'a-t-il pas de raisons de craindre leur séjour en France, par le préjudice qu'il cause à ses Colonies?

Tout esclave qui a fait un certain séjour en France, est perdu pour nos îles.

Lorsqu'il y retourne, il n'est pas possible d'en tirer parti. Il y arrive accompagné, outre ses vices personnels, de tous ceux qu'il a contractés dans les capitales. Instruit par Messieurs les laquais, il n'a pris d'eux que leur insolence, leur fatuité risible, leur paresse, leurs tours de bâton, qu'effrontément ils appellent profits, leur ivrognerie, leurs mensonges, & par conséquent leur lâcheté: il vient en infecter alors nos habitans, & se porte ordinairement avec la malignité dont il est naturellement pourvu, & les leçons qu'il a reçues de la valetaille élégante, à toutes les basseesses imaginables. Nous désirerions que l'on eût enfin le courage d'y réfléchir; c'est du trop grand nombre de valets, que provient l'excès de nos vices. Cet abus dont nous gémirons un jour, mais trop tard, dépeuple les champs, corrompt les villes, favorise la perfidie de nos mœurs; & je ne suis plus étonné de ce que la plupart de ces hommes, nés dans la boue, finissent, ou par la corde, ou par jouir d'une partie de la fortune de leurs maîtres, dont, à leur tour, ils se mocquent entr'eux, avec une

sorte de justice , après les avoir avilis & ravalés , au-dessous même de leur niveau (1).

Il n'y a pas de présent plus funeste à nos Colonies que le retour d'un nègre , ou d'un mulâtre , qui a séjourné quelques années dans la Métropole.

Il y prend des connaissances que ne devroient jamais avoir les esclaves ; il les communique à ses compagnons , & l'on en a vu plus d'un , en faire usage pour détruire un atelier , & rui-ner son maître.

Indépendamment de ces suites horribles , qui ne sont que trop avérées , il y a des inconveniens relatifs au progrès de l'agriculture & de la population.

Les sujets , que les habitans ont la démence & la punissable vanité d'amener en France , sont ordinairement les plus beaux , les plus vigou-reux , & les plus adroits de leurs habitations , qui , restant dans le pays , contribueroient à la pro-pagation & à l'agriculture.

Ces habitans ne pourroient pas dire raison-nablement , qu'il leur faut un domestique pour revenir en France ; car , à moins qu'ils ne fus-

---

(1) Voyez à ce sujet l'article premier des maîtres & des domestiques , dans les Pensées de l'immortel Jean-Jacques , pag. 221 , édit. d'Amst. 1763.

sent à la mort, cela n'est pas absolument nécessaire, parce que chaque navire ayant des mousses en état de servir les commensaux du capitaine, il est au moins superflu de traîner avec soi un ou plusieurs nègres, aussi utiles dans nos Colonies, que pernicieux dans la Métropole.

Il faut toutefois avouer qu'il y a des occasions où il seroit difficile de se passer de gens en état de soigner ceux qui voyagent. Un malade, une femme avec de petits enfans, ne peuvent guère s'en priver; mais alors qu'ils soient renvoyés sur le champ par les premiers batimens prêts à partir. Il ne manque pas de domestiques en France; ils ne sont malheureusement que trop nombreux; &, si l'on néglige d'y veiller, on s'en repentira tôt ou tard.

L'unique moyen d'empêcher ce dangereux mélange du sang, c'est d'interdire la moindre course dans l'intérieur du royaume, sous quelque prétexte que ce soit, aux gens de couleur, soit libres, soit serfs.

Mais si l'on se contente d'en renvoyer seulement une partie, on ne parviendra pas à détruire cet abus; il sera plus rare, & n'en subsistera pas moins.

On dira peut-être que ce mélange est presque semblable à zéro dans notre population de 24 millions d'âmes; mais lorsque l'on sera jaloux

de conserver la pureté & la beauté du sang de sa nation , on n'aura pas le moindre relâchement à cet égard.

On dira de plus que les nuances se perdent bientôt par le climat ; qu'après un certain tems les noirs viennent blancs dans les zones tempérées.

Les Naturalistes n'ont pas eu d'opinion plus erronée que celle d'attribuer au seul climat brûlant de l'Afrique la couleur d'une partie de ses habitans. Mille faits renversent ce faux système. L'expérience atteste qu'une Colonie de nègres transplantée au fond de la Laponie , y conserveroit sa couleur , y fût-elle mille ans & plus.

En effet , si c'étoit la chaleur qui seule contribuât à la couleur de cette *espece particulière* d'hommes , pourquoi les habitans du centre de l'Amérique , sous l'équateur , entre les tropiques , ne sont ils pas également noirs ? Dira-t-on , après l'un des plus savans Naturalistes modernes , que les chaleurs de l'Afrique provoquées par un vent d'est brûlant , qui la traverse dans la zone torride , concourant avec les alimens dont ces peuples vivent , doivent être la cause de leur couleur ?

Il semble que ce nouveau Pline , non moins sujet à l'erreur que l'ancien , parce qu'enfin c'est le sort de l'humanité , n'ait pas fait à cet égard la réflexion que les chaleurs sont par-tout à

peu près égales sous la zone torride ; qu'il fait aussi chaud au pays des *Topayos*, qu'à *Juda* ; que cependant les *Topayos* sont des hommes blancs, comme les Européens, & que les nègres qui sont en Amérique depuis 260 ans, de pere en fils, y ont conservé leur couleur sans le moindre changement ; enfin, si les chaleurs étoient la seule cause de la couleur noire de cette espece d'hommes, pourquoi l'Arabie heureuse, la côte de Coromandel, & l'Indoustan en général, n'auroient-ils pas de nègres ? Ces climats sont aussi chauds que le centre de l'Afrique.

Les nègres, de race en race, qui habitent la nouvelle Angleterre, jusques vers les 45 & 50 deg. de latitude-nord, conservent leur couleur sans qu'on puisse y observer la plus légere altération. Après quelques années de séjour, une nègresse mit au monde une fille à Honfleur, où elle est restée jusqu'à l'âge de dix-sept ans ; elle étoit du plus beau *noir-Congo* qu'on ait jamais vu.

Ces faits sont plus que suffisans pour attester que les noirs sont une espece particulière, n'en déplaise à tous les argumens, à toutes les hypotheses que Messieurs les Doctes ou Docteurs forment là-dessus.

Ils ont beau dire, pour se retrancher & se défendre, contre ce qui existe, contre l'évi-

dence même qui les confond, qu'après une longue succession de tems, les nègres deviendroient blancs sous un ciel tempéré ; ces conjectures sont renversées par les faits ; car si les laps de tems devoient influer sur ces noirs, pourquoi 260 ans de séjour en Amérique, n'ont-ils produit aucun effet sensible à cet égard ? J'en demande bien pardon aux Philosophes de nos jours, mais un million de faits doivent, ce me semble, détruire le meilleur syllogisme hypothétique, & même de quelque genre que ce soit.

Nous avons vu que quelques personnes mal instruites, faute d'expérience, ont osé dire qu'on s'appercevoit que les nègres des Antilles commençoient à devenir moins noirs après un long séjour (1) ; cette assertion est fausse de toute fausseté. Si un nègre paroît moins noir, c'est parce qu'il est malade, ou qu'en rapport de sa

---

(1) *Les premiers noirs d'Afrique, qui aient été portés à l'Amérique, arriverent à Saint-Domingue en 1517. Le ministère Espagnol avoit accordé un privilège exclusif de ce commerce à un particulier, qui le revendit à une compagnie Génoise, sans en avoir fait par lui-même aucun usage. Il seroit difficile, à ce que nous pensons, de savoir si l'on introduisit d'autres noirs avant ceux d'Afrique ; mais nous ne le croyons pas. Au reste, il paroît que la Reine de Castille fit passer des nègres à Saint-Domingue, pour son compte, dès l'année 1510 ; mais ce fait n'est pas bien avéré.*

nation avec une autre plus noire, il le paroît moins. Dès-lors, on tire mal-adroiteme<sup>t</sup>nt cette conséquence, qu'il commence à blanchir.

Que l'on ne s'y trompe pas; autant de nations noires en Afrique, autant de nuances dans la couleur. Au reste, ces nuances, fort légères, appartiennent aux différens climats, au local, à l'éducation, aux alimens divers; mais elles sont toutes inhérentes, chacune à leur espece.

Les peuples de la nouvelle Guinée, de l'isle des Papous, des environs de Gilolo, sont les preuves les plus incontestables & les moins équivoques, que les noirs forment une espece particulière d'hommes, entre laquelle & la nôtre, ainsi que celle de tous les autres hommes, il y a une séparation tranchante, aussi ancienne que la création.

On n'insistera plus, lorsque l'on fera la réflexion que la nouvelle Guinée, le pays des Papous, les isles du détroit de Gilolo, séparés par des mers immenses, du continent de l'Afrique, sont aussi peuplées de la même espece d'hommes à laine, au lieu de cheveux, & que cependant les naturels des isles de la Sonde & de Sumatra, qui sont dans le voisinage, ne sont pas noirs, mais seulement basanés, qui est la vraie & unique couleur que donne la chaleur excessive.

Pour attribuer au climat la couleur des nègres & la laine qu'ils portent, il faudroit supposer

que celui du pays dont nous parlons à une parfaite identité avec celui de l'Afrique ; ce qui ferait un vrai paradoxe. L'éloignement qui est immense ; les mœurs , les alimens , l'éducation sont absolument différens : tout concourt donc à prouver que l'espèce ne tient pas au climat , mais à une race particulière d'hommes , dont probablement on ignorera toujours l'origine.

Quant aux hommes noirs portant des cheveux comme nous , on ne peut en faire une espèce particulière , parce que beaucoup de choses autorisent à croire que c'est un mélange des nègres de Mozambique , de Madagascar , avec les peuples Malais & autres des environs de l'Indoustan qui sont fort basanés & portent des cheveux plats & fort noirs. Au reste si nous nous trompons dans cette opinion , les nègres à cheveux ne pourroient être comptés que pour une nuance , un jeu de la nature , mais dont l'espèce doit être comprise dans la race particulière des hommes noirs.

Outre la répugnance naturelle qu'inspire le mélange de cette race , c'est qu'elle est sujette à des maladies plus horribles que celle qu'a transmise à l'Europe entière la découverte de Christophe Colomb. Cette idée seule peut engager un bon Gouvernement à chercher tous les moyens possibles & raisonnables pour défendre à ses sujets toute alliance avec les noirs.

Mais, dira-t-on, un Gouvernement tel que celui de la France & bien d'autres, qui ont des Colonies peuplées de noirs, ne pourroient pas empêcher, telles précautions qu'ils prissent, quelques-uns des sujets de leurs Colonies à s'allier avec cette espece d'hommes; dès-lors les défenses faites dans les Métropoles ne les garantiroient pas du mélange.

Il regne heureusement dans toutes les Colonies Françaises un préjugé si fort contre ces sortes d'alliances; il est si rare d'en voir, qu'à cet égard on peut compter l'effet pour rien. Celui qui dans nos Colonies a le malheur de s'oublier au point de s'allier au sang mêlé, ne peut plus paroître dans la société; dès-lors sa postérité finit ordinairement où celle d'un autre commence. Ainsi le préjugé concourroit utilement avec les loix qu'on pourroit établir en ces pays, pour prévenir l'abus.

Il n'existe pas de Colonies Espagnoles & Portugaises, où l'on ne voie des mulâtres posséder des dignités du premier ordre. C'est pour cette raison que ces deux Nations n'ont peut-être pas une goutte de sang pur, soit qu'elles aient pris ce mélange des noirs, soit des anciens Maures.

Or, que l'on compare ces deux Nations aux Français, aux Suisses, aux Allemands, on n'aura pas de peine à voir combien le sang de celles-ci est au-dessus de celui des deux autres, tant pour

la beauté du corps, que pour les autres bonnes qualités de l'esprit & de l'ame.

Les savans & les philosophes ont presque tous errés en pensant que le climat brûlant de l'Afrique étoit la cause de la couleur des nègres; ils ont appuyé leur sentiment sur des remarques, au moins douteuses, telles que de dire qu'il y avoit dans le centre même de ce pays des Nations entières d'hommes blancs comme du lait; mais ces conjectures sont hasardées contre toute apparence de vérité: il y a sans doute des nègres blancs par le caprice de la nature, mais l'espece en est la même; la tête est couverte de laine; ils sont garnis de poils très-rudes sur toutes les parties du corps où nous en avons; leurs levres sont épaisses; en un mot, on a observé que c'est la même espece d'hommes, qui ne differe que par la couleur, & dont les individus extrêmement rares ne peuvent constituer un corps assez considérable pour les regarder comme nation. D'ailleurs on est certain que les nègres blancs viennent de pere & de mere absolument noirs. Marc-Grave qui dit avoir vu au Brésil un nègre rouge, s'est visiblement trompé quand il a cru que ce nègre rouge provenoit de pere & de mere noirs; ce qu'il a vu étoit un Griffe, dont l'espece n'est assurément pas rare, c'est la production du mu-lâtre avec la négrefle.

L'hypothèse de plusieurs écrivains que les

nègres blancs proviennent de l'appauprissement des organes de la génération dans les pere & mere , est à mon sens , plus qu'e hasardée ; & quoique l'on écarte l'opinion du vulgaire , qui attribue la monstruosité des êtres à différentes impressions dont la mere est frappée dans le tems de la conception , il n'est pas moins vrai , que ces sortes de phénomènes sont plutôt l'effet du hasard que celui de l'appauprissement dans la semence prolifique ; & sur cela nous nous appuyons sur les faits : nous avons vu des nègres blancs venus de pere & de mere noirs ; nous avons vu la même mere donner ensuite des enfans parfaitement noirs ; & quoique le célebre le Cat , de Rouen , ait été fort critiqué pour avoir attribué cette couleur blanche à un jeu de la nature , il n'en avoit pas moins raison. Les faits déposent en sa faveur , puisque le même pere qui a eu un nègre blanc de sa femme noire , en a eu ensuite de noirs , & du plus beau noir ; si donc nos naturalistes , qui ne voyagent pas , & qui décident des faits qu'ils n'ont pas vus , & qu'on leur a mal adroitemment expliqués , avoient eu connoissance que le même pere & la même mere ont eu un seul enfant blanc & dix noirs , pourroient-ils attribuer au dépérissement de la semence , la couleur blanche de l'enfant dès-lots qu'il y en a d'intermédiaires qui sont parfaitement noirs & bien constitués ? Au surplus , il paroît que nos

fayans

savans ne sont pas au fait de la constitution de ces nègres blancs ; ils les croient foibles de corps & d'esprit, & même ils pensent qu'ils sont incapables de progéniture : cela est encore hasardé contre ce qui existe. Ces nègres blancs, qui sont extrêmement rares, sont en état de se reproduire, non pas dans leur couleur ; mais bien dans celle qu'ils auroient dû avoir en naissant.

Tous ces êtres blafards, les hommes à longues mains, dont l'iris est de couleur aurore, qui ne voient bien que de nuit, & dont parlent les Marc-Grave, les Linneus, les Bontius ; les hermaphrodites de la Floride ; les nations de nègres blancs au centre de l'Afrique, sont autant de fables, & n'ont jamais été apperçus par des voyageurs sages & véridiques : tous les objets ont été grossis par ceux qui prétendent les avoir vus, & ils n'ont pas eu plus de raison à cet égard que lorsqu'ils ont voulu faire un homme de l'ourang-outang (1), que ces mêmes savans

---

(1) « Le genre humain est composé », dit Linneus, « de deux sortes d'hommes ; celui du jour qui est sage, & celui de la nuit qui est fou, sauvage & troglodyte ; c'est l'ourang-outang de Bontius : il a le corps blafard, une fois plus petit que le nôtre : il est couvert d'un poil blanc & frisé ; ses yeux sont ronds, sa pru-nelle & son iris couleur aurore ; il porte ses paupières abattues par devant, ainsi que sa membrane cingnante, regarde de travers, marche droit & quand

placent en Afrique, à l'exclusion de tout autre pays ; tandis qu'il y en a beaucoup entre le fleuve des Amazones & l'Orénoque, aussi bien que vers la rivière de Chagre & sur les montagnes de Sainte-Marthe. Ces faits doivent naturellement nous porter à croire que, quoique nous n'en ayons pas vus au sud du fleuve des Amazones, il n'y en a pas moins que du côté du nord. Mais ces ourang-outangs ne sont autre chose que de gros singes qui marchent en troupes comme toutes les autres espèces de ces animaux, qui n'ont rien de singulier que d'être l'espèce la plus voisine de l'homme, quant à la ressemblance ; car quant aux facultés intellectuelles, ces animaux sont plus éloignés de l'homme qu'un perroquet, une pie, un merle à qui on apprend à articuler quelques mots, ce que n'a jamais pu faire un singe.

On doit donc réduire l'homme à deux espèces

---

» il est debout, les doigts de ses mains arrivent à ses  
» genoux. Il vit vingt-cinq ans, est aveugle de jour, se  
» tient alors coi & caché dans un antre : pendant la nuit  
» il voit, sort, maraude, parle en sifflant, pense, rai-  
» sonne, & s'imagine que la terre a été créée pour lui :  
» il croit qu'il en a été jadis le maître, & qu'il l'enva-  
» hira une seconde fois, quand le moment de cette  
» étonnante révolution sera arrivé ». Telle est la pitoyable description que donne Linneus de l'ourang-outang, qu'il confond avec le negre blanc, ou quelqu'autre être qui n'existe pas.

uniques ; l'homme blanc portant des cheveux , & l'homme noir portant de la laine. Ces deux especes se subdivisent en différentes nuances ; & l'on peut dire que de tous les hommes à cheveux , les Européens sont les plus parfaits à tous égards , tant du côté du physique que du moral , comme les nègres du Congo semblent être les mieux partagés de leur espece.

Nous terminerons ce chapitre par le motif qui nous l'a fait commencer , & nous insisterons sur la nécessité où est le Gouvernement Français de prendre toutes sortes de mesures pour empêcher l'introduction des noirs , & autres gens de couleurs dans ses Etats , afin de prévenir un mélange dans le sang ; mélange tout au moins honteux , & capable de dégrader & avilir une Nation.

Pour y parvenir complétement & sans retour , on ne peut trop inviter les Princes & autres personnes en dignité dans l'Etat , contre lesquels une loi pourroit ne pas avoir de force , de montrer l'exemple aux autres en faisant à la Nation le sacrifice de leur fantaisie à garder une espece d'hommes que tout invite à renvoyer où elle peut être utile , & ôter par-là toute excuse aux autres sujets du Roi d'en avoir également.

Une déclaration du Roi portant que tous nègres , mulâtres & autres de sang mêlé sortiroient du royaume , soit qu'ils fussent libres , soit qu'ils fussent esclaves , nés en France ou créoles de ses

Colonies, sans aucune exception de sexe, d'âge & de condition, ainsi qu'une défense sévère à toute personne de quelque rang qu'elle pût être, d'en amener en France d'Afrique, des Indes orientales & de l'Amérique, & cela sous quelque prétexte ou raison que ce fût; une semblable déclaration, dis-je, avec les précautions déjà prises par le Gouvernement, mettroit fin à un mélange dont tout demande la proscription.

Par une telle loi, on empêcheroit nos habitans des Antilles d'envoyer dans la Métropole des gens de couleur, sous prétexte de leur faire apprendre des métiers qui sont en plein exercice chez eux, & que ces gens là pourroient y apprendre comme en France, & même mieux pour bien des raisons.

En effet, la dépendance dans laquelle on tient les gens de couleur dans les Colonies, opere une sorte de subordination inconnue dans la Métropole, où l'on voit souvent des nègres mêmes, insulter & oser frapper des blancs; en un mot, ces noirs se comportent ici avec une impudence qu'on a peine à croire, & malheureusement pour nos Colonies, ils y retournent, comme nous l'avons observé, avec plus de vices qu'ils n'avoient, & les communiquent presque toujours à leurs anciens camarades.



## C H A P I T R E   X V I I.

## C O N C L U S I O N S.

**A**PRÈS avoir parcouru le tableau du commerce de la France avec ses établissemens du nouveau Monde, on ne peut se refuser de convenir de la nécessité où elle est d'employer les plus grands moyens de les soutenir au point où ils sont, & même de les augmenter, s'il est possible.

Le grand Colbert, qui tira de l'enfance l'industrie Française, ayant pensé que le reste de l'Europe lui présentoit un débouché permanent; il avoit raison: mais la révocation de l'Edit de Nantes trampa ses espérances.

Il sortit alors du Royaume un essaim de ces hommes laborieux & adroits qui répandirent les arts dans les différens pays de l'Europe, & par-là, bornerent étroitement cette issue des manufactures françaises, au point que si la France n'avoit pas eu de Colonies, on auroit vu cette même industrie rentrer dans le néant d'où ce grand homme d'état l'avoit fait sortir.

En effet, à l'exception de ses modes & de ses bijoux recherchés de toute l'Europe, la France n'a guere d'autres débouchés, pour ses manufactures, que ses Colonies, avec quelques branches qu'elle s'est conservées dans le Levant.

Mais le commerce de bijoux & de modes , le débouché que nous avons de quelques étoffes de laine , au Levant , auroient-ils été capables d'alimenter cette industrie ? Non sans doute.

Les Colonies seules devoient en être le soutien unique ; l'échange qu'elles lui procurent est un double avantage , parce que c'est un fonds provenant d'une autre industrie , laquelle produit un effet absolument actif sans aucune espece de déboursé , que l'emploi du talent.

Nous appellons effet , absolument actif , tout ce qui vient du sol , parce que c'est un accroissement réel des richesses de l'Etat , & , pour ainsi dire , un bénéfice net pour lui.

Il y a , entre cette sorte de bénéfice & celui que donnent les manufactures , cette différence , que , pour faire une piece de draperie , une boîte d'or , une pièce de satin , il a fallu acquérir de l'Etranger , de la laine , de l'or , de la soie , qui ont coûté un capital qu'il faut déduire du produit ; mais qui est - ce qui a donné les moyens d'acquérir cette laine , cet or , cette soie , sinon le sol que l'industrie a fait valoir , & que cette même industrie a tirés du sol ? Ce sol ne devient jamais créancier ; c'est un don , & non un prêt , qu'il fait à la nation , en augmentation de sa richesse.

Ce qui est à déduire de cet objet actif , c'est le travail , ou la peine & les foins ; car tout le

reste des avances vient de l'industrie nationale.

Ceci doit singulièrement s'appliquer aux productions de nos Colonies, parce que, dans la Métropole, le sol étant moins fécond, demande plus d'avances, & le profit qu'il rend est moindre que celui que donne le sol de nos îles.

Mais, dira-t-on, dans les Colonies, ainsi qu'en France, il y a de grosses avances à faire pour parvenir jusqu'à l'état de récolte.

Cela est vrai; mais observez que ces avances sont prises & fournies par l'industrie.

Les nègres, les ustensiles, tout est payé par les revenus, jusqu'à la terre même; d'où il résulte que tout le profit des productions de nos Colonies, est un bénéfice net pour la France, & une augmentation active dans ses richesses.

Cela est si vrai, que les trois milliards que la France possède en or & en argent, les deux tiers, on ose le dire, sont le fruit des travaux de nos Colonies.

Quelles richesses n'auroit donc pas la France, si, comme l'Espagne, elle eût possédé l'île de Cuba & Saint-Domingue en entier!

Mais encore, si elle s'étoit portée à la marine par un goût décidé; si le Gouvernement faisoit du commerce sa principale affaire, quelle seroit la Puissance qui pût la balancer dans ses forces, avec vingt-quatre millions d'habitans, un sol

fécond, & une position qui ne laisse rien à désirer dans ses moyens physiques & moraux ?

Mais chaque pays a sa chose dominante, que rien ne peut changer; c'est ce qui en produit de si étonnantes sur le théâtre du monde, telles que celles de voir une nation de dix millions d'habitans, tout au plus, balancer la puissance d'une autre qui en a vingt-quatre; des républiques se soutenir à côté des monarchies capables de les envahir en peu de tems, & tant d'autres phénomènes non moins surprenans.

Si donc le goût du Gouvernement Français eût été porté vers la marine plutôt qu'au luxe, & à la vanité des titres chimériques de noblesse; au commerce plutôt qu'à la finance; enfin à d'autres objets que ceux de frivolité, quelle force n'auroit-elle pas acquise ? Quelle supériorité prodigieuse n'auroit-elle pas sur tous ses ennemis ?

Les grands du royaume ont de tout tems donné cette opinion erronée à la cour de France, que si elle protégeoit trop le commerce, il s'empareroit de la force du Gouvernement; qu'enfin le commerce ne convenoit pas à sa nature. Quel système ! quel paradoxe !

Une personne dans la plus haute faveur, écrivoit à un Ministre qui venoit d'ennoblir un négociant : « Vous venez donc de donner des lettres de noblesse à . . . . . vous voulez

» donc élever cette classe de gens jusqu'au point  
» de voir le commerce balancer le pouvoir du  
» Roi ? &c ».

Quelle injure pour des sujets aussi attachés à leur Roi, que le sont les Français !

Ce système s'opposera avec une opiniâreté singulière à l'avancement de la marine, qui est exclusivement entre les mains de la noblesse, comme si de vieux parchemins enseignoient la manœuvre ; comme si dans la roture il ne peut se rencontrer de ces ames douées de tout ce qu'il faut pour faire un marin accompli ; cependant que l'on cherche par-tout, en France & ailleurs, un meilleur marin que Duguay-Trouin (1), simple roturier, parvenu par un mérite aussi rare que singulier, au poste éminent de Lieutenant-général des armées navales. Vainement voudroit-on changer ces systèmes inhérens à chaque nation ; ils subsisteront avec elles aussi long-tems que durera la forme de leurs Gouvernemens.

L'Espagne sera toujours indolente tant que son clergé étouffera les élans de l'esprit; la France brillera par ses armées de terre plutôt que par sa marine, tant que l'esprit de noblesse

(1) On pourroit en citer beaucoup d'autres s'ils étoient moins connus, comme les Bart, les Cassart, &c. &c.

y dominera ; les Anglais garderont la prépondérance de la marine aussi long-tems que cette nation fera du commerce sa chose principale.

Cependant il faut de toute nécessité en France un aliment à sa marine ; il n'est personne qui n'en sente les suites graves.

Ses commerces extérieurs l'offrent uniquement ; si celui de ses Colonies venoit à décheoir, on ne voit pas quelle ressource il resteroit à cette Puissance pour conserver son pavillon.

Les événemens incroyables qui se passent aujourd'hui dans le nouveau Monde, donnent matière à de profondes réflexions. A la suite de ces événemens, la France & l'Espagne peuvent-elles rester sans inquiétude sur les possessions qu'elles ont en Amérique ?

Quels seroient les moyens les plus convenables à ces deux Puissances, pour leur en assurer la propriété ? Tels sont, sans doute, les premiers objets qui frappent d'abord, & demandent toute l'attention des plus grands politiques.

Le commun rapport que les établissemens, situés vers la partie du sud, ont avec ceux vers le nord de l'Amérique, ne permet pas de douter, un instant, qu'il ne s'élève des liaisons intimes entre ces pays ; le nord ne pouvant se passer des productions du sud & celui-ci de celles du nord, il s'ensuivra naturellement une

chaîne d'intérêts qui prendra une telle consistance, que rien ne sera capable de la rompre.

La nouvelle Angleterre, maîtresse d'elle-même, n'étant plus retenue dans ses commerces par une Métropole qui la gênoit autant qu'il étoit en son pouvoir, portera ses vues du côté des Colonies à sucre qu'elle fournira bientôt, non seulement des objets qu'elle seule peut leur procurer, mais encore tous les autres que ces Colonies tenoient de leurs Métropoles respectives, par la facilité avec laquelle les manufactures les plus utiles s'éleveront dans cette partie du monde.

Ceux qui connoissent la nouvelle Angleterre, ne pourront pas douter de l'aisance avec laquelle les talens d'Europe iront se réfugier dans un pays où se trouvent, sous un beau ciel, toutes les commodités de la vie. Les vivres fains, & bons, à très-grand marché; un beau sang de femmes modestes, des hommes simples & francs, des routes commodes, des rivières navigables jusqu'à des distances très-considerables de leur embouchure, d'excellens chevaux, des bœufs, des vaches, & autres bétails de toutes les especes; en un mot un pays de tous points séduisant, y attireront toute l'industrie de l'Europe, & le rendront maître des Colonies à sucre. En attendant qu'il porte ses vues sur des objets plus éloignés de ces parages, Bos-



ton & New-Yorck, deviendront les deux marchés sucre de toute l'Amérique, & les maîtres du commerce du monde entier. C'est ainsi que les Puissances de l'Europe se feront préparées elles-mêmes leur décadence & leur ruine.

L'objet présent feroit donc de prendre les précautions les plus fortes pour retarder, s'il est possible, des événemens aussi fâcheux.

L'éloignement & la malignité du climat de nos Colonies, sembleroient ne permettre que de faibles moyens contre les entreprises de la nouvelle Angleterre; cependant il n'y a pas d'impossibilité d'empêcher encore pour bien des années un événement qui est dans l'ordre des choses.

Le voisinage de ces pays avec les Colonies; les facilités que leur présentent le physique & le moral, pour établir une marine formidable; un génie heureux & porté au commerce, semblent s'opposer aux précautions les plus sages.

Quoi qu'il en soit, il reste bien des ressources à l'Espagne & à la France, pour détourner l'orage.

Cuba, la plus voisine des possessions Espagnoles, avec la nouvelle Angleterre, sera la première qui excitera sa cupidité; c'est par cette île qu'il faut commencer les objets de défense, en lui donnant toute la force possible de résistance, dont le premier point sera une popula-

tion équivalente à son étendue. Elle doit former la principale citadelle du nouveau monde.

Saint-Domingue , qui vient après, en faisant route au sud, devra être le second rempart à opposer à l'avidité de l'ennemi.

Mais, pour y parvenir , il faudroit que l'Espagne fît le sacrifice en entier de cette isle à la France qui y jetteroit une population convenable & proportionnée à ses moyens en ce genre. Alors cette puissance s'occuperoit à fortifier au vent de l'isle , qui , jusqu'aujourd'hui , est ouvert à tout ce qui voudroit se présenter.

Cuba & Saint-Domingue bien peuplées , bien fortifiées , laisseroient en sûreté tout le golfe du Mexique , pourvu , toutefois , qu'on eût songé , avant tout , à mettre à l'abri tous les établissemens situés au vent , d'où les forces royales partiroient , en cas d'attaque.

Sainte-Lucie , comme on l'a vu , possède d'heureux ports , pour contenir nos flottes ; cette isle devra être le Gibraltar de tous les établissemens des deux nations dans le nouvel hémisphère , & fortifiée en conséquence.

La Guiane , au vent de toutes les autres possessions Françaises , en consolidera la propriété , par l'aisance que présente cette terre de fournir aux Antilles les provisions que l'on ne pourroit avoir que d'une maniere trop précaire de la Métropole , sur-tout pour les vivres frais que la

traversée gâte par les chaleurs des tropiques : elle fournira des bestiaux en abondance , du maïs , & autres provisions ; quant aux farines , on les aura de la Métropole , parce qu'elles se conservent long-tems.

En jettant un coup d'œil instruit sur ces matières , le Gouvernement éclairé sentira les conséquences de ces idées , & suppléera avec sagesse à tout ce qui leur manque. Dans les grandes choses , il suffit d'ouvrir les avis & de donner de simples indications ; le Ministere , en les méditant , entre dans tous les détails , & perfectionne ce qui n'étoit qu'ébauché.

Il reconnoîtra , sans doute , que les guerres de la zone torride sont plus difficiles que celles de l'Europe ; que la malignité du climat tue plus d'hommes que l'épée de l'ennemi ; que cette fatalité a ses causes , en grande partie , dans la corruption des vivres ; qu'un des points les plus essentiels , est de parer à cet inconvénient.

Toutes les sciences humaines rassemblées , n'empêcheroient pas les vivres tirés de l'Europe , de se corrompre dans le trajet (1). Il ne reste donc que le seul moyen de s'en procurer d'assez proches pour éviter ce fâcheux inconvénient ; ce moyen en offre un autre non moins

---

(1) A moins que par une trop grande dépense.

intéressant, qui est de pouvoir alors tromper l'ennemi, lequel ne tiendra sa force que de son voisinage, de ce que ses vivres seront toujours frais; & de ce qu'enfin il pourra les renouveler avec facilité.

La Guiane offrant cette ressource, & tout ce qu'il faut pour balancer cette puissance de l'ennemi, avec quelle ardeur & quelle activité la France ne doit-elle donc pas y jeter des établissements capables de remplir ses vues, & qui, en lui assurant une plus longue propriété des autres Colonies, par le secours qu'ils leur présentent, lui doivent également promettre la continuation de la prépondérance dans la somme des productions de la zone torride. Elle doit donc tout employer & tout faire pour avancer la population & l'agriculture de ce pays, & ne jamais perdre de vue que cet établissement sera le salut de ses autres Colonies, & le soutien de ses commerces les plus utiles & les plus lucratifs.

Il faut fermer de l'or, pour cet objet, &, sur-tout, ne pas négliger un instant afin de l'élever au point d'en pouvoir tirer, s'il est possible, ce que l'on a perdu en sacrifiant la Louisiane, & en abandonnant le Canada aux Anglais.

Indépendamment des deux Compagnies dont nous avons fait mention, nous croyons qu'il

sera de toute nécessité d'établir au cap de nord une Colonie qui sera absolument destinée à éléver des bestiaux de toutes les especes , en surcroît de ceux que procuretoient nos deux Compagnies qui ne pourroient s'adonner , qu'en partie , à cette sorte de commerce & d'une façon insuffisante pour en fournir à nos Colonies.

Quoi qu'il en soit des avantages que présente l'établissement de la Guiane , la France ne remplacera de long-tems le vuide que formera dans ses commerces de l'Amérique la décadence des anciens établissemens ; décadence qui se fait de plus en plus sentir d'une maniere non équivoque depuis l'origine de la guerre dernière ; au reste , il faut en convenir , c'est moins par défaut de productions , que par les liaisons interlopes de toute especie dont nos Colonies usent sans distinction au grand détriment du commerce de la Métropole , de ses forces , & de ses richesses.

Cet interlope est aujourd'hui plus fort & plus en vigueur qu'il ne l'a jamais été , puisque depuis deux ans , un bon tiers des productions des Colonies passe en droiture chez l'étranger , & notamment à la nouvelle Angleterre depuis que ce pays ne craint plus les gardes-côtes de sa Métropole.

Aux grands maux , les grands remedes ; ce proverbe , qui est peut-être le plus vrai de tous , doit

ici s'appliquer. Si la France ne veille au moyen de rompre cet interlope, & ne s'occupe de former de nouveaux établissements, elle perdra les trois quarts de ses commerces de l'Amérique, ce qui entraîneroit la chute de sa marine, celle de son industrie, & jetteroit le plus grand désordre dans ses finances.

Comme l'établissement de la Guiane, ainsi qu'on l'a vu, présente des moyens trop éloignés pour lui conserver la même vigueur dans les commerces de l'Amérique, elle doit employer les plus prochains pour parvenir à négocier avec l'Espagne la cession de Samana: on ne voit que ce parti pour la lui conserver.

La portion de l'île de Saint-Domingue, dont nous avons parcouru le local, offre de promptes ressources à ces commerces, & la cession qui en seroit faite à la France par l'Espagne accroîtroit avec la plus grande évidence les forces politiques de ces deux Monarchies dans le nouveau Monde, dont tant de raisons assimilent les intérêts.

Samana, par sa proximité de notre Colonie de Saint-Domingue, est susceptible, non-seulement d'être en peu de tems un établissement florissant, mais encore il n'y a que cette terre qui puisse conserver aux Français la qualité supérieure & la somme des sucres qu'ils cultivent avec tant de succès; denrée qui produit plus

d'or que toutes les mines du Pérou & du Mexique ensemble.

Mais si notre opinion est que les établissements de la France équinoxiale rejettentraient trop au loin les succès que l'on en doit attendre pour que leurs productions tinslent l'équilibre des commerces de l'Amérique, nous nous garderons bien d'insinuer qu'on en pourroit retarder l'exécution.

Au contraire, si la Guiane ne promet qu'une réussite encore lointaine quant aux sucre & autres denrées du produit de la zone torride, il n'en est pas ainsi des secours qu'en l'établissant, on procurera à toutes les autres Colonies.

Ce point essentiel ne doit jamais se perdre de vue, tout doit engager le Gouvernement à jeter dans ce pays des hommes qui travailleront à couvrir cette terre de nombreux troupeaux qui sont si précieux en ces climats.

La Guiane doit être un jour la mère nourricière des autres établissements à sucre. C'est sous cet aspect que le Gouvernement doit la regarder; & c'est avec des moyens sages, bien combinés, avec une législation conforme au tems, aux circonstances, au local, & sur-tout qui puisse se prêter, sans soubresauts ni secousses, aux loix durables & permanentes, qui devront faire le bonheur des Colons & l'intérêt général, & qui cependant sera modifié à l'avantage d'une société naissante, où elle devra avoir pour but

principal l'encouragement de la population & de l'agriculture ; c'est avec de tels moyens, dis-je, qu'on peut espérer des succès.

Pour réussir, il faut 1<sup>o</sup>. à la tête de ces établissemens, de ces hommes désintéressés, constants, fermes, sans dureté, qui considerent ceux qu'ils auront à gouverner, comme autant de citoyens précieux dont l'existence, nécessaire à la patrie, soit le premier objet. 2<sup>o</sup>. De ces hommes bien pénétrés qu'une Colonie naissante ne peut prendre de force, de confiance, surtout dans la zone torride, que lorsqu'elle est gouvernée par la douceur, par la justice, par la liberté, & sur-tout par le bon exemple. 3<sup>o</sup>. Une égalité singulière dans les répartitions, toujours proportionnées aux forces, aux talents, à l'âge & au local, pour éviter les jalousies, les contestations, si funestes dans le commencement d'une Colonie quelconque. 4<sup>o</sup>. Eloigner de cette société toute idée d'un Gouvernement arbitraire, qu'elle prendroit pour un despotisme odieux, & qui lui feroit perdre toute confiance. Voilà les moyens généraux que le Gouvernement doit employer en Guiane, & qui lui assureroient des progrès rapides & certains.

Il faut de plus, dans l'origine d'un pareil établissement, de bons vivres tirés avec soin de la Métropole, jusqu'à ce que ceux du pays y

suppléent ; un hôpital bien tenu , des chirurgiens habiles , connoissant les maladies de ces climats ; des soins attentivement suivis pour faciliter les défrichemens de toute espece , & les rendre moins nuisibles à la santé ; soins que l'on ne prendra avec succès que par l'inspection des lieux & des choses.

Une police & des mœurs simples , dégagées de vaines cérémonies , plus gênantes , dans un pays chaud , que par-tout ailleurs ; une prédisposition marquée en faveur des gens mariés , afin d'éloigner , autant qu'il sera possible , le célibat , & les désordres qui en sont la suite ; des récompenses pour les gens de bien qui se seront distingués par leur activité , leur industrie , leur vigilance , soit dans les travaux publics , soit dans ceux de leur plantation .

Des facilités dans les communications par des chemins tracés avec art , & utilement ; des ponts établis sur les rivières où les bacs ne pourroient avoir lieu ; enfin , mille autres choses qu'un génie actif & surveillant ne peut faire que sur les lieux mêmes .

C'est au Gouvernement à réfléchir sur ces matières , à s'en faire rendre compte , à s'en pénétrer , & se convaincre que , de ces nouveaux établissemens , dépendent ses forces dans toutes les parties politiques de l'Etat .

Mais les vérités les plus évidentes , lorsqu'il

s'agit d'établissemens à faire , trouvent toujours des contradicteurs qui jugent de tout superficiellement , sans génie , sans expérience , & sans la moindre notion des choses. Il en est même , de ce nombre , qui confondant tous les rapports , prétendent que les Colonies sont plus à charge que profitables à l'Etat ; que leurs établissemens ont coûté un sang précieux à la France ; qu'on pourroit avoir du sucre & du café , en les achetant chez nos voisins , qui recevroient en paiement nos vins & nos bleus.

Arrêtons - nous un instant sur cet objet. Sans Colonies , vous n'auriez que peu , ou point de commerce maritime , conséquemment aucune marine. Sans Colonies , l'industrie nationale tombera au point où elle étoit avant le célèbre Colbert , puisque cette même industrie a pénétré dans presque toute l'Europe.

Sans Colonies , vous ne pourrez vendre à l'étranger , chaque année , pour 120 millions de denrées , dont leur sol vous enrichit.

Ceux qui pensent ainsi n'ont pas fait attention que le superflu des denrées que donne le sol du royaume , ne payeroit pas , à beaucoup près , les besoins que le luxe exige. Eh ! qui donc leur a dit qu'il y aura toujours du superflu pour payer les échanges ? Etrange raisonnement ! Il est aujourd'hui plus que prouvé , par les faits , qu'une perpétuelle licence , dans la li-

bre exportation des grains & des vins, peut nous faire mourir de faim & de soif.

Dans les années de disette, avec quoi payeroit-on les échanges? En denrées? Cela ne se peut. En argent? Oui, pour un tems; mais lorsque le numéraire feroit épuisé, je le demande, que deviendroit la France?

Mais c'est trop s'attacher à combattre une opinion qui tombe d'elle-même; & voyons, pour la détruire d'un seul mot, ce qu'étoit l'Europe entiere ayant les découvertes du trop fameux Colomb.

Les sciences, les arts & le commerce étoient dans le néant. A peine les nations de l'Europe se connoissoient-elles; point de communication, point de liaison. Le fanatisme & l'erreur dominoient exclusivement, ravageoient la terre, & dévoroient les hommes. Les grands étoient réduits à la mendicité, ou voloient sur les grands chemins, pour vivre. Tel étoit, en gros, l'état de l'Europe lorsque la découverte du nouveau Monde changea entièrement la face des affaires, & la situation des empires.

L'or, ce métal, maître de tout, formoit seul les premières cargafons qui en revinrent; il ne tarda pas de se répandre, de l'Espagne où il débarquoit, dans toutes les parties de l'Europe. Il échauffa tous les esprits, réveilla tous les arts, créa des navigateurs hardis, en proportion de

pestime qu'ils en faisoient. On vit les mers couvertes par les navires de toutes les nations; l'activité, cette mère de l'aisance, sortit de son assoupiissement, & fit naître l'industrie. La force, la puissance, suivirent les nations maritimes de préférence à toutes les autres, & l'Europe en reçut un lustre jusqu'alors inconnu.

Chaque Potentat voulut avoir sa part d'une terre qu'on croyoit en partie d'or massif, & fit des armemens en conséquence. On chercha l'or que l'on trouva en moindre quantité qu'on ne l'avoit espéré. Les plus avides s'obstinerent à le chercher dans les entrailles de la terre. Ils eurent même la barbarie d'y faire travailler, à des profondeurs si considérables, que les hommes, même les plus robustes, destinés à l'exploitation des mines, y finissoient leurs jours en deux ans; ceux qui l'étoient moins, périssoient en quelques mois; d'autres, non moins malheureux, en rapporterent, avec leur or, la maladie la plus funeste au genre humain.

Les plus sages, les plus humains, les plus adroits, les Français enfin, le trouverent en abondance sur la superficie d'une terre, qu'il ne falloit que cultiver. Ils furent les premiers qui sentirent qu'elle leur rapporteroit des richesses moins équivoques, moins précaires, & plus permanentes que l'or même. Ils s'y attachèrent avec une constance que la légéreté de leur esprit

sembloit ne pas leur permettre, & ils s'adonnaient avec tant d'adresse & de succès à l'agriculture, qu'ils ont surpassé, en ce genre, toutes les autres nations. Ils parvinrent, sans secours de la part de la Métropole, sans embarras, sans inquiétude pour le Gouvernement, à former la Colonie la plus brillante, la plus riche, la plus utile qu'il y ait dans le monde entier.

Saint-Domingue est, sans contredit, cette Colonie fameuse, l'une des plus importantes du nouveau Monde, où les Français, par leur industrie, ont trouvé sur son sol plus d'or que l'Espagne n'en tira jamais du fond des mines du Pérou. Quoi! ce seroient de semblables pays que quelques-uns osent dire être à charge au Gouvernement! S'ils consultoient à cet égard nos ports de mer, ils entendroient un langage bien différent du leur.

La question qu'on pourroit agiter à cette occasion, seroit de savoir si la découverte de l'Amérique a été plus utile que nuisible à l'Europe en général; mais cette question nous est étrangere ici, & nous semble d'ailleurs abstraite & métaphysique: quand bien même elle seroit résolue d'une maniere claire & précise, & qu'il seroit démontré, par les résultats les plus évidens, que cette découverte a été funeste à l'Europe, au monde entier, il ne seroit pas encore prouvé, pour cela, que nos Colonies fussent

plus à charge qu'avantageuses à la France.

Les rapports de cette grande question avec ceux de la décision tranchante que les Colonies sont nuisibles, sont aussi éloignés les uns des autres, & n'ont pas plus d'analogie entr'eux que n'en ont le blanc & le noir. Ce sont cependant ces mêmes rapports que nos prétendus politiques confondent avec aussi peu de réflexions que de connoissances.

Le mal, ou le bien, produit par la découverte de Colomb, ne pouvant être relatif à l'affirmation que nous combattons, il est plus qu'évident que nos Colonies, non seulement ne peuvent être nuisibles, mais encore qu'elles sont absolument nécessaires; ainsi, vouloir insinuer au Gouvernement une opinion contradictoire, c'est se tromper, ou tromper l'Etat.

Car supposons les Espagnols, les Anglais, les Hollandais, les Danois & les Portugais maîtres de l'Amérique, quel rôle joueroit la France en ce moment? En quel état seroient ses forces, sa marine, ses finances, son industrie, & sa population?

Ce riche, ce brillant, ce puissant royaume, seroit borné à un revenu qui pourroit à peine soudoyer les troupes qu'il lui faudroit pour le garder, & pour entretenir les places fortes de ses frontières. Ses côtes seroient sans cesse exposées à l'invasion de ses ennemis qui auroient

une marine. Sa population trouveroit à peine sa subsistance dans les années de disette & de calamités ; en un mot , il n'auroit qu'un foible poids dans la balance politique , & la haute considération qu'il s'est acquise depuis tant de siècles & à de si justes titres , se réduiroit bientôt à rien.

Mais , dira-t-on encore , l'industrie française auroit toujours supplié aux trésors du nouveau Monde. Oui , sans doute ; mais il auroit fallu avoir un privilége exclusif sur toutes les autres nations de l'Europe , & supposer que nos arts n'y eussent jamais pénétré ; ce qui est impossible.

La France a inventé une quantité prodigieuse de manufactures de toute espece ; les Puissances voisines savent attirer les ateliers , & l'on voit le génie français développer ses talents dans toute l'Europe ; dès-lors la concurrence fermant ses débouchés , elle n'a de salut que dans les Colonies.

C'est uniquement par elles que l'industrie s'est maintenue & s'est alimentée ; ses autres ressources se bornent à bien peu de chose ; d'où l'on doit conclure que non seulement les Colonies ne sont pas à charge à l'Etat , mais encore qu'elles lui sont absolument nécessaires dans ses intérêts politiques qui regardent immédiatement les forces nationales dans ses intérêts *actifs* qui

concernent le bien & l'avantage de chacun de ses membres.

Enfin , aussi-tôt que les autres Puissances maritimes de l'Europe eurent acquis des possessions dans le nouveau Monde , la France fut forcée de les imiter , sans quoi elle seroit encore loin derrière elles , peut-être même en seroit-elle devenue la proie.

Les liaisons de l'Amérique élevant des marines formidables aux voisins de la France , elle fut contrainte d'en avoir de pareilles ; rien ne pouvoit y contribuer qu'en se formant aussi des Colonies qui la mettoient en état d'y parvenir.

C'est en réfléchissant avec constance & bonne foi sur ces objets , qu'on peut reconnoître combien est fausse l'idée de ceux qui pensent que les Colonies sont nuisibles à l'Etat.

Cette remarque , toute évidente qu'elle soit , acqueroit bien plus de force si l'on osoit toucher à quelques ressorts politiques auxquels elle appartient ; mais cela nous éloigneroit de notre but ; il suffit d'avoir prouvé l'utilité des Colonies , & la nécessité de les avoir formées.

La perte que fit la France , dans la dernière guerre , non seulement du Sénégal , mais encore de la Grenade & des Grenadins , s'est durement fait sentir.

Les branches de commerce qu'elle faisoit au Sénégal , procuroient des nègres en assez grande

abondance, pour que le prix en fût modéré & supportable; mais depuis cette perte, leur prix est devenu excessif.

L'isle de la Grenade, & les Grenadins, fournoissoient une bonne partie des productions de la zone torride. Elles promettoient les plus grands succès, tant par leur étendue, qui est très-considerable, que par la supériorité de leurs cafés, cotons & cacao. Le vuide de cette perte n'a été rempli par rien; cependant dès qu'elles lui furent enlevées, on auroit dû chercher à les remplacer par d'autres établissemens.

La Guiane, comme on l'a vu, offroit avec usure tous les moyens de rendre, en peu de tems, cette perte semblable à zéro. Mais si le Gouvernement, trop occupé alors des embarras qu'avoit occasionnés une guerre funeste, n'a pu veiller à une des parties les plus essentielles de son administration, les mêmes raisons ne subsistent plus maintenant, & la nation doit s'attendre qu'il va penser aux établissemens qui constituent les principales forces de la Monarchie.

En comparant le produit des commerces de la France aux Indes occidentales, tel qu'il existoit avant la dernière guerre, avec ce qu'il est aujourd'hui, on remarque, non sans amertume, une décadence trop visible; & si l'on veut bien en chercher les causes, on en trouve de deux especes.

La premiere , provient de la perte de la Grenade & de ses annexes , du Canada , & de la Louisiane.

La seconde , est produuite par le commerce interlope qui s'introduisit , pendant la derniere guerre , aux isles du vent.

En remontant ainsi aux causes de cette décadence , nous parviendrons sans doute à établir solidement les moyens , non pas de rendre à la France ce que ses ennemis lui ont enlevé , mais au moins à pallier ces pertes de maniere qu'elles soient moins sensibles , & plus supportables au commerce.

D'abord , il faut chercher les moyens de récupérer , sur les terrains qui restent à la France , les productions qu'elle avoit sur ceux qu'on lui a pris , afin d'éviter , autant qu'il sera possible , l'inconvénient de les tirer de l'étranger. Mais comme il n'existe pas une parfaite identité dans le sol & ce qu'il produit , entre les terrains qu'elle a perdus & ceux qui lui restent , on ne parviendra , qu'en partie , à ramener l'équilibre des choses.

Le Canada n'a aucune des productions de la zone torride , & celle-ci en a très-peu du Canada qui produit en abondance des bois légers de toute espece , des bleus qui ne se trouvent pas entre les tropiques , des pâturages excellens pour nourrir de nombreux troupeaux. Les prai-

ries de la zone torride sont moins bonnes, & moins propres à élever le bétail; mais il suffit qu'il s'y en trouve.

Les terreins qui restent à la France étant situés entre les tropiques, il s'ensuit, de notre remarque, qu'il pourra toujours s'y élever du bétail; que nous n'y aurons pas, il est vrai, des bois légers, si nécessaires en ces climats; mais que nous y recueillerons de quoi faire de l'or; &, avec de l'or, on se procure aisément tout ce qui est nécessaire à la vie.

On cultivera en Guiane, avec le plus grand succès, du tabac, du café, du coton, de l'indigo, du rocou, du cacao & du sucre; & ces denrées valent bien de l'or. Avec une très-petite portion du produit de ces denrées, nous aurons une très-grande quantité de choses que le sol nous refuse; par ce moyen, une des principales causes du déperissement de nos commerces, en Amérique, sera bientôt détruite.

Mais, pour y parvenir, il ne s'agit pas seulement de faire des plans, d'accorder des priviléges, des gratifications, & des concessions à des Compagnies, il faut encore que le Gouvernement prenne tellement à cœur ces sortes d'établissements, qu'il les aide de ses forces & de ses finances; car, ainsi que nous l'avons déjà plusieurs fois observé, nous ne sommes plus au temps où, avec rien, sans autre aide que la va-

leur, la constance & l'intrépidité, une petite troupe d'aventuriers, puise encore fonder une pareille Colonie, quoiqu'elle n'cût été formée que par ces moyens extraordinaires.

Ces tems sont passés, & quoiqu'il existe des gens tout aussi valeureux qu'anciennement, nous ne conviendrons pas que les mêmes moyens, les mêmes circonstances produisent aujourd'hui les mêmes effets.

La raison en est simple. La jalousie, la rivalité, & sur-tout la concurrence des nations voisines, s'opposeroient efficacement à cette entreprise hasardeuse. On pourroit ajouter à ces inconvénients, celui qu'a dû occasionner une plus grande mollesse dans les mœurs; ce que personne ne pourra disputer: car, où rencontrer des hommes qui voulussent vivre comme ont fait les premiers *boucaniers*, habitans de la Tortue? Infatigables à la chasse, à la pêche & aux travaux de l'agriculture, ces hommes, vraiment héroïques, ne quittant le hoyau & le mousquet que pour prendre tour à tour une heure de sommeil. Mille fois leurs travaux furent ruinés par les Espagnols qui, jaloux de ce qu'il y avoit d'autres hommes qu'eux sur la terre, y étoient par-tout épars en petit nombre, & comme fâchés de ne pouvoir uniquement la couvrir; mille fois aussi ces hommes intrépides se rétablirent, jusques-là qu'ils attirerent enfin l'attention du

Gouvernement qui , frappé de leurs succès , les soutint de sa protection.

Les Colonies modernes ne sont formées que par les soins du Gouvernement ; elles ne se maintiennent & ne prospèrent qu'en raison de sa vigilance paternelle.

Si la restauration de la vigueur de nos commerces de l'Amérique , dépend des nouveaux établissements que l'on devroit fonder , & de l'anéantissement du commerce interlope , combien de vœux ne doit pas faire tout bon François , afin d'en voir bientôt arriver l'heureuse époque ?

Pour déterminer les hommes à quitter leur patrie , & se transplanter au-delà des mers , il y a des préjugés à combattre. Ils sont d'autant plus dangereux qu'ils tiennent à l'opinion , & qu'ils sont généralement répandus.

Beaucoup de gens ont pensé que , pour aller dans les Colonies chercher un meilleur sort , il falloit être rejeté de la Mere-patrie , & avoir manqué à la société. Ce préjugé a pris naissance de ce que , dans le fait , le Gouvernement a commis la faute d'exiler aux îles des gens perdus de mœurs & de réputation. D'autres n'ont vu que les époques où des établissements avoient échoué , sans examiner , sans approfondir les causes qui avoient pu y donner lieu.

L'histoire du Mississippi , trop fameuse par les désastres

désastres qu'elle causa à la suite d'un système dont ce pays étoit fort innocent, a été celle qui a jetté les plus profondes racines d'un préjugé si frivole & si peu raisonnable.

Le privilége accordé à la Compagnie des Indes occidentales, qui auroit immanquablement causé la perte de nos Colonies, avoit aussi donné une répugnance singulière pour ces pays. La malheureuse expédition de Cayenne, en 1764, a mis le comble à cette aversion.

Enfin, les dangers d'un trajet de mer, l'influence d'un climat redoutable, font autant de causes qui retiennent dans la Métropole un nombre considérable d'hommes qui, préférant d'y végéter toute la vie, seroient propres à faire les meilleures choses dans un établissement de l'Amérique.

En examinant de sang froid ce qui a donné lieu à ce dégoût que les hommes ont pour tout ce qui est au-delà de l'océan, on se sent humilié de leur foiblesse.

Si le Gouvernement, par des raisons plausibles, a exilé quelques malfaiteurs dans les Colonies, est-il dit pour cela qu'il n'y ait pas d'honnêtes gens? Oui, les Colonies renferment l'honnêteté, la bravoure, la générosité, plus de connoissances même qu'on ne l'imagine dans les arts; &c, de plus, nous osons dire que, parmi tous les sujets de la Monarchie, il n'y en a point

qui mérite autant qu'un brave homme qui ayant le courage de quitter la Métropole, de traverser les mers, de courir les dangers qu'impose un climat enflammé, se fait un établissement plus utile à sa patrie qu'à lui-même, & délaisse ses travaux pour prendre l'épée contre l'ennemi de l'Etat; tel est le vrai Colon, & il y a beaucoup de ces hommes respectables dans nos Colonies.

D'où l'on voit que ce premier préjugé est absolument dénué de raison. A l'égard de celui qui porte au découragement, & qu'a fait naître le peu de réussite qu'ont eu diverses tentatives, entr'autres celles du Mississippi, en montrant que le système du fameux Law n'avoit aucun rapport avec la Colonie, on prouve que le mal qu'il a fait ne peut être en aucune façon attribué à cet établissement.

Law, pour donner du poids, du crédit aux actions qui furent créées sous les auspices des richesses qui se trouveroient au Mississippi, se servit adroitemment de ce nom pour attirer l'argent du public; mais jamais il n'a pu croire que, dans un pays où le sucre, l'indigo, le coton, ne viennent que d'une façon très-précaire, en très-petite quantité, en un mot, où il gele, étant situé par les 32 deg. de latitude-nord, il se trouveroit assez de richesses pour rendre les sommes empruntées.

Pour fonder une Colonie dans la Louisiane, il ne falloit qu'un capital de quelques millions au plus.

Ceux qui attacherent des idées de mines d'or, & de pierres précieuses au Mississipi, étoient des enthousiastes ignorans, sans aucune idée de ce pays plat, inondé, & uniquement propre à éléver des troupeaux. La Colonie ne pouvoit ni ne devoit donc jamais prétendre aux richesses. Néanmoins elle étoit reconnue importante, à cause des rapports qui liaient ce pays avec ses Colonies à sucre, pour lesquelles il étoit d'une très-grande ressource.

Ce n'est donc pas contre le Mississipi qu'il falloit s'élever; mais bien contre la mal-adresse du projet de cette peuplade. Cette gaucherie a regné dans tous les établissemens qui ont échoué; ce seroit mal-à-propos qu'en s'en dégoûtant, on concluroit qu'il faut les abandonner tous.

Le trajet de mer & la malignité du climat sont deux motifs non moins frivoles que les précédens. Ceux qui n'en braveroient pas, avec intrépidité, tous les dangers que, dans le fond, les seules ames pusillanimes apperçoivent, ne sont pas propres à ce voyage, & doivent rester dans leurs foyers.

Pour fonder des Colonies (on le répète) il faut des hommes braves, honnêtes, remplis de moeurs & de sentiments, & non pas ramassés au

hasard, & transportés de force, où ils ne seroient pas allés de leur bonne volonté. Que l'on n'en doute pas, les mauvais sujets sont ordinai-  
rement trop lâches pour s'embarquer de plein gré. Ceux qui en ont le courage sont, à coup sûr, les gens qu'il faut pour former une heureuse Colonie; on ose le dire, il faut avoir un cer-  
tain mérite, & une ame élevée pour se dévouer à quitter la Métropole, & mettre le pied à la mer, la traverser; &, par un travail assidu, défricher une autre terre pour enrichir le royaume. Malheur au pays où des hommes de ce mérite ne seroient comptés qu'au mombre de la multitude, & confondus avec elle!

Louis-le-Grand sentit ces vérités, en accordant aux Créoles les mêmes priviléges dont jouit la noblesse.

Il résulte de ces observations, que, lorsqu'il s'agit de former une Colonie, le Gouvernement, loin de permettre à toutes sortes de gens d'y aller faire nombre, loin d'y admettre des hommes chargés de crimes & d'infamie, doit s'ap-  
pliquer à faire un choix judicieux d'individus honnêtes, laborieux, propres au but qu'il se propose quand il veut créer une nouvelle so-  
ciété, où les mauvais sujets sont plus à craindre que dans la Métropole, dont la police exacte, attentive & sévere, peut souvent les contenir au moins dans le devoir.

Nous avons tâché d'exposer de notre mieux, que si la France ne se formoit pas de nouveaux établissemens dans la zone torride, elle perdroit, tôt ou tard, la prépondérance qu'elle a eue jusqu'à présent dans le commerce des productions de cette partie du monde, qui est la seule qu'elle ait pu conserver.

En effet, l'Angleterre ayant couvert les mers de ses vaisseaux, fait des traités de commerce avec la Russie & le Portugal, & ayant mis des impôts énormes sur les objets d'échange, enfin, répandu une forte d'inquiétude dans toute sa nation, sur ce qui pouvoit chez elle s'introduire en fraude, elle a réussi, pour ainsi dire, à jouir du privilége presque exclusif de soutenir son industrie au moyen des débouchés que, par sa prépondérance, elle s'est formés dans les grandes Indes; elle a, par là, borné davantage ceux qui étoient ouverts à l'industrie française.

Il faut donc tenter de rendre les efforts de cette Puissance rivale, aussi vains pour elle, qu'indifférens à la France, ce qui seroit, sans doute, facile, en formant de nouveaux établissemens qui, en même tems qu'ils fortifieront tous les ressorts de la puissance politique, offriront de nouvelles routes aux richesses & à l'industrie de la Métropole.

Si la France peut parvenir à se faire céder les terreins de Samana, avec ceux de la côte de

Saint-Domingue, depuis le cap *Raphaël* jusqu'à celui de *la Grange*, on verroit ses commerces reprendre une vigueur nouvelle, & capable d'étonner ceux qui, criant toujours misère, pensent que tout est perdu.

On ne fauroit trop le redire; l'Espagne & la France n'ont pas d'autre parti à prendre que celui de traiter ensemble de cette portion de cette isle, si, toutes deux, veulent qu'elle soit conservée en totalité.

Nous convenons qu'il sera aussi difficile de faire entendre raison à l'Espagne, sur cet objet, que si elle tiroit un très-grand profit de cette contrée; la manie de cette Puissance ayant été, de tout tems, la vaine gloire d'avoir des contrées immenses pour en faire de vastes solitudes.

Mais, enfin, on doit espérer qu'il ne feroit pas impossible à un habile négociateur, qu'emploieroit la France, de démontrer à la cour de Madrid, les vérités que nous avons établies, & à lui prouver qu'elle ne peut se flatter de garder Saint-Domingue, & Cuba, qu'en mettant la France à portée de donner à cette première la force qu'elle demande pour la rendre, pour ainsi dire, inaccessible à l'ennemi.

Le Ministere Espagnol n'a pas attendu jusqu'à présent pour sentir combien il est à charge à une Puissance quelconque d'avoir plus de terre

qu'elle n'a de sujets pour la peupler & la cultiver. S'il n'a pas voulu avoir les yeux sur les inconvénients qui en sont les suites, qui mieux que la France peut les lui faire sentir ?

Le pacte qui lie les Maisons des deux Monarchies, lui en donne le droit ; ce sont les mêmes intérêts, la même politique qui en forment l'essence ; donner de la force à l'une, n'est-ce pas étayer l'autre ?

Malgré l'évidence de ces vérités, on a vu l'Espagne se faire rendre les îles Malouïnes, qu'un généreux Français avoit voulu tirer du néant, en y portant une Colonie, qui a été forcée d'évacuer cette terre ; & soudain elle est redevenue inculte.

Les curieux croiroient que ces îles Malouïnes étoient une possession utile ; point du tout, du moins pour l'Espagne, qui ayant des établissemens sur la terre-ferme, dont elles sont l'archipel, n'en avoit nul besoin pour aller au détroit de Magellan.

Mais toujours possédée de cet esprit qui peut à peine respirer dans le monde entier, l'Espagne a demandé, & la France lui a donné ce qu'elle n'avoit nul droit de réclamer.

Ces îles, quoiqu'elles dussent être fort indifférentes à cette Puissance, ne l'étoient pas pour nous, à qui elles formoient un pied - à - terre dans des parages où nous n'avons aucun point

d'appui, où il seroit fort bon d'avoir une relâche commode, telle que ces îles la présentent pour les voyages des grandes Indes & autres, dans l'hémisphère méridional.

Il paroîtroit, par ce que nous venons de dire, qu'il fût bien difficile de nouer avec l'Espagne une négociation tendante à nous faire céder Samana, & les côtes adjacentes; cependant il est à remarquer que les raisons qui ont pu déterminer cette Puissance à redemander les îles dont nous venons de parler, ne subsistent point par rapport à Samana.

Les Malouïnes sont situées près de l'embouchure du détroit de Magellan, sur la route de la mer du sud, où les Espagnols, à l'exclusion de toutes les autres nations, prétendent avoir seuls le droit d'entrer.

Ils ont pensé, sans doute, que la possession des Malouïnes, dans les mains de la France, pouvoit lui faciliter la route du Pérou, & alimenter un commerce interlope dans la mer du sud.

Si, par un esprit toujours jaloux & ombrageux, la cour de Madrid s'est empressée à s'emparer de ces îles, ce même système ne seroit pas applicable à la cession de la tête de l'île Saint-Domingue, puisque, dans aucun cas, elle ne pourroit en rien nuire à ses commerce, dans l'océan atlantique, & bien moins encore dans la mer du sud.

Craindroit-elle de la part des Français un plus grand voisinage avec son île de *Puerto-Ricco* ?

Elle est située au vent de Saint-Domingue, en est séparée par un canal de dix lieues de largeur ; pour y aller de Samana, on a les vents & les courans à combattre ; la navigation en est pénible : d'ailleurs, les gardes-côtes croisent dans ce canal ; d'où il s'ensuit qu'il ne pourra jamais se faire d'interlope entre ces deux parages. La crainte seroit plus fondée si Puerto-Ricco étoit sous le vent de Samana, d'où la distance est de vingt-cinq lieues marines, pour joindre la première côte, ce qui rend impraticable tout commerce, & ce ne seront que les îles du vent, comme la Martinique & Saint-Eustache, qui en font & feront l'interlope.

Au reste, cet interlope consiste en mulers que cette île élève avec assez de succès ; on ne voit pas pourquoi l'Espagne s'opposeroit à ce commerce, puisqu'il est un superflu pour elle, & qu'il ne cause réellement, dans le fait, aucun dommage à ses cultures qui ne sont pas poussées avec assez de vigueur pour employer tous les animaux de cette espèce, qu'elle nourrit dans ses différens établissemens.

On sent bien que ce n'est pas tant la sortie des mullets, que l'Espagne ne voit pas avec plaisir, mais bien les échanges ; cependant il lui con-

vient encore mieux de le souffrir que de perdre cette branche de commerce, pour laquelle seuls ses sujets semblent avoir de l'aptitude.

Nous croyons devoir exposer quelques raisons que la France auroit pour déterminer l'Espagne à cette cession ; &, dans tous les cas possibles, nous ne voyons pas qu'elle puisse admettre le moindre motif équitable pour la refuser.

Nous avons prouvé que la sûreté même de Saint-Domingue, en entier, en dépendoit ; nous avons même montré que l'Espagne un jour fera forcée de céder totalement cette île à la France.

Mais nous avons, de plus, assuré qu'il ne nous restoit que ce moyen pour nous conserver la principale branche de nos commerces, qui seule peut alimenter nos marines royale & marchande.

Nous avons fait appercevoir ce qu'on pouvoit attendre des productions des anciens établissements & des suites malheureuses qui, pour l'Etat, résulteroient de la décadence du commerce en général & en particulier.

On dira, sans doute encore (car les contradicteurs ne cessent point de *rabacher*) si nos établissements à sucre tombent, il en arrivera tout autant à ceux de nos rivaux ; alors l'équilibre se maintiendra, & nous ne perdrions pas plus que nos voisins.

Toute spécieuse que paroisse d'abord cette proposition, il s'en faut de beaucoup qu'elle puisse faire un objet d'application à la matière présente.

Premièrement, nous avons une majorité à garder dans la somme des productions de la zone torride, qu'il nous est indispensable de soutenir.

Secondement, la perte que nous avons à redouter seroit proportionnée à la force & à la fertilité de nos établissemens, & nous deviendroit plus sensible que celle de nos voisins en raison de l'étendue de leurs domaines; nous aurions par conséquent un très-grand vuide, lorsqu'ils ne perdroient encore que peu de chose.

Mais on doit imaginer que l'on suppose une parfaite identité dans la fécondité des territoires; c'est-à-dire, au même degré de leurs rapports. C'est en quoi on se tromperoit plus que grossièrement.

Tous ces terrains, à l'exception de Sainte-Lucie, sont mieux ou moins mal cultivés. Ainsi nous ne pouvons nous flatter de jouir long-tems encore des mêmes revenus. Il n'en est pas de même chez nos rivaux.

La Jamaïque durera encore très-long-tems; le pays est haché de montagnes; les terres que les *avalasses* entraînent de leurs sommets s'arrêtent dans les collines, & y perpétuent d'abondantes récoltes.

On ne croit pas que la nature ait fait une autre île dont la conformation singulière puisse promettre une plus longue jouissance. Les Habitans de cet heureux pays sont habitués à faire le sucre dans ces collines, qui probablement y existera aussi long-tems que l'île même.

Il y a plus, c'est que l'Angleterre augmentera encore ses récoltes à la Grenade qui n'est pas encore défrichée entièrement, & où elle peut espérer un surcroît d'un cinquième de ses denrées, & même davantage.

En outre, elle a la Géorgie & la Floride, d'où elle peut attendre beaucoup ; quoique ces pays ne soient pas d'un sol par-tout également bon, ils y feront de l'indigo, du coton, & même du sucre, en petite quantité, il est vrai, mais enfin ils en feront assez pour retarder encore long-tems le desséchement de cette branche de commerce.

En un mot, quand on supposeroit que l'Angleterre vît diminuer ses commerces de l'Amérique aussi-tôt que ceux de la France, ce seroit une raison de plus pour celle-ci de chercher tous les moyens possibles pour prévenir l'affoiblissement des siens ; parce qu'elle n'a pas, comme sa rivale, d'autres branches de commerce maritimes pour s'en dédommager.

En effet, l'Angleterre qui fait sa chose principale de sa marine, a cherché avec des peines

infinies les moyens de les soutenir par ses établissemens de l'Inde, de la côte d'Afrique, & du Levant; par ses pêcheries de Terre-Neuve, & du Groenland; enfin par son commerce dans la Baltique, qu'elle fait presqu'exclusivement: toutes ces opérations qu'elle fait en grand & que nous ne faisons qu'en petit, font pour elle un surcroît de force qui la dédommageroit toujours de la diminution des produits de ses Colonies & sucre.

Mais enfin quel avantage n'a pas la France sur toutes les Puissances de l'Europe pour tourner toutes ses vues d'intérêt & ses forces vers les établissemens de la zone torride? Y a-t-il une autre Monarchie qui ait une population aussi nombreuse, & qui, sans dégarnir sa Métropole, puisse souffrir autant d'émigration? Non certainement; c'est donc à la France qu'il convient d'avoir des Colonies formidables, & dont elle puisse tirer le plus grand parti.

Nous voyons les Etats qui, ayant des Colonies, sans avoir une population proportionnée, & divisant trop inconsidérément leurs forces, se trouvent embarrassés quand il s'agit de les réunir pour des cas imprévus. Ces momens de crise sont-ils à redouter pour la France?

Elle auroit encore dix fois, vingt fois autant de monde dehors de sa Métropole qu'elle ne s'en appercevroit presque point; ses sujets ne se-

roient pas encore logés à leur aise ; & puis quand elle éprouveroit une sorte de vuide , n'a-t-elle pas les moyens , dans un clin d'œil , d'attirer dans son Royaume un monde immense qui ne demanderoit pas mieux que d'y rester ? Que l'on daigne y réfléchir profondément ; la restauration du célèbre Edit de Nantes , quoiqu'un peu tardive , feroit encore seule trembler tous les ennemis de la France.

Non , il n'y a aucune Monarchie en Europe qui ait , comme elle , les moyens de former des établissemens solides & durables en Amérique ; il n'y en a point qui puisse en tirer un meilleur parti , par sa situation commode à faciliter les débouchés de ses denrées , & à les porter avec aisance chez toutes les Nations de l'Europe , dont elle est pour ainsi dire le centre & la tête.

C'est de là qu'elle doit attendre sa conservation & sa puissance , elle ne peut l'espérer de tout autre moyen ; & si l'Espagne s'est soutenue par les richesses de ses mines , la France se maintiendra par un moyen plus naturel , plus solide , plus noble & plus durable ; par l'agriculture de ses Colonies.

Parmi ces réflexions un calcul assez abstrait se présente ; c'est de savoir à combien monte le revenu foncier du Royaume pour le comparer avec la dépense des vingt-quatre millions d'habitans qu'il renferme dans son sein. Ce calcul bien

établi , bien démontré contribueroit à découvrir combien l'industrie de la France , qui comprend tous ses commerces & toutes ses manufaçtures , doit rapporter de profit annuellement , pour que , non - seulement tous les individus du Royaume puissent subsister , mais encore qu'il y ait un excédent qui constitueroit la force de l'état & la permanence de sa félicité.

La France contient environ vingt-cinq mille lieues quarrées de terrain , lesquelles évaluées à cent mille livres de rente par chaque lieue quarrée , produiroient un revenu de deux milliards cinq cens millions de livres. Elle a vingt-quatre millions d'habitans qui dépensent dix sols par jour chacun , l'un dans l'autre , ce qui fait un total de quatre milliards trois cens quatre-vingt millions de livres par année. Dès-lors , la dépense surpassé le revenu foncier d'un milliard huit cens quatre-vingt millions de livres.

Ce calcul , tout jetté au hasard qu'il soit , ne pouvant pas s'écarte de beaucoup de la réalité , présente donc un excédent bien considérable de dépense sur le revenu du Royaume. Il faut que ce déficit soit payé par l'industrie , & par tous les accessoires qui en dépendent.

Il faut donc que la France tire réellement cette somme prodigieuse d'un milliard huit cens quatre-vingt millions , soit de ses Colonies , soit des profits que fait son commerce avec les

étrangers ; en un mot , ces deux objets sont pour ainsi dire , les seuls agens qui produisent cette somme.

Mais , toute considérable qu'elle soit , elle ne fait que balancer la dépense ordinaire ; or , elle ne seroit pas suffisante pour conserver la France dans sa prospérité , si le commerce & l'industrie de la Nation se bornoient là , dans leurs bénéfices , parce que la dépense n'est pas déterminée , & que , dans les tems de guerre , elle est plus forte qu'en pleine paix.

Il seroit difficile de fixer à quelle somme monteroit le surplus du bénéfice nécessaire pour balancer les dépenses hors d'œuvre , parce qu'elles ne sont pas connues , & ne doivent pas l'être ; mais , à coup sûr , le commerce & l'industrie française , font tous les ans un profit *actif* de plus de deux milliards six cens millions , sans quoi l'harmonie disparaîtroit bien vite , & la chose publique ne pourroit se soutenir.

Cette somme immense doit indubitablement circuler sans cesse de la France à l'Etranger , & de l'Etranger à la France (1) ; car ce seroit une erreur grossière que de penser que le profit qui en fait l'objet , se théâtrise , puisque s'il en

---

(1) *Cette somme circule , non-seulement de la France à l'Etranger , & de l'Etranger à la France , mais encore dans les mains de tous les individus de la Monarchie , & cela journellement & sans aucune interruption.*

Étoit ainsi, il arriveroit qu'enfin la France posséderoit toutes les richesses du monde.

Pour faire naître une vérité de ces sortes de remarques, disons que le commerce est une chose aussi admirable que nécessaire; qu'il est, dans le fait, le soutien & l'unique force des empires; que sans lui aucun ne pourroit subsister.

Pourquoi donc en France, plutôt qu'ailleurs, ne feroit-il pas vu avec ces égards qu'il mérite, & qui en forment l'encouragement?

En Angleterre, tous les cadets de la haute noblesse deviennent négocians, d'où il s'ensuit que cet état est considéré comme le premier des îles Britanniques. Pourquoi donc nos cadets nobles, qui, la plupart, meurent de faim dans leurs gentilhommieres, où ils ne vivent que du bout de leur fusil, & n'ont d'autre exercice que celui de vexer le paysan, ne prennent-ils pas un parti si sage? La raison en est simple; c'est que l'Angleterre ne présente pas, à sa noblesse, un aussi vaste champ d'occupation militaire que la France qui peut employer la plus grande partie de la sienne.

De ce que la noblesse française n'entre pas dans le commerce, il ne faut pas en conclure qu'il soit moins estimable en France qu'autre part. Cependant c'est l'erreur de la multitude, & c'est la multitude qui met en jeu l'opinion.

Qu'un marchand de Paris , par exemple , gagne cent mille écus , il cherchera à faire de son fils un conseiller , ou lui achètera une charge à la Cour. Il semble à ce marchand que son fils est devenu trop important pour tenir une boutique comme son pere. Voilà les abus de l'opinion qui détruisent l'harmonie , la solidité des familles , & troublent la société.

Si ce même marchand , dominé par un fol orgueil , eût appellé le bon sens à son secours , il auroit vu que son fils , avec cette fortune , ne pouvoit , de nos jours , soutenir l'état où l'entraînoit sa charge ; il l'auroit destiné à son commerce , & en auroit fait un négociant solide , plus utile à sa patrie , que n'auroit pu l'être un mauvais conseiller.

Ce préjugé , cette opinion sont vraiment funestes , & l'on ne peut trop faire pour les détruire.

Les gens sensés s'apperçoivent facilement pourquoi la noblesse en France n'adopte pas le commerce. L'idée que ce seroit par mépris pour cette forte de vocation , que cette classe de citoyens la rejetteroit , ne peut entrer dans leur idée.

Si jamais quelques nobles ont méprisé le commerce , ce n'a pu être que de ces nobles de nouvelle création , ou de ces petits hobereaux & gentillâtres dont nous avons parlé , & non

des gens d'un vrai mérite ; or, qu'importe le mépris de ceux-là, quand on a l'estime de ceux-ci ?

Le Gouvernement ne justifie-t-il pas ce que nous venons de dire, puisque le Roi, pénétré d'estime pour les commerçans qui se distinguent, leur donne des lettres de noblesse & les admet dans cette classe de citoyens élevés (1) ?

(1) Louis XIV, d'immortelle mémoire, qui, d'après les principes du célèbre Colbert, sentoit si bien de quelle importance est le commerce pour la splendeur & la force de l'Etat, cherchoit tous les moyens propres à inspirer à ses sujets le goût du négoce ; il ne négligea rien, dans tout le cours de son règne, pour désabuser la noblesse du frivole préjugé qu'elle avoit de ne pouvoir se livrer au commerce sans déroger à ses titres & il avoit même, par ses lettres patentes du mois de Juillet 1646 & du mois d'Octobre 1663, non seulement ennoblis les chefs des manufactures de drap établies à Séダン & à Abbeville, mais encore il avoit permis d'y associer telles personnes qu'ils jugeroient à propos, sans que, pour cette raison, ces associés fussent censés ni réputés avoir dérogé à leur noblesse, sous prétexte de commerce & de marchandise. Il fit plus, pour d'autant mieux remplir ses vues, il porta un nouvel édit au mois d'Août 1669, en faveur du commerce maritime, par lequel il déclara, conformément à l'art. 452 de l'ordonnance de 1629 & aux ordonnances précédentes, tant de Charles IX, d'Henri IV que de Louis XIII, des années 1566, 1604 & 1626, que tous gentilshommes pourroient, par eux ou par personnes interposées, entrer en

La Hollande, qui joue un des plus grands rôles sur le théâtre du monde, & qui ne possède pas douze cens mille habitans, c'est-à-dire,

*société & prendre part dans les vaisseaux & navires marchands, denrées & marchandises d'iceux, sans que, pour raison de ce, ils fussent censés & réputés déroger à la noblesse; pourvu toutefois qu'ils ne vendissent point en détail. Quoique jusqu'alors le Roi ne se fût pas expliqué nettement au sujet du commerce de terre, qu'il eût témoigné l'estime qu'il en faisoit, en accordant des lettres de noblesse à ceux qui s'y étoient distingués d'une manière particulière, il donna son édit du mois de Décembre 1701, dont le premier article est conçu en ces termes: Voulons que tous nos sujets nobles par extraction, par charges ou autrement, excepté ceux qui sont actuellement revêtus de magistrature, puissent faire librement toutes sortes de commerce en gros, tant en dedans qu'au dehors du royaume, pour leur compte ou par commission, sans déroger à leur noblesse.*

D'après une explication si claire, d'un si grand Roi, au sujet du commerce, pourroit-il rester encore quelques préjugés contre lui ? Si cela étoit, l'entêtement & l'ignorance crasse y auroient sans doute la meilleure part, & la noblesse qui continueroit à mépriser le négoce, feroit peu de cas de la décision du Prince; c'est ce qui n'est pas présumable dans les individus vraiment nobles; les autres doivent être comptés pour rien.

Que les nobles préfèrent la carrière des armes à celle du commerce, rien n'est mieux vu, quand ils sont assez riches pour en soutenir les dépenses; mais lorsqu'ils sont pauvres, ils doivent se y ouvrir au négoce pour devenir ensuite en état de reprendre l'épée.

la vingtième partie du nombre des sujets de la France, ne balance pas moins la force des premières Puissances de l'Europe ; pourra-t-on en attribuer l'énergie à autre chose qu'aux effets des commerces de cette puissante République ?

Si, après avoir secoué le joug de l'Espagne, cette nation s'étoit renfermée dans ses marais, dont elle auroit tiré tout le parti possible, parce qu'elle est très-laborieuse, auroit-elle jamais participé aux grands événemens de l'Europe ? Ne seroit-elle pas devenue la proie d'un conquérant avide, aux premières circonstances défavorables pour elle ?

Mais ses commerces des Indes, de la Sonde, de Sumatra, de Ceylan, de l'Inde, de Surinam, ses pêcheries, en général, dans toutes les mers, & dans le monde entier, pour ainsi dire, lui ont donné la considération, la prospérité & la puissance.

On pourroit nous objecter que, comme l'Espagne possède les trésors du Pérou & du Mexique, à l'exclusion des autres nations de l'Europe, la Hollande jouit de ceux des îles de Borneo, de Céram, d'Amboy, de Java & de Ceylan, & ont seuls les clous de gérofle, la muscade, la canelle ; que ces denrées surpassent en richesses toutes les autres denrées ; que sans cela les Hollandais ne seroient que peu de chose, peut-être rien. Ce seroit fortement se méprendre, que de penser ainsi.

Nous convenons que l'objet des épiceries a contribué, pour sa part, aux richesses de la Hollande, mais la somme qu'elle en tire est connue, ainsi que les frais qui en sont à déduire, & il s'en faut bien que ce commerce lui soit aussi avantageux qu'on se l'imagine.

Son établissement de Surinam vaudra mieux, dans peu de tems, que tous ceux que cette nation a dans les grandes Indes. Le produit du sucre, du café, du coton, de l'indigo, du cacao, sera toujours fort au-dessus de celui des épiceries qu'elle tire exclusivement, parce que la consommation en est plus étendue & l'utilité plus proportionnée à l'usage qu'on en fait : les étoffes qui se fabriquent avec le coton nous habillent ; les indigos les teignent ; le sucre est un balsamique reconnu, d'un usage universel ; le café renferme des propriétés efficaces, lorsqu'on en use sobrement ; enfin le cacao est une excellente nourriture, & le beurre qu'on fait en tirer est précieux pour la médecine.

Mais c'est assez prouver, par les effets, l'utilité du commerce en général. Le but que nous nous sommes proposés ici, est de le maintenir dans le degré d'opulence où il est, & de l'augmenter s'il est possible : or, comme nous avons établi que la branche du commerce de l'Amérique est seule capable de donner cette faveur à la France, nous insisterons sur la nécessité qu'il

Il y a de défricher de nouveaux terreins dans la zone torride.

Ce sont eux qui produisent les richesses réelles, & de celles-ci dépend la continuation de la prépondérance que la France a eue jusqu'à présent dans les sommes des productions du commerce de ce climat éloigné.

Nous avons démontré que si la France laissoit échapper cette prépondérance précieuse, il s'ensuivroit une décadence funeste à sa marine & à ses commerces, qu'aucune autre branche de négoce ne feroit capable de remplacer fructueusement; mais qu'en s'occupant sérieusement des établissemens de la Guiane & de la négociation avec l'Espagne pour les terreins que nous avons décrits dans l'isle de Saint-Domingue, le Gouvernement parviendra non seulement à se conserver sa supériorité, mais encore il augmentera cette branche de commerce, en agrandissant ses Colonies à sucre.

Que le Ministere ne se laisse pas séduire d'après ce que disent certains auteurs, sur l'accroissement dont ils croient susceptible la Colonie de Saint-Domingue, dans le domaine dont elle est maintenant composée; ces auteurs se trompent de bonne foi; on ne peut même qu'applaudir au zèle avec lequel ils écrivent, & c'est un hommage que nous leur rendons sincèrement. Mais s'il est possible de leur prouver, par les

faits, l'illusion qui les a frappés & qu'on puisse en instruire le Gouvernement, ce qu'ils ont dit ne pourra plus nuire au bien de l'Etat.

Cette illusion seroit vraiment funeste, si on alloit se persuader, d'après eux, que la partie de Saint-Domingue que les Français occupent, est susceptible d'augmentation; & si, d'après leur opinion, l'on restoit à cet égard dans une fausse sécurité, ce qui n'accéléreroit que plus promptement la décadence de cette riche portion de commerce.

Lorsque l'on a écrit que Saint-Domingue étoit susceptible de *défrichemens*, il ne falloit pas dire qu'il l'étoit d'*augmentation*; car c'est dans ce terme que consiste l'erreur.

Les terrains qui sont encore maintenant en friche dans cette importante Colonie, pourront peut être assez produire pour remplacer, pendant un court espace de tems, ce que perdront, d'un côté, les terrains usés par les cafés, les indigos & les sucrés.

Nous avons démontré ces sortes de choses de maniere à en convaincre tous ceux qui sont capables de méditer sur ces matieres. Nous n'avons pas compris dans les terrains encore à défricher, ceux qui sont stériles, parce que nous ne supposons pas qu'il fût prudent de jeter des capitaux sur des terrains où l'on pourroit les enfouir en pure perte.

L'un de ces auteurs (1), après avoir tâché d'insinuer que notre Colonie de Saint-Domingue peut recevoir un grand accroissement, propose d'établir un terrain qu'on nomme la *Savane désolée*, qui est située entre la rivière de l'*Ester* ou petite rivière, & la coupe de l'*Inde* (2). Ce terrain est en plaine & assez étendu; les Espagnols lui ont donné le nom qu'il porte, & qui explique ce qu'il est, *la Desolada*, *la Désolée*.

---

(1) *Considérations sur l'état présent de la Colonie Française de Saint-Domingue, ouvrage politique & législatif, présenté au Ministre de la marine, par M. H. Dl. à Paris, chez Grangé, imprimeur.*

(2) La preuve la plus complète que l'on puisse donner de la stérilité de la *Savane désolée*, que j'ai parcourue de toutes parts pour la connoître, est sa nudité; on n'y trouve pas un arbre, pas un buisson; il n'y a seulement que quelques *raquettes* qui y croissent comme les chardons en nos climats.

Les géographes qui ne connoissent le monde que par des relations souvent infidèles, ont dit que l'Isle de la *Gonave* étoit stérile; ils s'étoient trompés, parce que la *Gonave* produit les plus beaux arbres du monde, & en quantité; mais la *Savane désolée* n'en a point, & c'est précisément ce qui marque sa stérilité. La production de quelques *raquettes* qu'on y trouve éparses, ne peut pas prouver que cette terre puisse produire du sucre, auquel il faut une terre végétale & d'une grande fécondité. Jamais donc il n'y aura dans la *Désolée* autre chose, sinon des *lagons* d'eau salée, des serpents & des caymans.

*lée* ; parce qu'en effet ce lieu n'est qu'un désert aride, sur-tout vers le milieu où il n'y a qu'un sablon impropre à toute espece de culture.

On traverse cette vaste solitude sans trouver une goutte d'eau potable. Vers sa partie de l'ouest sont des lagons d'eau saumâtre, refuge des caymans ; & dans sa partie de l'est, vers ses frontières, est une seule habitation où l'on voit quelques bestiaux qui trouvent leur nourriture sur les bords de ce désert.

Nous n'estimons pas qu'aucun homme prudent voulût prendre des concessions dans ce lieu ; car quoique l'auteur, dont nous parlons, prétende, qu'*où viennent les raquettes, les cannes à sucre peuvent aussi y croître*, nous ne pensons pas qu'elles puissent réussir dans la *Désolée*, quoique l'on y trouve quelques *raquettes* éparses.

Les terrains qu'indiqueroient qu'où les *raquettes* se trouvent, la canne pourroit réussir, seroient ceux où la plante croît dans toute sa force, mais non pas dans la *Désolée*, où elle ne vient qu'en avorton & d'une maniere qui annonce la stérilité & la sécheresse du sol.

Ce seroit donc se faire une illusion que de fonder quelqu'espoir de jouissance sur un terrain aussi ingrat. Si l'on en peut tirer quelque parti, ce ne sera que pour y éléver des cabris, qui ne conforment pas beaucoup, & qui aiment les lieux salins.

Mais si ce même auteur s'est abusé sur ce que l'on doit attendre de cette importante Colonie, par rapport à l'accroissement de ses productions, ne s'est-il pas trompé aussi évidemment lorsqu'il dit, qu'il est absolument inutile que Saint-Domingue soit gardé par les troupes de sa Majesté, & par les fortresses qui y existent, & celles dont le besoin appelle à grands cris la construction prochaine (1)?

Ne semble-t-il pas qu'il soit question dans ce

---

(1) Un Général de Saint-Domingue, avant notre Auteur, avoit pensé qu'il falloit réduire toute sa défense à une fortification extérieure ; mais ce militaire, malgré tout son mérite, s'étoit étrangement fourvoyé, parce que la simple défense extérieure ne peut pas couvrir tout un pays dont les richesses sont éparses, telles que cette Colonie les présente ; car il faudroit supposer qu'une marine seroit assez considérable pour couvrir non seulement tous les ports ordinairement fréquentés, mais encore tous les trous & petits embarquadaires où des corsaires pourroient se rendre, &c, de là, ruiner, brûler & piller les habitations voisines, ce qui est impossible. Or, pour parer à cet inconvénient, il faut nécessairement une résistance intérieure, afin de repousser l'ennemi que la garde extérieure ne peut pas empêcher d'approcher, parce qu'il ne peut se faire qu'elle soit assez nombreuse pour être répandue par-tout. Ces sortes de vérités sont trop sensibles pour que je m'y arrête davantage ; aussi m'en garderai-je bien, car ce seroit douter de la sagacité du lecteur, & lui prouver le défaut de la mienne.

monde d'un pacte dont le résultat seroit une paix générale & perpétuelle, entre toutes les Puissances qui le composent? Malheureusement nous n'en sommes pas encore là, & plus malheureusement encore il n'y a pas à soupçonner que cet heureux tems soit près d'arriver.

Pour montrer la frivolité de l'opinion de l'Auteur dans cette importante matière, il ne s'agit que de lui faire cette question: est-il utile ou non que Saint-Domingue soit gardée? faut-il que cette Colonie essentielle soit sans troupes, sans forts, en un mot sans aucune espece de défense? Mais dans ce dernier cas, elle seroit alors exposée, en toute occasion, aux insultes que voudront lui faire, non seulement les ennemis de l'Etat, mais encore les premiers venus, le plus foible des caboteurs de l'interlope étranger, le moindre forban, si rien n'inspire le respect dans un pays où toutes les forces sont divisées pour ainsi dire autant qu'il y a d'individus.

On verroit bientôt les habitations du bord de la mer dévastées, volées, brûlées; & le trouble & la ruine seroient le triste fruit de cette inepte sécurité.

Vouloir réduire toute la défense d'une Colonie à l'extérieur, c'est supposer une marine toute puissante; encore, quelle est la nation qui eût assez de vaisseaux pour garder d'aussi

nombreuses Colonies que les nôtres? Car si l'on ne veut pas avoir, à terre, des points de résistance, on conviendra du moins qu'il faut des vaisseaux continuellement en station & en croisière; or, à quelle énorme dépense le Gouvernement ne seroit-il pas assujetti?

Mais encore quand on supposeroit à une nation toutes les facultés requises pour mettre à la mer avec aisance les flottes nécessaires à garder perpétuellement les côtes de ses Colonies, ce qui est impraticable, si-non momentanément, pourroit-on renoncer à toute défense intérieure? Nous ne le pensons pas.

Que dans le projet d'une moindre force inférieure, on eût dit qu'il falloit épargner aux Colonies de trop grands frais & un plus grand voisinage avec les troupes du Roi, parce que, dans le fait, rien ne s'allie moins que l'état laborieux d'un bon cultivateur, avec l'oisiveté du militaire, à la bonne heure; mais alors qu'on laisse ce militaire dans les garnisons des points de résistance, sans le trop répandre parmi l'habitant occupé, & que l'on ait des milices bourgeois pour suppléer aux troupes dans les endroits où elles ne sont pas nécessaires.

Blâmer les milices, youloir réduire à zéro la défense des Colonies, ce sont de vrais rêves, qui ne sont fondés que sur des spéculations chimériques dont la prise de la Havanne, dans la

dernière guerre, ne peut jamais détruire les vains phantômes.

Il semble à l'Auteur que cette ville fut prise à cause du fort *More* qui la défendoit. Oublie-t-il que ce point de résistance coûta un monde & un tems considérable aux assiégeans, & peut-il penser qu'ils l'eussent pris si les Espagnols, avec ce qu'ils avoient de forces navales dans le port, les eussent mises sous voile pour inquiéter la descente au dehors, & eussent gardé soigneusement le fossé qu'il falloit franchir pour arriver au fort ? Il est plus que probable que les Anglais auroient échoué, ou se seroient retirés.

Si la France mettoit en pratique la théorie que nous critiquons, elle seroit donc la seule Puissance dont les Colonies fussent indéfendues & ouvertes au premier qui voudroit s'en emparer ; cela n'est pas proposable. Nous croyons avoir fait assez sentir la nécessité de fortifier Saint-Domingue, & nous ne nous répéterons plus à ce sujet.

Il nous reste à réfuter l'opinion du même Auteur, au sujet du commerce interlope qui se fait dans nos Colonies, & pour l'accroissement duquel il semble faire des vœux. Après avoir exalté l'utilité du commerce, il finit par dire que celui des Colonies devroit être libre à toutes les nations. Quel paradoxe ! Voilà ce que produisent les demi-connoissances, & qui ne sont

pas seulement , au quart , bien dirigées. C'est comme si l'on disoit que la France devroit partager les fruits & les avantages de ses Colonies avec les autres Puissances de l'Europe.

On cite la partie du sud de la Colonie Française de Saint-Domingue comme l'endroit qui a eu jusqu'à présent le plus de liaison avec les interlopes , & l'Auteur s'écrie , en calomniant assez souvent le commerce de la Métropole , que si cette partie n'est pas plus avancée c'est qu'il l'a comme abandonnée. Il vante ensuite le bien précieux qu'a fait ce commerce interlope à ce canton.

Il lui a fourni des nègres à 1000 livres(1), tandis que les négocians de la Métropole les

---

(1) Comment l'Auteur parviendra-t-il à nous prouver que les interlopes donnent leurs nègres pour cent pistoles ? Il faudroit supposer que les vendeurs ignorassent le prix auquel les négocians de la Métropole vendent ceux qu'ils portent dans la Colonie ; c'est ce qui est impossible. Ces interlopes sachant que les nègres , permis , se vendent 1800 livres , il est indubitable qu'ils ne vendront ceux qu'ils introduisent en fraude qu'à proportion de ce taux , c'est-à-dire , à 15 ou 1600 livres , ce qui se rapproche très-fort de 1800 livres , parce que ces sortes d'achats se paient sur le champ. On pourroit même dire qu'ils sont plus chers , à cause des longs termes que les habitans exigent , & qui aliene souvent les capitaux des métropolitains , pour des tems trop reculés.

vendoient 1800 livres. L'interlope se payoit en sucre, coton, indigo, &c. qu'il revendoit avantageusement à la Jamaïque.

C'est-là ce que cet Ecrivain appelle un commerce avantageux aux Colons, & qu'il tâche d'insinuer l'être aussi à la Métropole. Il soutient que, si le commerce étranger étoit permis, il n'y auroit pas un pouce de terre inculte dans la *bande* du sud de Saint-Domingue (1).

---

(1) Cet Observateur singulier veut ici rendre garant le négociant métropolitain, du mal qu'à pu faire à cette partie l'ancienne Compagnie de Saint-Louis, dont les contrats (qu'il cite) sont les restes des créances que les habitans redevoient à cette Compagnie; mais c'est une injustice, ou tout au moins une impéritie; & l'on ne doit pas confondre le fait d'une Compagnie avec celui du commerce en général: l'ancienne Compagnie a pu retarder les progrès de l'établissement de la *Bande du sud*, elle a néanmoins opéré un bien. Dans l'origine de ce même établissement, il ne se présentoit pas des particuliers assez hardis, ni assez opulens, pour les défrichemens de cette partie de la Colonie. Une Compagnie en obtint la concession, à condition de défricher. Ne lui a-t-on pas l'obligation d'avoir commencé, & comptera-t-on cela pour rien? Mais ces idées étroites & vulgaires s'évanouissent aux yeux des gens sensés.

Après l'expiration de la Compagnie de Saint-Louis, le commerce libre & métropolitain lia les affaires avec cette partie; mais l'interlope, dont le voisinage de la Jamaïque & de Curaçao facilita tous les moyens, s'y

En rétorquant son sophisme, nous pourrions soutenir, à notre tour, que cette partie de l'isle feroit aussi florissante que les autres en proportion de son terrain & de ses habitans; s'il n'y avoit pas eu de commerce interlope. Mais comment est-il possible que le négociant de la Métropole puisse porter ses denrées en concurrence avec celles que fournit ce même interlope?

Le contrebandier est payé comptant; & cet écrivain qui, peut-être, n'a entrevu le nouveau Monde que pendant quelques mois, malgré tout l'esprit qui brille dans son livre, ne voudroit sans doute pas nous faire croire que le fraudeur offrit des avances aux Colons; quand il aura passé, comme nous, douze années sans interruption de courses dispendieuses, d'observations répétées, & de travaux réels, il pourra parler ou écrire sur ces matières qu'il nous paraît ignorer; où, ce qui est là même chose, ne connoître que très-imparfairement.

Le négociant de la Métropole fait crédit à ce même habitant, & il arrive tous les jours que la denrée ou l'argent que ce dernier devroit lui

---

introduisant avec une licence inouie, étant toujours payé comptant, & le plus souvent avec les capitaux appartenans aux négocians métropolitains, il est arrivé qu'ils se sont dégoûtés, &, par là, les habitans ont causé eux-mêmes leur infortune.

donner pour des paiemens échus depuis long-  
tems , il les hasarde l'un & l'autre à l'interlope.

De cette difficulté dans les recouvrements , de  
cette concurrence dans les denrées de la Métro-  
pole avec celles des interlopes , naissent un choc  
qui dégoûte & décourage le négociant. L'inter-  
lope ou le fraudeur est un être précaire , mo-  
mentané , que l'habitant prend quand il vient.

Le négociant n'arme pas , crainte de le trou-  
ver en concurrence , & la contrée alors manque  
de tout.

L'Auteur parle de Cayenne comme d'une Co-  
lonie abandonnée par le commerce de la Mé-  
tropole ; mais si l'interlope est la cause qu'effec-  
tivement les négocians de France ne fréquentent  
que peu cette partie de nos établissements , n'est-  
ce pas une injustice que d'attribuer à l'indol-  
ence du commerce le peu de progrès qu'elle a  
fait jusqu'à présent ?

Ceux qui méditent sensément & sans partia-  
lité sur ces matieres , savent à quoi s'en tenir  
à cet égard ; ils pensent que les négocians de la  
Métropole , aussi jaloux que d'autres à faire des  
affaires solides , ne refuseroient pas celles qui se  
présenteroient dans les différens parages de nos  
Colonies , sans ce maudit interlope qui les ar-  
rête tout court. Mais revenons à l'article des  
nègres interlopes qui ne coûtent , suivant l'Au-  
teur , que 1000 livres à l'habitant , tandis que

le commerce de la Métropole les vend *usurairement* 1800 livres. C'est son expression.

Dans le fait, il n'y a pas eu de nègres (en interlope) donné à 1000 livres, dans le tems que ceux de nos négriers se vendoient à 1800 liv. La distance de ces deux prix prouve la fausseté de cette assertion ; car les interlopes combinent aussi bien que d'autres ; & quoiqu'ils soient payés comptant, ils ne pourroient jamais faire une différence de 50 pour cent sur leur marchandise, parce que dès-lors il seroit prouvé qu'ils auroient vendu à meilleur compte dans nos Colonies que chez eux, où les nègres valent encore actuellement 14 & 1500 livres.

Au surplus, deux remarques fort simples & très-véridiques sont à faire sur le commerce interlope des nègres, lesquelles peuvent s'appliquer à l'interlope en général.

La premiere, c'est que cette sorte de commerce ne se fait que l'argent à la main, ce qui doit diminuer le prix des choses d'environ 30 pour cent, savoir :

Pour l'intérêt du capital qui de cette maniere ne se trouve point aliéné . . . 20 pour cent.

Pour le risque des débiteurs, qui n'existe plus . . . . . 5

Pour commission de recouvrement qui n'a pas lieu . . . . . 5

En tout . . . . . 

---

 30 pour cent.  
Z ij

Ceci est calculé au plus bas , & nous osons nous flatter que personne ne pourroit nous critiquer raisonnablement à cet égard.

La seconde , est que tous les nègres provenant de l'interlope , sont le rebut des Colonies Anglaises , & la plus mauvaise acquisition que l'habitant puisse faire. Or , si nous rapprochons ces deux circonstances , il nous sera facile de démontrer que les nègres donnés par interlope au prétendu prix de 1000 livres , sont aussi chers que les nôtres , & même plus , sur-tout lorsqu'on faura la différence qu'il y a d'un nègre de choix , pris sur une cargaison entiere , d'avec un nègre acheté par interlope.

Mais c'est trop s'arrêter à réfuter des opinions que la partialité ou l'erreur ont enfantées ; il ne nous reste qu'à justifier le commerce de la Métropole que notre Auteur a si mal-à-propos injurié.

D'abord , notre opinion est que , quand on écrit pour le bien & l'avantage d'une nation quelconque , on doit éviter tout ce qui tendroit à roidir les esprits d'un Etat contre un autre , puisque les choses qui en résultent ne peuvent produire que du mal.

Il étoit donc au moins inutile à notre Auteur , pour éléver davantage le mérite de l'habitant , d'avilir le négociant , & d'insinuer que le second est la ruine du premier ; c'est un des plus grands abus de connoissance qu'il soit pos-

fible de commettre. Il n'est peut-être pas de matière plus abstraite à traiter que celle de démontrer évidemment quel est l'homme le plus utile à l'Etat, de l'habitant ou du négociant : car, s'il n'y a pas d'habitans, il n'y aura pas de négocians, & vice versa.

Voilà le cercle dans lequel cette matière métaphysique entraîne ; mais sans vouloir l'expliquer, sans chercher à remonter aux principes qui nous enseignent que l'industrie a étendu le commerce, & celui-ci l'industrie, nous pouvons dire sans partialité que l'utilité de l'habitant & l'utilité du négociant, marchent d'un pas égal ; que le commerce s'est enrichi avec l'habitant, & que celui-ci est devenu puissant en raison des avances que l'autre lui a faites.

Cela posé, il s'ensuit que la Métropole, qui toujours a l'équité pour guide, chérit également ces deux états, & les regarde avec une égale faveur ; elle ne préfère jamais l'un à l'autre, & les voit tous deux sous le même point de vue, quant à leur utilité.

Le commerce de la Métropole ne mérite pas les reproches qu'on lui fait trop gratuitement, dans les poursuites qu'il est nécessaire d'exercer contre certains débiteurs à qui il semble que les capitaux des négocians leur appartiennent.

Le commerçant ne peut aliéner ses fonds ; il ne gagne qu'à proportion qu'ils circulent, &

le plus grand malheur qui puisse lui arriver, c'est d'avoir à faire à un débiteur qui les lui retient pendant cinq à six ans, quelquefois beaucoup plus. Il peut considérer ses fonds comme perdus; trop heureux encore si de pareils échecs n'occasionnent pas sa perte totale; & lorsqu'il exige des intérêts après avoir reçu un tel dommage, on le taxe d'usure!

Enfin le sort de l'habitant n'est pas aussi déplorable que cet Ecrivain a voulu le faire entendre; nous convenons que le prix des nègres est plus haut chez nous que chez nos voisins; nous en avons démontré, dans le cours de cet Ouvrage, les principales causes; mais il prétend faire un parallel du taux des nègres, il y a vingt ans, avec celui d'aujourd'hui, cela n'est pas juste, & encore moins conséquent.

Les sucre blancs valoient il y a vingt ans, à Saint-Domingue, 45 liv. le quintal, & maintenant ils valent 70 à 75 liv.; les indigos valoient 4 liv. 10 sols à 5 liv. la livre, ils sont montés à 11 & 14 livres; le coton est haussé à proportion. Je demande à l'Auteur si les nègres ont augmenté proportionnellement aux denrées? Non sans doute.

Mais quelle comparaison y a-t-il à faire de l'état précaire d'un négociant, avec celui de l'habitant? L'un arme un négrier de cinq à six cents noirs par une mise-hors qui lui a coûté

250 mille livres ; il perd 3 à 4 cents hommes dans la traversée ; le reste est vendu à 14, 15, 16 & 1800 livres ; au bout de trois & quatre ans , il lui est encore dû le tiers ou le quart de sa vente : on demande si ce négociant est plus fortuné que l'habitant qui a acheté ses nègres ?

L'habitant , paisible sur sa terre , attend sa récolte avec l'assurance la plus certaine d'en recevoir le prix , parce qu'il ne vend jamais à terme , & ne fait jamais de crédit ; son sort est dans ses mains ; à moins que des événemens physiques ne le privent de sa récolte , ou qu'une épidémie ne désole son atelier , son bénéfice est certain. Presque toujours , depuis la paix , les retours de nos Colonies dans la Métropole ont été écrasans pour le commerce ; néanmoins il s'est fait , de part & d'autre , des fortunes très-considerables.

En examinant , sous un seul & même point de vue , l'avantage de la Métropole & celui de ses Colonies , parce que c'est le bien de l'Etat , nous voyons avec un œil indifférent ces tems où il y a de la perte sur les retours , parce que plus la denrée est chere , plus le Colon profite , pourvu toutefois que nos denrées puissent soutenir le prix des marchés de l'Etranger.

Mais si la hausse des denrées dans nos Colonies provenoit d'un plus fort commerce interlope , alors notre marine en souffriroit , nos

denrées ne pourroient plus soutenir le prix des marchés étrangers , & notre commerce passeroit dans les mains de nos rivaux.

C'est malheureusement ce qui n'est que trop évident aujourd'hui. C'est aussi pourquoi nous insistons si fortement sur la nécessité d'anéantir ce commerce de contrebande qui fait le malheur même des Colonies qui s'y sont livrées davantage , & qui en a engorgé les progrès , parce que , dans le fait , il n'est que précaire & instantané ; tandis que pour pousser l'agriculture , il faut un commerce continu , permanent , & il n'y a que celui de la Métropole qui puisse être tel. Des ports fixes & destinés à recevoir les Etrangers avec les objets qu'eux seuls peuvent apporter , & qui seront établis dans chaque Colonie , lesquels étant inspectés avec exactitude , assureront à l'habitant la continuation de l'abondance des objets que le commerce de la Métropole ne peut lui procurer , en même tems que cette maniere mettra fin au commerce de contrebande , & ramenera les choses dans l'ordre où elles doivent être.

Il paroît enfin que cet Observateur n'est pas même au fait du prix des denrées dans les Colonies Anglaises de la zone torride , où il le suppose fort au-dessus de celui des Colonies Françaises (1) ; il confond ce qui se passe , à ce sujet ,

---

(1) Il y a , dans les Colonies Anglaises , une récom-

dans l'Amérique du nord , avec ce qui a lieu à la Jamaïque , à la Grenade , & aux autres Colonies à sucre , où le prix de cette denrée est actuellement , & comme toujours , à meilleur compte que dans nos Colonies.

Il ne se trompe pas moins sur le poids Anglais , lorsqu'il dit qu'il est de 12 pour cent plus foible que le nôtre , puisqu'au contraire le quintal Anglais vaut 104 livres poids de marc ; c'est ainsi qu'en fondant des raisonnemens qui portent à faux , on tombe d'erreur en erreur.

Les productions Anglaises paient des droits considérables pour se répandre dans la nouvelle Angleterre ; celles qui sont chargées dans nos Colonies entrant en fraude de ces mêmes droits , le fraudeur les gagne en entier ; c'est ce qui est

---

pense , en faveur de la culture du café , d'un denier par livre , qui font environ 2 sols de France. En conséquence de cet avantage , il y a des Français à la Jamaïque qui y ayant acheté de petits terrains , y ont planté quelques cafés ; & sous l'apparence que c'est leur récolte , ils font venir , par interlope , de différens quartiers de la Bande du sud de Saint-Domingue , des cafés sur lesquels ils profitent de la récompense , en même tems qu'ils introduisent de mauvais nègres , & toutes sortes de marchandises sèches que les habitans de Saint-Domingue prennent en échange à leur grand détriment & au désavantage du commerce Français , que je ne connais que sous un seul & même nom , quant à l'utilité générale.

cause qu'il est si amateur des denrées de nos Colonies.

Ce n'est donc pas le profit que le contrebandier fait sur les denrées qu'il enlève des Colonies Françaises qui le met en action ; mais bien sur ce qu'il y porte, à moins qu'il n'en élude les droits.

De cette remarque on doit conclure que, quoique, prix pour prix, les nègres paroissent 30 pour cent plus chers chez nous que chez nos voisins, ils ne le sont réellement & dans le fait, qu'environ de 15 pour cent, attendu le plus haut prix de nos sucres, indigo & coton.

Mais pourquoi attribuer au négociant Français ce plus haut prix des nègres & des autres denrées (1) ? Pense-t-on que le commerce soit exclusif dans les mains d'un certain nombre de

---

(1) Le commerce de France n'étant pas la cause de la perte du Sénégal, & cette perte ayant rendu le commerce de la traite plus lent & plus coûteux, ce seroit être injuste que d'accuser d'usure les négocians, parce qu'ils vendoient les nègres à proportion de leurs déboursés & de la difficulté qu'il y a d'en avoir.

Quand il y auroit plus de vigueur dans ce commerce, tant que nous n'aurons pas de comptoirs fixes à la côte d'Afrique, les nègres seront chers ; & le projet d'armer dans nos îles, pour cette espèce de négoce, n'en seroit pas moins infensé, & même absolument impraticable par les obstacles physiques & moraux qui s'y rencontrent.

particuliers ? Ce seroit une illusion ; tous les négocians sont jaloux de travailler , & quoique notre Auteur veuille insinuer que le défaut de lumiere , l'intérêt particulier , & le peu de tems qu'ils donnent au travail , sont les causes que le commerce n'est pas traité en France avec l'énergie qu'il a chez l'Etranger , il ne réussira pas assurément à en persuader les vrais connoisseurs.

Personne ne pourra douter qu'il n'y ait en France de très-habiles négocians ; personne non plus ne voudra les rendre garans des effets dont ils ne sont que les causes secondes ; personne ne les taxera d'usure , parce que ce vice est trop loin d'eux.

Jamais , non plus , ce que l'Auteur attribue au commerce de France , lors du tremblement de terre de Saint-Domingue du 3 Juin 1770 (1) , n'a

---

(1) M. le Comte de Nolivos , pour le militaire , & M. le président de Bongars , étoient les chefs de la Colonie ; personne , mieux qu'eux , ne peut rendre la justice due au commerce : le Français , dont le génie est quelquefois trop sensible & sujet à des mouvemens précipités , crut qu'on alloit mourir de faim , comme si le tremblement de terre avoit englouti les vivres , & l'on supposa d'une plus longue durée ce qui n'étoit que l'ouvrage de l'instant ; on proposa donc alors de faire venir des vivres du Môle & de la Jamaïque ; mais le commerce repréSENTA qu'il y en avoit au Cap qui se

eu lieu. Il n'étoit sûrement pas dans cette Colonie, puisque nous sommes certains que tous les capitaines qui étoient mouillés dans la rade du Port-au-Prince & de Léogane, s'empresserent non seulement de livrer leurs farines & autres denrées comestibles, sans faire de prix quelconque, sans le paiement, mais firent encore du pain à bord de leurs navires, jusqu'à ce qu'on eût rétabli des fours à terre; c'est un fait aussi notoire que l'existence même.

---

roient plutôt rendus que ceux qu'on feroit venir de la Jamaïque qui est sous le vent.

Mais, encore un coup, le tremblement de terre qui venoit de renverser le Port-au-Prince, & les environs à deux lieues de circuit, n'avoit pas dévoré les vivres, &, à l'exception du soupé qui, dans ce terrible jour, fut perdu sous les décombres des maisons renversées, on ne perdit que peu de vivres; il n'étoit question que d'avoir des fours pour cuire du pain, puisque les farines ne manquoient pas. On tira, de dessous les ruines, toutes les provisions sèches qui ont servi également; l'embarras fut momentané, parce que l'événement arriva une heure avant que de se mettre à table. Au reste, on ne pensa point à manger pendant la nuit du 3 au 4, où il n'y eut pas trente minutes sans essuyer des secousses plus ou moins violentes. Le Port-au-Prince fut, à très-peu de chose près, entièrement détruit. Léogane n'eut que dix ou douze maisons tombées, & tout le reste de la Colonie s'est peu ressentie de ce fâcheux événement.

Il nous reste à examiner ce que dit cet Auteur au sujet du numéraire de Saint-Domingue. Il donne un projet pour introduire à Saint-Domingue un numéraire de 100 millions, argent des Colonies.

« Le versement de 100 millions d'argent ou d'or monnayé, dit-il, peut se faire en quinze ans, & l'exportation des monnaies Espagnoles en fournira la matière, sans qu'à cet égard il soit besoin de prendre aucune précaution. La distribution des nouvelles espèces étant successive, se feroit sans aucune secoussé, elle n'apporteroit point de révolution sensible dans la valeur des denrées.

» Pour parvenir à ce versement, il suffiroit de faire, outre les prélèvemens des droits ordinaires, subsides, & impôts de la Colonie, un emprunt, au nom du Roi, sur tous les habitans par répartition, ou, si l'on veut, par une taxe réelle de leurs biens, remboursable en quinze ans sur les deniers royaux.

» Cet emprunt feroit de la somme de 6 millions, &c. . . jusqu'à la concurrence de 100 millions, &c.

» Ce projet réunit plusieurs avantages.

» L'établissement d'une monnaie invariable, sans causer de révolution dans les fortunes des colons, &c dans leurs propriétés, & la distribution des espèces, sans changer la valeur des

» denrées , & sans donner aucune entrave au  
» commerce.

» Il en résulteroit d'ailleurs beaucoup d'en-  
» couragement , beaucoup d'activité dans la  
» circulation générale , beaucoup de stabilité  
» dans les possessions ; enfin le commerce des  
» especes étrangères , considérées comme métal ,  
» deviendroit avantageux aux habitans de la  
» Colonie , & à la Métropole. Dans l'état pré-  
» sent , les Espagnols ont besoin de nos mar-  
» chandises , mais nous avons encore plus besoin  
» de leurs especes ; si nous avions des monnoies  
» établies , leurs besoins seroient les mêmes , &  
» nous ne prendrions leur monnoie que pour ce  
» qu'elle vaudroit intrinséquement (1) ».

Si le commerce étranger , que ce même Auteu-  
teur desireroit voir introduit dans cette Colo-  
nie , doit être considéré comme absolument  
contraire au bien général , l'introduction , dans  
Saint-Domingue , d'un numéraire de 100 mil-  
lions de livres ne seroit pas moins funeste.

Il ne faut , dans cette Colonie , d'autre numé-  
raire que celui qui est nécessaire pour alimenter  
la circulation des besoins domestiques dans le  
comestible & dans le vêtement , ce qui se réduit

---

(1) Voyez l'Ouvrage ci-devant cité , intitulé : *Con-  
fédérations sur l'état présent de la Colonie de Saint-Domin-  
gue* , liv. 4 , pag. 264. . . .

à peu de choses. Toute autre circulation doit se faire en échange de denrées, & ce seroit un grand malheur, pour cette Colonie, que d'y avoir un trésor de 100 millions en espèces. L'Auteur y a-t-il bien pensé?

Nous avons parlé des abus qui résultent du défaut de monnoie à Saint-Domingue, & nous avons dit que six millions, répandus dans cette Colonie, étoient suffisans pour en agiter & perpétuer la circulation, parce que nous nous sommes attachés à combiner les rapports de tous les différens intérêts qui meuvent la grande machine; ces rapports nous ont démontré que le versement d'une plus forte somme seroit suivi d'un bouleversement total de l'ordre des choses; premièrement, parce qu'il n'est pas de la faïne politique de reléguer, à deux mille lieues de la mère-patrie, une somme aussi forte que celle de 100 millions. Secondement, le versement de cette somme changeroit la fortune des grands cultivateurs qui étoufferoient les médiocres, & abymeroient de fond en comble tout commerce auquel ils feroient la loi la plus dure. On verroit, en moins de vingt ans, Saint-Domingue au pouvoir de vingt-cinq ou trente particuliers qui formeroient, à deux mille lieues de la Métropole, comme une république qui lui deviendroit bientôt étrangere. Or, en bonne politique, un Gouvernement sensé s'attache

moins à étayer des fortunes énormes, qu'à soutenir & avancer le plus grand nombre, qui est la classe de la médiocrité; car, dans les Colonies, il n'y a pas de classe pauvre. Un tel Gouvernement connoît l'abus qu'il y auroit de réunir trop de propriétés dans les mains d'un seul: un Roi qui désireroit le plus grand bien de ses sujets, les voudroit voir à peu près tous égaux; un pareil souhait doit s'appliquer plus singulièrement à toute Colonie qu'à une Métropole quelconque.

Ce feroit heurter ce principe, que de verser dans cette Colonie une somme de 100 millions; car, supposons un propriétaire d'une ou de plusieurs sucreries jouissant de 500 mille livres de rente, comme il y en a à Saint-Domingue; un tel particulier qui voudroit thésauriser, auroit en vingt ans, 10 millions ou le dixième de tout le numéraire que notre Auteur désireroit y voir passer, en sorte que dix particuliers, en vingt ans, pourroient posséder la somme entière. Que s'ensuivroit-il de là? On verroit bientôt ces Crésus s'emparer de tous les terrains des habitans médiocres; & toutes les propriétés étant alors dans les mains de ce petit nombre de particuliers, elles absorberoient le reste de la Colonie.

Mais ce n'est pas là que se borneroit le mal que feroit à Saint-Domingue le versement de 100 millions; le luxe qui n'y est déjà que trop grand;

grand, y prendroit des racines plus profondes ; les piergeries & les diamants, qui n'y ont pas encore paru, ne tarderoient pas à s'y montrer, pour orner, non-seulement les femmes honnêtes, mais encore les courtisannes. Ces dernieres y sont même déjà en grand nombre, & y exercent un pouvoir aussi ruineux que déshonorant pour ces hommes corrompus qui, bravant toute pudeur, n'ont pas honte de s'avilir au point d'être les jouets ridicules de leurs caprices bizarres, souvent stupides, & toujours insolens. Il n'y a pas de pays au monde où le luxe soit plus à craindre que dans une Colonie composée uniquement d'agriculteurs & de commerçans, & l'on fait combien l'abondance de l'argent fait naître les fantaisies, & facilite les moyens de les satisfaire.

Cent millions thésaurisés dans une Colonie située à deux mille lieues de la Métropole demanderoient sans doute une plus grande force pour les défendre.

On conviendra que Saint-Domingue, qui renferme, presqu'en tout tems, au moins pour 100 millions de denrées, auroit alors cent millions en sus, en monnoie ou en lingot, ce qui vraiment feroit un attrait de plus aux yeux de nos ennemis ; si donc la saine politique enseigne au Gouvernement qu'il est dangereux de rassembler de trop grandes richesses loin du point

de ses forces , le projet de notre Auteur ne condamne-t-il pas , sans raison , cette judicieuse façon de voir les choses ?

Toute Colonie doit avoir pour but de créer des richesses , non pour les y garder , mais pour qu'elles refluent dans la Métropole ; car sans cela la Colonie lui feroit onéreuse , & il arriveroit enfin que l'Etat ne pourroit la conserver.

Cette remarque nous fait voir qu'il feroit à desirer que , dans une Colonie , il n'y eût jamais plus du quart de ses trésors amassés , & même moins encore , s'il étoit possible : en un mot , une Colonie est l'instrument qui crée les denrées , & la Métropole en est le magasin général.

Tout ce qui pourroit contredire ce principe porte à faux , s'oppose au bien de l'Etat , & ne peut ni ne doit être adopté en aucune façon quelconque.

S'il étoit possible que , dans la Colonie de Saint-Domingue , il n'y eût d'autres richesses que celles de la terre , des nègres & des animaux qui la cultivent , ce feroit le plus grand avantage , non-seulement de l'Etat , mais de tous les sujets de la monarchie Française.

Un homme ordinaire , né dans une Colonie , où il n'auroit même reçu qu'une mauvaise éducation , pourroit , je l'imagine , penser tout autrement que moi ; il n'y auroit rien d'étonnant qu'il crût que la Métropole n'est faite

que pour la Colonie ; il rapporteroit tout à cette dernière , & il se tromperoit évidemment.

Nous l'avons déjà avancé ; une Colonie est l'enfant de la mere-patrie , un enfant est sous les ordres de son pere : c'est de lui qu'il doit tout attendre. Ce pere ne l'applaudira qu'en raison de sa conduite ; mais il ne souffrira rien de ce qui préjudicieroit à la famille entiere.

Or , si une Colonie n'est pas autre chose qu'un membre de la grande famille , le Gouvernement ne doit-il pas veiller , avec le plus grand soin , à tout ce qui peut contribuer à sa plus grande félicité , & rejeter au contraire tout ce qui tendroit à détruire son harmonie.

Il se gardera donc bien de suivre les vues de notre Auteur , en versant à Saint-Domingue la somme de 100 millions , qui en seroit infailliblement la ruine , & peut-être la perte totale de cette riche Colonie.

Il ne permettra pas non plus le commerce étranger que l'Auteur , par surabondance de bonne volonté , auroit voulu introduire à Saint-Domingue , puisque ce seroit alors céder cette Colonie à ces mêmes étrangers , & s'en priver entièrement pour favoriser l'intérêt , non de la Colonie & de ses colons , mais de quelques particuliers plus avides de leur fortune que du bien général.

Il pourra faire passer à Saint-Domingue six

millions qui y sont vraiment fort nécessaires pour que tout le monde soit à portée de se procurer aisément les choses de première nécessité, pour ceux qui sur-tout habitent les villes & les bourgs ; ce qui facilitera le commerce de détail qu'il est équitable de conserver à la classe de gens qui ont le plus de besoins, puisqu'ils n'ont pas d'autre talent pour subsister. Le manque de petite monnoie engorge souvent cette espece de commerce, & il est fort intéressant de le nourrir & de l'alimenter, parce qu'il fait vivre les blancs qui s'adonnent, faute de plus grands moyens, à ce petit négoce qui est utile à tout le monde, & facilite la vente des légumes & autres menues productions auxquelles s'occupent les gens libres, de couleur.

Enfin, on ne fauroit trop l'inculquer, l'introduction à Saint-Domingue de 100 millions, ne peut ni ne doit avoir lieu, parce qu'il seroit absurde que le Gouvernement fît passer cette somme qui pourroit être perdue pour l'Etat; il ne seroit pas moins absurde, & contre tout principe de bonne législation, de faire venir cette somme en denrées que le Roi tireroit des habitans par voie d'emprunt ou de taxe: les habitans de Saint-Domingue n'ont pas besoin de nouvelles impositions; nous avons même montré qu'il seroit avantageux à l'Etat qu'il fût possible d'y supprimer tous droits & taxes.

Mais depuis quand a-t-on vu qu'il fût plausible de faire voyager sur les mers , & sans nulle nécessité , une somme de 100 millions ; les faire venir de Saint - Domingue & les y renvoyer ? Il paroît que l'Auteur n'est pas spéculateur , puisque par la façon qu'il veut employer pour procurer à Saint-Domingue une somme de 100 millions , il en coûteroit 40 au Roi , ou aux habitans avant qu'elle fût réalisée dans cette Colonie ; car il n'explique pas aux frais de qui il prétend faire promener cette somme.

Pour démontrer (1) qu'il en coûteroit 40

---

(1) Il en coûteroit pour venir de Saint - Domingue en France , savoir :

Commission à l'Amérique ,	5	pour
cent , ci . . . . .	5	pour cent.
Pour le fret . . . . .	8	
Pour l'assurance . . . . .	3	
Pour commission de vente , &c. .	4	
Vente sur les retours . . . . .	12	
En tout . . . . .	32	pour cent.

Et pour renvoyer la même somme en espèces , savoir :

Commission que le Roi paie à ses agens	
sur le pied de 2 pour cent , ci . . .	2 pour cent.
Pour le fret des espèces à 1 , ci . . .	1
Pour l'assurance à 3 , ci . . . . .	3
Pour la commission de réception à	
l'Amérique à 2 , ci . . . . .	2
En tout . . . . .	8 pour cent.

ce qui , calculé au plus bas , forme un objet de 40 pour

millions , à l'effet d'en avoir 100 & les envoyer à Saint-Domingue , le calcul est fort simple ; & quoique cette dépense ne soit pas en pure perte pour l'Etat , parce que ce seroit les bâtimens de la nation qui porteroient les denrées , il faudroit néanmoins , ou que le Roi la supportât , ou que les habitans de la Colonie la payassent.

L'Auteur n'a pas mieux raisonné sur le fait du numéraire que les Espagnols répandent dans cette Colonie. Il prétend que , dès que les 100 millions seroient introduits à Saint-Domingue , l'on pourroit faire la loi , & ne prendre les monnoies qu'ils nous y portent , que pour ce qu'elles valent intrinséquement.

La conséquence qu'il tire , est inadmissible , quand on saura que si l'Espagnol trouve trop de dureté dans notre commerce , il portera ses piastrés à Curaçao , ou à Saint - Eustache , où elles sont reçues avec plaisir. D'ailleurs , quelque besoin qu'il eût de nos marchandises , si elles sont trop chères , il s'en passera , & préférera celles de nos voisins ; ainsi donc , lorsqu'il desire un chapeau , il commence par demander

---

cent de frais , en supposant que les 100 millions tirés en denrées de l'Amérique , rendront en France 66666666 l. 13 f. 4 deniers , & non pas 66333333 l. 6 f. 8 d. comme l'Auteur l'a dit , par erreur sans doute ; le chapitre des événemens , n'étant pas compris dans les 40 pour cent , ne peut être encore qu'un désavantage de l'opération.

quelle en est la valeur ; sa monnoie n'étant considérée que comme une marchandise , le prix du chapeau sera toujours proportionné au cours de la piastre. Ces sortes de choses sont si simples , que nous ne comprenons pas comment des hommes qui se mêlent d'en parler , ou d'en écrire , ne les voient pas du premier coup-d'œil.

Mais si vous introduisiez 100 millions d'espèces à Saint-Domingue , & que vous voulussiez faire une loi trop dure à l'Espagnol , il ne paraîtra plus chez vous , & vous perdrez la valeur de 10 millions que ceux de cette île même , de celles de Cuba , de Puerto-Ricco , & de la Grand'-Terre , portent annuellement à Saint-Domingue , sans comprendre ce que font entrer nos interlopes du commerce de la Carthagene des Indes occidentales.

De quelque face que l'on envisage ceci , on ne voit qu'un péril manifeste dans le projet de fixer à Saint-Domingue un numéraire de cent millions , & ce feroit perdre du tems que de s'arrêter plus long-tems à le combattre. Au reste , il faut convenir , de bonne foi , que nous avons remarqué , dans le même Auteur , quelques bonnes vues ; il feroit même fort à desirer , pour le bien général , de les voir réaliser ; mais au surplus , à quoi servent des idées systématiques , quand elles ne sont pas soutenues par de vrais

moyens de conserver à la France la branche de commerce qui seule peut lui garantir la prépondérance des productions des îles de l'Amérique ?

Quand on dira sans fondement que nos Antilles sont susceptibles de produire plus qu'elles n'ont fait jusqu'à présent, l'illusion que l'on présente par là au Gouvernement retarde, éloigne, de son point de vue, le vrai, l'unique remède, pour avoir par la suite la même somme de productions qu'il a eue jusqu'à présent.

Dès-lors, qu'arrive-t-il ? L'on se trouve au terme sans s'en appercevoir, & l'on est tout étonné, quand il est trop tard, d'avoir vu comme le vulgaire, c'est-à-dire, trop légèrement. Cela vient de ce que l'homme borné ne compte & ne calcule le tems que sur la proportion d'une durée déterminée & trop courte.

Un homme dira que la Colonie de Saint-Domingue peut encore subsister plusieurs siècles ; mais il ne sentira point que cette Colonie, quand bien même elle existeroit encore deux cents ans, ce terme ne feroit rien par rapport à la durée de la Monarchie.

Un autre, heureusement doué d'un esprit capable de saisir, ensemble, le passé, le présent, & l'avenir, ne s'y tromperoit pas ; il considéreroit comme deux cents minutes, relativement à la durée d'un empire, ces deux cents ans qui

en paroissent deux mille à un homme borné.

Cette façon étroite de voir les choses a trompé beaucoup de gens sur le produit de nos Colonies, & sur ce qu'on doit en attendre. Elles promettent encore une bonne jouissance sans doute; mais elle feroit bien courte, si le Gouvernement tardoit à prendre les moyens de la perpétuer, en la prolongeant par de nouveaux établissements capables de balancer la décadence des anciens, & s'il est possible d'augmenter cette branche de commerce dont on a reconnu les richesses & l'utilité.

Mais si un Gouvernement, tel que celui de la France, qui a une immense population, propre à former les entreprises les plus hardies, dans l'espèce dont il s'agit actuellement, écoutoit ces spéculateurs sans expérience (1), dont les vues s'arrêtent au premier objet qui les frappe, & s'en forment une grande chimere, il verroit tomber cette branche de commerce qui entraîneroit aussi la chute de l'industrie.

Or, s'il est prouvé qu'il n'est pas possible de tirer de nos Antilles plus de productions que ce

---

(1) Tels sont ceux qui nous donnent la *Savane désolée* pour un terrain propre à produire du sucre, & qui disent que nos Colonies anciennes, telles qu'elles sont à présent, sont susceptibles d'accroissement, tandis que les nouveaux défrichemens ne produisent qu'à peine ce qui est perdu sur le terrain usé.

qu'elles fournissent à présent, sur-tout à l'égard du sucre qui est l'objet le plus riche & le plus précieux ; que d'autre part il soit assuré que les terreins, du moins dans ces climats si sujets à tant d'accidens qui détruisent la bonne terre, s'usent par une longue jouissance, ce qui occasionnera plutôt ou plus tard, une moindre somme dans les productions de la zone torride, & la décadence de cette branche de commerce, ne faut-il pas former d'autres établissemens, si toutefois on ne veut pas la perdre entièrement ?

En envisageant comme des vérités utiles les réflexions que nous présentons au Gouvernement, pourra-t-il se refuser d'étayer de toute sa protection les Compagnies qui se sont présentées pour le défrichement de la Guiane ?

Bien loin de considérer comme des grâces accordées, les concessions qu'il leur a données, il doit les voir comme une source de prospérités qui se répandra dans toutes les parties de l'Etat, pour en vivifier les forces & les richesses. Mais se bornera-t-il au défrichement de la Guiane, pour se conserver la prépondérance du commerce de la zone torride ?

Non sans doute ; nous avons fait voir que ces défrichemens présentent des jouissances trop éloignées pour remplacer le vuide que formera dans la somme des productions des Antilles, la chute des anciens établissemens. Il faut donc se

procurer un terrain où les travaux plus aisés, un sol moins noyé, que celui de la Guiane, donne, par une prompte réussite, les moyens de ne pas s'en appercevoir, ou du moins de ne pas en ressentir les tristes effets.

De toutes les possessions Françaises, dans la zone torride de l'Amérique, aucune ne lui offre de meilleurs moyens d'agrandissement que celle de Saint-Domingue ; non pas dans les terrains que la propriété lui a déjà consacrés dans ce pays, mais dans ceux qu'elle pourra acquérir des co-propriétaires dans cette même île.

Ce n'est pas à nous à faire le plan des moyens que la Cour de France peut employer envers celle de Madrid, pour se faire céder la portion de Saint-Domingue, connue sous le nom de *Samana* ; mais nous croyons qu'il est permis de dire que cette acquisition, ou une autre équivalente, dans le territoire de cette île, sera seule capable de soutenir dans la même vigueur la plus riche branche de commerce que jamais elle puise avoir.

Les événemens qui se passent actuellement dans le nord du nouveau Monde, changeront sans doute la politique des commerces de l'Europe entière, & donneront plus de sagacité & d'énergie à nos réflexions pour en réaliser avec plus d'ardeur les vues qu'elles présentent; alors il pourra arriver que la France se formeroit,

avec le nord de ces pays, des liaisons dont l'utilité approcheroit de ce que donne la vraie propriété.

Le Gouvernement Français aura, dans ce cas, une raison de plus d'étendre ses établissemens de la zone torride, & l'Espagne ouvrant enfin les yeux sur ses vrais intérêts, ne trouvera rien de mieux à faire, pour augmenter ses forces, & avoir moins d'incertitude sur le sort de ses Colonies de Cuba, Saint-Domingue, & Puerto-Ricco, que de reconnoître la nécessité de donner à la France ce que sa population bornée ne pourroit plus lui permettre de garder ni de cultiver.

De ce rapport de convenances réciproques, il en naîtra immanquablement des points de réunion utiles aux deux Monarchies.

On doit l'avouer, il ne s'est jamais présenté de circonstances plus favorables à la France pour réaliser le projet conçu pour la conservation & l'agrandissement de ses commerces dans la zone torride; quel instant plus précieux que celui où le tableau actuel de l'Europe lui en offre tous les moyens, & où l'Espagne a tant de raisons qui l'engagent à allier ses forces, & à peupler ses îles sous le vent pour leur donner la résistance qu'elles devroient avoir, afin de les mettre à couvert des entreprises ennemis?

Car supposant l'Angleterre autant affoiblie,

que l'indépendance de ses Colonies du nord de l'Amérique l'annonce , l'Espagne & la France , lisant dans les tems & les événemens éloignés , n'auront que plus de motifs puissans de veiller à la conservation des leurs. Au reste , l'Espagne n'ayant pas la population convenable à couvrir toutes les terres qui sont sous sa domination , elle doit regarder comme l'effet , le sort le plus heureux l'union qu'elle a contractée avec la France qui peut faciliter les moyens de rendre impénétrables à ses ennemis toutes ses possessions de l'Amérique , que le moindre événement , sans cette alliance , peut rendre la proie de ses ennemis.

Enfin , en nous résumant sur l'objet de cet ouvrage , nous dirons que , d'un côté , la France étant une fois bien pénétrée de l'importance (1) de ses Colonies à sucre , & l'Espagne de ses in-

---

(1) Il est malheureux que cette importance de nos Colonies à sucre soit presqu'encore inconnue de ceux qui devroient en être le mieux instruits. Il n'y a pas long-tems qu'un homme en place me disoit , qu'il pensoit que les Colonies en général étoient plus à charge qu'avantageuses à la France , & qu'il avoit compté pour un bien la perte du Canada & de la Grenade. Ce paradoxe me détermina à écrire ce que j'avois observé pendant mon long séjour outre-mer. Si tous les hommes d'Etat pensoient comme lui , il ne seroit pas surprenant que la France perdit bientôt sa marine & ses commerces.

téreits politiques , ces deux Puissances pourront se flatter de garder encore très-long-tems les trésors qu'elles possèdent dans le nouveau monde ; que le Gouvernement Français ne pourra jamais trop prendre en considération les objets suivans.

De s'attacher promptement à s'agrandir dans sa Colonie de Saint-Domingue , au moyen des terreins qu'il se fera céder par une négociation avec l'Espagne , soit à prix d'argent , soit autrement ; de les faire établir tout de suite , en y jettant une population proportionnée à leur étendue.

De vendre les terreins , par portions égales , de 300 carreaux chacune , plutôt que de les concéder ; non dans la vue de grossir le trésor du Prince , mais bien d'assurer une propriété non équivoque aux colons.

De consacrer la sûreté de cette riche Colonie par des points fixes de résistance au dedans , de les garnir de troupes réglées , dont le nombre dépendra des conjonctures , & d'avoir une marine respectable pour la défense extérieure , toujours proportionnée aux circonstances des tems & des lieux.

De soutenir le commerce de la Métropole , en combinant ses intérêts avec celui des Colonies & de leurs habitans , dont l'ensemble soit l'effet du parfait équilibre des faveurs de l'administration.

(1) D'avoir toujours une séparation tranchante entre le Gouvernement militaire & le commerce ; deux choses également incompatibles.

De protéger le cabotage qui forme des marins sur les lieux, & acclimatés à la température & au soleil de la zone torride.

D'anéantir le commerce interlope qui est & sera toujours perfide pour l'industrie métropolitaine & ruineux pour les habitans des Colonies.

De former une législation simple, uniforme, à laquelle l'autorité même doit être soumise.

De mettre une grande brièveté dans les matières contentieuses, avec moins de frais dans les procédures.

De donner moins d'autorité sur l'habitant au sujet des milices, de réduire le pouvoir, en tems de paix, à faire deux revues seulement, en marquant pour cela un lieu à la proximité des habitans, plutôt qu'à celle du Commandant, afin qu'ils puissent rejoindre leurs ateliers dans le même jour.

De réformer les abus qui se commettent journallement au sujet des terrains soumis à la réunion.

(1) Le Gouvernement militaire est la ruine du commerce. Quelque droiture que puisse avoir un Commandant, il ne pourra jamais réussir à tenir la balance dont l'égalité n'est réservée qu'aux loix civiles ; il fera toujours des mécontents.

De réprimer ceux qui se glissent dans le pouvoir d'affranchir les esclaves.

D'empêcher, autant qu'il sera possible, qu'il en soit amené en France.

De prévenir avec soin l'assoupissement des colons en tems de guerre, en soutenant la permanence du commerce, & les liaisons de la Métropole avec ses Colonies par les vaisseaux de sa Majesté, qui sont armés à cet effet.

D'établir, dans chaque Colonie, un port franc, où le nord de l'Amérique puisse porter, à l'exclusion de tout autre port, baie ou embranchement, ses bois légers, son merrain, ses chevaux; & par fois des vivres, suivant les circonstances, par rapport à la récolte de la Métropole, & y prendre en échange les sirops & tafias exclusivement à toute autre denrée.

De fixer des comptoirs à la côte occidentale de l'Afrique, & à Mozambique, avec des forts capables de protéger le commerce, afin de faciliter la traite des noirs, qui seuls sont capables de résister au travail de la zone torride.

De soutenir ces sortes d'établissements au moyen de quelques frégates en tems de paix, & de forces proportionnées en tems de guerre.

D'encourager la pêche en général (1), parce

---

(1) Les Hollandais se sont plus occupés que toutes les autres nations, de la pêche de la baleine, qu'ils qu'elle

qu'elle forme les matelots plus que tout autre exercice de mer. Et comme plusieurs personnes prétendent qu'au large des côtes de la Basse-Bretagne, environ vingt lieues au sud-ouest du cap de Raz, il se trouve un banc considérable de morue, non seulement le Gouvernement en doit encourager la découverte, mais même contribuer aux frais d'un objet qui peut devenir de la plus grande utilité. Qu'il daigne en confier le soin au commerce plutôt qu'à des frégates du Roi qui ne sont pas propres à ces sortes d'opérations, que la noblesse réelle, ou factice de ceux qui les commandent, croit fort au-dessous d'un gentilhomme Français.

De faire travailler aux relevemens des côtes, baies, caps, golfes, fleuves que les mers arro-

---

ent toujours faite avec beaucoup d'économie dans les mers de Groënland; mais cette croisiere n'étoit peut-être pas la meilleure pour cet objet. Tous ceux qui ont voyagé en observateurs, dans les environs du banc de Terre-Neuve, conviendront sans doute avec nous que la baleine y est fort abondante, & les mers moins dures que plus avant dans le nord, où le scorbut tue beaucoup de monde; tandis que les mers de Terre-Neuve sont infiniment moins mal-saines. Pourquoi ne seroit-il pas possible d'armer en France pour la pêche de ce poisson dans les environs du banc? L'argent que nos tanneries donnent tous les ans aux Hollandais, resteroit dans le royaume, & nous aurions une école de plus pour former des gens de mer.

sent, & en déterminer au juste les profondeurs & les positions par de bonnes cartes géographiques.

Cet ouvrage regarde singulièrement la marine du Roi. Six frégates devroient être continuellement occupés de ce soin dans tous les parages où notre pavillon s'arbore.

Enfin, quoique nous pensions que le commerce des Indes orientales soit purement passif pour la France, parce qu'en général il heurte l'industrie Européenne & consomme la majeure partie de son numéraire, il vaudroit encore mieux que cette branche de commerce fût rendue à une Compagnie, qui l'exerceroit exclusivement, que de le laisser dans les mains des particuliers qui n'ont ni les forces, ni les moyens de lui donner, dans l'Inde, le ton qu'elle doit avoir pour y figurer avec la sorte d'éclat nécessaire en des parages si éloignés de la Métropole.

Le commerce des grandes Indes a formé d'excellens marins ; cet avantage est trop précieux, n'y eût-il pas d'autres raisons, pour que le Gouvernement attende plus long-tems à faire revivre le privilege de l'ancienne Compagnie, lequel n'avoit été que suspendu.

Mais en même tems qu'il rétablira cette même Compagnie, le Gouvernement ne manqueroit pas, sans doute, d'abolir les abus sans nombre qui se commettoient dans toutes les parties de

son administration par le pouvoir illimité qu'ont toujours eu ses Directeurs, qui souvent songeoient plus à leur fortune particulière qu'au bien public.

Plusieurs bonnes raisons militent en faveur du rétablissement de cette Compagnie; & sans nous arrêter à celles qui, tenant immédiatement au chaînon politique, feroient passer sur toutes les considérations qui en avoient fait suspendre le privilége, ne doit-on pas sentir que la plus grande partie des frais qu'entraîne un semblable établissement, sont déjà faits?

Le port de l'Orient a coûté des sommes considérables; ses magasins sont commodes & d'une grande beauté; ses vaisseaux existent encore: tout semble donc inviter à renouveler un établissement si nécessaire à une Puissance maritime telle que la nôtre, que des particuliers isolés ne sauroient soutenir avec la dignité qui lui convient.

Mais si le Gouvernement juge à propos de faire revivre cette Compagnie, qu'il ne s'en mêle que pour la protéger, & non pour la régir; que toute idée de gêne de sa part en soit bannie; qu'il ne se réserve sur elle aucune espèce de pouvoir qui en écarteroit la confiance: un corps de négocians ne doit connoître d'autre pouvoir que les loix, & chaque actionnaire doit avoir le droit de se faire entendre, sans crainte

dre aucun acte d'autorité qui l'empêche de donner son avis.

Que les places de régie soient confiées à la capacité, au génie & à la vertu, plutôt qu'à la faveur & aux protections ; que ce soit à la voix & au choix des actionnaires qu'elles soient dues, & non à l'influence d'un Ministère souvent trompé, & toujours critiqué sur son choix.

Qu'en rétablissant la Compagnie des Indes orientales, le Gouvernement se garde bien de lui accorder aucun privilége sur les côtes d'Afrique, ni en Amérique : les commerces de ces lieux sont de telle nature qu'ils sont à portée de tous les particuliers qui veulent les faire ; ce seroit enchaîner la liberté de leur branche la plus utile.

(1) Il ne se présente peut-être jamais d'occasion plus favorable à cette Compagnie, que dans le moment présent, pour recouvrer, dans l'Inde,

---

(1) L'indépendance de la Nouvelle Angleterre doit singulièrement favoriser le commerce des Indes orientales ; elle offre à la Compagnie une branche très-considérable de consommation. Cet objet, quand, pour ainsi dire, il seroit l'unique, devroit bien faire ouvrir les yeux du Gouvernement, & le porter à rendre la vie à une Compagnie qui, bien conduite, sera en peu de tems en état de faire tomber dans l'Indoustan & à la Chine, le commerce des rivaux de la France.

les possessions dont M. Dupleix lui avoit fait l'acquisition.

Cependant il conviendra peut-être de se reſtraindre de ce côté, plutôt que d'avoir des poſſessions trop éloignées les unes des autres, & trop difficiles à garder; la grande ſcience conſiste dans le choix des lieux les plus favorables au commerce, & les moins coûteux à fortiſier.

Enfin, comme il a été obſervé que le privilége exclusif, qu'avoit la Compagnie d'acheter les producſions des iſles de France & de Bourbon, a retardé les progrès de l'agriculture, dans ces deux points importans, le Ministere, en ſupposant, avec beaucoup d'apparence, qu'il daignât ſérieuſement s'occuper à leur donner la force convenable, ne devroit-il pas rendre aux habitans la liberté de vendre à leur gré le produit de leurs ſueurs & de leurs veilles? Une Colonie naiffante doit respirer en liberté, ou jamais on ne devra rien attendre de ſes travaux; tout ſyſtème contraire répugne aux lumieres naſturelles, & à la raſon éclairée.

F I N.



## T A B L E D E S C H A P I T R E S.

---

### P R E M I E R E P A R T I E.

<b>A</b> VANT-PROPOS ,	page 7
<b>C</b> HAP. I. <i>Introduction ;</i>	17
<b>C</b> HAP. II. <i>Des armemens de la Métropole pour ses Colonies de l'Amérique ,</i>	24
<b>C</b> HAP. III. <i>De la maniere dont les Capitaines marchands de la Métropole font le commerce dans les Colonies Françaises de l'Amérique ,</i>	29
<b>C</b> HAP. IV. <i>Des abus qui se commettent dans le commerce de France avec les Colonies ,</i>	34
<b>C</b> HAP. V. <i>Du commerce des nègres avec nos Colonies de l'Amérique ,</i>	39
<b>C</b> HAP. VI. <i>Du commerce interlope qui se fait dans les Colonies Françaises de l'Amérique ,</i>	52
<b>C</b> HAP. VII. <i>De la nécessité de supprimer les droits &amp; impôts dans les Colonies , pour les faire payer dorénavant dans la Métropole ,</i>	61
<b>C</b> HAP. VIII. <i>De la dette des Colonies envers la Métropole ,</i>	72
<b>C</b> HAP. IX. <i>Des moyens à employer contre les débiteurs , dans les Colonies Françaises de l'Amérique ,</i>	75

# TABLE DES CHAPITRES. 391

CHAP. X. <i>De la circulation des espèces, dans les Colonies Françaises de l'Amérique,</i>	91
CHAP. XI. <i>Des services exigés des navires marchands, par les vaisseaux du Roi, dans les Colonies Françaises de l'Amérique.</i>	97
CHAP. XII. <i>Ce que c'est que Colonie, &amp; quel but on se propose en l'établissant,</i>	105
CHAP. XIII. <i>Description de la Colonie Française de Saint-Domingue, de ses productions, de son commerce, &amp;c.</i>	108
CHAP. XIV. <i>Description de la Martinique, de ses productions, de son commerce, &amp;c.</i>	114
CHAP. XV. <i>Description de la Guadeloupe, de ses productions, de son commerce, &amp;c.</i>	117
CHAP. XVI. <i>Description de Sainte-Lucie, de ses productions, de son commerce, &amp;c.</i>	119
CHAP. XVII. <i>Description de Cayenne, de ses productions, de son commerce, &amp;c.</i>	121
CHAP. XVIII. <i>Description de la Guiane, ou France équinoxiale, de ses productions, de son commerce, &amp;c.</i>	123
CHAP. XIX. <i>Récapitulation des établissements Français dans la zone torride de l'Amérique, &amp; leur état actuel,</i>	127

## SECONDE PARTIE.

CHAP. I. <i>OBSERVATIONS diverses,</i>	137
CHAP. II. <i>Description de la partie de Saint-Domingue, habitée par les Espagnols,</i>	142
CHAP. III. <i>Description de la partie de l'île de Saint-Domingue, habitée par les Français,</i>	150
CHAP. IV. <i>De l'établissement du port du Môle Saint-Nicolas &amp; de Bombardopolis,</i>	174
CHAP. V. <i>Réflexions sur Samana, &amp; sur la né-</i>	

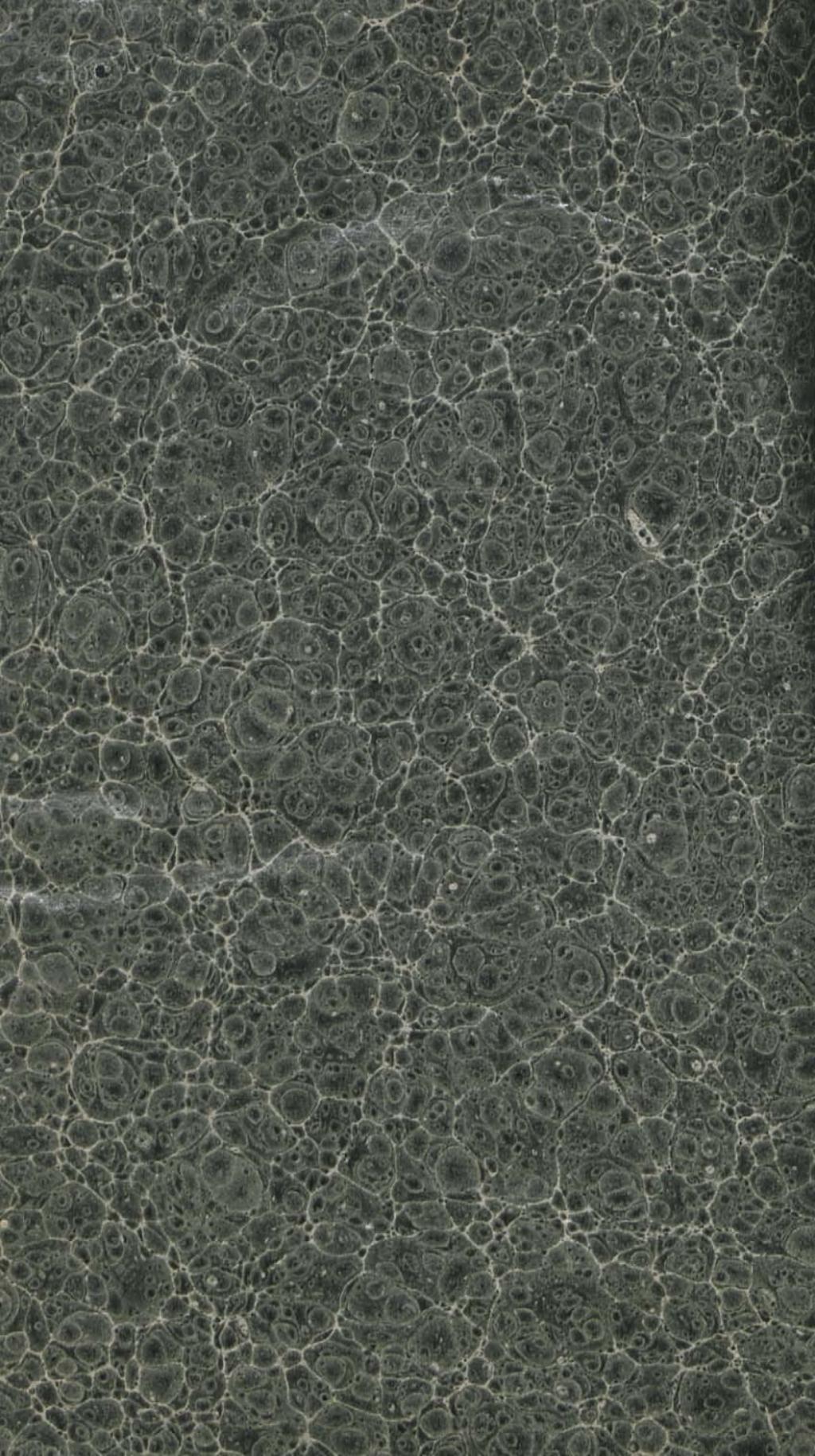


cessité de fortifier la partie du vent de Saint-Domingue,	184
CHAP. VI. De l'établissement de la Guiane ou France équinoxiale,	207
CHAP. VII. De la nécessité des milices dans les Colonies Françaises de l'Amérique,	235
CHAP. VIII. Réflexions particulières sur l'établissement de l'isle Sainte-Lucie,	241
CHAP. IX. Sur les moyens à employer pour faire baisser le prix des nègres,	244
CHAP. X. De la nécessité d'avoir de bonnes cartes géographiques,	248
CHAP. XI. De la nécessité d'avoir des chemins praticables dans les Colonies Françaises de l'Amérique,	252
CHAP. XII. Des marais, lagons, & autres eaux stagnantes, & de la disette des bois de haute-futaie, dans les Colonies Françaises de l'Amérique,	256
CHAP. XIII. De l'indolence où tombent les habitans de nos Colonies en tems de guerre,	261
CHAP. XIV. Des concessions dans les îles Françaises de l'Amérique,	266
CHAP. XV. De l'affranchissement des esclaves dans les Colonies Françaises de l'Amérique,	270
CHAP. XVI. Des esclaves, mulâtres & noirs, amenés en France, provenans de nos Colonies,	276
CHAP. XVII. Conclusions,	293

Fin de la Table.







BIBLIOTHEQUE SCHOELCHER



8 0069728

